

Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

A. Rapport de majorité de M^{me} Laurence Corpataux.

Cette proposition a été envoyée à la commission des finances lors de la séance du 27 avril 2021. Elle a été traitée sous la présidence de M. Omar Azzabi lors des séances des 4, 5, 25 et 26 mai et des 1^{er}, 2 et 15 juin 2021 et, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, lors de la séance du 23 juin 2021. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Jade Pérez et M. Xavier Stern, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

Note de la rapporteuse: les comptes 2020 sont présentés selon la répartition des départements de l'ancienne législature, contrairement au budget 2020 qui est présenté selon la répartition de la nouvelle législature.

Table des matières

Projets de délibérations	p. 3
Séance du 14 avril 2021	p. 6
Séance du 4 mai 2021	p. 14
Comptes du Secrétariat général	
Séance du 5 mai 2021	p. 34
Comptes du département des finances et du logement (DFL)	
Séance du 25 mai 2021	p. 53
Comptes du département de la culture et du sport (DCS)	
Séance du 26 mai 2021	p. 69
Comptes du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)	
Séance du 1 ^{er} juin 2021	p. 87
Comptes du département de la culture et du sport (DCS)	
Séance du 2 juin 2021	p. 107
Comptes du département des constructions et de l'aménagement (DCA)	
Séance du 15 juin 2021	p. 117
Séance du 23 juin 2021	p. 118
Projet de délibération amendée	p. 131
Rapport de minorité M ^{me} Patricia Richard	p. 140

Annexes:

- Tableau récapitulatif de la nationalité et du lieu de résidence des 430 personnes engagées en 2020 en Ville de Genève p. 132
- Rapport de la commission des sports (rapport de M^{me} Joëlle Bertossa) p. 145
- Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (rapport de M^{me} Patricia Richard) p. 156
- Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (rapport de M^{me} Salma Selle) p. 180
- Rapport de la commission des travaux et des constructions (rapport de M^{me} Amanda Ojalvo) p. 193
- Rapport de la commission des arts et de la culture (rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel) p. 211

Annexes accessibles sur le site internet de la Ville de Genève:

- bilan social de la Ville de Genève
- réponse à la motion M-1575

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Délibération I – Crédits budgétaires supplémentaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Crédits supplémentaires.

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 73 739 323 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

Délibération II – Comptes annuels

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, 48 et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessous;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Compte de résultats.

Le compte de résultats de la Ville de Genève pour l'exercice 2020 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Charges d'exploitation	1 158 638 212
sous déduction des imputations internes de	-20 893 747

soit un total des charges nettes d'exploitation de	1 137 744 465
Revenus d'exploitation	1 063 054 980
sous déduction des imputations internes de	-20 893 747
soit un total des revenus nets d'exploitation de	1 042 161 233
Résultat d'exploitation	-95 583 232
Charges financières	95 186 854
Revenus financiers	143 692 960
Résultat financier	48 506 106
Charges extraordinaires	–
Revenus extraordinaires	–
Résultat extraordinaire	–
Total du compte de résultats	-47 077 126

Art. 2. – Compte des investissements.

Le compte des investissements pour l'exercice 2020 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Dépenses d'investissements PA	148 114 946
Recettes d'investissements PA	23 603 084
Investissements nets PA	124 511 862
Dépenses d'investissements PF	17 275 694
Recettes d'investissements PF	2 343 454
Investissements nets PF	14 932 240
Investissements nets	139 444 102

Art. 3. – Financement des investissements.

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Investissements nets PA	124 511 862
Amortissements	85 678 084
Excédent de revenus du compte de résultat	-47 077 126
Attributions/(prélèvements) aux fonds	2 074 428
Autofinancement	40 675 386
Insuffisance de financement	-83 836 476

Art. 4. – Variation de la fortune – Etat du capital propre.

La diminution de la fortune soit 48 400 442 francs est approuvée; elle correspond à l'excédent de charges du compte de résultat et des prélèvements et attributions annuelles liées aux Fonds spéciaux de capitaux propres.

Art. 5. – Bilan.

Le bilan au 31 décembre 2020 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 4 990 789 687 francs.

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2020 à 709 280 312 francs.

Délibération III – Affectation du résultat

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 3 et l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – L'affectation du résultat de l'exercice.

L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 d'un montant de -48 400 442 francs, comme suit:

	Fr.
Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	-30 000 000
Report à nouveau dans la fortune nette	-18 400 442
Total	-48 400 442

Séance du 14 avril 2021

Présentation des comptes budgétaires et financiers 2020 de la Ville de Genève par M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) accompagné de ses collaborateurs, et de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du DFEL, de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Introduction de M. Gomez

Les comptes 2020 sont marqués par les premiers effets de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), conjugués à une crise sanitaire sans précédent. Les comptes ont été bouclés avec un déficit de 47 millions de francs contre les 30 millions de francs initialement prévus avant la début de la crise. Malgré la situation, les investissements ont été maintenus conformément à ce qui était prévu, ce qui est essentiel en période de crise. Le Conseil administratif avait la volonté de contribuer, à son niveau, à une relance de l'économie et du maintien de l'emploi. Il cite un article du *Blick* félicitant la Ville de Genève pour la mise en place d'aides rapides à travers les bons et les loyers. Genève a pris ses responsabilités avec le Conseil municipal qu'il remercie pour les mesures qui ont pu être prises ayant permis ce soutien constant aux concitoyen-ne-s, à travers des moyens parfois très importants mais nécessaires, souvent votées à la grande majorité du Conseil municipal. Les conséquences financières du Covid ne sont pas anodines, il y aura également des coûts sur 2021, ce qui rend l'analyse difficile. Cependant la Ville peut encore faire face à ces conséquences. Un certain nombre de dépenses n'ont pas eu lieu, ce qui a permis de rediriger certaines ressources sur les actions liées au Covid. L'administration communale a su faire face en adaptant ses enjeux à cette situation extraordinaire.

Présentation des comptes par M. Krebs

Le budget était déficitaire avec la RFFA. La crise sanitaire a provoqué de grands écarts dans les comptes de la Ville, à la fois dans les non-dépensés et dans les dépassements. Le budget prévoyait un déficit de 19,8 millions de francs y compris les 10 millions de francs relatifs aux frais de routes. Les comptes se bouclent avec un déficit de 47,1 millions de francs. Un certain nombre d'éléments comptables sont venus perturber le budget en plus de ceux liés à la crise sanitaire.

Au niveau des revenus nets, c'est toujours le même constat: les impôts sur les personnes physiques représentent plus de la moitié des revenus, ce qui a été accentué par la RFFA; s'agissant des impôts sur les personnes physiques, le budget prévoyait 585,5 millions de francs d'après les estimations communiquées par le Canton, au niveau des comptes c'est 624,4 millions de francs, soit un écart

positif de 40,9 millions de francs. Cet écart provient exclusivement des correctifs des années antérieures issus de la révision des prévisions portées aux différentes années fiscales. Cette année, il y a une révision substantielle de l'exercice 2019, avec +14 millions de francs et de celui de 2018 avec +8 millions de francs. Chaque année, il y a des correctifs qui remontent jusqu'à la fin des années 2000. Pour l'année 2020, les prévisions sont en légère diminution par rapport à l'estimation initiale. C'est un chiffre estimé qui n'est basé sur aucune taxation rentrée. Le département s'attend à une légère diminution de l'imposition des personnes physiques liée à la situation sanitaire. Cela sera plus clair dans un ou deux ans à la faveur des rentrées des déclarations. A propos de l'imposition du barème ordinaire, qui concerne toutes les personnes qui remplissent leur déclaration d'impôts, on voit une légère diminution de -5,6 millions de francs par rapport à ce qui était attendu au budget.

En ce qui concerne l'imposition à la source et les prestations en capital, il y a un effet légèrement positif de 4,4 millions de francs qui est en ligne avec les comptes. Il y a eu un premier correctif peu important sur 2019. Donc le petit effet négatif sur l'imposition barème ordinaire et le petit effet positif sur l'imposition à la source s'annulent peu ou prou.

Pour les personnes morales la situation est un peu différente: 154,9 millions de francs étaient attendus, seulement 143 millions de francs ont été obtenus; le manque est de 11,9 millions de francs. Le total est 146,2 millions de francs. Contrairement aux personnes physiques, le correctif lié à la révision de 2019 est négatif de -7 millions de francs. La base liée à l'imposition des personnes morales, pourrait provenir du Covid, cependant, il y a un problème de comparaison avec 2019 qui était plus bas à cause d'un événement spécifique. Si on veut voir une baisse, elle serait plus en 2018 ou en 2020. L'ordre de grandeur n'a jamais beaucoup varié, donc il n'y a pas de raison de penser que ce chiffre soit faux.

La perte liée à la RFFA, toujours annoncée à 49 millions de francs, sera mesurable d'ici deux ans. Chaque année, ce montant va augmenter de 5 millions de francs; ce chiffre est lié à la quasi-disparition de l'impôt sur le capital. Cela veut dire que la perte relative à la RFFA continuera à augmenter pour atteindre un montant inconnu, cela en faveur de la quasi-exonération de l'impôt sur le capital. Il sera donc impossible de connaître l'effet réel de la RFFA car l'année 2020 ne sera pas taxée avec les deux systèmes.

Les secteurs à valeur ajoutée en Ville de Genève, comme les banques et le négoce, ont été relativement peu touchés par la crise sanitaire; le taux d'impôts du négoce de matières premières a augmenté. Pour voir clair sur la RFFA et la crise sanitaire, il faut attendre un ou deux ans pour se baser sur des rentrées réelles. Un chiffre a été donné pour les personnes physiques, mais il faut toujours avoir à l'esprit qu'une bonne partie des comptes est basée sur des estimations.

Il est difficile pour l'instant, s'agissant des recettes fiscales, d'évaluer les conséquences du Covid.

Au niveau des autres impôts, la taxe professionnelle atteint la somme budgétée à 200 000 francs prêt car c'est un impôt dont la somme est assez prévisible grâce à une taxe deux ans en arrière. L'effet lié au Covid est la baisse des chiffres d'affaires qui sera aussi prévisible en 2022, 2023 et 2024. Le fonds de péréquation est, lui, inférieur au budget car 2019 était moins bon; la répartition pour 2020 est donc inférieure à celle prévue. L'imputation forfaitaire non remboursée passe désormais en revenus négatifs, auparavant elle passait en pertes sur débiteurs. Au niveau de l'impôt fédéral direct, les entreprises peuvent faire valoir des impôts déjà payés à l'étranger. Une partie concerne les impôts cantonaux et communaux. Il y a une perte fiscale liée à cette imputation forfaitaire dont le contribuable se prévaut. Depuis le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), c'est un revenu négatif. Cela n'avait pas été budgété de la sorte, et l'année prochaine ce sera budgété en revenus négatifs, pour retrouver le résidu de prévision.

S'agissant des autres revenus, les éléments d'écart sont:

- Les frais de routes de 11,8 millions de francs qui comprennent les 10 millions de francs que la Ville n'a toujours pas touchés pour l'entretien des routes cantonales. Au budget il y a 15 millions de francs. Cela fait quinze ans que le Canton calcule 13,2 millions de francs, ce qui explique les 1,8 million de francs d'écart, mais c'est une opération blanche. La Ville touche actuellement 8 millions de francs ainsi que les 600 000 francs pour la rétrocession des droits des frais des carburants. Il existe un décompte. Le revenu non touché de 10 millions de francs dédié aux frais de routes, est indiqué au-dessous du budget prévisionnel pour une question de visibilité. C'est une position qui a été souhaitée par le Conseil municipal et elle est maintenue.
- La petite enfance a reçu des subventions non prévues à hauteur de 2,1 millions de francs de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Ce montant correspond peu ou prou à ce qui était attendu. Calculer le montant des cotisations patronales supplémentaires de 0,07% a été difficile car c'est la première année d'exercice, et que les caisses de compensation ne sont pas vraiment calées pour les boucllements en février-mars.
- Chaque année, 20% du patrimoine financier (PF) est réévalué par un expert. Pour 2020, le résultat est de 8,6 millions de francs de positif et 1,7 million de francs de négatif car les immeubles valent globalement plus cher.
- -2 millions de francs de boni pour la Ville de transferts de tâches entre le Canton et les communes relatifs à la loi sur la répartition des tâches (LRT) entre les communes: la Ville de Genève a repris des tâches pour 11 millions de francs et en a cédé pour 9 millions de francs au Canton. Jusqu'en 2019, les 2 millions de francs étaient comptabilisés et versés au fonds de régulation,

seul le montant net remontait dans les comptes. Avec le MCH2, il faut mettre +11 et -9. Cela est inscrit dans comptes et non au budget.

La diminution des recettes liées au Covid provient de:

- la baisse des produits liés à la taxe d'utilisation et de prestations de service (billets d'entrée et prestations facturées par l'administration);
- la diminution de recettes provenant des horodateurs;
- l'exonération des taxes du domaine public (chantiers, terrasses, etc.) par le Conseil administratif;
- la diminution des recettes relatives aux loyers: l'écart est de 3 millions de francs pour le PF et de 2,6 millions de francs pour le PA. Les exonérations accordées par la Gérance immobilière municipale (GIM) à tous les professionnels qui étaient obligés de fermer s'élèvent à 3,8 millions de francs.

Au niveau des charges il y a toujours peu ou prou 40% de charges de personnel, 30% de charges de transfert qui concernent par exemple les subventions. Ce sont des proportions usuelles. Au niveau des charges de personnel, qui ne contient pas l'ensemble du personnel, cela correspond au budget, avec 30 000 francs d'écart. Le salaire des employés est de 9 millions de francs inférieur au budget, somme compensée par le dépassement sur les auxiliaires (c'est un effet de compensation qui correspond à l'engagement d'un auxiliaire en cas de poste vacant). En raison du Covid, la Ville a engagé plus d'auxiliaires.

Le MCH2 demande de faire une provision sur les vacances non prises sur l'année au cas où la Ville fermerait. La raison de la hausse de cette provision est que les gens ont moins pris de vacances durant la période du Covid. Pour information, lors de départs à la retraite ou de démissions, les personnes sont libérées en avance pour rattraper les vacances.

Il y a une provision pour les collocations (augmentation de classe de fonction) effectuées car elles génèrent des coûts (hausse salariale et rappel de cotisation à la Caisse d'assurance du personnel (CAP) qui ne sont pas encore comptabilisés. Il est difficile d'estimer la partie des cotisations à la CAP liées aux rappels de cotisation qui dépendent de l'âge et de l'ancienneté de la personne.

La crise sanitaire a provoqué une hausse des primes, d'indemnités et des heures supplémentaires car l'administration a été mise à forte contribution. En parallèle, les frais de formation ont été moins nombreux.

Il y a une économie de 9,4 millions de francs liée aux biens, services et autres charges qui provient de variations de provisions et de pertes sur débiteurs.

La provision dédiée aux amendes du domaine public, liée aux horodateurs, a été dissoute à hauteur de 10 millions de francs. Le Canton a enfin donné

l'instruction à la Fondation des parkings (FdP) de verser la somme consignée pour les années 2018 et 2019.

Il y a 2 millions de francs d'économie concernant le poste «Perte sur débiteurs impôts» qui correspond à une charge supplémentaire de 2 millions de francs compensée par la dissolution d'une provision de 4 millions de francs de la taxe professionnelle communale provenant de l'issue favorable d'un litige judiciaire.

Charges supplémentaires en lien avec le Covid:

- le budget dédié à l'entretien du bâtiment et des routes est dépassé. Pour l'entretien des routes, les coûts supplémentaires proviennent de la peinture pour marquer les pistes cyclables. Par contre, le Covid a induit une économie en frais de personnel de 1,8 million de francs;
- la subvention de la petite enfance dépasse le budget de 6,6 millions de francs: cette somme compense le manque de recettes liées aux prestations non payées par les parents qui ont renoncé à amener leur enfant en crèche. Il y a eu aussi des frais de nettoyage supplémentaires;
- la subvention du Service culturel (SEC) (2 millions de francs);
- l'amortissement du PA est légèrement en dessous du budget;
- la Nouvelle Comédie n'a pas été ouverte comme prévu, le démarrage de l'amortissement se fera probablement cette année car il se fait dès la mise en exploitation;
- la perte de 5 millions de francs pour le parc des Eaux-Vives et l'Hôtel Métropole dont le taux d'occupation est passé de 60% à 9%. Malgré la réduction de l'horaire de travail (RHT), l'hôtel a des charges fixes. Le risque d'entreprise, comme les bénéfiques, est pour la Ville en tant que propriétaire et non pour l'exploitant.

Il y a un dépassement de 29,8 millions de francs des charges financières qui est composé de l'entretien du PF pour 1,8 million de francs et de la dépréciation du PF de 28,1 millions de francs de la Banque cantonale de Genève (BCGe), provenant pour 21,4 millions de francs de la diminution 190 à 160 francs de l'action BCGe (perte non monétaire), de la perte 5 millions de francs liée au parc des Eaux-Vives et à l'Hôtel Métropole ainsi que de la réévaluation du PF qui induit une diminution de valeur de certains immeubles, à hauteur de 1,7 million de francs.

Au niveau des investissements nets, la jauge était encore à 130 millions de francs en 2020. Les investissements totaux entre les PF et PA ont atteint 139,4 millions de francs. Pour les réseaux d'assainissement, la Ville paie l'investissement puis reçoit un loyer qui correspond au montant d'amortissement. Donc au niveau du compte de fonctionnement, l'amortissement de ces travaux est rémunéré par un revenu qui correspond peu ou prou à l'amortissement.

Pour la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), il y a un effet Covid pour 1 million de francs et 2,5 millions de francs ordinaires.

Au niveau du bilan global, il est possible de dire que la différence entre les comptes et le budget est imputable aux loyers ou aux actions de la BCGe.

Le Conseil administratif propose au Conseil municipal de prendre 30 millions de francs de la réserve conjoncturelle pour se retrouver avec un résultat de 17,1 millions de francs après réserve. Cependant le Conseil municipal peut amender la délibération avec le montant qu'il souhaite. La réserve est à 140 millions de francs.

Questions-réponses

Serait-il utile d'avoir un résultat final à 0 afin d'éviter d'être sous la tutelle du Canton?

Cela ne change rien ni avec le Canton ni pour le déficit car c'est une écriture qui se fait après la détermination du résultat. Le Canton, dans son pilotage budgétaire, ne regarde pas cet aspect, car une attribution ne peut se budgéter. Le département propose de n'allouer que la perte budgétisée, car c'est une année particulière.

Est-ce que la réserve conjoncturelle est constituée de fonds mis de côté lors des bonnes années?

Oui: le Conseil municipal a décidé, lors du bouclage des comptes, d'attribuer une partie du montant provenant des bonifications, qui font partie de la fortune, à une sous-catégorie de cette fortune appelée «réserve conjoncturelle».

Est-ce que le fait de mettre toute la réserve conjoncturelle donnerait une fausse impression de comptes exceptionnels?

Il faut retenir c'est que la Ville a perdu 47 millions de francs. Rien ne sera masqué car la déduction se fera après l'attribution du résultat.

Personnel: peut-on évaluer l'effet de noria?

C'est un effet constant et non chiffré qui ne génère pas vraiment d'écart. Au budget, tous les postes sont chiffrés. Les postes gelés correspondent à 17 millions de francs qui sont mis en charges négatives au niveau du budget. Ce gel appréhende à la fois les postes vacants et les effets de noria.

Est-ce que les -9,1 millions sont en lien avec ces deux facteurs?

Comme l'âge de la retraite a été rehaussé de 62 à 64 ans, il y a moins de départs à la retraite; par là même, l'effet du gel des postes tend à se réduire. Cependant, le

nombre de départs à la retraite va augmenter l'année prochaine auquel il faut ajouter des effets de structure et des démissions. Tous ces éléments sont appréhendés au budget avec un gel des postes vacants. Globalement cela a été budgété correctement car cette année, il y a 500,9 millions de francs au budget et 500,9 millions de francs aux comptes. Il n'y a donc pas de retour sur les postes vacants.

Y a-t-il eu un effet Covid au niveau du personnel?

Il y a eu un effet sur les auxiliaires, mais personne n'a été licencié pour cause de Covid.

Le montant budgété correspond-il vraiment à l'effet de noria et au gel des postes vacants?

Oui, dans la globalité. Cependant, cette année, des éléments, comme les provisions des vacances et des collocations, viennent en effet contraire. Il est très difficile de séparer les effets, car c'est l'agrégation de 4500 postes; il faudrait remonter à la cause de chaque mouvement pour attribuer des différentiels. De plus, ce sont des coûts qui sont appréhendés dans le budget.

Y a-t-il des augmentations de subventions liées au Covid?

Dans la brochure des comptes 2020, tous les coûts désignés comme étant en lien avec le Covid sont définis. La difficulté de cette mise à plat est qu'un certain nombre de ces financements ont été pris en charge par des budgets existants, par exemple en achetant du gel hydroalcoolique plutôt que du toner ou pour la mise en place des dispositifs qui ont pu être financés par la non-mise en place d'autres dispositifs. Il y a donc des situations compliquées à expliquer, car le coût brut n'est pas forcément l'écart que l'on retrouve aux comptes. Parfois les réaffectations de charges ont évité des surcoûts. Les surcoûts sur les politiques publiques, comme l'hébergement d'urgence ou l'aide alimentaire, sont à peu près de 7 millions de francs, ce qui correspond à la proposition votée par le Conseil municipal dont la somme est ventilée sur plus lignes.

Est-ce que l'insuffisance de financement a entraîné des emprunts supplémentaires?

En passant de 1,63 à 1,69 milliard de francs, la dette augmente de 60 millions de francs. Cela provient des investissements de 140 millions de francs qui sont supérieurs aux amortissements de 80 millions de francs. Le déficit de 60 millions de francs comprend beaucoup d'éléments non comptables, comme la baisse de l'action de la BCGe, qui ne provoquent aucune dette.

Est-ce que l'augmentation des investissements est dangereuse par rapport aux liquidités de la Ville de Genève?

Pour le magistrat, c'est un débat perpétuel car cela dépend du taux d'intérêt, de la richesse, etc. Ce qui est certain, c'est que la dette augmentera par rapport

aux investissements prévus. Cependant, tout dépend du coût de cette dette qui est très bas à ce jour. Si les taux étaient à 7%, il ne serait pas possible de le faire de la même manière. Cela se dit aussi dans les autres collectivités publiques: le Canton a également augmenté de 50% le montant de ses investissements.

Cela fait plusieurs années qu'il n'y a pas d'excédent de liquidités; la gestion des liquidités est-elle à flux tendu?

Il y a effectivement une gestion à flux tendu avec des emprunts à très courte échéance et d'autres à moyenne échéance. Le montant de ces emprunts est ajusté en permanence en fonction des prévisions de trésorerie. Chaque fois qu'elle le peut, la Ville évite d'emprunter.

Est-ce que les engagements hors bilan concernent-ils uniquement la caisse de retraite?

Dans les engagements hors bilan, il y a la caisse de pension pour laquelle il n'y a pas eu de modification substantielle cette année. En 2018 la baisse du taux technique de la CAP a fait augmenter mécaniquement les engagements de la Ville; il faut savoir qu'il y a une année de décalage, ce qui veut dire qu'en 2019 il y a eu le montant 2018.

Depuis 2012 la dette a augmenté de 280 millions de francs, cela n'est-il pas énorme?

Selon le magistrat, il faut savoir à quoi sert la dette en détail, si elle est à long terme, à court terme, quel est le taux d'intérêt, etc. La dette a diminué, puisque lorsque M^{me} Salerno est arrivée, elle était à 1,8 milliard, avec des taux d'intérêt très élevés. Il a fallu supprimer ces emprunts qui préféraient le fonctionnement à travers les taux d'intérêts. Actuellement, les taux d'intérêt sont bas et il faut rénover les Minoteries et le Grand Théâtre de Genève (GTG), ce qui explique l'augmentation de la dette. C'est purement politique. La dette a toujours existé dans la fonction publique.

N'est-il pas inquiétant d'avoir des exercices déficitaires?

La charge la plus importante de la Ville est celle liée au personnel qui atteint 500 millions de francs.

Faudrait-il, dans le cas où l'on a plus de 2 milliards de francs de dettes, cerner un peu plus près cette charge du personnel?

Pour le magistrat, c'est une question qu'il faut toujours se poser. L'administration fait en continu l'exercice d'évaluer chaque poste par rapport aux prestations fournies pour identifier s'il y a des ressources en trop ou pas. Il faut se questionner sur les conséquences de réaliser ou non telle ou telle prestation car on ne peut pas penser à couper dans le personnel sans réfléchir aux conséquences

que cela aura invariablement sur un certain nombre de prestations. Il n'a pas l'impression, au vu du travail réalisé par l'administration, que la Ville soit en sureffectif. Néanmoins la réflexion doit être continuellement menée pour que l'argent public soit attribué au plus juste. Ces dettes, ce sont des investissements sur le futur avec des taux d'intérêt aujourd'hui très bas. Cela génère de l'emploi. Les milieux économiques ne demandent pas de diminuer les investissements et ils ont raison. Ce n'est pas la dette de la Ville qui l'inquiète, c'est celle du Canton qui est évaluée à 500 millions de francs. Si l'on regarde l'ensemble des baisses fiscales depuis vingt ans, on arrive à 1 milliard de francs. Si demain le Canton décide de tout transférer aux communes, c'est inquiétant car ce sera des charges supplémentaires, beaucoup plus inquiétant que la dette sur les investissements. Il se bat là-dessus car l'actuel transfert de charges se fait n'importe comment.

Séance du 4 mai 2021

Comptes du Secrétariat général

Audition de MM. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), Gionata Piero Buzzini, secrétaire général de la Ville de Genève, Olivier-Georges Burri, secrétaire général adjoint, de M^{mes} Isabelle Roch-Pentucci, cheffe du Service du Conseil municipal (SCM), Josefne Trebeljahr, responsable de l'Unité information et communication (Infocom), de MM. Alain Schweri, chef de l'Administration centrale (ACE), Steve Bernard, chef du Service des relations extérieures (SRE), Didier Grange, archiviste, en présence de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Introduction de M. Kanaan

Depuis l'arrivée de M. Buzzini en tant que secrétaire général, le Conseil administratif a supprimé l'appellation département des autorités qui prêtait à confusion et l'a remplacée par celle de «Secrétariat général».

En tant que maire, M. Kanaan rappelle que cette année 2020 a été particulière, notamment en raison de la crise du Covid qui a beaucoup sollicité les membres du Secrétariat général, en particulier M. Buzzini et M. Burri, ainsi que l'état-major de l'Organe communal de coordination et de conduite (ORCOC). La crise a impliqué la mise en place d'une série de démarches, de plans d'action et de liens avec les fonctions support (ressources humaines (RH), juridique, information et communication interne/externe, etc.). Le Conseil municipal a pu recommencer à se réunir de manière ad hoc, après un arrêt de ses activités à la fin de la législature précédente.

Le Secrétariat général a également été impliqué dans le changement de législature et a accompagné cette transition. Le nouveau Conseil administratif a eu plusieurs séances préparatoires entre mi-avril et fin mai 2020 afin d’être opérationnel le plus rapidement possible, notamment en raison de la crise pandémique.

Durant son année de mairie, la plupart des événements de représentation protocolaires et traditionnels n’ont pas pu avoir lieu. Il n’y a eu ni de fêtes de fin d’année de législature ni de Nouvel-An. La cérémonie des nouveaux et nouvelles habitant-e-s s’est donc déroulée à l’aide de séquences vidéo. L’Unité information et communication (Infocom) a adapté ses dispositifs. En ce qui concerne la Genève internationale et la Genève locale, toutes les rencontres habituelles ne se sont pas faites. Par contre la fête du 1^{er} Août a été maintenue sous une forme décentralisée; cela a été une réussite, grâce à la participation de plusieurs services de la Ville et de partenaires divers, notamment artistiques. Il a choisi l’Association suisse des infirmières comme hôte d’honneur, afin de marquer leur implication forte dans la lutte contre la crise du Covid.

La crise pandémique a été suivie de manière active et intense afin de coordonner l’action de la Ville avec l’état-major ORCOC. Le maire est chargé de s’assurer que les décisions sont anticipées et que la mise en œuvre de celles-ci est effectuée. La Ville n’est pas consultée par le Conseil fédéral car elle ne fait pas partie de la boucle de consultation qui comprend les fédérations économiques, les Cantons, les syndicats, etc. Elle doit donc quémander les informations afin de ne pas être prise au dépourvu pour l’application des consignes. Un travail conséquent est effectué, notamment par le Secrétariat général et par toute l’administration, afin d’être à jour concernant les nouvelles mesures sanitaires: la gestion RH, l’adaptation des règles comme celle du télétravail, la gestion des personnes vulnérables, les prestations pour le public (crèches, sans-abris et autres personnes en situation de nécessité, culture, sport, espace public...), etc. Actuellement, le vaccin et les démarches à suivre soulèvent beaucoup de questions. La Ville se conforme aux règles cantonales qui ne sont pas toujours limpides.

La mise en route du nouveau Conseil administratif se déroule bien. Les magistrat-e-s ont appris rapidement beaucoup de nouvelles informations, et ont su s’adapter afin d’être rapidement opérationnels. Le Conseil administratif prend le temps de se réunir afin d’élaborer de nouvelles stratégies, en plus de la gestion quotidienne. Le Conseil administratif *in corpore* agit comme délégation pour la transition écologique, concernant les enjeux du plan climat. Les autres délégations spécialisées sont constituées de trois membres, sauf celle sur la gouvernance, qui concerne les risques et les audits, composée de deux membres.

M. Buzzini rappelle la structure du Secrétariat général: il est donc constitué de la direction du Secrétariat général, qui comprend un secrétaire général adjoint, les fonctions RH et contrôle interne, le secrétariat, ainsi que deux unités

transversales qui sont rattachées à la direction du Secrétariat général: Infocom et les archives. Trois services sont administrativement et hiérarchiquement placés sous l'autorité du secrétaire général et du secrétaire général adjoint. Il s'agit du Service juridique (LEX), du service de l'Administration centrale (ACE) et du Service des relations extérieures (SRE).

Le service du Contrôle financier (CFI) ainsi que le Service du Conseil municipal (SCM) sont rattachés administrativement au Secrétariat général mais bénéficient d'une autonomie opérationnelle concernant l'accomplissement de leur mission. Le SCM dépend du bureau du Conseil municipal pour les aspects opérationnels liés au fonctionnement du délibératif, et du Secrétariat général pour les questions administratives ainsi que pour les aspects liés à la coordination avec le Conseil administratif.

La mission essentielle du Secrétariat général est d'apporter un soutien juridique, administratif et logistique aux autorités politiques de la Ville. Cela étant, il assure le suivi des décisions des autorités de la Ville, élabore la stratégie d'information et de communication de la Ville et gère ses archives. Le Secrétariat général contribue également à maintenir une bonne coordination au sein de l'administration municipale, à l'aide de différents moyens, notamment à travers un certain nombre de comités transversaux et interdépartementaux présidés par M. Burri ou par le secrétaire général lui-même.

Questions-réponses

Page 33

Quelles sont les raisons de l'accroissement du nombre d'affaires traitées par le LEX (120 supplémentaires dont 80 sont liées au personnel municipal)?

Le nombre d'affaires s'accroît chaque année. Cela provient d'une judiciarisation de la vie en société et au sein de l'administration. Les affaires traitées concernent des contentieux RH ainsi que des contentieux plus généraux comme la responsabilité civile survenue lors d'accidents de la route, un litige commercial entre la Ville et un partenaire, des droits de propriétés de la Ville non respectés, des enquêtes administratives pouvant mener à des sanctions, des licenciements au sein du personnel, etc.

Quel est le bilan du SCM concernant l'année 2020?

Le SCM a mis en place plusieurs spécificités concernant les séances des commissions, par exemple le système de séance mixte notamment grâce au logiciel Webex, spécificité qui n'est pas mise en avant dans la brochure des comptes 2020. L'équipe du SCM se réjouit d'être au complet. Les premiers mois de travail en tant que cheffe de service ont permis à M^{me} Roch-Pentucci de bien connaître le

fonctionnement du service. Certains ajustements sont en cours, notamment la mise en place d'un accompagnement des procès-verbalistes. Le SCM travaille également sur le logiciel Synapps qui sera disponible dès septembre. Ce logiciel demande beaucoup de travail mais permettra de gagner en efficience.

Page 34

La Ville a-t-elle réagi auprès des Chemins de fer fédéraux (CFF) par rapport à l'arrêt de leur carte journalière en 2023?

La Ville a cosigné les appels des villes suisses. L'Association des communes suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS) mènent un combat conjoint. Malheureusement, les CFF n'ont pas changé de position concernant la prolongation des cartes CFF. Leurs appels ne semblent pas avoir été entendus.

Est-ce que la Ville se procure gratuitement des cartes journalières CFF?

Elle les achète. Elle dispose d'un quota de 60 cartes × 365 jours dont le montant d'achat s'élève à 840 000 francs. Grâce à un droit acquis, elle peut bénéficier de 60 cartes au lieu de 50 (nouvelles conditions fixées par les CFF). Ces dernières années, l'achat de ces cartes a généré un bénéfice qui est, en 2019, de 100 000 francs. Un déficit d'environ 190 000 francs apparaît dans les comptes de 2020, notamment à cause de la fermeture pendant trois mois de l'Espace Ville de Genève imposée par les prescriptions fédérales ainsi que des recommandations sanitaires de limiter les déplacements. Cependant le déficit 2020 est largement compensé par les bénéfices des années précédentes. Cette prestation est extrêmement appréciée par la population. Dès la réouverture de l'arcade, le niveau des ventes s'est avéré acceptable et permettra de renouer avec des chiffres positifs pour l'année prochaine. Les perspectives 2021 sont meilleures, mais la Ville doit bientôt décider si elle achète les 60 cartes CFF ou si elle souhaite diminuer le nombre de cartes à acheter, tout en sachant qu'elle perdrait alors le droit acquis.

Est-ce que toutes les cartes sont écoulées chaque année?

Il y a toujours quelques invendus qui n'empêchent pas la Ville de faire un bénéfice.

Pour quelle raison les CFF veulent-ils supprimer ce système?

Les prestations de la Ville représentent une forme de concurrence directe à celles des CFF qui sont généralement plus chères. Les CFF souhaitent rentabiliser leurs lignes et vendre un maximum de billets. Ce système des cartes comporte des rabais qui ne permettent pas aux CFF de moduler le prix en fonction de l'offre et de la demande à certaines heures comme avec les billets dégriffés.

Est-ce que les 128 m linéaires d'archives municipales seront numérisés?

Chaque année, quelques mètres des 4,5 km d'archives sont numérisés. Cela concerne les documents les plus consultés par le public et ceux permettant à l'administration de fonctionner à distance: entre autres, tous les comptes, les budgets, les comptes rendus de l'administration municipale, le *Mémorial* du Conseil municipal ainsi que les procès-verbaux du Conseil administratif. La numérisation des documents traités n'est pas systématique, cela engendrerait trop de coûts à la municipalité. Le pourcentage de la masse numérisée est assez faible (3%), mais reste comparable à d'autres institutions. Les documents datant des XIX^e et XX^e siècles peuvent être numérisés. Les données numériques sont de plus en plus nombreuses et représentent un changement au sein de la municipalité. Des structures sont mises en place afin d'accompagner ce changement. Un projet visant à mettre en place l'archivage électronique est en cours avec la collaboration du DCTN.

Existe-t-il des documents qui ne pourront jamais être numérisés à cause de la conservation et/ou de leur fragilité?

Oui, pour une minorité de documents, comme les calques des bâtiments de la Ville (Service d'urbanisme (URB) qui sont en mauvais état, quelques documents rares ou des documents qui nécessitent la prise de précautions particulières.

Quels sont les documents indispensables qui nécessitent un format papier et ceux pouvant paraître sous une forme numérique?

Cette question pourrait être posée à M. Gomez car, si elle concerne toute l'administration, elle concerne principalement son département. Les documents comportant les engagements de la Ville, les conventions et les contrats seront numérisés par sécurité. Les processus comptables de l'administration sont en cours de numérisation ainsi que les documents RH. Certains documents subsistent en version papier, comme les lettres confirmant les nominations lors d'un d'engagement fait par le Conseil administratif. Selon le maire, l'aspect archivage électronique doit être amélioré mais demande davantage de ressources.

Est-ce que la transition numérique a sa place au sein du Secrétariat général? Où en est la Ville concernant la diminution du papier?

La Ville a encore des progrès à faire, l'avancée des projets numériques est réjouissante. L'avancée numérique représente un enjeu technique et informatique et surtout un processus humain. Afin de bien conduire ce processus, les personnes concernées et les équipes doivent s'adapter, s'organiser. Il faut réévaluer les cahiers des charges et adapter le temps pour intégrer correctement les projets. Il faut aussi accompagner les équipes pour modifier les manières de faire, faire évoluer les pratiques.

Pendant la crise sanitaire, les outils numériques et les pratiques ont beaucoup progressé, le télétravail et les visioconférences se sont généralisés. La partie Conseil municipal du site internet apparaît encore sous l'ancienne version. Le logiciel Synapps contribuera à l'amélioration du site. Une nouvelle version du site web bilingue a été installée juste avant le début de la crise. Le lancement du nouveau site de la Ville a eu lieu en février 2020. Environ 12 000 personnes le visitent quotidiennement. Le site web ainsi que les réseaux sociaux sont donc des outils importants pour la communication d'informations. La question de l'utilisation du papier dans la communication se pose régulièrement. L'étude concernant la revue *Vivre à Genève* a conclu au souhait des habitant-e-s de garder un média en format papier afin de rester informé-e-s des prestations municipales.

Quelle est la définition de la Genève écologique?

La Genève écologique représente une volonté du Conseil administratif de rendre sur tous les plans la Ville aussi écologique que possible. Les interventions concernent donc différents domaines: cartes CFF, achat des vélos et vélos-cargos pour l'administration. Il y a également eu des campagnes de subventionnement d'étude thermique pour des bâtiments (bâtiments scannés par les services de l'Etat) afin d'étudier les possibilités d'améliorer l'isolation thermique de ceux-ci. Le plan climat sera présenté cet automne. D'autres activités sont illustrées dans les pages consacrées aux autres départements concernés.

Page 35

Quel a été l'impact de la crise du Covid sur le SRE?

La crise du Covid a profondément chamboulé tous les domaines d'activités, notamment les événements locaux. Toutes les réceptions faites au Palais Eynard ou ailleurs ont été annulées, y compris les vernissages, les événements, les festivals culturels, etc. Tous les événements entre juin et fin octobre 2020 ont été largement réduits. La Genève internationale a subi un coup d'arrêt extrêmement brutal et beaucoup de démarches ont été transposées en virtuel, lorsque le domaine d'activité le permettait.

Lorsque certaines activités n'ont pas pu avoir lieu, les employés du service ont-ils été affectés dans d'autres services?

De manière générale pendant toute la crise et surtout dans les moments aigus (printemps et novembre), le Conseil administratif a réaffecté en interne les forces de l'administration afin de soutenir les secteurs les plus sollicités. Plusieurs personnes du SRE étaient disposées à renforcer d'autres services si besoin.

Est-ce que les activités prévues ont été adaptées par rapport à la crise sanitaire?

Le télétravail est fortement recommandé pour ceux et celles qui peuvent le pratiquer. Les réunions, notamment dans l'administration publique, se déroulent beaucoup en virtuel. Un changement partiel des pratiques est attendu, notamment les réunions à longue distance qui se feront de plus en plus en visioconférence. Les délégations seront également plus petites. Certaines manifestations ont été maintenues, dont la cérémonie pour les défenseuses et défenseurs des droits humains (Martin Ennals), La fête du 1^{er} Août et le Geneva Welcome Day (la journée des ambassadeurs) ainsi que les cérémonies d'accueil pour les nouvelles et nouveaux habitant-e-s ont lieu par visioconférence. Le SRE a été affecté et certaines activités ont été réduites, à savoir le rendu de rapports au Conseil administratif, le traitement des demandes et des courriels ainsi que la rédaction de la correspondance pour la mairie et le Conseil administratif.

Est-ce que les démarches concernant le réseau entre les villes ont pu être maintenues malgré la crise?

Le SRE soutient le secrétaire général qui représente le Conseil administratif auprès du Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), dont les activités ont été maintenues, mais impactées, notamment pour l'accueil des délégué-e-s. Le CAGI a récemment révélé une étude intéressante: «L'impact du Covid-19 sur les ONG de la Genève internationale» qui permet d'évaluer la force de Genève dans son attractivité à l'international, dont la participation de la société civile aux travaux de ces différentes instances qui sont ici présentes. Les activités de réception et de repas ont aussi été réduites. Cependant, les équipes se préparent à reprendre leurs activités et à réactiver toutes les réceptions, repas et cérémonies de départs à la retraite qui n'ont pu se tenir, comme l'inauguration de la Nouvelle Comédie. Le SRE est resté très actif afin d'appuyer le secrétaire général concernant les demandes de solidarité internationale, notamment de type aide humanitaire. Le SRE a également collaboré avec le Conseil municipal, le maire, le secrétaire général ainsi que les autorités fédérales et certaines ambassades étrangères sur des situations complexes émanant d'une résolution prise par le Conseil municipal. Le SRE a facilité la recherche d'une solution apaisante et a joué un rôle d'intermédiaire. De plus, les événements organisés par le service sont généralement annulés, selon les dernières restrictions sanitaires, quelques jours ou quelques semaines avant la date prévue, mais le travail de préparation a tout de même été fait.

Est-ce que les motions et résolutions concernaient certaines situations problématiques dans d'autres pays?

Oui, la résolution relative au conflit tragique du Haut-Karabakh.

Est-ce que les pays concernés ont mal pris la résolution du Conseil municipal?

Oui. A la suite d'une demande, la commission a reçu la liste des projets liés à la Genève internationale:

SUBVENTIONS SRE 2020

31.01.2021

COMPTE 3636.010		BUDGET
Subventions nominales régulières : CAR et GIPRI		49 000
Nouvelles subventions nominales régulières : GESDA et GCH		175 000
Subventions ponctuelles - Genève internationale et autres		70 000
Budget total subventions SRE		294 000

Noms des subventionnés	Montants	Totaux sous-groupe	Totaux par groupe	Totaux
Total budget subventions SRE				294 000
Association C.A.R. - participation aux frais de fonctionnement	23 200			
Fondation GIPRI - participation aux frais de fonctionnement	25 800	49 000	49 000	
Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) - convention de partenariat	100 000			
Geneva Cities Hub (GCH) - création de l'entité	75 000	175 000	175 000	
Fondation Eduki - concours scolaire à l'occasion du 75ème anniversaire des Nations unies	2 000			
Shap shap - Africa what's up - projets artistiques	5 000			
Jai jagat - marche pour la paix	10 000			
AIMF - complément soutien projets COVID - différence devise 3'339.06 Euros	3 611	20 611		
<i>NEXPO - écriture transitoire comptabilisée mais pas dépensée (demande initiale d'un magistrat non validée par le CA)</i>		70 000	90 611	
Bourses aux médias - GRTV	15 000			
Bourses aux médias - Heidi Media	13 300			
Bourses aux médias - Radio Vostok	9 000			
Bourses aux médias - Geneva Solution	9 075	46 375	46 375	
Total subventions SRE 2020			360 986	360 986
Ecart				-66 986

Page 36

Est-ce qu'il y a eu un ralentissement de la mise en œuvre de la Geneva Cities Hub?

Malgré la crise du Covid-19, la Geneva Cities Hub a vu le jour en 2020. Le contrat de la personne recrutée à la direction s'est terminé en fin de période d'essai pour raison de divergences de stratégie. Le staff est de nouveau au complet. Cette structure est de plus en plus sollicitée. Les réseaux des villes sollicitent la Ville de Genève au niveau de la collaboration, de la coordination et du contact avec des organisations internationales, par exemple l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sollicite également la Ville pour améliorer ses contacts avec des gouvernements locaux.

Page 403

Est-ce que l'augmentation des conflits au sein du personnel est due à la crise du Covid?

Non, il n'y a pas de lien entre le Covid et la hausse de litiges. Cependant ces derniers arrivent de manière irrégulière en raison de la situation particulière et du fait qu'une partie du LEX, engagée par la cellule juridique de l'état-major ORCOC, n'était pas disponible pour le traitement des affaires courantes.

Est-ce que le retard pris impacte la provision relative aux contentieux?

La provision a légèrement augmenté (page 405, ligne 319); son estimation est basée sur les contentieux ouverts au 31 décembre 2020. Cette provision est actualisée chaque année. La ligne 319 indique uniquement les ajustements. Le total de la provision au bilan s'élève à environ 2 millions de francs.

Page 404

Rubrique A002, ligne 319, «Diverses charges d'exploitation»: quelles sont les raisons de l'écart entre le budget 2020 et les comptes 2020?

L'explication est en page 409: 2020 était une année électorale.

Pourquoi les élections ne sont-elles pas anticipées dans le budget?

La pratique en Ville est d'inscrire un montant plus ou moins constant, ce qui produira un non-dépensé lors des années non électorales. Lors des années électorales, il y aura un excédent de dépenses. Cette année l'excédent est particulièrement élevé à cause d'une hausse conséquente de la facture de la Chancellerie d'Etat qui résulte d'un changement de loi. Depuis les élections précédentes la facture dépasse

les 600 000 francs, alors qu'en 2015 elle s'élevait à 200 000 francs (soit une différence de 400 000 francs). Le maire invite à lire le projet de loi PL 11535-A.

Réponse écrite du Secrétariat général:

«Le Conseil d'Etat a modifié, le 19 décembre 2018, le règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). La loi 11535, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015, a induit un nouvel alinéa 2 à l'article 83A de la LEDP, prévoyant que les frais de dépouillement centralisé relatifs aux élections communales devaient être facturés aux communes. En conséquence, le Conseil d'Etat devait fixer par voie réglementaire ce qui doit être facturé. Cette modification réglementaire a été préavisée favorablement par l'Association des communes genevoise (ACG). Elle établit que l'ensemble des coûts du dépouillement centralisé relatif aux élections communales, à l'exclusion des coûts relatifs au développement des applications informatiques, sont facturés aux communes. La répartition des coûts entre les communes est calculée au prorata des votants de chacune d'entre elles.»

Est-ce que ce changement de loi se traduit par un report de charges?

Oui. La Ville n'a pas de marge de manœuvre sur les lois cantonales et n'a pas pu contester ces montants. D'après les informations reçues, il s'agit d'une modification de la répartition entre le Canton et les communes concernant la prise en charge de ces frais, d'où une hausse de la facture pour la Ville de Genève. Et non d'hausse du prix de la prestation.

Est-ce qu'une personne est en charge de vérifier ces changements de lois pour éventuellement s'y opposer?

La Ville a une veille juridique. Chaque département a des juristes dans les différents services qui s'en chargent, cependant ce n'est pas leur tâche principale. Il est envisagé de doter l'équipe de plus de ressources grâce à une réallocation de postes au sein du Secrétariat général, afin d'améliorer ces fonctions de pilotage, de coordination et de veille tournée vers les législations cantonales et fédérales et, pourquoi pas, vers les normes internationales.

Est-ce que l'Etat n'a pas le devoir d'informer la Ville lorsqu'il décide d'un changement conséquent?

Oui. Un changement de loi qui impacte les communes implique une consultation à l'ACG, dont la Ville fait partie. A Genève, il n'y a pas d'obligation de consultation systématique, elles se font en fonction des départements cantonaux, des sujets, etc. Le Conseil fédéral consulte systématiquement les Cantons et les milieux concernés lorsqu'il s'agit d'un changement d'ordonnance fédérale, même s'il est libre de la changer comme il le souhaite. Il a un devoir d'information et cela permet des corrections.

Réponse écrite du Secrétariat général à la demande de fournir le détail de la rubrique 313, «prestations de services et honoraires», de la Direction du Secrétariat général,

Le tableau ci-après présente le détail des écritures de la rubrique 313:

Natures comptables	Réel	Budget	Ecart
Rubrique 313 "Prestations de services et honoraires"	525 413	438 982	-86 431
3130.010 Frais bancaires et de CCP	361	100	-261
3130.020 Affranchissements, courrier express	1 221	3 500	2 279
3130.030 Travaux photo. effectués par tiers	22 878	40 000	17 122
3130.060 C-DPBA Frais de surveill.et d'interven.	2 891	1 500	-1 391
3130.070 C-DPBA Contrats de surveillance	1 143	2 000	857
3130.090 Microfilmage et archivage dossiers+fiche	21 425	25 000	3 575
3130.100 Transports effectués par des tiers	70 172	79 500	9 328
3130.130 C-BGE RERO et catalo.collectifs biblio.	442	2 000	1 558
3130.150 Prestations des graphistes	120 994	90 000	-30 994
3130.170 C-DSIC Liaisons inform,radio,TV,Internet	8 227	0	-8 227
3130.200 C-DSIC Téléphones	4 054	0	-4 054
3130.220 Prestations de réception pour des tiers	533	2 200	1 667
3130.230 Prestations pour services divers	228 646	162 300	-66 346
3130.300 Droits d'auteur et de reproduction	3 795	5 000	1 205
3130.310 Prestations de déplacement	324	0	-324
3132.020 C-DSIC Honor. pour prestation informat.	9 848	20 822	10 974
3132.030 Emoluments pour établissement documents	0	500	500
3132.050 Expertises effectuées par des tiers	0	0	0
3132.070 Honoraires divers	1 689	400	-1 289
3132.100 Cachets (concerts,conférences,etc...)	2 335	4 160	1 825
3133.010 C-DSIC Charges utilisation informatique	23 701	0	-23 701
3134.010 C-ASS Primes d'assurances incendie	735	0	-735

Rubrique A001, ligne 313, «Prestations de services et honoraires»: à quoi correspondent les écarts entre les comptes 2019, le budget 2020 et les comptes 2020?

Cela concerne essentiellement des comptes compétents liés à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) de la Ville de Genève (téléphones, réseau informatique, honoraires pour prestations informatiques, charges d'utilisations informatiques, etc.). Ce compte concerne également les transports effectués par les tiers pour des déménagements ou d'autres types de transports, des prestations graphiques (120 000 francs), etc.

Rubrique A002, ligne 310: pour quelle raison les charges de matériel et de marchandises ont-elles autant augmenté entre 2019 et 2020 aux comptes 2020?

Cette ligne inclut notamment les cartes CFF (840 000 francs) et principalement l'augmentation de la ligne 3100080 correspondant aux fournitures pour les votations qui était budgétée à 70 000 francs et il y a eu 165 994 francs qui sont dus à la parution de la brochure pour les élections et les votations.

Page 405

La ligne 319, «Diverses charges d'exploitation», concerne l'estimation comptable pour le risque relatif aux litiges. Quelles sont les raisons qui justifient cette augmentation de cette ligne?

Il s'agit d'une variation de la provision qui résulte d'une réévaluation du risque financier lié aux litiges auxquels la Ville est partie. La réévaluation faite au 31 décembre 2020 entraîne une augmentation de cette provision de 295 671 francs sur un volume d'environ 2 millions de francs.

Page 406

Ligne 363: quelles sont les raisons et la destination de la hausse de 22,8% des subventions à des collectivités et à des tiers?

Cette ligne comprend deux projets récurrents à hauteur de 49 000 francs qui se sont terminés l'an dernier: le Car bleu ainsi que la Fondation GIPRI qui travaille pour la paix ainsi que le Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) et le Geneva Cities Hub (75 000 francs). Le détail des dépenses se trouve en haut de la page 410 (Relations extérieures). Le montant en faveur des expositions n'a pas été dépensé.

Ligne 314: est-ce que le nouveau poste dédié aux travaux d'entretien du SCM est lié à l'installation du service dans les nouveaux locaux à la rue de la Coulouvrenière 44?

Oui.

Page 407

Ligne 461, «Dédommagements de collectivités publiques»: d'où provient l'écart négatif de 1 800 000 francs entre le budget et les comptes 2020?

Il s'agit d'une écriture purement comptable et neutre. Cette ligne 461 doit être lue avec la ligne 361. Les 15 millions de francs correspondent aux services rendus par la police cantonale à la Ville en matière de sécurité, somme compensée par la contribution de la Ville aux frais d'entretien des routes d'importance cantonale. Cette écriture de 15 millions de francs se retrouve systématiquement dans les budgets et comptes. La revendication de la Ville d'obtenir un certain montant de la part du Canton, qui est le véritable enjeu, est reflétée à la page 304, note q). La Ville avait indiqué une recette supplémentaire de 10 millions de francs pour exprimer cette prétention dans le budget mais, comme la convention n'a pas été signée, ce montant n'est pas rentré dans les caisses de la Ville de Genève. Les comptes reflètent l'absence de consensus politique sur la question. L'explication se trouve en page 206 de la brochure des comptes. Une convention a également été signée entre la Ville et l'Etat afin que l'Etat paie une partie des frais d'entretien des routes. Plusieurs avis de droit et deux rapports de la Cour des comptes (CdC) concernant cette affaire donnent raison à la Ville. Cependant, l'affaire n'est pas encore entièrement résolue.

La Ville reçoit également de la part du Canton une part de la ristourne sur les carburants consommée pour l'entretien de routes par la Ville de Genève, en fonction de la consommation annuelle en Suisse.

Réponse écrite du Secrétariat général:

«Un-e commissaire demande un décompte des droits sur les carburants.
Réponse: Décompte des droits sur les carburants du Département des infrastructures pour 2020 en annexe.»

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
OFFICE CANTONAL DU GENIE CIVIL
DROITS SUR LES CARBURANTS

Part Etat entretien artères municipales - Part Ville de Genève aux frais de police

Comptes	Décomptes	Subventions
2012	2013	2015
2013	2014	2016
2014	2015	2017
2015	2016	2018
2016	2017	2019
2017	2018	2020

Décompte 2018 carburant canton pour entretien et constructions des routes selon exercice comptable 2017 envoyé à l'OFS (Annexe 2)	132'943'864	décompte ok-2018
Décompte 2018 de l'Etat à la Ville (32%) pour entretien et constructions des artères, selon décompte 2018 (comptes 2016)	14'601'500	ok-2018
Total	147'545'364	

Versement de la Confédération (mesures autres que techniques) en 2020, basé sur le décompte 2018 (comptes 2017) DETA : 06110100.460050

14'601'500	
147'545'364	9.8963
Part Ville aux droits sur les carburants	650967

Décompte Etat-Ville

Subvention Etat à Ville pour entretien des routes	
Décompte 2019, (Forfait pour les frais de police)	13'200'000
Montant de la subvention restant à versée	13'200'000

Contribution de la Ville de Genève aux frais de police align="right">13'200'000

Ecritures comptable

DEBIT	CREDIT	MONTANTS
06110100 361200	06110100 200500	13'200'000
06110100 200500	00000003	13'200'000
06110100 361200	Montant dû à la Ville de Genève	650'967

A la remarque récurrente du manque de clarté des intitulés des lignes comptables, il est répondu que la synthèse à trois positions ne reflète pas tout à fait les prestations couvertes par ces comptes.

Audition du Contrôle financier (CFI)

Audition de MM. Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier (CFI) et Philippe Lopez, adjoint de direction au CFI, en présence de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Présentation de M. Chrétien

Dorénavant le suivi des recommandations fait l'objet de rapports semestriels séparés qui seront transmis à la commission des finances.

L'annexe aux comptes liée au Covid-19 a nécessité un mode opératoire spécifique pour identifier toutes les données au niveau de l'administration, sachant que celles-ci ne sont pas exhaustives. Un commentaire a été inclus dans les états financiers.

Le CFI, organe de révision, recommande l'approbation des comptes: les comptes sont justes avec leur seuil de matérialité, à l'exception, selon le CFI, du retraitement proposé sur l'Hôtel Métropole et le parc des Eaux-Vives. Il y émet toujours la réserve relative à l'Hôtel Métropole et du restaurant du parc des Eaux-Vives (cf. pages 92 à 97). Il espère que cette divergence sera levée par le Service des affaires communales (Safco) cette année pour faciliter les comptes 2021.

Le CFI et la Direction financière du DFEL ont veillé à ce que les comptes soient transparents car toutes les informations sont accessibles. Les annexes comprennent toutes les informations relatives à l'hôtel ainsi que ses comptes. Il y a également des extraits de l'annexe des états financiers audités car l'Hôtel Métropole et le parc des Eaux-Vives sont révisés par une fiduciaire externe qui valide les comptes.

Questions-réponses

Quelle est la nature de la divergence? A quel niveau se situe l'écart?

Pour le CFI, la divergence comprend deux aspects: d'une part les ajustements non comptabilisés, qui sont détaillés en annexe du rapport détaillé du CFI, d'autre part le fait de considérer l'Hôtel Métropole comme faisant partie du PF, et non du PA. Cet objet est censé rapporter de l'argent et être un placement rentable. Actuellement, il est considéré comptablement comme si la Ville était actionnaire alors qu'elle est propriétaire de l'Hôtel Métropole et du restaurant du parc des Eaux-Vives. La présentation n'est pas juste car le bâtiment du restaurant du parc des Eaux-Vives est valorisé dans le PF, mais ne peut être vendu actuellement. Cette valorisation n'est donc pas présente dans l'état des comptes, car cela

serait problématique lors d'un déficit comme c'est le cas en 2020. Cette valorisation a un impact sur le compte résultat de la Ville de Genève et sur le bilan mis en annexe du Parc des Eaux Vives (capitaux propres positifs alors qu'il devrait être négatif). Le bâtiment du restaurant du parc des Eaux-Vives quant à lui appartient au PA, car il ne peut pas être vendu, contrairement à l'Hôtel Métropole. Le CFI ne renvoie cependant pas les comptes, car ils considèrent que l'information est incluse dans l'annexe et permet de juger les activités de l'hôtel et du restaurant.

Pour la Direction financière (DFIN), la présentation est cohérente et il n'y a pas de différence sur le résultat. La lecture est plus lisible si on isole le résultat sur une ligne en évitant de l'éclater sur plusieurs lignes avec une partie de l'immeuble, du stock, de la marchandise, etc. La DFIN a préféré tout consolider dans une ligne dédiée au restaurant du parc des Eaux-Vives et à l'Hôtel Métropole et donner le détail séparé dans une annexe afin d'assurer plus de transparence aux lecteurs. La DFIN estime important que le lecteur puisse isoler cet hôtel et ses comptes, qui représentent une spécificité importante de l'activité en Ville. De plus, il ne s'agit pas d'un service dédié de la Ville, elle était donc d'avis qu'il fallait le séparer. De plus, le restaurant du parc des Eaux-Vives se situe au sein d'un parc classé comme patrimoine administratif (PA). La position du service financier est que l'activité du restaurant est une activité commerciale, à but lucratif et que malgré sa situation, il ne peut pas être séparé de l'Hôtel Métropole. De plus ces deux activités sont gérées par le même gestionnaire. Elles forment comme un tout, par conséquent le traitement comptable appliqué doit être cohérent.

La DFIN et le DFEL sont en cours de discussion afin de savoir s'il est possible de transférer le bien dans le PF comme l'Hôtel Métropole. La DFIN prévoit de lancer un avis de droit sur cette thématique afin de savoir si la parcelle pourra être modifiée.

D'autres thématiques dérangent le CFI, notamment les relations entre la Ville et l'hôtel comme des facturations faites sur des avances de trésorerie et une rémunération de ces avances qui ne sont pas neutralisées.

Quelle est la position du Conseil administratif à ce sujet? Ne serait-il pas plus bénéfique pour la Ville de Genève de les vendre?

Les questions sont à poser directement au Conseil administratif notamment à M. Gomez.

Concernant les imputations entre les PF et PA, est-il possible de faire une analogie entre le restaurant du parc des Eaux-Vives et la plaine de Plainpalais?

Selon le Safco, s'il y a prépondérance sur le PF, tout peut passer sur le PF et vice-versa. Cependant, la question des buvettes est différente car il s'agit de concessions.

En ce qui concerne les limitations:

- La limitation liée au centime additionnel est toujours présente. Le chiffre donné par le Canton n'est vérifiable ni par la Ville de Genève ni par le CFI, le secret fiscal étant opposable. La Ville de Genève reçoit uniquement un chiffre qui la concerne et doit l'utiliser tel quel. Des rattrapages se font sur une dizaine d'années, il est donc difficile de faire des contrôles de cohérence.
- Deux limitations émises l'année passée ont été supprimées: celle liée aux engagements hors bilan de la CAP car l'actuaire de la CAP a confirmé que les chiffres fournis à la Ville de Genève sont justes. Un contrôle sera effectué dorénavant chaque année. Ainsi que celle relative à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) qui concerne les employés du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) car le CFI a eu la confirmation que les montants figurant dans les comptes sont justes.

La crise du Covid-19 n'a pas eu d'impact sur les engagements non couverts indiqués dans l'annexe aux comptes annuels.

Dans l'annexe du rapport détaillé, page 46, seuil de matérialité, il y a un ajustement de 2,8 millions de francs pour une réserve ou un renvoi des comptes. Sans cela le résultat s'élèverait à 44 millions de francs à la place de 47 millions de francs.

En annexe figurent des éléments relatifs à la différenciation entre un investissement et une charge d'entretien: un certain nombre d'ajustements comprennent des frais qui sont passés dans les dépenses d'entretien pour 3,3 millions de francs, ils auraient dû faire l'objet d'une proposition car, selon le CFI, ce sont des investissements. Actuellement, la DFIN travaille avec le CFI et le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) pour mettre en place une directive qui permette de clarifier ce qui doit être passé en charge d'entretien et ce qui doit passer en investissement.

Existe-t-il un document qui définit explicitement la différence entre les charges d'entretien et un investissement?

Les tâches sont clairement réparties entre la GIM et la Direction du patrimoine bâti (DPBA): la GIM ne se charge que de l'entretien courant et la DPBA notamment des travaux lors des changements de locataire (rénovation, rafraîchissement d'un appartement, etc.). Une règle du DACM stipule que le remplacement à l'identique s'apparente à de l'entretien, même s'il s'agit, par exemple, de remplacer toute une toiture et si le montant engendré est supérieur à 100 000 francs. Pour le CFI, remplacer quelques tuiles correspond à de l'entretien; par contre, si une toiture n'a pas été entretenue pendant des années, il s'agit d'investissement car les montants seront largement supérieurs à 100 000 francs. Des réflexions sont

en cours avec la DFIN concernant l'entretien des routes. Il est rappelé que des propositions de procédures et des consultations sont faites à l'interne de l'administration, puis soumises au Conseil administratif pour validation.

Est-ce que la pose de phonoabsorbant doit être considérée comme un crédit d'investissement et non de l'entretien?

Selon le CFI, cela dépend de la nature des travaux: boucher un trou dans une route est de l'entretien; refaire les routes dans certains quartiers n'est pas réellement de l'entretien.

Est-ce que l'augmentation du budget d'investissement à 180 millions de francs est nécessaire ou excessive?

L'énorme retard dans l'entretien des PA et PF (par exemple les écoles et infrastructures sportives) est une des raisons de la hausse de la jauge.

Ajustements

Il y a eu un ajustement de 658 000 francs concernant la provision pour vacances.

Pour quelles raisons les vacances non prises doivent-elles être ajustées?

Il s'agit d'une règle comptable. Les vacances doivent normalement être prises au 31 décembre, Lorsqu'une personne prend des vacances ou qu'une personne démissionne sans avoir pris ses vacances, il faut aussi la payer.

Taxe professionnelle

La taxe professionnelle est censée être neutre d'une année à l'autre, mais ce n'est pas le cas car le reliquat relatif aux déclarations arrivant après la clôture des comptes est difficile à estimer sauf pour les nouvelles taxations. La méthode utilisée est validée par le Safo: elle consiste à passer tout ce qui a été comptabilisé et à ajouter en provision la production de janvier-février de l'année qui suit. Les chiffres sont disponibles a posteriori, et l'on sait que l'impact actuel n'est pas neutre (plusieurs millions de francs). Comme ces chiffres sont mouvants (deux jugements l'année passée ont généré des taxations rétroactives sur plus d'une dizaine d'années), il est important que ces impacts soient mis en annexe afin que le Conseil municipal puisse les connaître d'année en année pour une question de transparence. Cela s'ajuste souvent d'une année à l'autre: 15 millions de francs à 2019 et aux années antérieures ont été enregistrés en 2020. En 2020, 10 millions de francs ont été comptabilisés; l'impact était donc de 5 millions de francs. L'impact actuel est à plus de 5%. Il est intéressant de voir que l'impact se réduit d'année en année. Les rétroactifs sont des montants provisionnés. Sous le MCH2,

les taxations en janvier et février sont toujours comptabilisées en transitoire. Le montant total de la taxe professionnelle prélevée en mars s'élevait à 3 millions de francs et concernait 2020; ce montant aurait dû être comptabilisé en 2020.

Est-ce que le montant de la taxe professionnelle peut être estimé?

Le DFEL a stipulé que la taxe ne serait pas estimée et que l'on continuera à taxer en janvier-février le plus de dossiers possible dont les montants seront tout de même passés en transitoire puisque taxés en 2021. Les chiffres de toute une année sont relativement corrects.

Il faut savoir que les taxations de certaines entreprises sont soumises à des répartitions intercantionales et le Service de la taxe professionnelle communale reçoit dans ces cas les déclarations fiscales tardivement. Cette situation se répète année après année. Ce processus est le même au niveau du centime additionnel et de la taxation des personnes physiques/personnes morales, cela dans des proportions bien plus importantes.

Investissement, fonds spéciaux

La valorisation des immeubles se trouve actuellement dans ces fonds. Cela pourrait changer car lorsque la Ville reçoit un immeuble en donation, elle en est le propriétaire; techniquement, elle pourrait vendre l'immeuble, ce qui pourrait amener à le placer dans le PF.

Les événements exceptionnels expliquent une partie du déficit de cette année.

L'annexe consacrée au Covid (pages 214-221) – demandée pour des indications à vocation historique – présente les éléments justifiables liés aux coûts et non-dépensés y relatifs. Elle ne tient pas compte des réaffectations dans les départements. Une partie des charges non dépensées figurent dans le détail des comptes et dans les écarts avec le budget, par exemple les répercussions de l'annulation de la Fête de la musique, et non dans l'annexe sur le Covid. Pour la DFIN, il a été difficile de chiffrer le non-dépensé lié la crise du Covid de manière fiable et tangible. Le choix a été fait d'éviter de polluer les chiffres justifiables, tangibles et codés analytiquement avec ces estimations.

Il y a 56 millions de francs d'impact lié au Covid: ce sont soit des revenus en moins, soit des charges en plus. Il ne s'agit pas de dépassement car il y a eu des réaffectations budgétaires. Les 56 millions de francs ont été chiffrés de la manière suivante:

- calcul de tous les coûts provenant directement du Covid, comme des renoncements de revenus, des charges spécifiques comme celles pour du gel hydroalcoolique;

- codage par les services de tout ce qui était estimé être induit directement par la crise sanitaire.

Pour le CFI, les montants figurant dans l'annexe Covid sont fiables même si non exhaustifs car toute une procédure rétroactive a été mise en place afin de les calculer. Le CFI a validé l'annexe Covid-19 mais pas ces commentaires qui expliquent les écarts de budget car il est difficile d'assurer le lien entre différents éléments.

Est-ce qu'il est permis d'amortir des crédits d'études rétroactivement, par exemple lorsqu'un projet est annulé à la suite d'une votation (cela pourrait concerner le projet Clé-de Rive)?

Selon le MCH2, le projet doit être amorti dans sa totalité durant l'année où l'on prend connaissance qu'il ne sera finalement pas réalisé. Il est possible d'amortir tant que les comptes ne sont pas bouclés.

Capitaux tiers-capitaux propres

Que représentent les 10 millions de francs dédiés à l'engagement des instruments financiers qui devraient s'ajouter aux 47 millions de francs de déficit?

C'est un effet de valorisation des valeurs bancaires qui passe de bilan à bilan (se référer aux pages 144-145). L'écriture est conforme au MCH2.

Pages 164-165

Le tableau permet de comprendre les causes des dépassements. Le dépassement de charges de 20 millions de francs est un élément important: il comprend des impacts du Covid (ligne bleue).

Pourquoi cette perte n'est-elle pas prise en totalité sur la réserve conjoncturelle?

C'est une proposition du Conseil administratif car une partie serait due à la RFFA. La décision appartient au Conseil municipal. Cette proposition interroge car le but de la réserve conjoncturelle est d'absorber les chocs, notamment dus à la crise sanitaire. De plus, le règlement permet l'usage de la réserve d'une manière large.

Quelles seront les conséquences budgétaires si le Conseil municipal décide de prendre l'entièreté de la réserve?

Il n'y aura aucune conséquence car les mouvements relatifs à la réserve conjoncturelle ne concernent que les opérations de bouclage.

Séance du 5 mai 2021

Comptes du département des finances et du logement (DFL)

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du DFEL, de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Introduction de M. Gomez – questions-réponses

Page 13

Est-il possible de recevoir la liste des 23 projets soutenus liés à la transition écologique et à l'urgence climatique, dont quinze contribuent à la réduction des émissions carbone?

Ils sont présentés à la page 430 et le rapport de la délégation se trouve en page 429.

Est-ce que les modifications de règlement de la GIM ont tous été validés?

Malgré les différents messages et courriers qu'elle a adressés au Safco, la Ville est toujours en attente d'une réponse et d'une validation du Safco. Cependant un certain nombre de règles sont déjà appliquées (par exemple le revenu déterminant unifié (RDU), les 65 ans, les résiliations, la sous-occupation).

Page 14

Quelles sont les nouvelles activités d'intervention sociale de la GIM?

La GIM a mis en place une approche préventive avant d'arriver à donner un congé: un collaborateur ou une collaboratrice prend contact avec le locataire pour, si besoin, prendre contact avec les services sociaux du Canton ou la Ville. Il y a parfois un traitement social (54 cas) ou un suivi médical qui doivent être faits. Un collaborateur, venu du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) gère toute la base de demandeurs et les relations avec les locataires. Une collaboratrice a été engagée pour travailler avec lui; l'idée est d'intervenir préventivement sur les problématiques de voisinage, des personnes âgées qui doivent partir en institution, etc. Cette unité ne gère pas les problématiques de non-paiement. Chaque semaine, M. Gomez et M^{me} Böhler reçoivent le procès-verbal de direction de la GIM, et les interventions sociales sont validées lors de ces séances pour un suivi.

A combien de pourcents l'année est-elle clôturée pour le Club de Rome?

La Ville était à 0,61% au 31 décembre 2020.

Page 15

En quoi le télétravail, qui consomme beaucoup, est-il bénéfique pour une ville durable?

Hors situation Covid, le télétravail doit se faire en journée pleine pour limiter les trajets entre le domicile et le lieu de travail. A ce jour, on ne peut faire le bilan de l'économie en CO₂ car il y a un mélange entre télétravail et situation sanitaire, et dans tous les cas le travail informatique se fait, que l'on soit sur le lieu de travail ou au domicile.

Est-ce que des personnes désirent continuer le télétravail ou veulent revenir à tout prix à leur poste?

Cela dépend de la situation personnelle et des conditions d'habitat des collaborateurs et collaboratrices. Ce qui a été fait, c'était de conserver de bonnes conditions de travail respectant les mesures sanitaires. Pour le travail impossible à faire à distance, les arrangements se sont faits entre collègues; il y a des rotations exigées dans les locaux exigus.

Est-ce que certaines personnes ont demandé de continuer le télétravail après la fin de l'obligation?

Oui. Cependant, à ce jour, ce sont les directives sur le Covid qui prévalent. Une fois que la situation sera normalisée, les personnes devront suivre le processus qui inclut un protocole d'accord avec leur hiérarchie.

Est-ce que l'acceptation des offres des entreprises locales est en hausse?

Y a-t-il des chiffres y relatifs par rapport au renforcement de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI)?

En ce qui concerne la CMAI, lors de la prochaine plénière, une réponse sera donnée à la motion déposée sur le sujet. Le Conseil administratif a clairement la volonté de favoriser le marché local.

En lien avec l'assouplissement de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), quels sont les 35 marchés publics ainsi que les critères sociaux, environnementaux et locaux?

Est-ce que la Ville fait du lobbying au niveau du Canton pour avoir un cadre juridique plus porteur?

Un nouvel AIMP est en route. Les Cantons ont été consultés. Dès qu'un Canton l'a signé, il entre en force. Néanmoins, les Cantons n'ont pas l'obligation d'y adhérer. A la suite d'une motion, chaque année, la liste des marchés publics est communiquée. Pour les critères, cela vaudra peut-être la peine d'auditionner M. Righetti. Lors de chaque appel d'offres, une série de critères de différenciation et un critère,

dans lequel tous les critères sociaux et environnementaux sont intégrés, est toujours obligatoire. Cela pèse la notation à 25%. En son temps, M^{me} Salerno avait lancé une initiative pour le personnel de nettoyage et la Ville a été déboutée par le Tribunal fédéral. Donc il y a une limite dans ce qui est possible.

Complément écrit du département:

«Un-e commissaire demande ce que fait la Ville de Genève lors des processus d'achats publics pour favoriser le marché local.

»Dans le cadre des procédures ouvertes (hors véhicules et construction), un travail et une analyse spécifiques sur l'allotissement sont réalisés dans le but de permettre aux entreprises petites et moyennes, et de ce fait principalement locales, de soumissionner. De plus, quand cela est juridiquement possible, la Ville demande de privilégier les produits locaux, par exemple dans les marchés publics relatifs à la restauration.

»Par ailleurs, quand cela fait sens, la CMAI, par le biais de l'exception prévue à l'article 10 AIMP, fait recours aux entreprises sociales genevoises. A titre d'exemple, une partie du mobilier des bibliothèques municipales ou encore les tables pour les réfectoires des écoles ont été réalisées par les Etablissements publics pour l'intégration (EPI).

»En ce qui concerne les procédures de gré à gré et «sur invitation» (réalisées par la CMAI ou pour lesquelles la CMAI intervient en conseil), l'attribution est systématiquement faite à des entreprises genevoises, sauf quelques exceptions, notamment si le marché local n'est pas capable de répondre au besoin.

»Statistiquement, pour les marchés attribués par la CMAI (toutes procédures confondues, depuis 2008), environ 75% ont été adjugés à des entreprises genevoises.»

Est-il possible de recevoir un tableau récapitulant les critères?

La collecte des informations est actuellement coordonnée par le Secrétariat général. Le tableau compilé parviendra au Conseil municipal d'ici à la fin de l'année en cours.

Quelles sont les activités mises en place dédiées à la prévention des risques psychosociaux?

Y a-t-il des mesures directement liée à la situation du Covid?

Le concept de prévention des risques psychosociaux a été travaillé avant la crise du Covid et discuté sous l'ancienne législature. Le but est d'améliorer le bien-être au travail et de prévenir les situations car, actuellement, les administrations ne sont pas très matures dans ce domaine et les problèmes sont souvent

réglés une fois qu'ils arrivent. L'objectif est d'avoir des indicateurs, de la formation dédiée aux managers et un travail en réseau. Actuellement, il est demandé aux managers de suivre des formations en ligne pour faire du management à distance, de prendre des mesures pour éviter la solitude du travailleur et pour que les échanges puissent se faire de la meilleure manière possible.

Quels sont les partenaires sociaux rencontrés?

Les partenaires sociaux sont ceux que la Ville a dans le cadre de son partenariat social: la commission des membres du personnel, la commission des cadres, le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) et le Syndicat suisse des services publics (SSP VPOD). Le processus de consultation est en phase de discussion.

Ont-ils remarqué un effet lié au Covid sur les besoins de soutien psychosocial des employés?

Non.

La structure externe (groupe de confiance) ferait-elle des audits de suivi au sein de la Ville?

Il y a une instruction lorsqu'une problématique rentre dans son champ de compétences, tel un soupçon de harcèlement. Et si «audit» veut dire instruire un dossier pour permettre à la Ville comme employeur de prendre des mesures si nécessaire, il y a effectivement des audits, mais la structure externe ne s'autosaisit pas.

Dans quels services est-il possible d'intégrer de nouveaux apprentis?

L'objectif de la Ville est d'arriver à une centaine de personnes pour la fin de la législature. Pour la rentrée à venir, le nombre sera augmenté d'en tout cas six à sept unités. Pour promouvoir les apprentissages, la Ville de Genève s'intéresse aux nouvelles filières de métier (par exemple la bureautique, l'informatique) afin d'augmenter son nombre d'apprentis qui passent dans plusieurs services et une trop grosse charge pour les maîtres d'apprentissage.

Quelle est la politique de la Ville en matière de stages?

Il y a un budget dédié aux stages «Découverte», ou pour des stages dans le cadre d'une formation. Plus d'informations se trouvent dans le bilan social de la Ville.

Est-ce qu'à nouveau des panneaux de signalisation pour piétonnes ont été arrachés?

Pas depuis le début de la législature.

Est-il possible de chiffrer l'effort fait par la Ville pour répondre aux questions des citoyens liées à ces panneaux?

Réponse écrite du département:

«Un-e commissaire demande quels sont les frais payés par la Ville de Genève pour la féminisation des panneaux de circulation.

»Pour accroître la visibilité des femmes dans l'espace public, la Ville de Genève a procédé au changement, en janvier 2020, de 250 panneaux signalant des passages pour piétons. Une déclinaison de six pictogrammes féminisés couvre désormais la moitié des panneaux de signalisation des passages piétons présents sur le territoire municipal, où étaient représentés jusque-là uniquement des personnages masculins.

»Ce projet a été mené dans le cadre de l'année de mairie de M^{me} Sandrine Salerno. En 2019, 55 896 francs ont été dépensés pour ce projet sur cette enveloppe budgétaire spécifique, pour permettre la prise en charge des frais liés à l'impression des nouveaux panneaux et au remplacement de la moitié des panneaux préexistants. Le travail de graphisme et de création des pictogrammes a quant à lui été réalisé à l'interne de l'administration.»

A quelle page trouve-t-on la ligne concernant les frais liés aux projets pour améliorer la représentation féminine dans l'espace public?

Cela est inclus dans plusieurs lignes.

Est-ce que la numérisation du DFEL a suivi le rythme attendu?

C'est pour 2021. Les projets comme la numérisation des dossiers du personnel sont en stand-by pour différentes raisons ainsi que ceux de la GIM. Le projet des factures commencera l'année prochaine.

Page 16

Où en est le processus de collocation?

Le personnel municipal avait jusqu'à février 2020 pour déposer ces demandes de collocations. Ce processus complexe intervient sur le salaire et la retraite des gens. Dans le catalogue, il y a 199 fonctions types. Les commissions primaires et d'évaluation des fonctions sont des commissions paritaires employeurs-employés; les négociations prennent du temps. De plus, le processus de recours permet de refaire tout le processus. Pour aller plus vite, il faudrait engager des spécialistes difficiles à trouver et créer de nouveaux postes RH. A ce jour, ils sont à peu près un tiers des collocations.

Est-il possible d'évaluer la hausse induite par la collocation?

Les montants liés aux collocations se trouvent dans les lignes dédiées aux salaires des services concernés. Le chiffre est noyé dans la masse. Des personnes gagnent une classe, d'autres ne perdent rien.

Quel est le coût de l'opération des bons solidaires?

Quelle est la somme de la monnaie léman utilisée en Ville?

Est-ce que le Conseil administratif a la volonté de la mettre en avant?

L'activité des bons solidaires a sensiblement boosté l'utilisation du léman. L'utilisation du léman a doublé avec les bons solidaires. Le Conseil administratif s'en réjouit car l'objectif de cette monnaie de proximité est de favoriser la consommation et le commerce de proximité. La volonté du Conseil administratif est de favoriser cette monnaie avec les quantités qui s'imposent. Pour cela, il est en discussion avec les concepteurs de cette monnaie.

Complément écrit du département:

«Un-e commissaire demande à recevoir le détail des rabais en lémans financés par la Ville de Genève en 2020 dans le cadre de l'opération des bons solidaires.

»Réponse: une réponse détaillée a été transmise au Conseil municipal dans le cadre de la réponse à la motion M-1575 du 24 novembre 2020 de MM. et M^{mes} Alain de Kalbermatten, Isabelle Harsch, Michèle Rouillet, Alia Chaker Mangleat, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Luc Zimmermann, Maxime Provini, Patricia Richard, Dorothee Marthaler Ghidoni et Olivier Gurtner: «Pour la mise en place d'un plan de soutien pour les commerçant-e-s genevois et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville (voir annexe)».

Est-ce que les véhicules qui encombraient la zone industrielle des Charmilles (ZIC) ont été évacués?

Les bibliobus n'y sont plus. C'est en discussion pour les véhicules du Service des espaces verts (SEVE) et ceux des artisans qui en ont besoin pour travailler.

Quel est le taux de vacance?

Il n'y a pas de vacance. Des locaux sont parfois vides temporairement lors de travaux effectués entre deux locataires. Le Service Agenda 21 – Ville durable (A21) est intégré à l'attribution des locaux commerciaux pour avoir une certaine logique entre les différents artisans et professionnels sur place. Une réflexion, qui concerne les espaces extérieurs, le stationnement des véhicules, les sens de circulation et les cheminements, est en cours avec le DACM, le DFEL et l'équipe de la ZIC.

Quel est le bilan concernant les sept projets dédiés au racisme anti-Noir?

En raison du Covid, l'octroi des 50 000 francs a pris du retard. Les projets ont démarré en septembre et en octobre. Le bilan complet de cette opération est attendu. Il y a eu plusieurs séances avec les associations qui sont restées en retrait de leur besoin au regard de la somme budgétée.

Complément écrit du département:

«Un-e commissaire demande quel est le bilan des subventions octroyées aux associations actives dans la lutte contre le racisme anti-Noirs.

»Réponse: suite à la création, par le Conseil municipal, pour le budget 2020 de la Ville, d'une ligne de 50 000 francs dédiée spécifiquement à la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s, le Service A21 a lancé, en août 2020, un appel à projets pour répondre à cette problématique. Il a soutenu, à des degrés divers, les sept projets reçus, pour un montant total de 49 954 francs.

»Pour être éligibles, les projets devaient répondre aux critères suivants:

- Correspondre aux missions et compétences du Service A21 et remplir les conditions dans le règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales.
- Répondre spécifiquement à la problématique du racisme anti-Noir-e-s, notamment sur les aspects suivants:
 - sensibilisation;
 - meilleure connaissance des ressorts du racisme anti-Noir-e-s et des enjeux propres à cette forme de racisme;
 - outils et soutiens pour les personnes concernées;
 - actions propres à réduire les discriminations dont sont victimes les personnes noires dans les domaines tels que l'emploi, le logement, la santé ou l'éducation;
 - représentation des personnes noires dans l'espace public et les médias;
 - prévention des actes et violences racistes dans l'espace public; profilage racial.
- Démarrer en 2020 (les projets peuvent se poursuivre en 2021). Les projets proposés par les associations compétentes et spécialisées dans le racisme anti-Noir-e-s sont soutenus en priorité.

»Les projets reçus ont été évalués par une commission consultative, composée des personnes suivantes:

- M^{me} Inès Légeret-Coulibaly, adjointe de direction en charge de la vie associative (Unité vie associative, DCSS).

- M. Yves de Matteis, chargé de projets au Bureau de l'intégration des étrangers du Canton de Genève.
- M. Laurent Jimaja, conseiller administratif de la Ville du Grand-Saconnex.
- M^{me} Marianna Selicka, chargée de mission Diversité (A21).
- M. Bertrand Cassegrain, chargé de projets Diversité (A21).

»La décision finale d'attribution des subventions est revenue au conseiller administratif en charge du DFEL, M. Alfonso Gomez. Ce dernier a suivi l'avis de la commission.

»Parmi les sept projets soutenus, nombreux sont ceux qui se donnent pour mission de valoriser les parcours, les réussites, mais également de montrer les obstacles auxquels ont dû faire face des personnes afro-descendantes en Suisse. Cela doit permettre tout à la fois de proposer une autre représentation des personnes noires dans l'espace public, exempte de stéréotypes et de préjugés, de rendre visibles les contributions des personnes afro-descendantes en Suisse, ainsi que d'inspirer et d'offrir des modèles aux jeunes personnes concernées. Livre de portraits, exposition, court-métrage, podcasts, les projets prennent des formes variées permettant de toucher autant de publics différents. D'autres projets proposent la mise en place d'ateliers parents-enfants ou s'adressent aux adolescentes et aux adolescents, en premier lieu aux personnes concernées, qui doivent permettre de nommer et comprendre les mécanismes du racisme anti-Noir-e-s, et ainsi le combattre de manière plus efficace. Sont également soutenus un projet de formation et de sensibilisation adressé aux acteurs et actrices du milieu culturel et artistique, aux enseignant-e-s de danses urbaines et à toute personne intéressée par la culture hip-hop, ainsi qu'un projet de plateforme des associations luttant contre le racisme anti-Noir-e-s.

»Liste des projets soutenus:

- «Constellations afropéennes: portraits de 30 personnalités afro-descendantes suisses», par un collectif de femmes afro-descendantes artistes et expertes en communication, ressources humaines et méthodologie d'enquête.
- Ateliers pour parents-enfants et jeunes sur le racisme anti-Noir-e-s, par l'Association des médiatrices interculturelles (AMIC).
- «La mécanique raciste: GE – la déconstruis», par le Collectif Afro-Swiss (CAS).
- «Passion fruit seeds: la culture hip-hop, ses racines et son déracinement», par le collectif Faites des vagues.
- «Dans le cœur d'un-e Noir-e», par une personnalité afro-descendante en formation de journalisme et de réalisation audiovisuelle.
- Constitution d'une plateforme d'associations en vue d'une recherche-action sur la prévention du racisme anti-Noir-e-s à Genève, par la Permanence juridique et administrative pour les personnes d'ascendance africaine (PJA).

- «Afro stories (podcast) – trajectoires de femmes et d’hommes afro-descendant-e-s», par l’association The Spot.

»Points forts:

- L’appel à projets 2020 peut déjà être considéré comme une réussite. Le nombre de dossiers reçus est satisfaisant, avec sept dossiers reçus dont nous relevons la qualité d’ensemble et qui ont permis de faire émerger des projets nécessaires et originaux. La ligne dédiée a ainsi été dépensée quasiment dans sa totalité en 2020.
- L’appel à projets a permis de lancer des dynamiques intéressantes entre acteurs et actrices soutenu-e-s, et entre le Service A21 et les acteurs et actrices soutenu-e-s. Nous pensons ici à l’événement qui a eu lieu lors de la Semaine contre le racisme en Ville de Genève 2021 autour du projet de l’association The Spot, qui a réuni The Spot, le Service A21 et une personne physique (Jacqueline Cheliah) soutenue pour un autre projet dans le cadre de l’appel à projets (l’événement peut être visionné à l’adresse: <http://www.non-au-racisme-geneve.ch/>). Avec le développement accru en 2021 des autres projets soutenus, des collaborations supplémentaires avec notre service sont à prévoir.
- La commission consultative a démontré sa pertinence. Les membres offraient des regards variés sur les dossiers reçus. Les échanges ont ainsi été fructueux.
- Élément ni positif ni négatif en soi, nous relevons le profil globalement inattendu des postulant-e-s: à part deux associations, les associations qui ont déposé des dossiers ne sont pas dédiées uniquement ou spécifiquement à la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s, ni par ailleurs particulièrement dédiées à une lutte contre le racisme «généraliste». Deux dossiers ont également été déposés par des personnes physiques. Tous les projets sont néanmoins portés par des personnes afro-descendantes et compétentes dans les projets menés.

»Point à améliorer:

- L’appel à projets a été lancé tardivement dans l’année, laissant très peu de temps pour déployer déjà en 2020 les projets soutenus. Les délais pour déposer les dossiers étaient également courts pour les associations. La raison en est que, la ligne dédiée ayant émané directement du Conseil municipal lors du vote du budget 2020 (en décembre 2019), il a fallu obtenir un certain nombre d’informations quant à la manière dont pouvait être utilisée la ligne en question, concevoir une proposition qui réponde aux souhaits du Conseil municipal et consulter un certain nombre d’associations luttant contre le racisme anti-Noir-e-s afin de construire un appel à projets qui répondent aux besoins en la matière. L’ensemble de ce processus, qui n’a pu débuter que début 2020, a été fortement ralenti par la situation sanitaire et le premier semi-confinement qui nous a obligé à nous concentrer sur les missions essentielles du service durant la première partie de l’année. Les associations directement

concernées étaient toutefois au courant du lancement prochain d'une telle initiative et avaient ainsi la possibilité de préparer leurs dossiers en amont.

»Le Conseil municipal ayant renouvelé la ligne dédiée pour le budget 2021, le Service A21 a lancé un nouvel appel à projets en mars dernier. Huit dossiers ont été reçus. Les décisions finales n'ont pas encore été prises les concernant.

»L'un des objectifs de la ligne dédiée et voulue par le Conseil municipal est de permettre aux associations luttant contre le racisme anti-Noir-e-s de se consolider, se professionnaliser et pérenniser leur activité. La ligne vise à terme de permettre à une ou des associations dédiées spécifiquement à la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s de pouvoir bénéficier d'une subvention nominative, au même titre que d'autres associations luttant contre des formes de racisme spécifiques, telle que la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) par exemple. A ce titre, l'appel à projets 2021 a offert une possibilité supplémentaire pour les associations spécialisées dans le racisme anti-Noir-e-s: celle de demander un soutien pour leurs activités régulières (soit leur fonctionnement). Ouvrir la porte à un tel soutien doit ainsi permettre d'accompagner de manière plus efficace encore les associations dans leur consolidation, et favoriser à terme la création d'une ou de subventions nominatives permettant aux associations concernées de pérenniser leurs activités.

»Dans l'intervalle, cette ligne reste pleinement justifiée et utile pour développer des projets novateurs en matière de lutte contre le racisme anti-Noir-e-s qui ne pourraient pas être développés sans elle. A cet égard, elle joue pleinement son rôle incitatif et de soutien envers les associations et personnes concernées.»

Page 39

Quelles sont les raisons de l'explosion des engagements hors bilans?

La question est à poser à M^{me} Perler. La liste des engagements est en page 208. Les couvertures des déficits d'exploitation dans la petite enfance et les restaurants scolaires sont des engagements conditionnels (garantie de déficit donné).

Pourquoi la ligne des investissements est-elle passée de 130 à 180 millions de francs?

C'est la volonté du Conseil administratif de rénover dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Les projets d'investissement concernés par les 140 millions de francs dépensés sont tous les projets votés ces dernières années. Il y a la Nouvelle Comédie, la rénovation de l'école de Pâquis-Centre, le Pavillon de la danse, et la rénovation des Minoteries notamment. Les Minoteries représentent 13,1 millions de francs des 14,9 millions de francs dépensés sur l'enveloppe du PF.

Pourquoi la somme budgétée dédiée à l'isolation de bâtiments a-t-elle été utilisée à seulement 50%?

La question est à poser à M^{me} Perler, magistrate en charge de travaux. Ce qui est prévu très rapidement, c'est la rénovation de la Cité Jonction.

Page 50

Une commissaire s'inquiète du taux d'autofinancement et de l'élévation de la dette. Pour le magistrat, c'est effectivement inquiétant. Cette année, il y a eu le premier choc RFFA qui est compensé par les rattrapages des années antérieures. On sait qu'avec la RFFA il y aura encore des effets négatifs sur les années qui viennent. La deuxième inquiétude, c'est l'augmentation des dépenses dues aux transferts de charges préparés par le Canton. Pour la Ville, cela peut aller au-delà de 10 millions de francs si les plans du Canton sont suivis. De plus le Canton ne paie pas ce qu'il devrait payer, l'entretien des routes en est un exemple parmi d'autres. Un certain nombre de dépenses – qui proviennent de notre rôle de ville-centre – devrait être à la charge de l'Hospice général. A un moment donné, cela ne pourra pas continuer. La Ville a souvent tiré le Canton de situations délicates.

Une commissaire fait remarquer que la Ville a pris en charge des prestations qui relèvent du Canton comme l'allocation de rentrée scolaire. Le magistrat répond que c'est une prestation que le Canton ne donne pas en suffisance. Si l'on estime que les prestations offertes par le Canton ne sont pas suffisantes, c'est un choix politique, et il faut l'assumer. Mais il n'y a pas que cela. Il faudra s'interroger sur d'autres prestations. Ce qui est inquiétant c'est le transfert de charges prévu par le Canton sur les communes (projet de loi Ecrêtage). La Ville de Genève essaie d'identifier des charges qui devraient être payées par le Canton. Par ailleurs, ce sont aussi des coûts d'opportunité. Tant que l'on est dans une situation économiquement favorable, à savoir qu'il y a des taux d'intérêt bas, que les investissements permettent de contribuer à relancer l'économie, cette question doit aussi se poser. Le Conseil administratif estime que pour faire face à l'urgence climatique, il est important d'avoir une jauge d'investissements importante afin de rénover le patrimoine bâti. Les investissements, c'est surtout le marché local – des entreprises qui engagent sur place – qui en est bénéficiaire. Les taux d'intérêt sont extrêmement bas, et ces travaux doivent être faits aujourd'hui; des économistes de droite le disent aussi. La Ville n'est pas dans une situation catastrophique car sa richesse permet de faire face. Et si c'était le cas, les banques et les institutions ne prêteraient pas de l'argent comme cela. De plus, les analyses faites par des entités comme Standard & Poor's sont relativement favorables à la Ville, ce qui montre que les milieux financiers ont confiance en la Ville de Genève.

A-t-on les moyens de connaître ce que coûte réellement la RFFA?

On ne le connaîtra jamais, pour la simple raison qu'à compter de 2020 l'Administration fiscale cantonale (AFC) applique la nouvelle législation et procède à la taxation de toutes les entreprises sur cette base et ne procède plus à la taxation qui aurait eu lieu sous l'ancien régime. Il est donc impossible de comparer: en plus l'année 2020 a été passablement impactée par la crise sanitaire. S'il y avait eu deux années plus «normales», il aurait été possible de dire que l'année d'avant aurait été représentative de la situation d'avant la RFFA pour la suivante, cependant ce n'est pas le cas.

A quel taux les investissements sont-ils considérés comme risqués?

Selon le magistrat, comme à ce jour la Ville paie 23 millions de francs d'intérêts, il faut avoir un œil dessus, car si ces taux doublent on passe à 40 millions de francs. Comme ce sont des taux sur du moyen terme, ils sont assurés sur une certaine distance.

Sur quelle période ces investissements se font-ils?

Se référer au tableau des dettes en page 126. En page 224, il y a le ratio entre la dette à taux variable et la dette à taux fixe.

Page 48

Que se passe-t-il pour le crédit pour l'aménagement Clé-de-Rive?

Le crédit a été voté; cependant, comme le référendum n'a pas confirmé le vote du Conseil municipal, ce crédit n'a pas été accepté. Donc il n'y a jamais eu de crédit.

A qui la Ville emprunte-t-elle?

Les contreparties ne sont pas communiquées. Il y a un certain nombre d'émissions obligataires, dont la Ville ne connaît pas les détenteurs. Ce sont les fonds de pension, les banques, les particuliers, etc. D'autres dettes sont des placements privés. Pour ceux-ci, la Ville de Genève connaît les contreparties, qui sont en général des institutions financières, banques ou assurances.

Pages 54-55

La liste de la répartition de la provenance des 430 nouveaux employés de la Ville est demandée: se référer à l'annexe 2.

Quelle est la raison de l'augmentation du nombre d'auxiliaires? Est-elle liée à la diminution du nombre d'apprentis, de stagiaires et de civilistes?

Pour les apprenti-e-s ce n'est pas lié; pour les stagiaires, cela est possible.

L'augmentation de la provision vacances non prises provient-elle du prolongement de la période pour les prendre?

La période de récupération des heures et des vacances a été étendue. En raison du Covid, certains services ont été fortement sollicités et il n'est pas possible de laisser partir tout le monde en même temps. Donc il y a eu une extension de la période au-delà du délai de mars. Cela explique également l'augmentation de la provision.

Complément écrit du département:

«Un-e commissaire demande quel est le délai de récupération du solde de vacances au 31 décembre 2020 suite à la crise.

»Réponse: le 20 mai 2020, le Conseil administratif a décidé de revenir à une application normale des dispositions statutaires et réglementaires relatives aux vacances. Ainsi, conformément à l'article 85 alinéa 3 du REGAP, les vacances de l'année 2020 peuvent être prises jusqu'au 31 décembre 2021, moyennant l'accord écrit de la direction du département concerné.»

Quel est le pourcentage de démissions du service?

Réponse écrite du département:

«Un-e commissaire demande quelle est la répartition des 66 démissions en 2020 par département et service.

Répartition par département et service des démissions 2020

Département/service		Démissions
1 - Département des finances, de l'environnement et du logement		5
DFIN	Direction financière	2
SEVE	Service des espaces verts	2
TAX	Taxe professionnelle communale	1
2 - Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité		3
DPBA	Direction du patrimoine bâti	1
ENE	Service de l'énergie	1
URB	Service d'urbanisme	1
3 - Département de la culture et de la transition numérique		22
ARI	Musée Ariana	4
BGE	Bibliothèque de Genève	1
BMU	Service des bibliothèques municipales	4
GTG	Grand Théâtre de Genève (personnel VdG)	1
MAH	Musées d'art et d'histoire	6
MEG	Musée d'ethnographie	2
MHN	Muséum d'histoire naturelle	1
SEC	Service culturel	3
4 - Département de la sécurité et des sports		11
SEP	Service de l'espace public	1
DSSP	Direction du département de la sécurité et des sports	2
SIS	Service d'incendie et de secours	1
SPM	Service de la police municipale	4
SPO	Service des sports	1
VVP	Service voirie - ville propre	2
5 - Département de la cohésion sociale et de la solidarité		24
CIV	Service de l'état civil	1
ECO	Service des écoles et institutions pour l'enfance	5
SEJ	Service de la jeunesse	1
SOC	Service social	17
Secrétariat général de la Ville de Genève		1
SCM	Service du Conseil municipal	1
Total général		66

Page 56

Est-il possible de chiffrer les absences pour maladie?

C'est environ 25 millions de francs. Ce chiffre ne prend pas en compte le non-remplacement de la personne absente.

Quelle est la politique de la Ville pour garder les compétences des personnes qui partent à la retraite?

Des périodes de croisement sont prévues pour transférer les compétences.

Quelle est la politique de la Ville pour favoriser l'engagement des femmes?

Le règlement sur l'égalité préconise qu'à compétences égales c'est le sexe sous-représenté qui doit être recruté. C'est une réalité affichée, mais dans les faits les services sont libres dans leur recrutement. La Direction des ressources humaines (DRH) avec la chargée d'égalité font un travail pour sensibiliser les managers qui ont des équipes majoritairement composées d'hommes. Il y a effectivement une volonté de rééquilibrer mais cela prend un certain temps. Encore faut-il qu'il y ait des candidatures.

A compétence égale, la Ville valorise-t-elle l'engagement des personnes qui ont un certain âge?

Une certaine attention est prêtée à cela, mais ce sont les services qui choisissent et, plus il y a des critères d'engagement, plus le respect de ces critères devient compliqué.

Page 61

Est-ce que la participation financière annoncée du Canton (19 millions de francs) et de l'ACG (6 millions de francs) pour l'hébergement d'urgence est effective?

Il faut demander à M^{me} Kitsos. Théoriquement il ne devrait pas y avoir de dépassement dans le cadre de la proposition votée par le Conseil municipal et, dans l'élaboration du projet de loi, la Ville a dit qu'elle supporterait cette charge à elle seule. La question est de savoir si les communes, par l'ACG, accepteront pour 2021 de mettre 1 million de francs ou non. Et c'est aussi la responsabilité de la députation cantonale.

Quel est le pourcentage de dépassement aux comptes autorisés?

De 7,7 millions de francs pour l'enveloppe totale de crédit budgétaire de 14,33 millions de francs.

Page 62

La synthèse des dépassements non autorisés (81 million de francs) est présentée en pages 164 à 167. Sur ces 81 millions de francs, certains ont été autorisés par des crédits budgétaires supplémentaires votés. Sur la double page 164-165, 61 millions de francs concernent essentiellement des mouvements non monétaires qui sont typiquement des choses non budgétées. La BCGe en est un exemple, c'est une dépréciation d'actifs. Donc le net du dépassement non autorisé, en tenant compte de tous ces éléments, est de 33 millions de francs. Il est précisé que le MCH2 commande d'évaluer les actifs du PF à leur valeur (de coter les valeurs). Il se trouve que les actions de la BCGe sont cotées, et que la Ville en possède

énormément; elles sont donc soumises à des variations. Si le cours de la Bourse varie de 10%, cela représente 20 millions de francs.

La correction de l'impact des charges non monétaires est visible sur le tableau de flux de trésorerie de la page 71: il y a le résultat de la Ville, et le résultat de tous les éléments non monétaires corrigé. Globalement, ce qui est budgétisé c'est ce qui revient chaque année, qui est vraiment prévisible et monétaire.

Les provisions pour litige se calculent une fois par année.

Litige relatif à la servitude liée au parking de Plainpalais

La Ville encaisse une rente de superficie liée au parking de Plainpalais depuis 2015. Le pourcentage des rentes est contesté par le parking Plaine de Plainpalais qui procède à un calcul différent de celui de la Ville: ce calcul permet de dire à quel moment le superficiaire a amorti son investissement initial, donc qu'il rentre dans ses fonds. Dès ce moment, la rente, qui équivaut à 50% du résultat, est déclenchée. La Ville a calculé qu'à partir de 2016 la rente est due, cette date a été validée par un expert indépendant. Le parking estime que c'est 2030. Une procédure d'arbitrage va démarrer. La rente représente environ 1 million de francs par an.

Page 86

Comment est-il possible que l'Etat doive, depuis 2016, 2 millions de francs à la Ville pour l'entretien des routes?

Le Conseil d'Etat ne veut pas payer car le crédit n'a pas été voté par le Grand Conseil. Cependant les 8 millions de francs prévus votés ont été payés.

Page 110

Pourquoi l'association Coopérative du Renouveau de Saint-Jean apparaît-elle toujours sur le tableau des participations financières?

L'information se base sur les comptes de la coopérative au 31 décembre 2019. Le remboursement des parts à la coopérative a été fait. La question est à poser au département de M^{me} Kitsos.

Page 132

Comment la retraite des anciens conseillers administratifs est-elle calculée?

Le calcul est fait de manière très prudente car cela concerne un groupe réduit. Ce montant équivaut au pire scénario. Le montant total baissera chaque année. La réserve est de 4,23 millions de francs.

Page 139

«Variations de fond et financement spécial», colonne 2092: les réponses sont en pages 136 et 140.

Pages 215-221

Le Safco a demandé à toutes les communes genevoises de présenter cette annexe. Les principes de choix sont présentés en page 215, point 2.1. Cela reste quand même un exercice périlleux pour certaines données car si on change les hypothèses cela donne d'autres chiffres.

Est-ce que certains des effets liés au Covid auraient pu être attribués au Canton?

Oui, par exemple en page 219, l'aide sociale et le domaine de l'asile (la prise en charge des personnes sans abri).

Est-il possible de dire qu'au niveau de la Ville la crise du Covid a eu un effet positif, ou l'inverse, parce que la Ville est arrivée en force pour aider?

Il y a une réaffectation de moyens, car beaucoup de services ont fait «du Covid» à la place de faire autre chose. Il y a des dépenses additionnelles qui étaient importantes, et des dépenses qui ont été maintenues parce qu'il fallait soutenir le tissu économique. Les subventions ont été maintenues, même là où les événements n'ont pas pu avoir lieu comme au Grand Théâtre de Genève (GTG) ou à l'Orchestre de Suisse romande (OSR). Mais effectivement il y a aussi des dépenses qui n'ont pas eu lieu.

Est-ce qu'on a demandé aux entités subventionnées de décrire les effets du Covid en termes d'économies et de pertes dans leurs comptes?

Les subventionnés ont été contactés au début de la crise sanitaire pour leur assurer que les subventions étaient maintenues et leur demander de bien faire état, dans leurs comptes, des éventuelles aides fédérales ou cantonales, s'ils étaient au bénéfice de RHT ou autres ainsi que de pouvoir donner une information sur les effets de la crise sanitaire sur leurs comptes, par exemple par des mécanismes de réduction de leurs coûts fixes. Les comptes de ces associations arrivent petit à petit.

Page 276

Un commissaire remarque que la prime de sortie Swap n'a pas été budgétée.

Il s'agit d'une erreur. Le montant payé sur le Swap est légèrement supérieur au montant budgété qui est théoriquement compensé par les intérêts négatifs que

l'on ne budgétise pas pour intérêts négatifs perçus sur l'endettement court terme par principe de prudence. Donc le budget est normalement bon à 274 000 francs près.

Page 278

Ligne 443: les 3,2% de diminution par rapport au budget prévu représentent-ils les réductions de loyers?

Oui.

Quel est le résultat net des loyers sans les gratuités?

36 millions de francs.

Est-ce que le bail du restaurant de l'Hôtel-de-Ville a été signé?

Le bail est en vigueur.

Page 279

Rubrique 1300, ligne 426: ce sont des remboursements liés aux accidents ventilés ensuite dans les comptes des services. Ce sont des chiffres réalistes en regard du taux d'accidents pour 5000 personnes qui se réalisent.

Page 280

Rubrique 1500: est-ce que les 9 millions de francs en moins à la DSIC sont hors effet lié au Covid?

Cela provient de la centralisation des coûts, avant ils étaient ventilés dans les comptes des services.

Page 286

Rubrique 1400, Agenda 21, ligne 34, «Sports et loisirs», La Ville est à vous: est-ce un effet lié au Covid?

Oui.

Rubrique 1400, ligne 55, «Chômage»: comment expliquer à la population qu'il n'y a pas eu d'augmentation, et même des diminutions par rapport au budget?

Ce sont les subventions nominatives votées. L'aide est conditionnée au montant voté, donc il n'y a pas de marge de manœuvre.

Page 289

Quelle est la raison de la gratuité du Mandarin Oriental?

C'est un droit de superficie octroyé en 1946 pour la construction d'un hôtel. Comme, à l'époque, la lutte contre le chômage était prioritaire, le droit de superficie a été octroyé gratuitement. Le contrat de droit de superficie ne prévoit pas de rente, mais il ne prévoit pas d'indemnité pour le droit de retour, ce qui fait qu'en 2046 la Ville de Genève va récupérer l'hôtel gratuitement. Elle sera en quelque sorte payée à ce moment. Pendant un certain temps il a été considéré que cette absence de rente équivalait à une gratuité. La vision a changé: on applique un contrat sans rente, ce n'est donc pas une gratuité.

Est-ce que la convention signée entre l'Hôtel Métropole, le restaurant du parc des Eaux-Vives et la Ville de Genève est accessible?

Le contrat de gestion fixe la rémunération du mandataire, le risque financier est à la Ville. Il n'y a pas d'engagement à couvrir les déficits. En son temps, les principes du contrat ont été présentés à la commission des finances par M^{me} Salerno.

Réponse écrite du département:

«Un-e commissaire demande une copie des contrats de gestion avec Independent Hospitality Associates SA (IHA) pour l'Hôtel Métropole et le parc des Eaux-Vives.

»Réponse: les documents demandés ne peuvent être transmis dans la mesure où ils relèvent du pur secret des affaires; l'hôtel étant exploité commercialement comme n'importe quel autre hôtel de cette catégorie.»

Page 294

Est-ce que toutes les associations qui ont bénéficié du Fonds chômage ont pu trouver un financement ou est-ce que certaines ont dû arrêter leur activité?

La disparition du Fonds chômage a été compensée en partie principalement par des subventions nominatives aux associations qui en avaient fait la demande. Il est rappelé que le Fonds chômage n'avait pas vocation à être pérenne. C'était des soutiens. Les projets devaient ensuite d'autofinancer.

Complément écrit du département:

«Un-e commissaire demande si les associations du Fonds chômage qui ne sont pas au bénéfice d'une subvention nominative ont adressé des demandes de soutien à la Ville de Genève (par exemple la Maison Kultura).

Réponse: en date du 23 octobre 2019, une demande de subvention 2020 pour un montant de 50 000 francs a été adressée par l'association Kultura à M^{me} Sandrine

Salerno, alors conseillère administrative en charge du département des finances et du logement (DFL), dans le but de financer en 2020 le programme Espace jeunes espoirs initialement soutenu par le biais du Fonds chômage pour un montant de 45 000 francs. Cette demande a été préavisée négativement par le Service A21. En effet, avec l'arrêt du Fonds chômage fin 2019, le service n'a plus de dotation budgétaire lui permettant de soutenir de manière ponctuelle des projets visant à l'insertion socioprofessionnelle. De plus, s'agissant d'un public «jeune», il a été estimé que l'opportunité d'un soutien municipal devait, à l'avenir, faire l'objet d'une analyse du DCSS dans le cadre du périmètre de ses actions départementales. Concernant les autres associations (Caddie service, Genève roule), le DFEL n'a pas été saisi d'une demande de subvention nominative.

Séance du 25 mai 2021

Comptes du département de la culture et du sport (DCS)

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), en présence de M^{me} Salma Selle, rapporteuse, de M. Alain de Kalbermatten, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Partie transition numérique

Présentation de M^{me} Selle

Les principales questions des commissaires de la CSDOMIC concernaient les impacts du Covid sur le département de la sécurité et des sports (DSPP), notamment la levée des corps par le Service d'incendie et de secours (SIS), le plastique à usage unique ainsi que les systèmes de consigne avec le plastique. Elle rappelle que la vente de nourriture à emporter, liée à la fermeture des bars et restaurants, a eu un effet considérable sur la quantité de déchets retrouvés dans l'espace public. Les questions ont également porté sur l'extension des surfaces de terrasses qui évoluera en fonction de la crise sanitaire.

Les comptes du département ont été acceptés par la CSDOMIC par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) et 7 abstentions (1 MCG, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC).

Des commissaires ont pris acte de ces comptes et, étant donné qu'ils sont à cheval sur deux législatures, certains commissaires n'ont pas estimé pertinent de se prononcer.

Introduction de M. Kanaan

La DSIC a fait partie jusqu'au 31 mai 2020 de l'ancien département des finances et du logement (DFL). Les comptes du Service des sports (SPO) seront présentés par M^{me} Barbey-Chappuis. L'année prochaine, la présentation des comptes se déroulera conformément à la nouvelle organisation des départements telle qu'elle apparaît dans le projet de budget 2021 voté.

Le principal défi de l'informatique concerne le facteur humain, c'est-à-dire l'accompagnement du personnel lors de changements organisationnels. La DSIC travaille à rendre ces changements accessibles à toutes et tous, notamment dans la fonction publique ainsi que pour les prestations au grand public. Ce domaine présente beaucoup d'enjeux, d'opportunités mais également de risques. La DSIC et les services ont donc élaboré une nouvelle politique de transition numérique pour l'administration, dont le Conseil administratif a validé dernièrement le plan directeur. Un autre grand enjeu sur lequel la DSIC a commencé à travailler est l'autonomisation du SIS comme groupement intercommunal, qui deviendra opérationnel dès le 1^{er} janvier 2022.

Présentation de M. Royston

Le nouveau site internet (www.geneve.ch) a été mis en ligne en février.

En 2020, dans l'administration communale, le télétravail n'existait pour ainsi pas. La première vague de Covid a beaucoup sollicité la DSIC, qui a été forcée de mettre le reste de ses projets en stand-by, afin de se focaliser sur le support du plan ORCOG et des missions essentielles de la Ville.

Dans un premier temps, la DSIC a travaillé afin d'augmenter la capacité d'accès à distance pour notamment toutes les personnes devant travailler pour le plan ORCOG (plan d'urgence), ainsi que pour le maintien des missions essentielles de la Ville de Genève durant la pandémie. Il a fallu équiper environ 1500 personnes afin de leur donner la possibilité de se connecter au système depuis la maison. Il a également fallu élaborer de nouveaux outils comme la visioconférence grâce au logiciel Webex. Des lieux d'accueil ont aussi été équipés par la DSIC, notamment dans la caserne des Vernets.

Lors de la deuxième vague de Covid, le télétravail avait été généralisé: il a fallu permettre à environ 3500 personnes de travailler à distance. Plusieurs formations sur les supports et équipements ont été proposées. Certaines activités mises de côté lors de la première vague ont pu reprendre, notamment la mise en ligne des collections de la Ville ainsi que les archives de l'administration grâce à deux nouveaux sites internet.

Le chapitre 31 est dédié au budget de fonctionnement. On peut y constater un écart d'environ 4,5%: il s'agit d'une sous-dépense qui est composée des dépenses

supplémentaires liées au Covid, comme l’achat d’abonnements pour le système Webex et des équipements comme des caméras, micros, casques, etc., qui sont compensées par la mise en attente de certains projets pendant la première vague ainsi que le non-démarrage du projet de support 24/7 du SIS.

Les comptes sont relativement stables depuis 2017. Il y a une augmentation des charges fixes (70%) liée aux nouveaux services et logiciels, par exemple Webex qui perdurera durant quelques années, ainsi qu’au passage en mode souscription, c’est-à-dire une location plutôt qu’un achat de licence perpétuelle du logiciel Windows 10, par exemple. La barre des charges variables est quant à elle de plus en plus faible et une partie devra être basculée sur des crédits pertinents dédiés à des projets.

Le chapitre 30 concerne les frais du personnel. Il y a une sous-dépense car les nouveaux postes votés en 2019 n’ont été opérationnels qu’à partir de la fin d’année 2020, début d’année 2021. C’est pour cette raison qu’il y a un écart d’environ 15% entre le budget et les comptes. Ces frais augmenteront en 2021 puisque les nouveaux postes rentreront dans les comptes. La DSIC se charge de stabiliser ces frais: elle n’a pas fait de demande de postes supplémentaires pour 2021 et 2022.

Les crédits d’investissements ont triplé entre 2017 (1,6 million de francs) et 2020 (5,5 millions de francs). Cet écart est notamment dû à l’augmentation de projets réalisés en 2020 et à l’accélération de la transformation numérique. De plus, les charges et projets sont de plus en plus portés par des crédits que par le budget de fonctionnement. Cela signifie que la DSIC délivre des projets en réponse aux demandes. Les prochaines plateformes stratégiques prévues sont la nouvelle version de l’ERP du logiciel SAP (proposition PR-1455), une suite collaborative intégrée qui permettra d’adresser plusieurs besoins comme la messagerie, le partage de fichiers, la visioconférence, ainsi qu’une plateforme de gestion des demandes comme les demandes de subventions (par exemple les bourses Covid pour la culture), demandes internes auprès de services (par exemple à la CMAI pour les appels d’offre) ou encore des demandes citoyennes (par exemple celles liées à l’espace public), etc.).

Questions-réponses

Combien y-a-t-il d’apprentis à la DSIC?

Il y en a trois ou quatre qui passent dans différents services afin de développer au mieux leurs compétences. Le cursus suivi est donc assez varié et complet. Il y a deux ans, un des apprentis de la DSIC avait gagné le prix du meilleur apprenti en informatique.

Y a-t-il des demandes liées à la continuation du télétravail?

Selon le magistrat, la crise a fait qu'une majorité du personnel s'est adapté au télétravail qui implique d'autres formes de collaborations. Une directive sur le travail a été validée par le Conseil administratif l'été dernier et prévoit un dispositif spécifique pérenne dès que la crise prendra fin. Les employés travaillant à un taux entre 80 et 100% auront droit à deux jours de télétravail au maximum par semaine, et les personnes travaillant à un taux inférieur (50-70%) auront droit à un jour par semaine, en accord avec la hiérarchie. Il n'y a pas eu de sondage réalisé pour la Ville entière mais pour le DCTN la grande majorité des personnes aimeraient continuer le télétravail à petite dose.

Est-ce que la DSIC détiendrait les supports nécessaires dans le cas où le télétravail serait prolongé, y compris pour les conseillères et conseillers municipaux?

La DSIC est prête à apporter le support nécessaire.

Est-ce que les personnes qui utilisent leur équipement personnel sont défrayées?

Non. Une directive stipule que les frais de télétravail ne sont pas pris en charge puisque les personnes utilisent du matériel et des connexions Wifi qu'elles possèdent déjà. La Ville possédait au début de la crise 500 ordinateurs portables à disposition sur 3500 ordinateurs. A présent, 900 ordinateurs portables sont accessibles. Lors du prochain remplacement des équipements, une part importante des postes fixes sera remplacée par des ordinateurs portables. Les ordinateurs portables coûtent environ 50% plus cher qu'un poste fixe, il faut donc adapter le budget.

Quel est le bilan carbone lié au télétravail?

Le numérique a une empreinte environnementale importante puisqu'il est émetteur de carbone. La DSIC effectuera le bilan carbone du numérique en Ville dans le cadre des deux différents plans climatiques. La DSIC travaille avec le DFEL afin de mesurer la consommation électrique des centres de calcul et des équipements de la Ville. Elle a également pour projet d'augmenter la durée de vie des équipements, par exemple de remplacer les ordinateurs portables tous les six ans au lieu de tous les quatre ans. Le Conseil administratif accorde de l'importance à la question environnementale. L'Etat est d'avis que le degré de pollution et l'émanation de carbone sont en corrélation avec les montants d'investissements faits dans l'informatique.

La souscription des licences alourdira-t-elle le budget de fonctionnement?

Le Conseil administratif est très attentif à la problématique des coûts. Une démarche a été mise en place avec le DFEL afin de maîtriser les coûts. La DSIC veille à ce que la prolifération des outils mis à disposition ne soit pas dispendieuse.

Quels sont les changements qu'impliquent les nouvelles plateformes que la DSIC souhaite mettre en place pour les personnes extérieures à la Ville qui demandent des services?

Par rapport à l'externe, il y a une recherche de cohérence dans la recherche en ligne et une mutualisation de l'expérience utilisatrice. Pour les utilisateurs internes, on essaye d'être plus regardant par rapport aux besoins des services et de prendre moins en compte les demandes extravagantes.

Est-ce que le développement des nouvelles plateformes engendrera d'autres types de collaboration entre le personnel, entre services et entre départements de la Ville?

Les démarches en ligne seront facilitées pour les citoyens qui demandent une prestation via le site internet. Il y aura quelques changements pour les collaborateurs internes, les besoins des services sont pris en compte. Pour le Conseil municipal, l'objectif est de regrouper les plateformes actuelles.

Quels sont les effets positifs comptables de l'informatique?

Cela a augmenté la productivité: la numérisation du système comptable et des facturations limite considérablement le risque d'erreur propice à créer des tensions et des recherches de fautes, etc. C'est pour cette raison que l'accompagnement des changements organisationnels est essentiel car le lancement d'un nouveau logiciel est souvent vécu comme une contrainte, alors que s'il est bien amené il peut être vu comme une opportunité pour les employés de mieux travailler ensemble.

Y a-t-il eu des problèmes et des coûts liés à la sécurité informatique?

Les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes et se font de manière intelligente. La stratégie de protection de l'informatique s'organise autour de trois points:

1. installation des antivirus, des antispams et des détections d'intrusions;
2. des règles et des directives de contrôle sont mises en place;
3. informer/former. Ces coûts sont en hausse et imputables à la DSIC, qui reste très vigilante dans la protection des systèmes informatiques. Le Conseil municipal ayant accordé un poste supplémentaire à la DSIC, il y a actuellement deux personnes chargées de contrôler les cyberattaques.

Est-ce que les moyens du service sont suffisants?

Oui, il a les moyens de délivrer des solutions rapides pour satisfaire les utilisateurs. Il n'y a donc pas besoin d'augmenter le budget de fonctionnement. Par contre, les nouveaux logiciels demanderont davantage d'investissements. Plusieurs propositions seront soumises au Conseil municipal, notamment celle sur le renouvellement du système ERP qui a été déployé en 2004.

Que fait-on du matériel informatique obsolète qui fonctionne toujours?

Jusqu'à présent, le matériel était reconditionné par la DSIC et donné à différentes associations. Comme c'est très chronophage, il est prévu de travailler avec l'association Realise, qui recycle ce matériel.

Audition du Service des espaces verts (SEVE)

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département, de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE), de M^{me} Dominique Moret, adjointe de direction responsable des finances au SEVE, en présence de M^{me} Salma Selle, rapporteuse, de M. Alain de Kalbermatten, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint et Samuel Blanchot, directeur financier

Combien y a-t-il d'apprentis parmi le personnel du SEVE et à combien s'élèvent le nombre de personnes déjà formées?

Une douzaine d'apprentis et 237 plein temps. Il y a plus de détails dans le bilan social.

Combien et quelles essences d'arbres ont été plantées?

Toutes les informations et lieux des plantations d'arbres seront accessibles sur le site internet de la Ville de Genève dès début juin. Il y aura des informations concernant les arbres qui ont été abattus et sur ceux qui ont été plantés. 533 arbres ont été plantés dans les lieux importants qui en avaient besoin, notamment les parcs Hentsch, Geisendorf et Trembley. Des plantations seront réalisées dans le parc La Grange cet automne.

Quel est l'écart de coût entre un revêtement perméable et un revêtement imperméable?

Il est difficile de sortir un chiffre précis car la pose le revêtement perméable revient moins cher que celle du revêtement imperméable; pour le nettoyage c'est le contraire.

Quelle est la raison de la multiplication par cinq en dix ans de la hausse du coût du nettoyage?

Il y a dix ans, les tâches de nettoyage avaient été redistribuées entre la Voirie et le SEVE après réflexion sur l'optimisation du nettoyage: comme le personnel du SEVE est présent de toute manière dans les parcs, les grands espaces verts sont nettoyés par le SEVE et les petits espaces verts des différents quartiers ont

été donnés à la Voirie. De plus, il y a plus de dix ans, les espaces verts n'étaient pas nettoyés le week-end car il n'y avait pas besoin. Entre-temps, l'utilisation des parcs a fondamentalement changé: il est impensable de ne pas nettoyer les espaces verts le week-end; ce sont des entreprises privées qui s'en chargent.

Quelles sont les nouvelles priorités du SEVE depuis son changement de département?

Il y a une certaine continuité entre les anciens et nouveaux objectifs. Les missions courantes du SEVE changent peu. Le Conseil administratif a pour objectif d'augmenter le nombre des plantations, il y a donc eu une accélération. Le programme Urbanature a été mieux sollicité. Le SEVE a été sollicité par un certain nombre d'abattages liés aux tempêtes et aux gros coups de vent, qui montrent aussi que les arbres sont fragiles.

Quelle est la stratégie de communication envers le public?

Il y a deux chargés de communication à temps partiel. La politique est de mettre des grands panneaux de communication sur les lieux concernés afin de permettre au public de comprendre les raisons des travaux ou des abattages. Les abattages d'arbres sont toujours communiqués: chaque arbre est muni d'un panneau informatif quelques jours avant son abattage (raisons de chaque abattage, le type d'arbre, son pedigree, les raisons pour lesquelles il dépérit, etc.). Pour le magistrat, la communication en amont est essentielle: il est important que le département et le service soient proactifs afin que le public n'ait pas à se poser de questions sur les prochains travaux et que les informations soient à sa disposition. Il est important que le SEVE réponde aux préoccupations de la population concernant les arbres; le service en est tout à fait conscient.

Page 362

Ligne 392 «Fermages, loyers, frais d'utilisation»: pour quelle raison cette ligne a-t-elle augmenté de 46,4% entre le budget 2020 et les comptes 2020?

L'écart est dû aux frais de loyers des nouveaux locaux du Bois-des-Frères.

Est-ce que le SEVE a les moyens de replanter un nombre important d'arbres?

Le SEVE est incapable de prendre en charge seul le programme de végétalisation. L'ensemble des services doivent collaborer afin de mener à bien cette mission importante. Chaque service de la Ville a un rôle, par exemple l'URB détecte les lieux dont les conditions permettent de nouvelles plantations. Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) agit plutôt sur le domaine public. Le SEVE identifie le potentiel supplémentaire de plantations sur les espaces verts. Les investissements doivent être considérés sur du

long terme. Une part relative à l'entretien est intégrée aux investissements afin d'assurer par exemple durant les cinq premières années la bonne installation des plantes qui demandent de l'entretien, l'arrosage, etc. Les plantes sont estimées autonomes au bout de cinq années. Néanmoins, elles nécessitent un entretien régulier: c'est là que le budget de fonctionnement intervient. La grande partie des investissements de ces dernières années est encore sous garantie mais une fois que les espaces verts reviendront au SEVE, le service aura besoin de plus de ressources pour s'en occuper. Les besoins supplémentaires d'arrosage sont devenues lourds à gérer, des nouveaux arbres arriveront, etc. A l'avenir, les aménagements paysagers aux abords des nouvelles gares du CEVA aux Eaux-Vives et à Champel nécessiteront des ressources supplémentaires. Il est toujours possible d'optimiser le fonctionnement, mais à un moment donné il y a une limite. Les missions sont revues en interne afin de ne pas garder des éléments ou des démarches obsolètes. Les missions relatives à la propreté augmentent d'année en année, compte tenu des changements climatiques, etc. Le SEVE tient à jour la liste de toutes les surfaces qu'il gère annuellement: des surfaces sont ajoutées et d'autres sont enlevées. A partir de ce bilan, le SEVE demandera à l'avenir des moyens supplémentaires afin de pouvoir bien gérer chaque surface.

Est-ce que cela coûte plus cher de faire pousser et d'entretenir un arbre qui vient d'être planté plutôt qu'un arbre existant?

Oui, car un jeune arbre ne survit pas seul. Il ne devient autonome qu'à partir de cinq ans. Au-delà de cinq ans, la charge d'entretien d'un arbre devient nettement plus légère. Il est important de choisir au moment de la plantation la bonne essence et un substrat adapté pour faire pousser un arbre. Les échecs de non-reprises de plantations sont rares et proviennent la plupart du temps du fait que les sujets plantés sont trop grands et ont du mal à prendre racine.

Le nettoyage des nouvelles installations à vélo végétalisées (ancien arrêt De-Roches) est-il plus compliqué qu'auparavant?

Oui. Ce point est à reprendre avec l'AGCM.

Quelles sont les raisons des coûts supplémentaires liés au Covid?

Lors du premier déconfinement, une partie de la population a profité des espaces verts pour sortir, rechercher de la fraîcheur. Cela a engendré beaucoup de déchets, et des coûts considérables, notamment au niveau du nettoyage. La situation actuelle amène à augmenter ce type de coûts, notamment durant la période estivale.

Comptes du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de MM. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint au DSSP, Gianni Dose, contrôleur de gestion au DSSP, Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, de M^{me} Sybille Bowvin, cheffe du Service des sports (SPO), en présence de M^{mes} Monica Granda, présidente de la commission des sports, M. Alain de Kalbermatten, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Présentation de M^{me} Barbey-Chappuis

Le DSSP comprend six services, dont trois ont été considérés comme délivrant des services essentiels durant la crise sanitaire:

- La police municipale a poursuivi ses actions de proximité et était chargée de la mise en œuvre des mesures décidées au niveau cantonal et fédéral, notamment le contrôle de l'obligation du port du masque dans les Rues-Basses dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus. Le nombre d'heures relatives aux missions en lien avec le Covid s'élève à 12 236 heures. 2970 actions ont été organisées en lien avec des missions spécifiques liées au Covid et 941 sanctions ont été délivrées.
- Le SIS a été extrêmement impliqué dans le cadre de la cellule ORCOC – cellule d'urgence mise en place par la Ville – et a également apporté un soutien important à différents services d'autres départements impactés par le Covid, notamment le DCSS, plus précisément le Service social (SOC) et le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF).
- Le Service Voirie – Ville propre (VVP) propre a poursuivi ses prestations essentielles en matière de levée des déchets. Elle a mis en œuvre plusieurs projets comme le bannissement de l'usage du plastique à usage unique. Les éco-points ont été développés.

Le quotidien du Service de l'espace public (SEP), du Service logistique et manifestations (LOM) ainsi que du SPO été significativement impacté par la situation sanitaire.

Le LOM a été impliqué dans la crise sanitaire d'un point de vue logistique: approvisionnement de la Ville en gel hydroalcoolique, masques et plexiglas. Le département a tenté de déployer des animations qui étaient compatibles avec la crise. Il s'est aussi chargé des illuminations de Noël et du festival Geneva Lux.

Le SEP délivre les autorisations pour l'utilisation du domaine public. Il a aidé à mettre en place diverses mesures de soutien à l'économie en termes

d'exonération de taxes et d'extensions de terrasses. A l'exception de la période du 13 mars au 11 mai, les installations sportives de la Ville ont toujours, en partie, été ouvertes.

Le SPO a tenté de profiter au maximum de la marge de manœuvre des mesures cantonales et fédérales en tenant compte à chaque annonce du Conseil fédéral des jauges, des flux et plans de protection. Il a fallu gérer au mieux les différents publics (clubs, athlètes élite, la population, écoles de natation). Les jeunes ont progressivement pu avoir accès aux infrastructures sportives. La Ville a soutenu le monde sportif, parfois en s'associant à d'autres collectivités, notamment via le guichet d'aide unique qui a été mis en place avec l'ACG, le Fonds cantonal d'aide au sport et le Canton. Chaque partenaire a investi 250 000 francs dans un fonds. Sur les 1 million de francs, 850 000 francs ont été débloqués du Fonds en faveur des clubs et des associations sportives impactées par la crise sanitaire. Les subventions ont par ailleurs été maintenues même si les prestations n'étaient pas délivrées, notamment pour la course de l'Escalade. Des capsules de sport (cours gratuits) compatibles avec le virus ont pris place dans différents quartiers. Elles ont connu un très joli succès, notamment auprès du public féminin. La Canopée est donc devenue un espace d'accueil et de détente avec des cours destinés à tous les publics.

Présentation de M^{me} Bertossa, rapporteuse de la commission des sports

La magistrate a présenté le fonds de 1 million de francs destiné à soutenir les associations sportives, dont 850 000 francs ont été dépensés. Les projets, notamment celui des capsules de sport qui coûte très peu à la Ville (8000 francs), et seront reconduits à l'été 2021. La question de deux grandes infrastructures, dont les crédits de réalisation ont été votés lors de la dernière plénière du Conseil municipal, a été abordée. Deux gardiens de bain, un mécanicien pour piscine et une caissière à 50% pour l'élargissement des horaires d'ouverture de la piscine ont été engagés. Le manque à gagner est essentiellement lié à la fermeture des piscines et d'autres infrastructures durant deux mois. Il y a une différence de 0,5% entre le budget 2020 et les comptes 2020 en ce qui concerne le personnel. Une longue discussion a porté sur l'Académie du Servette aux Evaux. Les charges ont diminué d'environ 507 000 francs en raison des prestations sportives qui ont été annulées à cause de la crise du Covid.

Les comptes du SPO ont été acceptés par la commission par 10 oui (3 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG, 1 MCG) et 3 abstentions (2 PLR, 1 UDC).

Questions-réponses

Pour quelles raisons les gratuités liées aux sports sont-elles en années sportives?

Les gratuités sont calculées sur la base des saisons sportives et non pas en saisons calendaires.

Pour quelles raisons les termes de «vecteurs d'excellence» sont employés pour définir la culture et le sport (page 23)?

Cette appellation est liée à l'ancienne répartition des départements. Les grands événements sportifs, tel le Geneva Open, permettent de faire rayonner Genève, notamment la venue de Roger Federer pendant dix jours.

Y a-t-il aussi de ressources?

Pour la magistrature, le nombre de postes permet de répondre aux besoins actuels. Une analyse sera faite prochainement dans le cadre du projet de budget 2022. Selon M^{me} Bonvin, il y a un besoin de personnel supplémentaire car les prestations ont fortement augmenté ces dernières années. Le DSSP fait du mieux qu'il peut pour remplir les missions qui lui sont attribuées, mais c'est très tendu.

Le peuple ayant voté le salaire minimum à 23 francs, les pompiers volontaires recevront sûrement un rétroactif. Est-ce que ce rattrapage figurera dans les comptes 2021?

Ce n'est pas possible de répondre tant que le Conseil administratif n'a pas pris de décision. A priori cela entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et cela ne devrait donc pas avoir un impact limité sur les comptes, puisque la solde est actuellement de 22 francs/heure.

Est-ce que le nouveau curriculum de formation continue de la police municipale sera obligatoire? Oui pour tous les agent-e-s de la police municipale (APM)?

En raison de la crise sanitaire, cette nouvelle formation a été reportée.

Combien d'heures par APM par année représente ce projet de formation?

La formation de base que doivent suivre les aspirant-e-s APM représente un total de près de 1200 heures de formation sur une durée de huit mois.

Que comprend le domaine de l'informatique police (page 26)?

Il y a passablement d'informatique en lien avec les procédures judiciaires pour lesquelles la Ville collabore avec la police cantonale.

Est-ce que, durant la période du Covid, le taux d'absentéisme a augmenté?

La police municipale était sur le terrain; certains membres du personnel ont donc attrapé le Covid, ce qui a eu un impact sur le taux d'absentéisme. Les missions de l'année 2020 étaient principalement concentrées sur la crise sanitaire.

Est-ce qu'il y a eu un report de missions de la police cantonale à la police municipale depuis le contrat local de sécurité en 2017?

Sur l'année 2020, c'était surtout des missions liées au Covid. Durant cette période, les APM étaient rattachés à la police cantonale. L'essentiel de leurs missions se concentrait sur la mise en œuvre des mesures sanitaires.

Pourquoi des manifestations plus importantes que la Canopée n'ont-elles pas eu lieu?

Il a été difficile d'animer l'espace public durant la période du Covid et actuellement il est difficile de se projeter car, avec les mesures fédérales, tout est fluctuant. L'objectif du DSSP était d'utiliser au maximum la marge de manœuvre laissée par les autorités fédérales et cantonales dans tous les domaines, notamment l'animation de l'espace public.

Est-il envisageable de rendre les quais plus attractifs?

L'ouverture du nouveau port a fait que les bateaux ont été déplacés. Des réflexions afin d'élaborer de nouvelles animations sont menées dans le cadre d'un groupe de travail relatif au futur de la rade. Etant donné la crise sanitaire, il est compliqué d'envisager des manifestations plus importantes, des restaurants, des buvettes, etc.

Y a-t-il assez de moyens pour la mise en application de l'interdiction du plastique à usage unique dans le cadre des activités proposées par la Ville?

Oui, de début 2020 jusqu'au mois de juin, une sensibilisation a été faite par l'unité des gestions des incivilités dans les établissements publics. Dès juin 2020, la Ville a commencé à sanctionner. Ils ont laissé une période de tolérance aux cafés et restaurants qui avaient été fermés pendant trois mois. Cette interdiction a fait d'ailleurs l'objet d'une adhésion assez forte de la population et des restaurateurs. Il y a eu environ 260 commerces en 2020 qui ont été contrôlés et neuf établissements seulement ont dû être sanctionnés. L'amende coûte 100 francs.

Le Fonds cantonal spécial d'aide au sport a été doté de 1 million de francs d'aide aux sports par le Canton, les communes et la Ville; 850 000 francs ont été dépensés comptablement.

Quels sont les montants dépensés et la participation de la Ville?

Ces montants ont été pris dans les enveloppes des subventions (page 326). Les 850 000 francs prélevés feront l'objet d'un rapport de l'Aide au sport – la plateforme qui gère ce fonds – qui sortira normalement à la fin du mois et dans lequel figureront toutes les aides qui ont été données. Ville a versé 250 000 francs à cette plateforme qui les a reversés directement aux associations.

Est-ce que la Ville a fait d'autres arbitrages?

Oui, des manifestations ont été annulées en raison du Covid et la Ville a décidé de maintenir les subventions dans certains cas. Seuls les coûts réels de certaines manifestations ont été pris en charge (en cas d'annulation), ce qui a permis de pouvoir verser les 250 000 francs pour la plateforme du Covid. La magistrate a inclus dans le budget 2021 300 000 francs supplémentaires, étant donné que les activités sportives reprendront. Le DSSP s'attend à ce qu'il y ait plus de difficultés en 2021 qu'en 2020, car il y a des risques que des sponsors se retirent probablement. Les membres seront sûrement moins nombreux puisqu'ils ne renouvelleront pas tous leurs cotisations.

Quel est le bilan du Fonds de soutien au sport féminin (200 000 francs)?

Environ 60 000 francs ont été dépensés. Les clubs sont preneurs, cependant le contexte n'était pas propice à la création de nouvelles équipes féminines. En 2020, l'activité des clubs a été ralentie, et la principale mission était de sauver celles qui restaient.

Pour quelle raison la baisse des recettes est-elle due à la fermeture des piscines et d'autres infrastructures?

De quelle manière des réductions, des jauges et des contraintes entraînent-elles des tarifs réduits, car cela aura dû entraîner des prix plus élevés?

La Ville a souhaité faire un geste pour le public car les contraintes sanitaires rendaient l'accès aux infrastructures plus difficiles. Auparavant, le public payait un ticket pour la journée entière. A présent, il peut se rendre à la piscine seulement à condition de respecter les créneaux horaires, comme le matin de 7 h à 9 h ou le soir de 18 h à 20 h. Il n'était donc pas convenable de la part de la Ville de faire payer deux heures de baignade au prix d'une journée complète. L'accès au demi-tarif existe toujours.

Quelles sont les raisons des écarts entre les montants du budget 2020 et les comptes 2020 relatifs aux soutiens aux clubs de sport, de handball, multisports, athlétisme, etc.?

Il suffit qu'un club soit qualifié pour les séries éliminatoires alors qu'il ne l'était pas l'année d'avant pour faire des différences dans les comptes. Les saisons peuvent être passablement différentes d'une équipe à une autre. Il y a donc une certaine flexibilité. De plus, les budgets sont faits quasiment deux ans à l'avance et, dès lors, il est difficile de mettre à jour les lignes en fonction des demandes. Il faut plus comparer les comptes 2020 avec les comptes 2019 dans la mesure où, lorsque l'année 2019 est clôturée, le budget 2020 est déjà réalisé. Il est difficile de le corriger par la suite et les lignes sont corrigées en 2021.

Est-ce que le Canton devrait faire plus d'efforts pour les subventions monétaires qu'il partage avec la Ville, notamment le judo?

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (LESP), il a été décidé que les communes géraient la relève des élites (équipes et individuels). Par contre, il y a une volonté de maintenir un soutien financier conjoint sur les associations cantonales. Historiquement, les associations cantonales s'entraînent toutes dans les sites de la Ville, d'où un lien fort avec la Ville. Le Canton ne fournit que peu de soutien au niveau logistique pour les associations de sport. Pour pouvoir soutenir un club, il faut également travailler avec l'association cantonale afin d'assurer la relève et la coordination. L'excellence, comme évoquée précédemment, se nourrit du sport de masse et des jeunes qui font partie des clubs. Il était important pour la magistrature et pour la politique sportive de la Ville de pouvoir aider toutes les actions des associations cantonales afin de ne pas perdre ce lien qui est extrêmement important pour le soutien au sport.

Quels sont les sports aux besoins accrus que le Canton pourrait également soutenir?

La subvention de la Ville ne doit pas baisser, mais le Canton pourrait investir davantage. Actuellement, les fonds d'aide au sport ne sont pas à la charge du Canton; ils proviennent de la LoRo (organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie romande). Le Canton soutient certaines associations cantonales, en lien avec la relève d'élite selon la LRT. Un bilan et des discussions sont en cours à ce sujet: le Canton devra assumer le rôle qu'il s'est octroyé, selon la loi sur le sport.

Comment savoir si une association est cantonale?

Les organisations en Suisse sont pyramidales. Dès qu'il y a trois clubs dans un Canton, souvent l'association fédérale demande que ces trois clubs se réunissent sous une association fédérale cantonale, qui est le lien entre la fédérale, l'association cantonale et les clubs. Cette règle est définie par Swiss Olympic et par l'Office fédéral des sports. La Ville soutient l'activité des associations cantonales qui est destinée aux enfants, donc les ateliers découvertes et l'initiation pour les juniors ainsi que le club de voile de Versoix car il n'y en a pas en Ville. Le règlement stipule que si l'activité ne figure pas sur le territoire de la Ville celle-ci peut subventionner un club de ce sport qui réside sur une autre commune, dans la mesure du possible.

Page 328

Pourquoi la ligne «Fonds de soutien au bénévolat» a-t-elle baissé? Comment ce fonds fonctionne-t-il?

Le but de ce fonds est de proposer des formations, des fêtes pour valoriser les bénévoles ainsi que l'aide aux associations pour le recrutement ou l'achat du logiciel. Il n'y a pas eu de formation en 2020 car les réunions étaient interdites. Les détails sont en page 352.

Pages 358-363

Page 360, ligne 427: quels sont le type d'amendes?

Cela concerne uniquement les amendes de parking enregistrées au Service de la police municipale (SPM).

Dans quelle ligne figurent les autres amendes?

Les amendes pour les chiens figurent à la ligne 424, «Taxes d'utilisation et taxes pour prestation de services» (page 360).

Est-il possible d'avoir un résumé ou un décompte des amendes distribuées en Ville de Genève?

Réponse écrite du département:

«La police municipale peut infliger trois sortes d'amendes, selon l'infraction sanctionnée:

- Amendes d'ordre (AO) pour des infractions à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) ou aux ordonnances liées ainsi que pour des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup), lorsqu'il y a détention et/ou consommation, par des personnes majeures, de produits cannabiques (haschich/marijuana), dont le poids total ne dépasse pas 10 grammes. En 2020, les APM ont délivré plus de 13 800 amendes d'ordre (hors amendes d'ordre délivrées par la FdP).
- Ordonnances pénales (anciennement appelée contraventions): la procédure de contravention s'applique à toutes les infractions participant du droit pénal qui ne sont pas mentionnées dans l'annexe 1 de l'ordonnance sur les amendes d'ordres. Sont notamment concernées les infractions en matière de salubrité publique (salissures diverses sur le domaine public, par exemple) ou de tranquillité publique (bruit, musique, outrage, etc.) ou encore celles liées à l'inobservation de la réglementation en matière de chiens. En 2020, les APM ont délivré plus de 2353 ordonnances pénales.

- Amendes administratives: les amendes administratives s’appliquent notamment aux infractions aux lois et règlements régissant le domaine public, la gestion des déchets, l’affichage sauvage, les marchés, la taille ou l’élagage des haies empiétant sur la voie publique. En 2020, les APM ont délivré plus de 266 amendes administratives.

Serait-il possible d’avoir une ligne dédiée uniquement au littering?

La magistrat a une volonté de renforcer les amendes par rapport à ce fléau. Cependant, il ne faut pas s’attendre à faire beaucoup de recettes car il faut prendre les personnes en flagrant délit. L’objectif est préventif par la peur de l’amende: prévention et sanction sont donc couplées.

Dans quelle ligne figure la protection civile (PCi)?

Elle fait partie du SIS.

Est-ce que le rattachement de la PCi au Canton durant la crise sanitaire a eu un impact financier pour la Ville?

Non, la PCi a rempli ses missions, notamment pour contrôler le port du masque dans les zones définies sur le domaine public, comme dans les Rues-Basses.

Page 358, ligne 317 et page 365, lettre g): pour quelle raisons les frais de repas du personnel ont-ils presque doublé?

Ce sont des dépenses liées au Covid.

Est-il envisageable d’obtenir le détail des exonérations (taxe des terrasses)?

Le manque à gagner engendré par les gratuités des terrasses en 2020 s’élève à 1,8 million de francs (1,9 million de francs ont été encaissés en 2019). La gratuité a été octroyée le 1^{er} janvier jusqu’au 31 juin. Une extension des terrasses a également été octroyée jusqu’à la fin février puisque les terrasses d’étés rouvrent le 1^{er} mars.

Page 370

Est-ce que le nombre de postes vacants est normal?

Ce chiffre est raisonnable en comparaison du nombre de collaborateurs (1240 équivalents temps plein).

Séance du 26 mai 2021

Comptes du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de tous ses chefs de Services, en présence de M. Didier Lyon, président de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ), de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Présentation de M^{me} Kitsos

Les prestations ont été adaptées à la situation sanitaire et de nouvelles ont été créées pour répondre aux besoins. Beaucoup de décisions des autorités ont été prises tout au long de l'année, et il a fallu les appliquer pour garantir la sécurité tant des bénéficiaires que des collaborateurs et collaboratrices. Le Conseil municipal a aussi assumé son rôle puisque des ressources supplémentaires ont été accordées, notamment le vote de la proposition PR-1411 sur l'hébergement d'urgence qui a permis de renforcer les moyens pour l'urgence sociale. Des personnes ont dû travailler sept jours sur sept, beaucoup de personnes ont aussi dû changer de mission pour pouvoir piloter de nouveaux projets. Cette flexibilité et cette souplesse sont à saluer et démontrent que la fonction publique est bien présente pour répondre aux besoins de la population.

Les principales réalisations de l'année 2020 sont les suivantes:

Les écoles

Durant le Covid, le but était de garantir l'accueil des enfants dont les parents avaient des fonctions dites essentielles ainsi que de répondre aux exigences sanitaires en renforçant les nettoyages et en achetant beaucoup de produits, que ce soit du gel hydroalcoolique ou des masques. Cela a induit un volume important d'achat de matériel lié au Covid, exigeant des moyens et du personnel supplémentaires, pour le nettoyage notamment. La Fête des écoles a été annulée. Un bon d'achat dans une librairie avait pu être octroyé aux enfants à la place, et des jeux avaient été organisés par classe autour de la thématique des masques d'animaux.

Dix réfectoires scolaires ont été ouverts pendant le semi-confinement, donc des repas étaient servis. La réorganisation a permis de diminuer le stress lors du repas car le personnel du GIAP a pu se concentrer sur leur mission éducative.

La mise en place des nouveaux pavillons scolaires pour répondre à la croissance démographique se fait dans un temps record.

A la rentrée 2020, il y avait près de 300 élèves en plus. Cela correspond à la croissance démographique qui se poursuivra ces prochaines années. La croissance est encore plus importante dans le parascolaire. Cependant, le télétravail a induit une augmentation moins importante que prévu.

Petite enfance

La priorité est à la sécurité et à la santé au travail du personnel ainsi que des enfants. Ainsi un accompagnement externe des comités a été mis en place sur toutes les questions de santé et de sécurité au travail. Dans les crèches, des fermetures de groupes, qui ont mis des parents dans des situations très difficiles, n'ont pas pu être évitées. La facturation a été ajustée à la prestation fournie. Afin de soutenir économiquement les familles qui étaient empêchées de travailler, par décision d'autorité, celles-ci avaient la possibilité de garder leurs enfants à domicile et de voir la facturation suspendue pendant cette période. Le chiffrage relatif à la municipalisation de la petite enfance devrait être présenté en juin ou fin août 2021.

Ludothèque: les plans de protection ont permis de maintenir la prestation.

Service de la jeunesse (SEJ)

Les tâches des travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) ont été redéployées par rapport aux besoins: vers des tournées dans les quartiers pour atteindre les jeunes où ils étaient, donc en priorité dans l'espace public. Des collaboratrices et collaborateurs de la jeunesse ont été particulièrement impliqués dans l'action en faveur des seniors, et notamment dans la ligne solidarité 65+ ouverte à deux reprises. L'objectif de la ligne solidarité 65+ était de répondre au besoin de soutien et d'amener des aides concrètes, par exemple en effectuant les courses ou en orientant les personnes si besoin. Lors de la première vague, cette ligne a été particulièrement sollicitée.

Le programme «Cité Seniors s'invite chez vous» a été initié durant cette période: ce sont des vidéos diffusées via le site web de la Ville, faite en partenariat avec Léman Bleu, dont le but est de permettre aux personnes de suivre les activités. Actuellement les activités en présentiel ont repris.

Urgence sociale

La Ville était en première ligne. Lors du premier confinement, il était important de garantir un hébergement d'importance, notamment pour limiter la propagation du virus. A ce moment-là, c'était la Ville qui gérait les cas contacts et les

cas de Covid. Durant l'été, la Ville été réaménagée sous l'impulsion de M^{me} Alder, ce qui a permis d'héberger 225 personnes vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Le centre d'hébergement Frank-Thomas a été mis en place, avec 130 lits en surface à l'année, pour accueillir en priorité les grands précaires, donc les personnes de plus de 65 ans qui ont des difficultés physiques ou psychiques, installées depuis longtemps dans le sans-abrisme. La Ville de Genève a négocié avec l'Etat pour qu'il reprenne cette mission sanitaire, ce qu'il a fait dès la rentrée d'août. Il y a eu une augmentation de femmes qui ont perdu leur emploi et qui se sont retrouvées sans-abri du jour au lendemain. Elles ont été accueillies à Frank-Thomas. Grâce à un appel à projets, en réaffectant une subvention, avec l'association Aux 6 logis, des places ont pu être ouvertes, spécifiquement pour les femmes avec ou sans enfant.

Il a fallu engager beaucoup de personnes dans des délais très courts et mettre en place les flux et garantir la sécurité de tous et toutes. Ce dispositif salué par la Direction générale de la santé par la Ville de Genève a eu un impact réel sur le fait de contrôler la propagation du virus.

Malheureusement, la caserne a été fermée fin-août 2020 malgré une demande de prolongation de la Ville. En septembre 2020 jusqu'à fin mars, il a été possible d'accueillir 100 personnes dans deux abris de PCi, au lieu de 150, pour pouvoir respecter les mesures de distanciation. Ces abris ont pu être ouverts du mois d'août jusqu'à fin-mars 2021. Les 6,9 millions de francs acceptés par le Conseil municipal fin juin ont permis de financer les surcoûts du dispositif.

En octobre, l'ACG a octroyé 1 million de francs à la Ville de Genève pour 2021, ce qui a été le premier pas vers une vision partagée. La magistrate a été auditionnée à la Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) à sa demande sur le projet de loi (PL) relatif à l'hébergement d'urgence. La Ville a des moyens limités et ne peut pas augmenter chaque année les moyens pour l'urgence sociale, puisqu'il y a d'autres besoins qui augmentent dans d'autres domaines.

Distribution alimentaire aux Vernets

C'est un élan de solidarité sans précédent, porté par la Caravane de la solidarité. La Ville a piloté la distribution pilotée jusqu'à l'automne. Les femmes avec des enfants y étaient surreprésentées. Deux études ont été menées sur les bénéficiaires, une avec Médecins sans frontières et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et une avec l'Université de Genève. Ensuite, à partir de l'été, l'Etat a attribué 5 millions de francs à la Fondation Partage et a décentralisé les distributions. La Ville est restée partie prenante jusqu'à aujourd'hui. Cependant, lutter contre l'insécurité alimentaire n'est pas gagné.

Distribution de repas

Avec le semi-confinement, jusqu'à l'automne, cette prestation a été donnée sous forme de repas à l'emporter. En automne, la Ville de Genève a organisé les distributions à la salle communale de Plainpalais afin que les gens puissent se restaurer au chaud et en sécurité et si besoin rencontrer un travailleur social. Aujourd'hui la prestation est toujours maintenue. C'est près de 120 petits déjeuners proposés chaque jour du lundi au vendredi et 130 repas de midi servis à 11 h et 12 h 30. Le traditionnel Réveillon de la solidarité a été réadapté: des repas festifs ont été proposés les 24, 25 et 31 décembre et le 1^{er} janvier, et les associations ont été soutenues financièrement pour mettre sur pied ces moments.

La question du logement: la Ville y a répondu par l'hébergement d'urgence, et a soutenu, pendant l'été, l'Association pour la sauvegarde du logement pour les personnes précaires (ASLPP) qui travaille aussi avec l'Association suisse des locataires (Asloca). L'objectif est de pouvoir intervenir avant les expulsions, et de pouvoir négocier entre logeurs et bailleurs, pour mettre en place un suivi social avant que la situation ne se détériore.

Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF)

Il y a eu une forte augmentation de décès de 25% par rapport à l'année précédente (environ 4000 défunts de plus). Certaines périodes ont connu des pics, comme au mois de novembre avec 140% d'augmentation et 20 décès par jour. L'activité du service a été déployée sept jours sur sept. Les fours à disposition tombent régulièrement en panne, et le fournisseur est en Allemagne. Les infrastructures, qui datent des années 1970, sont une véritable passoire énergétique. Elles ont besoin d'être rénovées car c'est problématique en termes financiers et de temps. En raison de la situation sanitaire, les cérémonies en streaming sécurisé ont été mises en place.

Pour l'Etat civil, l'enjeu était d'assurer les prestations essentielles, et de continuer d'enregistrer les naissances et les décès, de délivrer les actes correspondants et de pouvoir continuer de sécuriser les documents au niveau informatique. Les cérémonies de mariage et de partenariat ont été célébrées avec un nombre restreint de personnes présentes.

Les comptes s'élèvent à plus de 300 millions de francs en 2020. Le budget initial se montait à 286 millions de francs. A l'issue du bouclage des comptes, il y a donc un dépassement de 16 millions de francs qui s'explique par les coûts liés au Covid.

Concernant les principaux écarts, les coûts Covid représentent 17,3 millions de francs. Ils sont essentiellement au sein du SOC, puis au Service de la petite enfance (SDPE) et au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO).

Pour le SDPE, il y a 7,4 millions de francs de coûts liés au Covid. +1,7 million de francs correspondent à l'augmentation des primes d'assurance perte de gain (APG) liée à la forte sinistralité du domaine. Le budget 2021 a été adapté pour prendre cet élément en compte. Il y a -0,5 million de francs en retour de subvention, dont des structures d'accueil de la petite enfance, et -0,3 million de francs qui concerne diverses natures de charges de services compétents (par exemple des amortissements ou des imputations internes moins élevés que budgétés). Les revenus du SDPE montrent un manque de 0,6 million de francs lié aux coûts liés au Covid. La participation de la Confédération est de 2,1 millions de francs (compensation des pertes d'exploitation des structures d'accueil, notamment avec l'instauration du service minimum). Dans les autres variations (-2,7 millions de francs), il y a -1,2 million de francs de la contribution de l'Office fédéral des assurances sociales à la création de nouvelles places de crèche, ce qui est moins élevé que budgété; -0,8 million de francs correspond à la contribution du Fonds intercommunal à la création de nouvelles places de crèche, ce qui est moins élevé que budgété, et -0,6 million de francs concerne le versement de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) qui est inférieur de 5% au montant initialement prévu car ce sont les entreprises, impactées économiquement par la crise sociale qui participent à l'effort pour créer des nouvelles places de crèche.

Pour l'ECO, il y a un dépassement de 2,3 millions de francs. Les coûts liés au Covid représentent 1,6 million de francs: 1,4 million de francs concernent le nettoyage et les désinfections; le 0,2 million de francs restant constitue les subventions versées aux associations de cuisine pour engager du personnel en plus afin de remplacer les bénévoles vulnérables.

Concernant les autres variations: -0,4 million de francs correspond à l'annulation de la Fête des écoles et des sorties scolaires. Ces activités annulées ne sont pas prises en compte dans l'annexe sur le Covid. Les +0,5 million de francs de la reprise par la Ville de l'association des cuisines scolaires de Trembley sont compensés par la reprise de la facturation. Il y a +0,6 million de francs sur d'autres variations de comptes compétents qui se compensent. Sur les revenus de l'ECO, il y a une augmentation de 0,3 million de francs. -0,4 million de francs des coûts liés au Covid correspondent au remboursement aux associations qui n'ont pas pu disposer des locaux qu'ils louent actuellement.

Présentation de M. Lyon, président de CCSJ

Les questions, nombreuses et variées, ont permis de bien mettre en évidence les différents postes relatifs au DCSS et le problème du sans-abrisme, ainsi que les solutions mises en place par le DCSS. La magistrate a présenté les objectifs, les développements ainsi que la vision du département, soit la réforme de

la gouvernance de la petite enfance, la planification scolaire et parascolaire, la gestion en ligne de quatre restaurants scolaires, le lancement d'un dispositif de prévention nocturne, le lancement d'une étude sur le sans-abrisme, l'adaptation des cérémonies funéraires suite au Covid, les distributions alimentaires inédites, la solidarité en faveur des aînés, le renforcement de l'hébergement d'urgence, le réajustement du travail social hors murs et le soutien pour les associations de restauration collective. La crise sanitaire a été un élément majeur de l'année 2020. La CCSJ remarque néanmoins que le niveau des aides fédérales est insuffisant et que le Canton ne compense pas, alors que la pyramide des âges s'inverse. Néanmoins il faudra bien, dans un délai à court ou moyen terme, réduire la voilure du dispositif social dans le prochain budget, car la Ville ne peut pas continuer à couvrir des dépenses qui doivent être partagées entre Confédération, Canton et communes genevoises.

Vote des comptes 2020 du Département: approuvés par tous les partis, hormis le Parti libéral-radical qui s'est abstenu.

Questions-réponses

Y a-t-il eu beaucoup de démissions ou de burn out durant la crise sanitaire?

Tout le monde s'est fortement engagé dans ce contexte et, au contraire, le personnel a été présent. Cela a créé de la motivation pour le job. Le constat est plutôt qu'il y a eu une nouvelle dynamique intéressante au sein du département. Mais il est vrai qu'il faut voir sur le long terme. Au niveau des cadres il y a eu peu de démissions.

Serait-il possible de prévoir un plan B en cas de fermeture des crèches avec les structures associatives genevoises afin d'éviter des situations difficiles aux parents?

Ce n'est pas toujours facile avec les comités associatifs. Comme beaucoup de structures ont fermé durant cette période à cause du risque de contagion, ce sont des projets à mener en amont.

Où en est l'étude sur le sans-abrisme?

Les données relatives à l'étude seront communiquées au mois de juin.

Qu'en est-il de la suite de la contribution de l'ACG?

C'est en traitement actuellement. La magistrate attend de connaître la clé de répartition, cependant elle est peu confiante. Le projet de loi a été découvert à la dernière minute avant l'assemblée générale de l'ACG et la Ville n'a pas été consultée. Elle soulève que c'est l'Etat qui se désengage.

Quel est le coût de revient du dispositif d'hébergement d'urgence du Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) (la presse annonce un coût de revient par nuit de 80 francs)?

Faire un comparatif est difficile puisque 2020 est une année particulière. Durant le premier confinement, ils ont accueilli des personnes en 24 h/24, alors que d'ordinaire, cela se fait en 13 h/24, donc cela va renchérir le coût de l'hébergement. Le CAPAS a exercé au début de l'année 2020 jusqu'au début du Covid. Ensuite, la Ville pris la main en municipalisant le dispositif pendant quelques mois. A la fin de l'année, le CAPAS a recommencé ses activités avec des budgets cantonaux et un petit complément de la Ville de 100 000 francs. Pour cette année, la subvention n'a pas encore été versée. Le projet qui va être envoyé sera analysé. Certaines demandes ont été formulées par la Ville pour prendre en compte les priorités, et elle va analyser les comptes et le rapport d'activité.

Complément écrit du département:

«La commission souhaite obtenir un comparatif des coûts du dispositif municipal avec les coûts du dispositif CAPAS/CAUSE.

»Il convient de relever en préambule que le dispositif d'hébergement d'urgence a fortement évolué ces trois dernières années.

»Les votes du Conseil municipal ont en effet permis d'augmenter la capacité d'accueil du SOC et des associations (projet de délibération PRD-224 (+1,8 million de francs en subvention) et budget 2019 (+1,5 million de francs, dont 1 million de francs pour l'accueil à l'année par le SOC et 0,5 million de francs pour l'accueil des familles/Paidos). Cette évolution positive des financements publics a été complétée par de nouveaux engagements de la part de plusieurs fondations privées, en particulier depuis le début de la pandémie de Covid-19 au printemps 2020.

»En ce qui concerne le CAPAS/CAUSE, les coûts par nuitée ont évolué comme suit:

»*Hébergement d'urgence Sleep In 2019-2020*

»En 2019: 62,92 francs.

»En 2020: 72,86 francs.

»Soit une moyenne de 66,81 francs.

»*Hébergement d'urgence Geneva Hostel – 35 personnes – financement Ville de Genève du 15 novembre 2020 au 31 décembre 2020*

»Coût de la nuitée: 68,31 francs.

»Hébergement d'urgence dans quatre hôtels différents – 155 personnes – financement Canton de Genève et d'une fondation privée depuis le 1^{er} janvier 2021

»Coût de la nuitée: 85 francs.

»En ce qui concerne le SOC, les coûts par nuitée ont évolué comme suit:

»Jusqu'en 2018, le coût d'une nuitée s'élevait à 85 francs. En 2019, avec l'ouverture d'un abri PCi durant la période estivale (Richemont), le coût de la nuitée est passé à 96 francs. Il convient de rappeler que la structure de Richemont accueille les «grands précaires», public qui cumule les problématiques sociales et de santé. Les RH représentent les trois quarts du coût total.

»En 2020, en raison de la crise du Covid-19, le dispositif a évolué tout au long de l'année afin de s'adapter aux effets de la pandémie. Le coût des nuitées en a été fortement impacté: pour l'année 2020, il est de 132 francs. Ceci principalement pour deux raisons:

- l'ouverture de sites en surface plus étendue (Frank-Thomas et temporairement la caserne des Vernets, d'avril à mi-juin 24 h/24) ce qui a notamment nécessité un renforcement significatif des agents de sécurité pour garantir tant la sécurité des bénéficiaires que celle du personnel (30% du coût d'une nuitée);
- les normes de protection sanitaire Covid-19 (en particulier rajustement aux impératifs de nettoyage des lieux) ainsi que le loyer de Frank-Thomas (90 000 francs/an).

»Pour 2021, le coût pondéré d'une nuitée est projeté à 93 francs, soit pour l'ouverture des deux abris PCi (100 places) et de Frank-Thomas à l'année (130 places).»

L'étude sur l'hébergement d'urgence donne-t-elle des éléments sur les besoins en logements relais?

L'étude est sur l'accueil d'urgence et ce n'est pas le même public. Selon la magistrate, la question du logement devrait être pensée de manière plus large car il y a les mal-logés, les non-logés, les sans-abris et il faut savoir comment faire de la prévention.

Est-il possible de rappeler le timing d'octroi de 1,8 million de francs de nouvelle subvention au Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) sur l'année 2020?

La somme a été octroyée en début d'année. Il y avait le CAPAS qui faisait face à des difficultés de trésorerie. M. Apothéloz les a convoqués avec M^{me} Alder. Le

Conseil administratif a validé la décision de lui maintenir la prestation d’octroyer l’entier de la subvention durant le premier trimestre 2020, à savoir 8 millions de francs. La prestation s’est déployée jusqu’au mois d’avril, puis la Ville a repris le pilotage de l’hébergement d’urgence avec l’opération des Vernets. Une somme de 100 000 francs a été versée en supplément en fin d’année, pour permettre au CAPAS de redéployer son activité pour l’hiver 2020-2021. Pour 2021, le département est en train d’évaluer les différents besoins et ils attendent la demande de subvention ponctuelle du CAPAS pour voir quelles prestations seront allouées, sachant que le département souhaiterait qu’ils focalisent leur effort sur l’hiver car c’est là qu’il y a un risque vital par rapport aux populations concernées. Dans les 1,8 million de francs, il y a également une subvention à Païdos qui réalise un excellent projet d’accompagnement des familles qui permet d’accueillir 45 personnes. Un solde restant a été attribué à l’association Aux 6 logis puisque, lorsque M^{me} Kitsos a pris ses fonctions en juillet dernier, elle a souhaité développer cet aspect.

Existe-t-il une base juridique liée au million débloqué par l’ACG (selon ce qui est écrit dans le rapport «l’ACG a clamé qu’aucune base juridique ne les autorisait à verser ce million»)?

La magistrate indique que lors de l’ancienne législature un avis de droit avait été demandé qui justifiait que ce n’était pas une compétence communale mais une compétence cantonale. L’ACG s’est basés sur cet avis de droit pour dire que les communes n’avaient pas la marge de manœuvre pour octroyer ce million via le fonds d’investissement de l’ACG. Sur le changement, elle n’a pas participé aux débats donc elle ne sait pas ce qui a été dit.

Complément écrit du département:

«La commission souhaite recevoir l’avis de droit relatif à la répartition des financements en matière d’hébergement d’urgence

»Le DCSS attend une autorisation du Fonds intercommunal, qui est le mandataire de l’avis de droit, pour pouvoir le transmettre à la commission des finances.»

Est-ce que les TSHM vont revenir à leur tâche ante?

A l’heure actuelle, ils ont repris leur mission principale auprès des 15-25 ans. Pendant la période de confinement, les missions ont été quelque peu réorientées en fonction des outils qu’il était possible de mettre en place, par exemple les tournées de rue ont été intensifiées; cependant la mission centrale et l’action auprès des 15-25 ans n’a pas changé. Il y a 13 équivalents temps plein (ETP) pour tout le territoire de la Ville. Cela représente assez peu, donc ce qui est fait l’est dans la mesure des moyens.

Est-ce que la Ville a pu profiter de la situation du Covid pour analyser les besoins des jeunes, qui ont déposés plusieurs pétitions dernièrement?

Les jeunes ont été mis à mal. Même avec les réouvertures aujourd'hui, on voit qu'il y a des phénomènes de décompensation. Pour la magistrate, la priorité est la question de l'emploi, et de l'insertion sociale et professionnelle. Il faut voir comment renforcer l'action de BAB-Via dont la Ville subventionne l'activité La boîte à boulots. Pour atteindre les objectifs, il faut collaborer avec les parties prenantes. Par rapport au skate-park, un financement pour une étude avait été donné aux jeunes qui sont organisés sous forme d'association. Cependant, comme ce projet a été mis dans le plan financier d'investissement (PFI) en septembre 2020, le projet ne peut pas être encore réalisé. Le département a initié le projet Engage.ch où les jeunes peuvent amener leurs projets et leurs idées. Donc cette notion d'être à l'écoute est vraiment active, et la Ville de Genève essaie d'y mettre un maximum de moyens. Sur les demandes liées à des locaux et des espaces, cela nécessite un accompagnement. Avec les 13 ETP de TSHM, cela permet d'ouvrir un certain nombre de locaux en gestion accompagnée pour les 18-25 ans, mais pour avoir un suivi correct, la Ville de Genève n'est pas en mesure de répondre à toutes les demandes, dont une partie concernent les maisons de quartier (MQ), mais au-delà de 18 ans les jeunes ont besoin de plus d'autonomie et d'un suivi plus léger.

Est-ce qu'une interface avec le département de M^{me} Barbey-Chappuis a été développée pour que la jeunesse soit partie prenante?

Au niveau du département et du service, des équipes de prévention par les pairs ont été mises en place. C'est un des bons moyens d'être à l'écoute de ce que veulent les jeunes, et une de leurs demandes est de rester sur l'espace public. La prévention par les pairs fournit des petits jobs, et transmet les bons messages auprès de ces jeunes. Cela permet d'être à leur écoute, avec une oreille différente, qui est celle d'un pair encadré par les TSHM. Avec la police municipale, il y a également un bon travail de réseau qui se met d'autant plus en place avec l'arrivée des correspondants de nuit. Il y a un protocole de collaboration entre le SEJ, la FASE et la police cantonale, sur lequel ils ajustent les manières d'être en lien avec la jeunesse.

A quoi correspond la fonction de correspondant de nuit, est-ce la même réalité que pour les TSHM?

Ce sont deux métiers proches mais différents. Le correspondant de nuit est plus axé sur la médiation nocturne (entre 23 h et 3 h). Il va agir sur la situation complexe dans l'espace public, et interagir avec tous les acteurs en lien avec ladite situation complexe (par exemple des nuisances sonores). Le TSHM est plus axé sur le lien individuel avec le jeune. Il va plutôt agir durant la journée et en fin de journée puisque son travail est d'être dans un lien de confiance, d'accompagnement avec les jeunes, et donc pas dans des moments festifs.

Est-ce plus ou moins proche de la police municipale?

Ils n'ont pas les prérogatives de la police municipale par rapport à l'application des lois et tout ce qui concerne la sécurité, mais dans cet espace de médiation ils peuvent autant amener de la médiation formelle qu'urbaine. Par rapport à la police municipale, ils vont avoir plus d'actions en termes de relations de voisinage.

Concernant les MQ, la plupart des MQ en Ville de Genève accueillent le tout-public. L'accueil libre n'était plus possible et les possibilités d'accès devaient tenir compte de surfaces disponibles. Tous les secteurs adultes ont été stoppés pendant longtemps. Les MQ ont eu une grande réactivité avec les petits, et ont suivi les mesures par rapport aux autorisations d'ouverture pour les activités et prestations d'accueil des enfants. Elles ont proposé de l'accueil en ligne, cependant ça limitait l'accès à ces prestations à certains publics, dont les plus jeunes. L'été dernier, il y a eu une grande réactivité par rapport aux demandes sur les centres aérés, notamment en augmentant le nombre de places pour tous les enfants des personnes qui ne partaient pas en vacances.

Service de l'état civil (CIV): est-ce que ce service a dû faire face à une hausse des demandes?

Ils ont réussi à fonctionner grâce à la très grande solidarité entre les collaborateurs, à un engagement sans faille et au très grand investissement des officiers de l'état civil. Ils ont travaillé en coordination avec les HUG et le SPF sept jours sur sept.

Est-ce que les cérémonies funéraires en streaming continueront à avoir lieu afin de faciliter la présence des familles?

Oui, de manière permanente.

Une forme de reconnaissance a-t-elle été mise en place pour reconnaître le travail des collaborateurs du département?

En raison du contexte sanitaire, il n'est pas possible de faire un événement pour se retrouver.

Quelles sont les raisons de l'augmentation si importante de coûts des produits de nettoyage?

La hausse provient de l'augmentation des personnes qui nettoient, engagées dans le privé. Les processus de désinfection des mains respecte les recommandations du Canton: gel hydroalcoolique mis à disposition du personnel (cela représente beaucoup de monde, avec le corps enseignant, le parascolaire, les associations qui interviennent, les équipes administratives, etc.) et le savon spécial pour les enfants.

Page 165

Quel est l'usage des 6,5 millions de francs relatif aux dépassements liés aux crèches?

Pour quelle raison ce dépassement n'a-t-il pas fait l'objet d'une proposition, contrairement à d'autres dépassements concernant ce département?

Quand une structure a un déficit, la Ville garantit cette couverture financière. Le pilotage des crèches n'appartient pas à la Ville, c'est pour cela qu'il faut changer de modèle de gouvernance afin d'améliorer l'efficacité. Dans les 7,4 millions de francs, il y a la suspension de la tarification pendant le service minimum qui représente 6,5 millions de francs et 1,7 million de francs pour l'augmentation des primes d'assurance. La suspension de la tarification concerne les personnes dont les crèches n'ont pas pu recevoir l'enfant.

Complément écrit du département:

«La commission souhaite connaître les causes de ce dépassement et recevoir une information du nombre de familles concernées par la non-facturation des pensions du fait du Covid-19.

»Le dépassement de 6,5 millions de francs s'explique par:

- L'impact financier des mesures prises en raison de la situation sanitaire du Covid-19 a nécessité le versement d'un complément de subvention aux institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève (SAPE) de 5 329 900 francs.
 - Du 16 mars au 8 mai 2020, les SAPE n'ont assuré qu'un service d'accueil minimum (SAM), en application des directives cantonales.
 - Dès le 11 mai, et jusqu'à la fermeture estivale des SAPE, la pandémie étant toujours fortement présente, ainsi que les mesures de protection, notamment le télétravail, l'ancien Conseil administratif a accordé aux parents la possibilité de réduire, voire de suspendre la fréquentation de leurs enfants. La facturation des écolages a été adaptée en conséquence.
- L'ajustement des taux de prime primes APG maladie et accident des SAPE dont l'impact s'est monté à 1 700 000 francs.
- Des retours des comptes 2019 des SAPE pour 450 000 francs supérieurs aux attentes. De par le système de subventionnement au déficit, sur la base des comptes annuels des SAPE, les résultats positifs sont restitués à la Ville de Genève durant l'exercice suivant.

»Durant la première vague de Covid-19, compte tenu de l'urgence liée à la pandémie et de la difficulté à estimer le nombre de familles qui allaient être concernées par la non-facturation des frais d'écolage ainsi que du manque de visibilité des impacts financiers y relatifs, il a été considéré qu'il n'était pas

nécessaire de déposer une proposition. En effet, la complexité de la gouvernance de la petite enfance imposait d'attendre les comptes 2020 de l'ensemble des structures d'accueil pour connaître le montant total du dépassement.»

Question 4 – Service de la petite enfance – Recettes des pensions encaissées

La Commission souhaite également connaître l'évolution des recettes des pensions encaissées par la Ville de Genève de 2011 à 2020.

L'évolution des recettes des pensions encaissées se présente de la manière suivante :

STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE EVOLUTION DES PENSIONS FACTURES AUX PARENTS		
Année	Pensions facturées	Evolution %
2011	-28 833 694	-
2012	-29 997 016	4.03%
2013	-30 785 356	2.63%
2014	-32 515 937	5.62%
2015	-35 077 218	7.88%
2016	-36 279 123	3.43%
2017	-36 321 824	0.12%
2018	-38 139 527	5.00%
2019	-40 012 713	4.91%
2020	-33 187 711	-17.06%

effet Covid-19

Page 374

A quoi correspondent les subventions à des collectivités et à des tiers?

C'est uniquement les subventions monétaires, avec le détail en page 383.

Ligne 312, Alimentation et élimination bien-fonds patrimoine administratif: à quoi correspond l'écart entre le budget et les comptes de 72%?

Cela s'explique par deux mandats contractualisés pour l'unité salaires. A cause d'un pourcentage important de gens malades au moment de boucler les salaires en fin d'année, il a fallu faire appel à une fiduciaire pour les soutenir dans le traitement des salaires des SAPE.

Ligne 321: d'où provient l'écart?

Les frais liés à l'électricité, l'eau et le chauffage sont budgétés centralement et reventilés aux comptes, donc c'est un écart mécanique.

Page 375

En quoi le GIAP est-il concerné par la gestion des restaurants scolaires?

Avant c'était les associations qui facturaient aux parents, et maintenant c'est le GIAP. Si c'était à la charge de la Ville, ce serait l'ECO, et donc des collaborateurs devraient être assignés à cette tâche. Par ailleurs, la Ville ne détient pas le fichier des parents, avec les adresses, etc., c'est donc une vraie plus-value de pouvoir déléguer cette prestation au GIAP qui l'assure à titre gracieux. La Ville subventionne le GIAP concernant la prestation des animateurs auprès des enfants.

N'est-ce pas les associations des restaurants scolaires qui font ce travail bénévolement?

La gestion du personnel, de la facturation et des rappels des restaurants scolaires sont assumés par le personnel salarié de ces associations. Il n'y a que les comités qui sont bénévoles. Les repas sont servis en partie par des bénévoles, parfois des personnes de plus de 65 ans qui n'ont pas pu travailler durant le Covid. La prestation a pu être maintenue grâce à du personnel salarié qui a dû être renforcé.

A qui s'adressent les parents qui ne peuvent pas payer?

Le système n'a pas changé: ils doivent s'adresser, via l'Hospice général, soit à l'un des huit centres d'action sociale de la Ville, soit à Caritas. C'est le SOC qui gère toutes les factures des parents qui déclarent ne pas pouvoir payer. L'ECO s'occupe des impayés. La politique tarifaire sera revue avec le GIAP.

Page 377

Pourquoi l'écart budget-comptes est-il négatif pour le SPF au vu de la crise sanitaire?

C'est un changement de méthode de comptabilisation des gratuités qui provient du fait qu'auparavant les charges d'incinération n'étaient pas prises en compte dans la gratuité pour les communiés. Avant cela figurait en charges et en revenus. Le montant budgété ne tenait pas encore compte de cette nouvelle pratique, d'où l'écart. Cela génère donc des écarts à la fois en charges et en revenus: on voit la contrepartie dans les gratuités, avec une hausse de la gratuité pour les pompes funèbres qui passe de 2,1 à 2,8 millions de francs.

A quoi correspond la ligne 311?

C'est l'achat de matériel consommable.

Page 378

Rubrique 5008, Service de la jeunesse, ligne 391: qu'est-ce qui a été fait et qu'est-ce qui avait été budgété?

Ce sont des imputations internes, notamment avec le LOM, le SEVE ou l'ECO, notamment les prêts de salles. La différence est principalement au niveau des salles de sport des écoles qui n'ont pas été utilisées et les locations qui n'ont pas été faites. Au niveau du LOM et du SEP, ce sont des demandes d'autorisation qui n'ont pas été faites pour les manifestations.

Page 383

Pour quelles raisons certaines lignes relatives au milieu associatif n'ont-elles pas diminué alors que certaines associations n'ont pas pu fonctionner en période du Covid?

Dans les associations, il y a du personnel salarié. C'est important que le personnel salarié ait une stabilité dans son action. Pour les projets sans impact sur le personnel associatif, ce travail est en train d'être effectué. C'est la même logique que le soutien à l'économie: la Ville de Genève ne voulait pas que des gens se retrouvent sans rien du jour au lendemain. C'est la responsabilité de la Ville de tenir ce type de politique. Actuellement tous les comptes 2020 sont en train d'être analysés et, le cas échéant, des demandes de restitution seront formulées aux entités pour 2020. Par exemple, ils sont en train de voir la somme qui devra être restituée par l'association Ciné Transat, puisqu'elle n'a pas eu d'événements en 2020.

Est-ce que les associations ont été dûment informées d'une possible demande de restitution l'année suivante qui pourrait mettre à mal des petites associations?

C'est une décision du Conseil administratif au printemps 2020 qui a indiqué aux entités que leurs comptes allaient être examinés de manière plus approfondie en 2021. Les comptes des entités commencent à arriver. L'examen sera fait durant l'été, puis les entités seront contactées pour voir si la subvention a été totalement dépensée ou pas. S'il y a des frais non engagés en 2020, une restitution sera demandée. Cela ne change pas des temps ordinaires. Concernant le plan comptable, les entités concernées recevront moins l'année suivante.

N'est-ce pas l'occasion de voir, pour des associations qui auraient peu œuvré, si l'argent ne sert qu'à payer des emplois de fonctionnaires?

Il n'y a pas d'emplois de fonctionnaires dans les associations subventionnées, c'est principalement des bénévoles et les subventions ponctuelles ne financent que des projets.

Il y a quinze ans, l'envie de créer des salaires et des formations pour les ludothèques, qui fonctionnaient avec des bénévoles, coûte aujourd'hui des sommes élevées. Quel serait le coût de se priver des bénévoles pour les restaurants scolaires?

Effectivement les ludothèques étaient bénévoles et extrêmement rarement ouvertes au public. Il y a dix ans, une pétition votée au Conseil municipal a conduit à un crédit. A ce jour, il y a deux ETP salariés par ludothèque. Avec plus de 250 000 personnes qui fréquentent les ludothèques chaque année, ce n'est pas très cher payé. Le fait de salarier le personnel des ludothèques a permis d'augmenter les heures d'ouverture pour le public et d'offrir une prestation plus professionnelle. La comparaison avec les restaurants scolaires est très peu pertinente puisque leurs bénévoles font économiser très peu d'argent, beaucoup de gens étant déjà salariés.

Page 384

Pourquoi y a-t-il eu une diminution de 60% pour les personnes âgées, alors que l'Association de défense et de détente des retraités (AVIVO) n'a pas diminué ses frais?

Il y a cinq enveloppes de subventions ponctuelles, dont une pour la vieillesse. Ce sont les entités associatives qui viennent proposer des projets, puis les subventions ponctuelles sont octroyées ou non. En l'occurrence, les associations d'aînés ont peu travaillé cette année, dans le sens où elles se sont mises en off pour protéger leurs usagers. Mais cela ne reflète pas du tout l'effort de la Ville pour les aînés puisqu'un plan de solidarité communal a été déployé, avec une ligne d'urgence pour les aînés, des livraisons à domicile de médicaments, de courses, etc. Une certaine somme a également été octroyée aux aînés via le Fonds Zell.

Page 386

Les discussions actuelles du transfert de la FASE aux communes aboutiraient à un report de charges sur la Ville. Faut-il s'attendre à voir une augmentation sur ces deux lignes dans les comptes 2021?

Pour la FASE, il faut changer le cadre légal, donc on ne peut pas faire des transferts sans respecter le processus démocratique. A ce jour aucune information n'est claire. Le retrait du Canton correspond à 6 millions de francs. Pour la magistrature, le retrait de l'Etat à ce niveau serait un véritable problème.

Pourquoi y a-t-il une augmentation des lignes relatives aux salles de spectacles des MQ et aux Noctambus alors que ces services ont été arrêtés pendant des mois?

Pour les MQ, ce sont des subventions qui ont été versées, notamment pour engager des spectacles. Il y a un règlement pour les subventions spécifiques pour les MQ (LC 21 542) qui concerne les MQ de la Traverse et de l'Étincelle à la Jonction. En fonction de l'examen des comptes de ces associations, un ajustement de la subvention sera fait l'an prochain, à savoir qu'il y a aussi eu un engagement de certaines MQ à pouvoir honorer les engagements auprès de la culture de proximité, et que les spectacles se joueront lorsque ce sera possible. Tous les spectacles pour enfants ont pu être un maximum maintenus, avec des jauges diminuées. Concernant les Noctambus, au niveau du département, c'est le financement du réseau régional et non pas du réseau urbain. Dans ce réseau, la Ville a un forfait qui a été décidé à la création du Noctambus qui est chaque année augmenté de 2%. La prestation n'a pas eu lieu. Les Transports publics genevois (TPG) la délèguent à des entreprises. Une demande de RHT a été faite qui a été refusée car c'étaient des employés indirectement financés par les communes. Donc les personnes ont dû être payées. Si la stabilisation des bus a diminué les frais, dans le montage de la structure de Noctambus, le Canton assure juste une compensation des déficits, ce qui veut dire qu'il a baissé sa part, donc les communes ont eu des frais fixes par rapport à ces prestations.

Complément écrit du département:

«Service de la jeunesse – Noctambus. La commission souhaite connaître les modalités de financement du Noctambus.

»L'association Noctambus est composée des communes associées à la prestation du Noctambus. Les bus Noctambus pour le réseau urbain sont exploités en direct par les TPG et le réseau régional via des exploitants externes.

»L'association Noctambus est liée par une convention avec les TPG. Selon cette convention, le montant versé par le Canton n'est pas une subvention mais une contribution qui permet de couvrir le déficit de l'association Noctambus après le subventionnement des communes.

»Dans ce contexte, le Canton n'est pas commanditaire de l'offre des Noctambus. C'est l'association Noctambus qui doit organiser la prestation et s'acquitter des coûts.

»En 2020, les subventions communales versées sont de 1 391 000 francs tel que prévu dans le budget de l'association, dont 154 896 francs versé par le DCSS (pour un budget 2020 de 140 000 francs).

»A teneur de la convention liant les TPG à l'association Noctambus, une augmentation annuelle de 2% des subventions communales est prévue afin de couvrir le développement de la prestation. Depuis 2016, le montant inscrit au budget du département n'a pas évolué (140 000 francs), malgré les demandes d'ajustements formulées dans le cadre des derniers processus budgétaires. Il est prévu d'ajuster cette ligne au projet de budget 2022.»

Que signifie «les projets relatifs aux aînés ont connu des attributions moins importantes que prévu en raison des mesures sanitaires, et il en résulte une baisse de 456 000 francs»?

C'est l'écart au Fonds Zell, entre ce qui a été budgété et ce qui a été effectivement versé, puisque les entités associatives actives dans le champ de la vieillesse ont été moins actives de facto durant cette année 2020. Ce qui n'empêche pas que la Ville a assuré ses prestations avec un partenariat avec la Croix-Rouge pour assurer la livraison à domicile, et a également réalisé des visites.

Où en est-on de la mise en œuvre du local à l'ancien manège pour la petite enfance?

Il ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2021. Il y aura un espace parents-enfants (29 places) et une ludothèque. La MQ y mettra également ses locaux. Les restaurants scolaires intégreront aussi l'ancien manège.

Page 396

Quelles sont les entités regroupées derrière le nom de CAPAS qui compte 45 associations et fondations? Quelles associations reçoivent quoi?

Le CAPAS constitue une personnalité juridique. Le CAUSE a été créé en son sein. Tout l'argent accumulé a été inscrit dans une convention de subventionnement, avec un reporting trimestriel sur le nombre d'usagers. Les comptes du CAPAS 2020 ont été reçus. Le CAPAS se conforme à toutes les règles comptables en la matière. Les prestations fournies en 2020 sont des prestations d'accueil d'urgence. Pour les années prochaines, l'acteur central ne sera plus le CAPAS mais le CAUSE, qui aura uniquement pour mission l'accueil d'urgence.

Est-ce que des appartements ont été mis à disposition de l'association Aux 6 logis ou était-ce juste une subvention monétaire?

C'est juste une subvention monétaire.

Séance du 1^{er} juin 2021

Comptes du département de la culture et du sport (DCS)

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^{mes} Carine Bachmann Cheterian, directrice du DCTN, Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN, Anne Mathieu, administratrice du DCTN, Virginie Keller, cheffe du Service culturel (SEC), Florence Kraft-Babel, rapporteuse de la commission des arts et de la culture (CARTS), Danielle Magnin, présidente de la CARTS, de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Partie culture

Introduction de M. Kanaan

La crise du Covid reste un élément structurant du passé, du présent et de l'avenir proche. Le maintien des subventions a été extrêmement apprécié dans le milieu de la culture qui est reconnaissant envers la Ville qui a soutenu les activités remplaçant les événements annulés lorsque cela était possible, comme les 49 concerts qui ont eu lieu l'été passé, de même que l'appel à projets, ou l'appel à projets «@IloveArtistedIci». Des économies ont tout de même été faites. Aucune activité n'a pu avoir lieu lors du premier confinement puisque les théâtres et les autres scènes culturelles étaient fermés. Lors de la deuxième vague, les théâtres avaient le droit de travailler, ce qui leur a permis de continuer à créer et à répéter avec les artistes et par conséquent de maintenir pour ces derniers quelques revenus. Il rappelle que le Théâtre de l'Orangerie a rouvert pendant l'été et de la rentrée jusqu'à fin octobre 2020. Le milieu a dû conquérir le droit de reconnaître ce personnel comme des travailleuses et travailleurs, avec l'appui de la Ville. Il donne l'exemple d'un incident qui s'est déroulé à Saint-Gervais où une patrouille de police a interpellé un groupe en répétition le soir en prétendant qu'il s'agissait d'une soirée privée. Depuis cet incident, ce droit a été reconnu. Il explique que les RHT ont également engendré des difficultés dans le milieu culturel, en raison de la structure très particulière des revenus et des contrats. L'Office cantonal de l'emploi (OCE) exprime ses réticences quant à reconnaître ces métiers culturels. Effectivement, c'est un domaine complexe notamment parce que ces personnes ont toutes un parcours atypique. Le service a appuyé les acteurs culturels en finançant des démarches informatives sur les dispositions relatives au Covid ainsi que pour défendre des dossiers de demandes de RHT. Il y a également eu un important travail accompli concernant l'instruction des indemnités fédérales. Le Canton de Genève est le seul canton de Suisse où la Ville a participé activement à l'instruction des dossiers afin d'obtenir des indemnités fédérales. Le crédit de 2,3 millions de francs voté par le Conseil municipal

en novembre comme contribution municipale aux indemnisations fédérales a également été très apprécié, de même que le crédit de 3,9 millions de francs pour des mesures spécifiques d'aide et de soutien. Le SEC a appris à élaborer des plans de protection pour nos manifestations et soutenir les acteurs culturels dans leurs propres démarches. Un certain nombre des personnes des services moins sollicités pendant la pandémie (par exemple les institutions muséales) ont été réaffectés dans d'autres services de l'administration très fortement sollicités (SPF, SOC, SIS, etc.), ce qui a permis non seulement des renforts utiles mais des expériences humaines intéressantes. Les chantiers de la Nouvelle Comédie et du Pavillon de la danse sont terminés.

Présentation de M^{me} Mathieu, administratrice du DCTN

Ecart important de plus de 8 millions de francs, le niveau de non-dépendé est significatif en lien avec la crise sanitaire. L'écart provient du retard lié aux recrutements (-4,6 millions de francs), des non-dépendés comme la Fête de la musique (-2,9 millions de francs), et de fait qu'il y a eu moins de demandes.

Les écarts avec les comptes de la culture sont importants: l'écart des charges s'élève à -8 582 355 francs et celui des revenus s'élève à -1 330 677 francs. Le rapport entre les charges et les recettes montre que la contribution de la culture nette est en diminution par rapport au budget. L'écart est favorable sur l'ensemble du département. Le premier écart sur cette contribution nette en diminution par rapport au budget de 7,3 millions de francs s'explique par 8,6 millions de francs de charges en moins. Malgré les soutiens exceptionnels et les charges liées au Covid, il y a un niveau de non-dépendé significatif par rapport aux comptes. Les écarts liés aux recettes sont défavorables, il y a donc moins de revenus que prévu en raison de la fermeture des institutions due à la crise sanitaire.

Analyse par rubriques de comptes: le principal écart concerne les charges de personnel. Ce sont des écarts récurrents dus à la méthodologie de budgétisation. Cependant, l'écart est accentué cette année notamment à cause des retards liés aux recrutements en raison de la pandémie. Le deuxième écart significatif concerne les -2,9 millions de francs sur les charges de fonctionnement. Cette économie provient essentiellement des fermetures et annulations d'événements comme la Fête de la musique en 2020 ainsi que des frais d'exposition, d'annonces et de prestations externes. Les autres écarts sont moins significatifs. L'écart est positif sur les subventions, cela est dû à une restitution de l'OSR à la fin de sa convention de subventionnement. Il y a également un écart de 0,5 million de francs sur les fonds globaux des subventions car il y a eu moins de demandes dans le contexte de la crise sanitaire. Les autres écarts sont moins significatifs car ils sont compensés au niveau des recettes, notamment les fonds et subventions à redistribuer.

Les baisses de revenus sont liées au contexte de crise du Covid et s'expliquent par la non-location des salles et aux fermetures des musées. Les musées sont à l'origine d'habitude de la majorité des recettes. Les autres écarts portent sur des compensations avec les charges.

Les comptes du département contiennent essentiellement les charges de fonctionnement, de transfert, les revenus ainsi que les subventions. Les charges de personnel, d'entretien de bâtiments, les énergies, les amortissements, etc., figurent dans les comptes transversaux. Le résultat est également favorable. Il y a un non-dépensé d'environ 2 millions de francs malgré les soutiens votés par le Conseil municipal notamment aux acteurs culturels. L'écart constitué par des charges en forte diminution est contrebalancé par une diminution des recettes en raison de la crise sanitaire.

Analyse des charges par services: l'écart favorable (1,4 million de francs) sur les charges se trouve au SEC. Il y a un écart positif sur la Fondation d'art dramatique (FAD) en raison du décalage de six mois de la hausse de la subvention, de l'annulation de la Fête de la musique et de la restitution de l'OSR. Il y a des non-dépensés sur le Musée d'art et d'histoire (MAH), principalement à cause de la fermeture des institutions pendant une longue partie de l'année. Des économies ont été faites sur les frais de surveillance, d'exposition, d'annonce et de prestations. Ce type de non-dépense se retrouve également dans les autres institutions, notamment le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) et la Bibliothèque de Genève (BGE), en raison de la diminution des activités en lien avec la crise sanitaire.

En ce qui concerne les revenus, il y a un écart de 2,7 millions de francs au SEC avec une non-dépense sur les locations de salle suite aux annulations dues au Covid, aux rabais exceptionnels accordés par le Conseil administratif et à la perte de billetterie. Il y a eu également des non-recettes à la BGE suite aux fermetures liées au Covid, sur les taxes, prestations de service et amendes. Les recettes non réalisées des musées sont dues aux pertes (billetterie, locations de salle, ventes diverses), qui ont impacté les revenus des institutions.

La Ville a déployé le télétravail dans un temps record. La gestion du *stop & go* a pris beaucoup de temps notamment dans l'adaptation des plans de protection pour les institutions. Les équipes ont été mobilisées pour accompagner le service culturel dans l'élaboration de nouveaux projets et pour proposer des alternatives. Le Conseil administratif a décidé de maintenir les subventions dans le domaine de la culture, malgré l'annulation ou le report de nombreuses manifestations. Ce n'est pas une exception genevoise: tous les Cantons et Villes suisses ont décidé de maintenir les subventions. C'était la mesure la plus simple à prendre dans une situation de crise afin de préserver l'emploi. Les institutions culturelles ont survécu à cette crise en grande partie grâce à cette mesure.

La Ville a participé au dispositif d'indemnisation des pertes financières. Le Conseil municipal a accepté le crédit supplémentaire de 2,3 millions de francs (proposition PR-1430) destinés à contribuer au dispositif Confédération/Canton. Le Conseil administratif a validé des soutiens pour l'action @IloveArtistesDlci qui a mobilisé environ 70 artistes sur la place publique. Ce projet novateur a eu un bel impact et se poursuivra, de même que les projets de résidences dans les institutions. Il y a aussi eu des mesures économiques de rabais et de soutien pour favoriser au maximum les acteurs et actrices du milieu culturel qui ont beaucoup souffert de la crise.

Impact du Covid: le département de la culture et du sport a calculé un impact de 8 millions de francs; pour le domaine de la culture, il s'agit de 5,5 millions de francs. Ce montant prévoit la proposition PR-1430 qui soutient les acteurs actrices du milieu culturel, les baisses de revenus notamment dues à la fermeture des musées, les baisses de revenus dues aux annulations des événements culturels ainsi que l'ensemble des mesures de protection et d'acquisition de matériel. Le bilan financier du département reste positif (environ 2 millions de francs de non-dépensés) malgré cet impact du Covid de 5,5 millions de francs.

Le dispositif de soutien dans le cadre de l'ordonnance fédérale posait plusieurs soucis car:

- il est calibré sur les Cantons qui en étaient les partenaires privilégiés, puis les Cantons pouvaient associer les autres partenaires cantonaux financièrement et organisationnellement, notamment les organismes de loterie et les communes;
- les ayants droit, dont ont été exclus de la phase 1 notamment les fondations de droit public car selon les positions fédérales les fondations de droit public ont une garantie de déficit de l'autorité publique concernée, ce qui n'est pas le cas à Genève. Les fondations de droit public sont une exception genevoise qui n'existe pas en Suisse allemande, et un tout petit peu dans le canton de Vaud.

La Ville a donc négocié un accord spécifique avec le Canton, l'ACG ainsi que la LoRo pouvant couvrir aussi les secteurs non reconnus par Berne. L'accord a abouti au crédit voté par le Conseil municipal de 2,3 millions de francs. Cela consistait à ce que la Ville de Genève prenne en charge la moitié genevoise de toutes les institutions et acteurs culturels bénéficiant de l'aide fédérale et sis en Ville de Genève. Pour rappel, la Confédération paie 50% des ayants droit et l'autre moitié doit être prise en charge par le Canton concerné. La Ville a pris donc en charge la moitié genevoise qui concerne des théâtres, festivals, etc., situés en Ville de Genève. La Ville a obtenu que les fonds résiduels du Canton et de l'ACG couvrent les fondations de droit public non reconnues par Berne, par exemple le GTG. L'accord entre le Canton, l'ACG et la LoRo a très bien fonctionné.

Le guichet unique a reçu 510 dossiers dont 315 ont été approuvés par la commission Covid-culture après qu'une fiduciaire a opéré à un tri. Les dossiers refusés concernaient des gens hors du périmètre. Parmi ces 315 dossiers, 115 émanent d'institutions subventionnées par la Ville. Les 2,214 millions de francs ont été dépensés (sous réserve du décompte final) sur le crédit budgétaire de 2,3 millions de francs voté par le Conseil municipal et ont servi uniquement aux subventionnés de la Ville de Genève.

Le Canton recevait les dossiers et a donc engagé une équipe pour faire le travail. Trois experts du SEC ont travaillé dans le cadre de la commission Covid-culture. Il était important pour la Ville de donner son avis sur ces dossiers car un grand nombre allait concerner la Ville. Ce dispositif très complexe a pris passablement de temps. Il prévoyait d'obtenir une réponse positive des RHT afin de permettre de toucher une indemnisation. Cela a posé un problème puisque les acteurs et actrices du milieu culturel ne comprenaient pas l'engouement des annonces politiques concernant ces subventions alors qu'aucune n'était versée. La Ville a fréquemment interpellé le Canton concernant le retard de ces versements qui a finalement versé des avances à un certain nombre d'acteurs et d'actrices du milieu culturel, notamment aux subventionnés de la Ville de Genève.

Le GTG s'est bien organisé pour faire face à la crise. Suite à un recours, il a obtenu les RHT. Le GTG, la FAD et le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) (fondation de droit public) ont bénéficiés du soutien de mécènes ainsi que des soutiens extraordinaires grâce à l'accord susmentionné entre le Canton, l'ACG et la LoRo.

Soutien extraordinaire 2021: la proposition PR-1447 de 3,9 millions de francs a financé des bourses de recherche, des résidences artistiques, de l'accompagnement des organisations professionnelles, de la captation streaming. Ces bourses ont eu beaucoup de succès. La Ville a reçu 259 projets pour les bourses de recherche. Ils espèrent pouvoir verser ces bourses rapidement. Il y a eu un crédit de 800 000 francs pour les résidences artistiques ou innovations pour lesquelles la Ville a reçu 75 demandes, équivalant à 1,3 million de francs de projet. Les dossiers concernant l'accompagnement des organisations professionnelles sont en cours d'expertise. Les associations faitières qui ont soutenu les acteurs et actrices du milieu culturel pendant la crise du Covid ont fait part d'une dizaine de projets. Il y a eu 35 demandes concernant les captations. Ce plan de soutien permet aux orchestres et ensembles de musique de payer une captation streaming afin de pouvoir diffuser leur musique sur internet (5000-15 000 francs par captation). Une deuxième édition du projet @IloveArtistedIci se produira cet été, ce projet fonctionne très bien.

Pour le magistrat, la crise a tout de même provoqué des effets positifs notamment grâce aux projets d'innovation, par exemple @IloveArtistedIci, et grâce à

la manière qu’ont les artistes d’interagir entre eux, avec les institutions patrimoniales, avec d’autres acteurs et avec le public. Les réouvertures des institutions sont réjouissantes mais génèrent une nouvelle gestion de crise car de nombreux projets ont été annulés et/ou reportés, ce qui provoquera sûrement un véritable embouteillage en 2022-2023. Les conséquences sociales et économiques de la crise du Covid seront plus lourdes plus tard dans le milieu culturel.

Pour le magistrat, il est important de soutenir la création culturelle et de montrer que les gens ont envie de profiter de l’offre culturelle. Il souhaite interpeller le public non adepte du milieu culturel et développer de nouvelles méthodes d’inclusion. La création culturelle évolue et se diversifie: les artistes aiment mélanger différentes formes d’art en virtuel et en présentiel avec les institutions patrimoniales. Il est intéressant de voir dans quelle mesure l’offre culturelle peut participer au débat contemporain. Il rappelle que le Museum est spécialiste de la diversité et contribue à sensibiliser le public à la sauvegarde de la biodiversité en milieu urbain. La transition numérique évolue également rapidement. Le processus de concertation sur la mise en œuvre de l’initiative IN 167 a été lancé. L’article 216 de la Constitution genevoise sur la politique culturelle a été partiellement révisé avec le vote de l’initiative IN 167 en mai 2019. Les trois éléments clés sont le cofinancement des institutions, la coordination et la consultation du Canton ainsi que le soutien à la création et à la diffusion. Les communes et les villes suivront ce processus de près. Il y aura un canal de discussion spécifique entre le Canton et la Ville, notamment concernant les grandes institutions, en essayant de ne pas écarter les autres villes concernées, notamment la Ville de Carouge. L’ACG a créé un groupe spécifique de négociation comprenant sept magistrat-e-s dont le but est d’aboutir à un accord qui satisfait chaque entité.

Les grands chantiers de la Nouvelle Comédie et du Pavillon de la danse sont terminés. Les cinémas indépendants ont également été rénovés. Les crédits déposés concernant le Museum et le Casino Théâtre seront bientôt soumis à la plénière du Conseil municipal. Le Conseil municipal sera bientôt saisi d’un crédit d’étude complémentaire pour financer un projet destiné au Bâtiment d’art contemporain (BAC) que des mécènes privés cofinanceront. Des projets sont en cours sur le MAH et la BGE afin de les rénover. La BGE, du point de vue de la sécurité des collections, est en très mauvais état. Ces rénovations engendreront des coûts conséquents.

Le service travaille également sur la rémunération et le statut des artistes. Les enjeux environnementaux et climatiques concernent également le département et le magistrat souhaite mettre en place des mesures urgentes et contribuer au nécessaire renversement des paradigmes. La numérisation et la valorisation en ligne du patrimoine genevois représentent un défi important.

Il est rappelé que la culture est la deuxième branche économique du Canton.

Présentation M^{me} Kraft-Babel, rapporteuse de la CARTS

Le résultat final positif est réjouissant mais il faut rappeler que l'année 2020 a vécu un arrêt sur image du monde de la culture et du monde en général. De nombreux milieux vivront un retour à la normale lorsque la crise sera terminée mais ce ne sera pas le cas pour le monde de la culture. La crise a permis une prise de conscience concernant le statut de l'artiste ainsi que sur la valeur de la culture dans la vie courante. Elle rappelle que la culture a toujours été considérée comme une préoccupation non essentielle. La Ville, la Confédération et le Canton ont beaucoup travaillé et ont soutenu le milieu culturel. Elle salue l'effort de la Ville qui a fait du mieux qu'elle pouvait pour maintenir les activités et soutenir les acteurs et actrices du milieu culturel. Lorsque l'on se bat pour faire comprendre que la culture est essentielle, l'on obtient une reconnaissance ainsi que certaines avancées. Elle rappelle également que les mesures sanitaires ne vont pas disparaître du jour au lendemain. Les salles de théâtre ne pourront pas être complètes comme cela était le cas avant la crise. Retrouver les recettes d'antan prendra du temps. Les jauges seront contrôlées encore un moment et le public exprimera sûrement encore des craintes. Le public de musique classique reste très faible, il sort de temps en temps mais sera sûrement inquiet. Selon elle, la vie culturelle ne reprendra pas facilement son cours. Les comptes permettent de comprendre et d'anticiper l'avenir du monde culturel. Elle rappelle l'embouteillage de créations que mentionnait M. Kanaan; celui-ci devra par la suite être canalisé. Les budgets devront être maîtrisés. Bien que le résultat de l'année 2020 soit positif, il faut à présent comprendre et anticiper comment le monde culturel pourra fonctionner par la suite. Elle conclut que la culture ne sera plus considérée comme non essentielle.

Note de la rapporteuse: selon le procès-verbal de la rapporteuse de la CARTS, les comptes liés à la culture sont acceptés par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) et 7 abstentions (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC).

Questions-réponses

Qu'est-il est advenu de l'action en justice de l'acquéreur de l'Opéra des Nations?

Ce dossier est géré par la Fondation du Grand Théâtre.

Y aurait-il des remboursements en cas de non-dépensé dans le cadre des subventions données en 2020?

Il y a eu très peu de restitutions sur les comptes 2020. Deux montants conséquents inscrits dans les comptes concernent l'OSR et la FAD qui ont rendu de l'argent. La FAD a rendu 43 000 francs à cause notamment de la crise et des retards de chantiers. Les institutions subventionnées rendent leurs comptes au

mois de juin. Concernant les ponctuels, sept projets en tout ont été annulés et de l'argent a été rendu (cf. fonds ponctuels de la brochure). Très peu de rendus ont été comptabilisés car les artistes ont tout de même mené leurs projets lorsque les institutions étaient ouvertes. Les journalistes, programmeurs, diffuseurs, etc., ont continué à travailler. Il y a donc eu un encouragement pour payer les salaires afin de permettre aux gens de continuer à travailler. Un contrôle basé sur les comptes audités, en accord avec la DFIN, s'est fait auprès des entités subventionnées afin de confirmer que les subventions étaient bien utilisées. Il y avait trop d'incertitude à la fin de l'année pour faire des demandes aux institutions sur des comptes intermédiaires. Certaines institutions ne savaient pas encore si elles allaient recevoir des indemnités RHT. Les restitutions qui se trouvent dans la brochure se basent sur les comptes audités de fin juin 2020. D'autres demandes de restitutions pourront apparaître l'année prochaine et seront basées sur la deuxième partie de l'année 2020.

Complément écrit du département sur les écarts relatifs aux dépenses d'entretien par la DPBA pour le GTG et le MAH: écart de 251 000 francs.

Les dépenses réelles sont inférieures au budget en raison du retard pris pour la réfection de la toiture du bâtiment rue Sainte-Clotilde 6-8 que la Ville met à disposition du GTG pour des ateliers et lieux de répétitions. La DPBA avait prévu de mener les travaux du printemps à l'automne 2020. Finalement, les travaux ont débuté en automne et sont en cours de finition. MAH: écart de +270 000 francs. Les dépenses supplémentaires effectuées par la DPBA sont des travaux non planifiés demandés par le directeur du MAH à son arrivée. Les principales interventions portent sur la rénovation d'installations et tableaux électriques, des systèmes d'alarmes incendie et sécurité ainsi que la rénovation de façades.

En ce qui concerne les festivals, ces derniers ne pouvaient jamais savoir s'ils allaient être annulés ou non en raison des fluctuations engendrées par la crise du Covid. Chaque festival a élaboré plusieurs plans en fonction des améliorations et aggravations de la crise. La Ville vérifiera que les subventions ont bien été utilisées lorsque les comptes seront disponibles à la fin de l'année. S'il y a eu des non-dépenses, les institutions restitueront une partie de l'argent. La Ville a reçu les comptes 2019-2020 des entités qui fonctionnent sur la base d'exercices financiers par saison. Les entités qui fonctionnent selon l'année calendaire envoient progressivement leurs comptes pour l'exercice 2020. Certains n'ont pas encore reçu les réponses des RHT. Les comptes des entités qui fonctionnent sur la saison 2020-2021 ne sont évidemment pas encore disponibles. Les institutions ont négocié de nouvelles dates pour les projets ponctuels ainsi que les contrats. Les institutions et autres entités sont reconnaissantes envers la Ville d'avoir maintenu le socle commun des subventions. Les entités restitueront l'argent s'il y a eu des non-dépenses. Les festivals ne sont pas dans l'optique de profiter de la situation.

Y a-t-il une marge de négociation concernant l'éventuel non-dépensé en fonction de l'association? Doit-il obligatoirement être restitué?

En principe, une subvention versée en 2020 non utilisée doit être remboursée en 2020 et peut être réattribuée en 2021. Selon les normes de la loi sur l'administration des communes (LAC), les montants attribués en 2020 doivent être dépensés en 2020. Il y a eu des exceptions pendant les années 2020 et 2021. Si un projet ponctuel était par exemple décalé d'octobre 2020 à mars 2021, l'argent passait comme transitoire et la Ville a accepté ce déplacement. Les projets validés restent validés: ce n'est pas pratique pour le SEC que les montants attribués en 2020 soient remboursés en 2020 puisque la dépense aura tout de même lieu en 2021. Cela handicape le budget 2021. Le SEC procède donc au cas par cas.

Il y a trois cas de figures concernant les subventions ponctuelles:

1. projets ponctuels qui devaient avoir lieu en 2020. Les subventions octroyées aux spectacles et/ou manifestations ponctuels reportés d'une année doivent donner lieu à du transitoire ou à une restitution car les projets auront lieu en 2021. Pour rappel, ce n'est pas parce qu'un spectacle a été annulé qu'il n'y a pas eu de dépense. En principe, il est possible d'obtenir les comptes de ces subventionnés ponctuels.
2. les subventions annuelles – généralement octroyées aux institutions. Ces institutions ont continué à payer les salaires de leur personnel. La Ville attend les comptes audités définitifs de ces entités car ses institutions ne pouvaient pas rendre des comptes intermédiaires datant du 31 décembre 2021 car beaucoup d'entre elles n'avaient pas encore obtenu de réponse. La Ville attend donc de recevoir les comptes qui seront pour la plupart disponibles en 2021. Dès qu'elle a reçu ces comptes, la Ville applique le règlement sur les subventions et regarde s'il y a eu des éventuels bénéfiques. Des restitutions sont demandées lorsqu'il y a eu des bénéfiques.
3. concerne une convention qui peut donner lieu à une thésaurisation. Une loi cantonale permet de thésauriser sur plusieurs années. Le décompte est fait à la fin de la convention, en collaboration avec le Canton, comme c'est le cas pour l'OSR.

Les 2,2 millions de francs de non-dépensés seront-ils reportés sur l'année 2022?

Non, les non-dépensés ne se reporteront pas sur l'année d'après. Cependant, des gratuités et des allègements, moins nombreux qu'en 2020, seront encore donnés aux différents acteurs et actrices du milieu culturel. Cela aura un impact sur les comptes 2021. Les premières projections liées aux impacts du Covid en 2021 sont en cours d'élaboration. L'ensemble du dispositif sur les RHT et indemnisations a permis de soutenir et maintenir les institutions en sécurité.

Il y a quelques petits déficits mais ceux-ci sont maîtrisés et gérables. Le service n'est pas alerté sur des déficits qui préteindraient l'année 2022.

Est-ce que des réaffectations de personnel dans d'autres départements ont eu lieu?

Non, malgré le fait qu'il y a eu des frais de personnel dans le cadre de la task force. Cela n'a pas été impliqué dans le système comptable pour ne pas le rendre trop complexe car il s'agissait uniquement de transfert de quelques semaines.

D'où provient le 1,3 million de francs de recettes?

Elles comprennent le manco sur les billetteries et locations de salle qui n'ont pas pu avoir lieu en raison de la fermeture des institutions.

Est-ce que la préoccupation de la reconnaissance d'une juste rémunération des artistes pourrait figurer dans les priorités de cette législature?

Pour le magistrat, la question de la juste rémunération complète la question du statut légal et professionnel et concerne toute entité qui emploie des artistes. La Ville est en train de modifier ses propres pratiques pour aboutir à des rémunérations adéquates. Par exemple les musées se sont engagés à respecter les recommandations des faïtières. La Ville a fait un travail auprès des milieux de la danse, du théâtre et des arts plastiques et visuels, et l'a entamé pour le domaine de la musique, toujours avec les représentant-e-s des milieux concernés. Le but est d'établir avec toutes les faïtières concernées, y compris les faïtières fédérales, des recommandations dans la branche et de voir de quelle manière les faire respecter. La Ville essaie de montrer l'exemple et négocie des grilles de rémunération que les entités subventionnées doivent respecter, ou relaie des recommandations émanant d'organismes compétents. Le but est d'exiger une mise en œuvre pour les institutions disposant des moyens et de laisser une rémunération minimum comme recommandation ou incitation et de créer des mécanismes incitatifs auprès des plus petits lieux qui n'ont pas forcément les moyens et qui doivent continuer à exister afin d'assurer la relève et l'émergence des artistes. Le statut légal et professionnel figure dans les règles fédérales et cantonales et implique l'assurance-chômage, les mois de cotisation et la prévoyance professionnelle. Le Canton a un rôle à jouer concernant le statut de ces artistes que le magistrat n'estime pas encore satisfaisant. L'OCE continue de ne pas comprendre ces métiers d'artistes. Cette préoccupation est plus importante pour la musique et les arts visuels car les personnes travaillant dans les autres domaines comme la danse ou le théâtre sont salariées. Il existe un syndicat avec une convention collective s'agissant des domaines de la danse et du théâtre.

Page 8

Quelle est l'évolution entre les comptes 2019 et les comptes 2020 au niveau des subventions ponctuelles octroyées aux musiques classiques et actuelles?

Selon le magistrat, les musiques actuelles ont moins de moyens que les musiques classiques mais cette différence n'est pas aussi considérable que certains le prétendent. Les moyens alloués à la musique classique sont globalement stables, sans compter l'augmentation destinée à l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) votée par le Conseil municipal. Les musiques actuelles bénéficient globalement de moins de moyens car ce domaine est considéré comme ne permettant pas de gagner sa vie. Ces musiciens se doivent donc de travailler à côté de la pratique de leur art. La revendication d'être payé pour leur art est donc légitime. De plus, la mise en place des filières artistiques en Suisse augmente la concurrence par la mise sur le marché du travail de nombreuses personnes diplômées. Le fonds pour les musiques actuelles reste bas, mais les équipements ont beaucoup évolué. Les festivals (dont les budgets ont été nettement renforcés) prévoient également beaucoup de groupes performant de la musique actuelle ainsi que de la musique locale. La question est de considérer chaque concert ainsi que les répétitions. Les comédiens et comédiennes sont payés lors des répétitions et de la représentation dans le théâtre et la danse. Ce n'est pas le cas pour la musique et pour les arts plastiques.

Selon M^{me} Keller, les musiques actuelles sont sous-dotées. Cela prend du temps de doter un nouveau domaine tel que les musiques actuelles.

Les musiques actuelles bénéficient de presque 5 millions de francs grâce aux subventions monétaires et ponctuelles: combien de musiciens des musiques actuelles gagnent leur vie uniquement grâce à cette activité?

A combien s'élèvent les emplois fixes des musiques actuelles?

Il y a très peu de musiciens qui gagnent leur vie uniquement grâce à leur activité dans le domaine des musiques actuelles. Il n'y a quasiment pas d'ensemble dans les musiques actuelles rémunérées régulièrement. Ces musiciens reçoivent des cachets de quelques centaines de francs pour un concert et quelques milliers s'ils sont connus. Les artistes peuvent bénéficier de cachets plus importants lors des festivals. Historiquement, les musiques actuelles appartiennent à un écosystème qui savait pertinemment qu'il n'était pas possible d'obtenir un revenu décent grâce à cette activité. Le total de 5 millions de francs comprend toutes les institutions et les festivals qui produisent de la musique actuelle. Il ne s'agit donc pas uniquement de rémunération pour les artistes. Beaucoup de festivals ont une programmation internationale, comme le festival Antigal où très peu de groupes locaux participent. Il n'est donc pas correct de dire que ces 5 millions de francs sont destinés uniquement aux musiciens genevois. Le fonds de soutien pour les

musiciens d'ici s'élève à seulement 140 000 francs. Il y a donc une grande différence entre le budget de soutien pour les musiciens de musiques classiques et ceux de musiques actuelles. Très peu d'argent est destiné aux musiques actuelles.

Complément écrit du département:

«Subventions relatives aux musiques actuelles

1. Définition et périmètre du domaine des musiques actuelles:

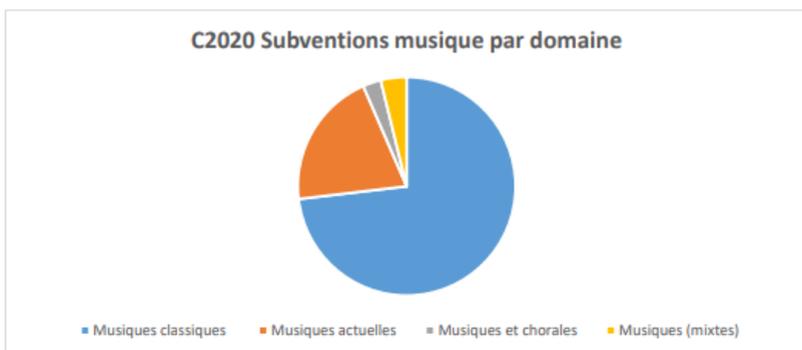
»Dans la nomenclature des documents budgétaires et comptables de la Ville de Genève, les musiques actuelles comprennent toutes les musiques hors périmètre de la musique classique et contemporaine et des musiques populaires (fanfares et chorales). Cette répartition est une convention. Par exemple, la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC) préfère le terme de «musique de création». Par ailleurs, historiquement, le terme de «musiques actuelles» recouvre les musiques amplifiées et a été privilégié à ceux de musiques vivantes, amplifiées, populaires, plurielles. Actuellement, ce terme recouvre notamment les genres suivants: rock, jazz, rap, techno, électro, musiques traditionnelles, chansons.

2. Répartition aux comptes 2020 de la Ville de Genève de 18 588 817 francs de subventions pour le domaine de la musique:

Musiques classiques	13 595 867
Musiques actuelles	3 779 250
Musiques et chorales	500 000
Musiques (mixtes)	713 700
Total	18 588 817

»La ligne Musiques (mixte) comprend les dispositifs pour les musiques classiques (soutien aux locaux de répétition) et la manifestation Musiques en été, qui valorise aussi bien les musiques classiques que les musiques actuelles.

»Par ailleurs, certains festivals pluridisciplinaires programment également des musiques actuelles ou classiques tels que la Bâtie, Antigél, les Créatives, les Athénéennes. Les répartitions varient selon les éditions. La Fête de la musique, financée sur le budget de fonctionnement du SEC, est par ailleurs également un outil de valorisation de toutes les musiques. Environ 300 000 francs sont consacrés à la partie artistique, dont 50% pour les musiques actuelles et 50% pour les musiques classiques.»



Répartition des subventions ponctuelles consacrées aux soutiens pour les professionnels actifs à Genève :

Musiques classiques	771'600
Musiques actuelles	268'000
Musiques et chorales	208'000

Détails des subventions musique :

En francs	B 2021	B 2020	B 2021-B2020	C2020	C 2019
3106 Service culturel - Musiques	19 250 150	19 000 150	250 000	18 588 817	18 784 645
Musiques	713 700	713 700	0	713 700	713 700
Musiques en été festival	613 700	613 700	0	613 700	613 700
Salle Ernest-Ansermet	0	100 000	-100 000	100 000	100 000
Soutien aux locaux de répétition (nouvelle)	100 000	0	100 000		0
Musiques actuelles	3 966 250	3 791 250	175 000	3 779 250	3 798 250
Alhambra, salle des musiques actuelles	380 000	380 000	0	380 000	380 000
Association de Soutien à la Musique Vivante - Festival Voix de Fête (ASMV)	200 000	200 000	0	200 000	200 000
Association Genevoise des Musiciens de Jazz (AGMJ)	61 900	61 900	0	61 900	61 900
Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	1 174 400	1 124 400	50 000	1 124 400	1 124 400
Ateliers d'ethnomusicologie (ADEM)	681 950	681 950	0	681 950	681 950
Bourses et prix musique	82 000	82 000	0	82 000	82 000
Cave 12	220 000	220 000	0	220 000	220 000
Fanfane du loup Orchestra	240 000	240 000	0	240 000	240 000
Post Tenebras Rock (PTR)	250 000	250 000	0	250 000	325 000
Soutien à la création musiques actuelles	268 000	143 000	125 000	148 000	173 000
Soutien aux manifestations musicales actuelles	408 000	408 000	0	391 000	310 000
Musiques classiques	14 058 600	13 983 600	75 000	13 595 867	13 778 250
Association - Festival Archipel	380 000	380 000	0	380 000	380 000
Association Genevoise des chorales (AGECO)	247 500	247 500	0	247 500	247 500
Camerata	50 000	50 000	0	50 000	0
Contrechamps	1 100 000	1 100 000	0	1 100 000	1 202 600
Elekto	190 000	190 000	0	190 000	190 000
Ensemble vocal Séquence	51 500	51 500	0	51 500	51 500
L'Orchestre de chambre de Genève (OCG)	1 611 000	1 461 000	150 000	1 461 000	1 461 000
Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	9 425 000	9 500 000	-75 000	9 109 367	9 500 000
Orchestre symphonique Genève	40 000	40 000	0	40 000	0
Soutien à la création musiques classiques et contemporaines	771 600	771 600	0	785 500	526 650
Soutien aux manifestations musicales classiques et contemporaines	192 000	192 000	0	181 000	219 000
Musiques et chorales	511 600	511 600	0	500 000	494 445
Cadets de Genève	51 500	51 500	0	51 500	51 500
Harmonie nautique	82 500	82 500	0	82 500	82 500
Liederkrans Concordia	15 000	15 000	0	15 000	0
Musique municipale de la Ville de Genève	103 100	103 100	0	103 100	103 100
Ondine genevoise	51 500	51 500	0	51 500	51 500
Soutien aux musiques et chorales	208 000	208 000	0	196 400	205 845

Pour quelle raison la FAD n'a-t-elle pas reçu une partie de sa subvention dans les comptes 2021?

C'est une erreur: le montant global a été inscrit sur l'année calendaire alors qu'il concernait la saison. La répartition de ce montant dans le budget devait être différente. Cet argent n'a pas été versé, l'institution n'a donc pas reçu plus d'argent qu'elle le devait. La Nouvelle Comédie a reçu le montant exact qui figure dans la convention. En 2021, le budget correspondra aux comptes.

Pourquoi le Conseil administratif a-t-il décidé d'accorder un rabais de 30% pour la location des salles?

Le Conseil administratif a mis à disposition des salles qui sont normalement fermées l'été pour que des artistes puissent travailler. Ces rabais ont pour objectif d'encourager les acteurs et actrices du milieu culturel qui ne bénéficient pas des recettes à louer des salles afin de travailler. Aux comptes, il y a environ 730 000 francs de manco dans les recettes de locations de salles étant donné qu'elles étaient fermées pendant des mois.

Y-a-t-il une organisation pour éviter les embouteillages futurs d'offres artistiques?

L'embouteillage ne pourra pas être évité. Il n'y a pas de coordination du département car les institutions sont autonomes. L'ensemble des théâtres se réunit régulièrement et une grande solidarité est née entre les institutions depuis la crise. Généralement les théâtres ferment durant les mois de juillet et août; c'est pour cette raison que la Ville a proposé de maintenir les institutions ouvertes durant cette période afin que les artistes puissent continuer à travailler.

Est-ce que la Ville a un rôle d'appui auprès de certains acteurs et actrices du milieu culturel afin qu'ils n'abandonnent pas leurs activités artistiques?

La Ville le fait en votant les crédits de soutien. Le maintien des subventions a donc été bienvenu. Les personnes les plus précarisées sont celles travaillant au mandat.

Qui s'occupe de transférer la culture en ligne (concerts, opéras, etc.)?

En cas de sous-traitance, la Ville a-t-elle estimé les coûts du transfert en ligne dans le budget de chaque institution?

Le service a fait une expérience numérique de streaming au Victoria Hall. Le GTG s'est également organisé. Il y a eu un apprentissage accéléré de la part de tout le monde dans ce domaine. Le streaming live est un des éléments les plus consommateurs d'énergie. Certaines personnes âgées ne peuvent pas se déplacer. L'offre culturelle numérique présente donc plusieurs enjeux: il faut trouver

un juste équilibre entre le présentiel et le numérique. C'est une des priorités du magistrat. Les coûts ont été absorbés par des réaffectations de budget. La Ville, les musées et les théâtres travaillent sur la numérisation de l'offre culturelle et réfléchissent sur ses avantages et inconvénients.

Pages 21-24

Est-il envisageable que la Ville développe des partenariats avec d'autres entités afin que les manifestations puissent exposer et valoriser plus de pièces d'horlogerie appartenant à la Ville de Genève?

Le but est de valoriser ces collections. Le musée d'horlogerie n'existe plus en tant qu'entité autonome car il est situé sur un des sites du MAH. Un des partenaires est le Grand prix d'horlogerie. Les montres nominées par le Grand prix d'horlogerie peuvent être données au musée. La collection genevoise du MAH s'enrichit donc grâce à ce prix. Le partenariat consiste à exposer en novembre des montres nominées. Ce partenariat est donc bénéfique pour le musée. L'horlogerie est un élément clé des futurs projets concernant le MAH. La Ville tentera d'augmenter le nombre d'expositions sur les collections.

Est-ce possible de trouver un lieu provisoire pour exposer ces collections en attendant que les projets du MAH soient aboutis, par exemple le Musée Rath?

Les lieux sont rares à Genève. La Ville multipliera les expositions afin d'exposer ces collections. Pour le magistrat, il est important de trouver une solution provisoire en attendant l'inauguration du musée, cependant le Musée Rath est très convoité.

Page 318, ligne 301

Pour quelles raisons le montant relatif au salaire du personnel de la BGE a-t-il subi une importante augmentation entre les comptes 2019 et le budget 2020 – le même phénomène apparaît également pour la Bibliothèque municipale et pour le Muséum d'histoire naturelle (MHN)?

Les écarts s'expliquent car certains services n'arrivent pas forcément à recruter ou recrutent plus tard dans l'année.

Page 312

Rubrique 3001, ligne 309: quelle est la raison de l'écart de 52 536 francs entre le budget 2020 et les comptes 2020 concernant les autres charges de personnel?

Est-ce que du personnel supplémentaire a été engagé?

Dans le budget les frais de formation sont centralisés à la DRH. A la fin de l'année, la DRH opère un décompte, calcule ce qui a été utilisé et impute ce montant aux comptes de chaque service. C'est pour cette raison qu'il y a toujours une différence sur ces rubriques. Le même phénomène s'opère pour chaque service.

Page 313

Cette année a-t-elle permis d'éponger une partie du déficit structurel du GTG?

Le GTG a eu un peu moins de frais pendant la pandémie et beaucoup moins de recettes. Les comptes de cette année ne sont pas représentatifs de la situation financière habituelle du GTG. L'estimation de 3 millions de francs de déficit structurel a été couverte à moitié par une donation annuelle d'une fondation de droit privé (1,5 million de francs). Le GTG a également bénéficié de fonds privés. L'année était particulière pour l'institution car elle a reçu les RHT. La Ville a poussé le GTG à faire suffisamment attention pour pouvoir renoncer à des couvertures de déficits. Le magistrat espère que les contributions via l'accord avec le Canton et l'ACG suffiront à parer les difficultés qu'a engendrées la période du Covid au GTG. Le GTG a présenté un budget 2020-2021 quasiment équilibré.

Cette année, le GTG a-t-il pu continuer les projets en ligne pour les publics scolaires?

Il y a eu un ralentissement car le public scolaire est saturé en ligne. Le GTG a la volonté de viser et d'attirer les publics scolaires et le fait dès que cela est possible.

Ligne 314 et commentaire f): y a-t-il eu moins de travaux d'entretien?

Le programme d'entretien a été retardé à cause de la crise sanitaire suite à l'arrêt des chantiers et aux conditions à respecter. De nombreux travaux pour différents services ont été reportés.

Les 20% de travaux supplémentaires à la BGE sont-ils ceux mentionnés dans la présentation des comptes du département?

Non, cela concerne la rénovation et la mise à niveau des installations de sécurité de la BGE. Le Conseil municipal sera saisi d'une proposition concernant ces

travaux. Pendant la crise du Covid, certains travaux ont pu être accélérés, d'autres retardés. L'écart s'explique par le chamboulement des calendriers.

Page 315

Ligne 463 et commentaire p): pour quelle raison les subventions octroyées au MAH en provenance de mécènes et partenaires destinées à des expositions prévues ou reportées en 2021 ne sont-elles pas inscrites dans les transitoires?

Ce revenu a été versé au «fonds d'acquisitions et projets» comme cela est indiqué dans le commentaire p) en page 321 afin d'être utilisé en écriture qui est neutre en résultat. Cela permet de gérer certains revenus et projets sur une longue durée ou dans l'année. Il s'agit d'une variante des transitoires. Les revenus sont rentrés pendant l'année 2020 dans le fonds et seront dépensés en 2021. Un transitoire doit en principe être dépensé en début d'année. La contrepartie à ce revenu se trouve dans les comptes 35: ligne 350 (attribution aux fonds spéciaux). Cette mécanique est autorisée uniquement par MCH2 pour les fonds qualifiés de «comptes tiers», c'est-à-dire les comptes qui viennent de tiers. On peut ainsi théoriser des comptes tiers dans le but de financer des projets qui ont lieu plus tard.

Combien y a-t-il de personnel au MAH?

Environ 200 personnes. Ce musée contient plusieurs sites, dont le Musée Rath, la Maison Tavel, etc. Il existe beaucoup de métiers différents afin de couvrir la diversité des collections, ce qui a tendance à alourdir le budget du musée. Les informations sur le personnel occupé par le département au 31 décembre 2020 sont en page 354.

Page 317

Pour quelle raison les charges de l'Ariana augmentent-elles, contrairement à celles des autres muséums?

L'Ariana a reçu une subvention de l'Office fédéral de la culture comme une contribution aux frais de fonctionnement. En contrepartie, il y a l'engagement d'auxiliaires supplémentaires.

Page 319, ligne 309

L'augmentation de moyens accordée aux sports explique-t-elle l'augmentation de 43,5% des autres charges de personnel entre le budget 2020 et les comptes 2020 dans le domaine du sport?

Il s'agit de frais de formation.

Page 321

A combien s'élève l'économie globale réalisée grâce à l'annulation de la Fête de la musique?

Le non-dépensé a été utilisé pour financer tous les dispositifs Covid mis en place en 2020. Les 49 concerts gratuits de l'été pour la population genevoises coûtent environ 500 000 francs, l'appel à projets 300 000 francs, les projets @ IloveArtistedIci 140 000 francs et environ 103 000 francs pour les projets de résidence. L'économie est d'environ 300 000 francs.

Page 326

L'OSR fonctionne bien malgré le fait qu'il possède moins de moyens pour l'année 2021 (économie d'environ 390 000 francs entre le budget 2020 et les comptes 2020). Est-il envisageable de garder cette tendance?

Ces institutions sollicitent passablement des mécènes qui aiment bien financer des projets particuliers et qui n'apprécient pas de combler les manquements du service public. Actuellement, l'OSR a 75% de financement public, chiffre estimé correct par le magistrat étant donné la grandeur de l'institution. Depuis deux à trois ans, l'OSR est en sous-effectif.

Est-il envisageable de rééquilibrer les budgets des différentes musiques en baissant légèrement la subvention accordée à l'OSR?

Le magistrat est d'avis qu'il ne faut pas baisser la subvention d'une institution pour en augmenter une autre. Les salaires de l'OSR sont corrects. La musique classique requiert des années de formation. Il ne souhaite pas mépriser les musiques actuelles et rappelle qu'un grand nombre de musiciens classiques ont autant de mal à vivre de leur art qu'un musicien des musiques actuelles. Il s'agit d'un débat politique. L'OSR détient une réserve qui lui permettra de travailler normalement les deux à trois prochaines années mais devra par la suite demander de l'argent à la Ville et au Canton. L'OSR a également souffert des impacts liés au Covid. Il est donc préférable d'étudier les comptes sur une plus longue durée et d'éventuellement auditionner l'OSR afin de répondre à cette question.

Page 327

Est-il essentiel de maintenir les subventions de tous les cinémas qui n'ont pas fait d'importantes économies en 2020?

La pandémie a commencé le 15 mars 2020. Les gens ont donc travaillé durant les trois premiers mois de l'année 2020. Ces subventions servent au fonctionnement de l'institution et à payer les salaires. Il y a eu des économies faites

pendant certains mois. Les cinémas se sont également adaptés à la crise et réinventés comme d'autres institutions. Ils ont ouvert à la fin du mois d'août. La situation n'a pas permis de faire des économies car les personnes ont continué à travailler et à recevoir leur salaire.

Pourquoi la seule économie entre le budget 2020 et les comptes 2020 a-t-elle été faite par le soutien aux manifestations cinéma (41 600 francs)?

Ce sont de petits soutiens ponctuels octroyés à de petites manifestations qui ont été annulés à cause de la pandémie et qui n'ont pas demandé leur subvention.

Est-ce que les subventions paient essentiellement des salaires?

Elles paient les salaires ainsi que les frais de production, la location des films, etc.

Une commissaire signale que la plupart des personnes travaillant aux cinémas du Grütli ne reçoivent pas de salaire. Elle est donc étonnée quant au montant dépensé dans les comptes de ces cinémas: la Ville n'a pas encore reçu les comptes des cinémas du Grütli. Les institutions doivent rendre leurs comptes 2020 à la fin du mois de juin 2021. Il est possible d'obtenir plusieurs restitutions sur les comptes 2021. Il est rappelé que les indemnités fédérales doivent être remboursées si l'on reçoit d'autres aides, par exemple pour une institution qui aurait obtenu comptablement un résultat bénéficiaire sachant qu'elle a reçu une subvention, les RHT ainsi qu'une indemnité fédérale. Le problème de la hiérarchie des restitutions se pose car il faut évaluer quelle entité doit être remboursée en priorité et cela engendrera des difficultés.

Page 326

En quoi consistent les dépenses engendrées par la cérémonie des Quartz qui n'a pas eu lieu en 2020?

Les frais étaient déjà engagés car la crise a commencé en mars. Les prix ont été remis plus tard. Il y a eu un excédent positif en 2020 dans les comptes qui a été réaffecté à 2021.

Est-il prévu de couper ou de diminuer les subventions octroyées au Festival international du film oriental de Genève (FIFOG)?

L'enjeu du FIFOG est intéressant. Cependant, les différents festivals ne souhaitaient pas s'allier. Le but n'était pas en soi de couper les subventions du FIFOG mais, étant donné les critiques à l'égard de ce festival, il était préférable, du point de vue du magistrat, de réaffecter les subventions à d'autres festivals. Cependant le Conseil municipal a choisi de sauver le FIFOG par le maintien de la subvention, ce qui est un choix de politique culturelle.

De quelle manière les restitutions se répartissent-elles entre les différentes collectivités publiques pour une institution qui reçoit des subventions de plusieurs institutions publiques?

Restitution au pro rata. Il peut y avoir des cas où une des deux collectivités publiques ne demande pas la restitution.

L'OSR a donc bien remboursé 700 000 francs au Canton?

Oui.

Page 331

Les 43 728 francs correspondent bien au loyer annuel du Pavillon de la danse?

C'est le loyer pour deux mois et demi, depuis le 15 octobre 2020.

Est-ce que la gratuité est réévaluée à la hausse lorsque des travaux sont faits dans des locaux?

Oui, il y a une grille de tarification par nature d'objet: arcade commerciale, bureau, etc. Pour la mise à disposition de locaux, le calcul se fait en fonction du mètre carré par an.

Page 340

Pour quelles raisons la Société Coopérative Migros-Genève reçoit-elle des subventions ponctuelles?

La Ville subventionne les prix rabaissés pour les personnes au chômage ou à l'assistance publique et les seniors. La Ville passe des accords avec les organismes. C'est le cas pour toute la liste figurant sous la rubrique «Accès culture».

Quels sont les publics bénéficiaires de ces prix abaissés?

Chaque institution contacte le service et informe combien et quels types de billets elle détient (seniors, jeunes, etc.). La Ville estime que toutefois ce système mérite une réévaluation. Il serait souhaitable d'établir des conventions avec chaque acteur et actrice du milieu culturel afin de promouvoir ces offres. Cette réforme est en cours. De plus le système de ces subventions est en cours de simplification.

Séance du 2 juin 2021

Comptes du département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{mes} Isabelle Charollais, codirectrice du département, et Charlotte Malignac, codirectrice du département, de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), en présence de M^{mes} Uzma Khamis-Vannini, présidente de la commission des travaux et des constructions (CTC), Amanda Ojalvo, rapporteuse, de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL, et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Introduction de M^{me} Perler

Le DACM est un département très important pour la municipalité, mais avec un nombre très réduit de collaborateurs (226), et inversement avec beaucoup de charges, la majorité au niveau des investissements. Il y a très peu de subventions de fonctionnement et très peu de dépenses hormis les salaires. Il y a des dépassements récurrents sur les flux d'énergie et sur l'entretien des routes.

Sur l'entretien des routes, le DACM ainsi que le DFEL sont toujours en négociation avec l'Etat de Genève sur sa participation. L'entretien des routes est évalué à 18 millions de francs, avec une participation de l'Etat à hauteur de 8 millions de francs. Cet accord doit être finalisé et, de ce fait, il est logique qu'il y ait des dépassements.

S'agissant des charges du personnel en général et du budget de fonctionnement, ce sont des charges stables. Ce sont surtout les flux d'énergie qui provoquent des dépassements.

S'agissant des investissements, la jauge est passée de 130 à 139 millions de francs sur les comptes, ce qui n'est pas énorme, cela montre que les investissements sont inférieurs aux comptes 2019.

Enfin, le Conseil administratif soutient une politique anticyclique par rapport aux investissements, ce qui a été vu dans le budget 2021, et le maintien de cette politique est important compte tenu des investissements demandés pour gérer le PA et le PF et répondre aux demandes de la collectivité publique, qui se manifestent à travers les autres départements comme ceux de M^{mes} Kitsos et Barbey-Chappuis et de M. Kanaan. Ces comptes la concernent sur la moitié de l'année puisqu'il y a eu un changement de législature au mois de juin, et les comptes sont présentés selon la configuration de l'ancienne législature.

Présentation de M^{me} Ojalvo

Les grandes thématiques abordées sont les suivantes:

- les chantiers ne se sont pas interrompus, ou très peu, malgré la situation;
- la sous-traitance étrangère: la Ville se réfère au code des marchés publics. Il incombe à la Ville de respecter les règles et les cadres. Ce n'est pas une volonté de ne pas engager exclusivement les entreprises genevoises en pleine crise du Covid;
- les routes dont l'entretien est compliqué et dont la Ville est la seule commune à devoir les financer. Les Services industriels de Genève (SIG) sont responsables de remettre la route et la chaussée en état pour la circulation quotidienne;
- la politique énergétique: il y a une hausse de la ligne SIG liée à la demande du Conseil municipal pour un abonnement plus écologique, le Vital Vert. La Ville est en train de négocier les tarifs avec les SIG. La Ville n'a pas trouvé objectif de créer son propre réseau d'électricité;
- la construction de logements sociaux;
- le Pavillon de la danse et le temps de rodage du bâtiment;
- l'entretien de valorisation du territoire par rapport à la méthode Terrabloc: il s'agit d'utiliser la terre présente sur un lieu où sera construit le bâtiment afin de favoriser des éléments de construction et d'éviter d'aller chercher cela plus loin. Cela réduit l'empreinte carbone. La Ville a utilisé cette méthodologie, par exemple pour le bâtiment parascolaire de Geisendorf;
- l'architecture favorisant les matériaux biosourcés: dans les appels d'offres, l'objectif est de recycler tout ce qui peut l'être;
- le grand projet du parc de la pointe de la Jonction pour lequel le Conseil municipal a voté la proposition PRD-162 qui initie une phase d'étude. Ce projet se fait en collaboration avec le DSSP étant donné que c'est un site multi-usages;
- la végétalisation et la préservation de la biodiversité dans l'espace public notamment en évoquant les arbres en général et les arbres fruitiers en particulier lors des appels d'offres et des concours au niveau de la plantation;
- les nuisances sonores: les zones à 30 km/h, le revêtement phonoabsorbant, le changement des fenêtres dans les bâtiments de la Ville;
- la gare de Cornavin pour laquelle le calendrier n'a pas été modifié, dont les travaux devraient se terminer entre 2030 et 2032. La coordination entre les trois parties (CFE, Canton et Ville de Genève) est essentielle pour qu'il n'y ait pas de répercussions sur la population;
- éclairage nocturne, La nuit est belle;

- la ligne budgétaire 316 en forte augmentation, en lien avec la DSIC;
- RH: les charges du personnel: il y a une augmentation provenant des formations compliquée à budgétiser d’une année à l’autre, en partie à cause de la crise du Covid. Un besoin accru en personnel,
- la crise du Covid:
 - réaffectations du personnel pour d’autres missions. La magistrate les a remerciés;
 - les lignes budgétaires qui concernent les dédommagements, les frais de repas, d’événements et de manifestations sont bien évidemment diminuées du fait de la crise sanitaire.
- La présidente de la CTC explique qu’il y a un manque de personnel à disposition pour mettre en œuvre les plans localisés de quartier (PLQ) votés et qu’il faut effectivement remplumer les services.

Vote des comptes du département par la CTC: prise d’acte.

L’Union démocratique du centre refuse les comptes car ils ne sont pas satisfaisants de la présentation notamment du fait que la page 304 se réfère à la page 302. Les autres groupes ont pris acte.

Questions-réponses

Page 17

Il y est écrit que la Ville a fait 4483 logements de 2010 à 2019: un commissaire indique que c’est la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) qui construit de logements, non la Ville.

Combien de logements des différentes catégories ont-ils été construits? combien par des privés? combien par la FVGLS? combien par des coopératives?

Sur le nombre de logements différents construits en Ville de Genève, il est possible de trouver les logements construits par la FVGLS ainsi que la catégorie de logements construits. Cependant, c’est un travail d’une certaine envergure d’aller chercher statistiquement combien de coopératives ont construit des logements sur le territoire de la Ville, combien l’Etat en a réalisé. En revanche, il est possible de dire quelle coopérative a un droit de superficie durant l’année pour construire du logement.

Projet «Végétalisation du territoire»: l'ancien arrêt du tram sis à l'arrêt chemin De-Roches a été déplacé devant la gare des Eaux-Vives, et des parkings à vélos y ont été installés. Est-il raisonnable de faire pousser des petits bouts d'herbe qui compliquent l'entretien, comme confirmé par le SEVE lors de son audition? Quelle est la raison de cette installation?

Plutôt que d'avoir un arrêt en béton avec les marques de l'emprise de l'abribus, il y aura des arceaux et un terrain débétonné permettant de parquer sa bicyclette sans problème. On peut voir ce type d'aménagement à l'écoquartier de la Jonction.

Page 18

En se référant à l'écart de 6,5 millions de francs lié à l'entretien du patrimoine bâti: est-ce que cette année il y aura plus d'argent pour l'entretien des immeubles?

L'objectif de la magistrate est de présenter un budget qui représente la réalité des dépenses. Compte tenu des difficultés budgétaires subies par la Ville, il y a des dépassements récurrents, et il est vrai que cela entraîne des écarts importants aux comptes. Sur ces 6,5 millions de francs, il y a un cumul. La stratégie de rénovation de la Ville, notamment celle des immeubles du PF, a été présentée à la CTC; il y a eu les Minoteries, il y aura la Jonction puis le Seujet. Ce sont des grands ensembles qui impliquent un suivi important en force humaine; actuellement il n'y a pas assez les forces à l'interne pour conduire tous ces projets de rénovation à la fois et les investissements ne permettent pas de tout entreprendre en même temps, même s'il y avait un budget d'investissement illimité. Cela explique une partie de l'écart, cependant il y a aussi un certain nombre d'urgences qui doivent être entreprises au long de l'année.

Est-ce qu'une meilleure stratégie d'anticipation des travaux réguliers d'entretien permettrait d'en diminuer le coût?

Oui. Les montants consacrés à l'entretien du patrimoine immobilier sont clairement insuffisants pour maintenir le parc dans son état d'entretien. Cela est dit depuis des années. Le parc se dégrade, ce qui fait que certains travaux, comme le remplacement de la chaudière du centre funéraire de Saint-Georges, dont les frais s'élèvent à 500 000 francs, doivent être faits en urgence, car il n'y a pas de stratégie permettant d'entretenir de manière régulière.

Ne faudrait-il pas faire des économies ailleurs pour respecter les lignes budgétaires qui sont dépassées chaque année car ces lignes doivent être respectées?

La magistrate a cherché à mettre plus de transparence dans le budget, c'est-à-dire à présenter un budget qui correspond à une certaine réalité, mais cela n'a pas été suivi. La raison est que depuis de nombreuses années le Conseil administratif

validait des lignes budgétaires dans des départements, dont le DACM, en sachant que si la ligne était sous-dotée ce n'était pas problématique in fine puisque les comptes étaient largement positifs.

Depuis des années, les rapports du CFI relèvent le problème du mélange entre les investissements et le fonctionnement; qu'est-ce qui est mis en place?

Le DACM et la DFIN, sont en train de définir les différences entre le budget de fonctionnement et un budget d'investissement, c'est-à-dire l'entretien courant d'un investissement ou une amélioration de l'habitat qui doit faire l'objet d'un suivi d'investissement. Cependant, le département n'est pas entièrement d'accord avec le CFI sur la définition d'un crédit d'investissement et celle d'un budget de fonctionnement: sur les grandes catégories il n'y a pas de discussions, mais ils travaillent sur les zones grises. La position du CFI a une vision très sectorielle des différents travaux. Le département estime que le remplacement courant d'une toiture, qui a effectivement pour effet d'améliorer la qualité finale et la valeur du bâtiment, s'il n'y a pas de changement de fonctionnalité, relève du budget d'entretien. Le CFI estime que dès le moment où il y a valeur ajoutée, ce qui est normal avec des travaux, cela relève du budget d'investissement. L'enjeu est là. Il reste quelques éléments d'accord sur lesquels il est nécessaire de caler les critères permettant de catégoriser les dépenses dans l'une ou l'autre des catégories. Il s'agit d'une minorité de cas, cela n'est donc pas systématique. Cette année, le rapport du CFI indique des mélanges entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement concernant l'entretien des bâtiments.

Est-ce que le Covid a eu des effets sur la planification des nouveaux projets, la mise en route ou la continuité de certains projets?

Au niveau des chantiers, il n'y a pas eu d'arrêt, à part à la période où ils ont été déclarés fermés. Cependant, le fait d'arrêter puis de relancer prend du temps, et a provoqué des contraintes sur le déroulement. Globalement, il n'y a pas eu de chantier qui n'a pas pu se faire. Sur les futurs projets, la crise sanitaire l'a forcément retardé. La nouvelle équipe a eu aussi besoin de prendre ses marques.

Pour quelle raison l'assainissement des vitrages est-il si lent?

La proposition qui a été votée par le Conseil municipal pour faire les travaux d'assainissement de 20 immeubles correspond à la capacité possible du DACM sur une année pour assainir des vitrages.

Combien reste-t-il d'immeubles à assainir?

En Ville de Genève, il y a 400 bâtiments dont certains sont déjà assainis. Une nouvelle proposition sera posée cet automne pour 100 immeubles, et la dernière partie est prévue en 2023. Ce sont des travaux prioritaires, mais il y a aussi toute une série d'autres projets qui font l'objet du PFI; il a fallu tenir compte de l'équilibre budgétaire.

Page 19

Lutte contre le bruit routier: est-il possible d'associer les différentes mesures évoquées par rapport aux vitesses (zones 30 ou 20 km/h)?

Il faut diminuer le bruit à sa source. Ce qui a été cité est un palliatif. Le Conseil administratif s'est déclaré en faveur du 30 km/h sur tout le territoire de la Ville de jour comme de nuit. Un monitoring a été effectué pour mesurer l'efficacité de la mesure et s'il faut des mesures complémentaires. Certaines rues peuvent être apaisées depuis le début de cette année, mais sur les grands axes la Ville de Genève est soumise à l'approbation du Canton. Du reste, il y a actuellement une grande consultation de la part de l'Etat autour du bruit.

Pour la magistrate, sa demande de réduction de la vitesse concerne aussi une question de santé et de sécurité, ce n'est donc pas seulement pour des questions de bruit. Un choc avec un vélo ou une voiture n'a pas le même impact à 30 km/h ou à 50 km/h. Il y a le bruit des moteurs, mais aussi le bruit des pneumatiques et des klaxons. Le bruit est une pollution qui entraîne beaucoup de problèmes de santé à tous les niveaux. Le but est aussi de limiter la voiture en Ville pour permettre aux mobilités douces, aux transports publics et aux travailleurs ayant besoin de véhicules de circuler plus facilement.

Supprimer les voitures, qui deviennent de plus en plus silencieuses, en Ville, n'est-ce pas privilégier le mode de déplacement à deux-roues motorisées qui génèrent un bruit monstrueux donc d'amener plus de nuisances, aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers?

Le 30 km/h ne va-t-il pas augmenter les nuisances sonores liées au nouveau type de véhicule électrique de mobilité douce?

Une commissaire fait part de sa perplexité sur le 30 km/h en Ville de Genève. Faire des livraisons professionnelles de pièces glacées ou réfrigérées, plus on roule longtemps avec un frigo intégré, plus cela consomme de CO₂. Il est répondu que si l'on prend la peine d'observer les grands axes en Ville de Genève, on va très difficilement à plus de 30 km/h en journée. La vitesse commerciale d'un bus est à peu près à 17 km/h en moyenne. La demande de passer à 30 km/h de jour comme de nuit permet d'une part de diminuer le bruit, d'autre part d'assurer une certaine fluidité. Cela peut paraître contre-intuitif mais des études très sérieuses ont été effectuées. Il est plus pratique de se déplacer à vitesse continue pour des livraisons plutôt que d'attendre dans des bouchons.

La commissaire qui fait toutes ses livraisons à 50 km/h sans problème la nuit demande que cela soit intégré à la réflexion sur le sujet.

Quelle est la politique de la Ville par rapport aux bus qui ont des moteurs qui font un bruit infernal?

Il faut demander aux TPG.

Est-il possible à la Ville de faire une recommandation pour que les véhicules soient plus silencieux?

La Ville n'a pas son mot à dire dans les choix des véhicules. La magistrate ne croit pas que leurs recommandations avaient un large écho, ni auprès des TPG, ni auprès du Conseil d'Etat.

Quelle est la raison des 6 millions de francs d'écart au budget, étant donné qu'en 2020 tous les chantiers, y compris les travaux de génie civil, ont été bloqués pendant trois mois et plus?

Les chantiers n'ont pas été arrêtés plus de quelques semaines. Ce sont des chantiers d'entretien, donc d'importance assez faible. Ce qui a été contraignant, c'étaient les normes sanitaires à mettre en place pour les reprendre.

Page 265

Ligne 313: l'écart est énorme, est-il possible aux architectes de la Ville d'absorber plutôt que mandater des services externes?

Pour mener à bien l'entretien, il faut des personnes supplémentaires. Le travail des architectes est de faire le lien avec le mandataire. L'augmentation des honoraires est directement liée à l'augmentation des charges d'entretien ou des travaux.

Page 301

Quels sont les types de surcoûts entraînés par la végétalisation mise en place depuis l'entrée en fonction de la magistrate?

Cela a pu se faire dans les budgets courants. C'est difficile de donner un chiffre, mais il y a eu des demandes pour qu'une gestion différenciée de l'eau soit mise en place ou qu'il y ait une prise en compte plus importante de la biodiversité. Les mandats demandent des compétences complémentaires, et plus il y a de gens qui travaillent sur un projet, plus celui-ci est cher. Ce sont des projets plus complexes donc plus onéreux. Mais, grosso modo, mettre de l'enrobé est ce qui coûte le moins cher après le gazon.

Est-ce que le département a les moyens, par rapport au budget et aux comptes 2021, de chiffrer une enveloppe qui permettrait de corriger les projets pour renforcer l'approche voulue au niveau de la biodiversité?

Cela concerne plus les crédits d'investissement que le budget de fonctionnement. Les projets mis en route avant l'arrivée de la magistrate n'ont pas été arrêté, par exemple la place des Augustins, car arrêter un projet a un coût. Selon la magistrate, on peut être très critique sur cette place, mais il est important de savoir

quelle fonctionnalité pour quel-s public-s aura chaque place. Si c'est un lieu où l'on veut pouvoir s'asseoir dans l'herbe, on ne va pas faire la même chose que si c'est un lieu de passage.

Un commissaire espère que la construction des pistes cyclables continue à se développer rapidement. Où trouve-t-on les chiffres concernant les projets de délibérations PRD-124 et PRD-184 (page 172) qui apportaient 12 et 8 millions de francs pour la réalisation des pistes cyclables?

Ces projets de délibérations concernent des investissements. Il n'y a pour le moment rien qui est dépensé. Concernant la réalisation de réseaux cyclables, la magistrate tient à même à mettre les pistes Covid à son actif. Sa volonté a été d'une part de les pérenniser pour celles dont le bilan était positif. Les services sont en train de travailler sur la pérennisation de celle à l'avenue du Mail, dont le financement serait pris sur ces projets de délibérations. L'idée est aussi de requalifier tout le tronçon depuis la place du Cirque jusqu'à Uni-Mail. C'est bien une priorité. Cependant, le DACM est surtout au service des autres départements, que ce soit les logements, les écoles, les sports ou la culture, et il faut arriver à tout faire avec les moyens humains actuels. Il y a d'importants projets qui arrivent comme celui de la gare de Cornavin ainsi que la réalisation de toute la moyenne ceinture pour laquelle la Ville devra suivre les chantiers de l'Etat et apporter de la qualité sur ces aménagements. Partout où c'est possible, comme à la rue de Carouge, des pistes cyclables et de la végétalisation sont prévues.

Y a-t-il une analyse coûts/bénéfices de la pose de phonoabsorbant par rapport à la diminution du bruit et de la pollution?

Actuellement, il n'y a pas de surcoûts à l'achat par rapport à un revêtement normal. Sur la durée de vie, la performance s'amenuise à mesure de l'usage et du temps. L'AGCM est en train de faire des mesures effectives de réduction du bruit, parce que selon lui les projections faites par les services de contrôle des mesures de bruits en charge de l'application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) sont des projections très pessimistes du niveau et de la rapidité de dégradation du revêtement par rapport à la réalité. Sur la durabilité, celle du phonoabsorbant est peut-être un peu moindre sur le très long terme, mais il faut s'entendre sur ce que l'on entend par durabilité, si c'est à performance égale, ou si c'est le moment où il n'est plus praticable.

Page 177

Quelle est la raison du conflit sur la question des logements relais à la gare?

C'est la problématique habituelle des entreprises qui ont des prétentions largement supérieures que ce que la Ville estime être le montant effectivement dû. Il arrive parfois que l'entreprise, lors de la facture finale, arrive avec des prétentions

indues, et c'est la raison pour laquelle le dossier n'est pas clos, parce que le service en charge de ce dossier est en contestation avec les prestations revendiquées par cette entreprise.

Page 190

Le crédit engagé de 262 000 francs concerne-t-il la FVGLS ou les auberges de jeunesse?

Les deux. Lorsque le dossier a été engagé, il a fait l'objet d'un concours global avec l'entier des acteurs. La FVGLS était associée au concours et à la mise en œuvre du projet. Les auberges de jeunesse sont intervenues après dans la discussion. L'engagement passé a consisté à dire qu'une partie des frais d'étude engagés serait remboursés par les deux superficiaires au moment où ces derniers disposeraient à la fois d'un droit de superficie en force et d'une autorisation en force.

Selon un commissaire il y a un problème de clarté au niveau du contrat passé: il lui est répondu que ce dépassement est largement comblé par les remboursements faits à la fois par la FVGLS et par les auberges de jeunesse. Sa question porte sur les conditions financières du droit de superficie qui touchent à la question de la rente foncière. La situation de ce crédit est claire; ce qui manque peut-être de clarté, ce sont les conditions financières du droit de superficie qui sont un autre sujet.

La fixation de la rente tient-elle bien compte de l'amortissement de ce dépassement?

Ce n'est pas une question de prise en charge du dépassement, c'est une prise en charge de la partie d'étude qui concerne leurs propres bâtiments qu'ils n'ont pas payé. Ils héritent d'un projet tout fait, et ils rémunèrent la Ville pour ce projet, qui a été développé par un tiers et qui leur convient.

Page 300

Quelle est la raison de l'écart au premier total des charges?

Il provient des postes 301, «salaire du personnel» et 313, «prestations de service et honoraires». Cet écart est récurrent dans tous les postes DRH car l'appréciation liée aux postes vacants est optimiste: dans la réalité les postes vacants restent vacants beaucoup plus longtemps que ce qui est estimé dans la projection budgétaire parce que, de manière générale, il est très rare de remplacer un poste le jour où la personne s'en va effectivement. Pour le poste 305, c'est une différence qui suit le 301. Sur le 313, il y a eu des prestations de services et d'honoraires qui étaient plus faibles de manière générale en raison d'un double-effet, l'effet Covid d'une part et l'effet du changement de législature d'autre part qui a freiné l'initiation de nouveaux projets.

Un commissaire fait un lien avec la page 55, RH: on voit que le DACM a 266 postes, et qu'il y a eu 8 engagements. Le schéma sur la répartition des départs annuels indique que 514 personnes ont quitté les différents services. Combien de départs concernent le DACM?

On peut supposer que les départs compensent les recrutements grosso modo, puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation de postes. Les recrutements 2019 et 2020 concernent essentiellement des remplacements de postes.

Page 301

Revenus, ligne 424: que représentent la «taxe d'utilisation» et la «taxe pour prestation de service»?

C'est une recette à l'URB qui est une contribution financière de toute une série de communes genevoises qui se sont associées au service de l'urbanisme pour toutes les données statistiques en lien avec la planification scolaire. L'URB fait une planification scolaire pour le territoire communal, en lien avec le Service de la recherche en éducation (SRED) cantonal. Les communes concernées contribuent financièrement pour avoir les résultats. Chaque année, le service facture 1800 francs par commune.

Page 303

Pourquoi les 10 millions de francs relatifs aux routes ont-ils été budgétés ici?

C'est une opération neutre. Il y a les frais de police sous le Secrétariat général et l'entretien des routes ici.

Page 306

Y aura-t-il, aux comptes 2021, un différentiel sur les abonnements TPG dans le cas d'une recrudescence des demandes?

La Ville a un accord commercial avec les TPG pour chaque abonnement conclu par jeune qui a la possibilité de se faire rembourser 100 francs. En 2020, le budget va en dépassement de 30 000 francs. Si la motion du Mouvement citoyens genevois demandant la gratuité est acceptée, il faudra des moyens supplémentaires; de plus, examiner les conditions de ressources implique un contrôle qui a un coût.

Est-ce que la mise en place du télétravail a été facile, notamment au vu des logiciels utilisés?

Il a fallu se mettre en ordre de marche pour travailler différemment, et les modalités appliquées ont été une rotation entre présentiel et télétravail pour que

tout le monde garde le contact et que tout le monde vienne au bureau au moins une fois par semaine pour ne pas perdre le lien. Aucune prestation ne s'est complètement arrêtée contrairement aux autres départements. Il n'y a eu ni arrêt total, ni surcharge majeure.

Qu'est-ce qu'il advient de la part cantonale dans le barrage du Seujet qui n'a pas été versée?

Elle a été versée mais est bien inférieure à la contribution habituelle parce qu'il y a eu beaucoup moins de bateaux qui sont passés à cause du Covid. Il y a eu onze heure vingt-cinq de manœuvre cette année, et normalement il y en a cent trente-neuf.

Page 306

Pourquoi les 30 000 francs budgétés pour restaurer les édifices culturels n'ont-ils pas été utilisés?

C'est une subvention qui n'est pas octroyée de manière régulière. Lorsque des gens font des restaurations, il y a un engagement à participer, s'il y a un projet déposé.

Séance du 15 juin 2021

Discussion

La présidente indique que la commission a reçu tous les documents demandés. Elle propose que les groupes fassent part de leurs différentes prises de position.

Une commissaire informe qu'elle n'a pas obtenu de réponse à son interrogation concernant la Coopérative du Renouveau de Saint-Jean qui figure dans les comptes. L'explication du magistrat ne la satisfait pas. Elle a écrit un e-mail à M^{me} Kitsos ainsi qu'à M. Gomez auquel ils n'ont pas répondu, elle n'a donc pas reçu l'autorisation de contacter directement la fonctionnaire concernée. Elle n'approuvera pas les comptes tant qu'elle n'aura pas reçu de réponse car sa question dénonce une malformation dans les comptes qui pourrait s'avérer être une erreur.

Quels sont enjeux liés à la coopérative?

Il s'agit d'une question d'exactitude des comptes, à savoir s'ils sont justes ou non. La commission des finances doit savoir s'il y a une erreur ou non dans les comptes avant de les voter. En termes financiers, les parts de la Ville concernent 20% de la coopérative. Cela ne représente pas un montant important pour la Ville. En revanche, il est important pour l'équilibre financier de la coopérative de

répondre à cette question. Il est important de savoir s'il y a une erreur ou non dans les comptes avant de les voter.

Après discussion et vote, le report du vote des comptes est accepté sans opposition par 10 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 3 Ve) et 4 abstentions (1 EàG, 3 S).

Séance du 23 juin 2021

Discussion et vote

Pour le Parti libéral-radical, cette année 2020 a été marquée par la pandémie ainsi que par la crise économique et sociale qu'elle a engendrée. Les mesures de protection de la population se sont malheureusement traduites par la suspension de programmes culturels et sportifs pour tous les publics, y compris pour les aînés. Cette crise a permis à la commune de faire des économies dans certains domaines, mais en même temps le coût a été important sur d'autres points. On est dans une situation particulièrement difficile puisque les comptes sont à cheval entre deux législatures et sont marqués par cette crise sanitaire, d'autant qu'avec les décisions des autorités fédérales, les collectivités publiques ont dû adapter leurs prestations et mettre en place des plans de protection qui ont coûté cher.

Le Parti libéral-radical félicite le Conseil administratif pour certaines actions menées durant cette crise. La gestion dans le domaine culturel a été exemplaire: les artistes ont pu continuer à être payés et recevoir les subventions promises même si les spectacles n'ont pas pu être donnés en public; les bons d'achats solidaires pour relancer et aider les entrepreneurs; la suspension des taxes pour le domaine public demandée par le Conseil municipal et les repas distribués aux plus démunis. On ne laisse pas mourir les gens sans leur venir en aide à Genève.

Le Parti libéral-radical a désapprouvé certaines politiques dont il avait refusé le budget: le Conseil administratif n'a pas fait de réformes structurelles pour diminuer les frais de fonctionnement; il y a toujours plus de postes, dont un délégué à l'économie. Alors que la situation de crise structurelle était inouïe, le Conseil administratif ouvre de nouvelles lignes budgétaires: la lutte contre le racisme, contre les discriminations de genre, etc., qui dans cette situation de grave crise sanitaire auraient pu être différées; l'élargissement de l'allocation de rentrée scolaire aux familles sans papiers qui ne respecte pas tout à fait la distribution entre le Canton et la commune, puisque normalement les aides individuelles sont du ressort du Canton; le dispositif d'hébergement d'urgence a été entièrement à la charge de la commune; sur la gestion des crèches, la Ville s'est empressée d'ajouter à l'indemnité RHT donnée par la Confédération; l'Agenda 21 est une boîte noire dans laquelle il y a des millions pour des actions non convaincantes; la présentation des actions à mener contre le réchauffement climatique n'a pas du tout convaincu; la gestion financière des rénovations est

souvent mal budgétée et toujours sous-évaluée, ce qui entraîne des demandes de crédit supplémentaires; les dépassements liés aux travaux, notamment sur les énergies, l'entretien des routes et des bâtiments qui donne l'impression d'être en négociation avec l'Etat depuis des années sans que ce problème ne soit résolu et le saucissonnage des subventions entre sept ou huit associations différentes est problématique.

La lecture des comptes est presque impossible. Toute une série de formulations est absolument incompréhensible. On a des catégories qui englobent beaucoup de choses et on ne sait pas bien où va l'argent. Le Conseil municipal a l'objectif de contrôler le budget, or cela semble une tâche presque impossible.

Le Parti libéral-radical n'acceptera pas ces comptes pour les raisons qui suivent:

- le dépassement de 47 millions de francs; malgré le Covid et la RFFA, la plupart des municipalités restent dans les chiffres noirs; 39 communes du Canton sur 45 ont fait des bénéfices sur l'année 2020. Une des seules exceptions est la Ville de Genève avec un déficit de 47 millions de francs au lieu des 19,8 millions de francs prévus. Cependant Parti libéral-radical reconnaît que la Ville de Genève a une situation très différente des autres communes. Par exemple, il y a une augmentation des besoins des personnes les plus précaires qui a forcé les services sociaux à trouver des solutions à la hausse des besoins liée à la réduction des capacités d'accueil découlant de la nécessité de respecter les distances;
- 56 millions de francs pour le Covid, c'est énorme;
- le personnel des crèches a été payé à 100% pendant la crise, donc 20% à la charge de la Ville, et la gratuité a été offerte pour les enfants qui n'ont pas été gardés. Cette décision a été prise par l'ancien Conseil administratif. Néanmoins, cette décision aurait dû être soumise au Conseil municipal avant d'être prise;
- le sans-abrisme. Par décision, toutes les personnes ont été envoyées à la caserne des Vernets, ce qui a coûté une énorme rallonge, entièrement aux frais de la Ville (17 millions de francs sans compter les travaux d'urgence pour le centre Frank-Thomas que la Ville va bientôt perdre). Depuis 2017, le Parti libéral-radical alerte le DCSS que ce n'est pas toujours à la Ville de payer. Les discussions n'ont démarré que dans le courant de l'année dernière, et cela a coûté très cher à la Ville. Ce n'est pas normal que la Ville assume un transfert de charges lent et silencieux, sans avoir les revenus équivalents. On peine à comprendre, même si la magistrate en charge a réussi à avoir une participation de 1 million de francs de l'ACG, pourquoi la Ville accepte ou va au-devant de ces charges supplémentaires car l'aide individuelle est du ressort du Canton et non de la commune. Il aurait fallu avoir d'autres ressources supplémentaires;

- il n'a pas été répondu avec beaucoup de sérieux à toutes les questions posées: par exemple, celle posée en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par rapport à la légère augmentation des Noctambus;
- un manque de transparence lié au défaut de prise en compte de toutes les associations qui ont reçu l'entier de leur subvention pour lesquelles il y aura peut-être des retours.

Le Parti libéral-radical pense que le Conseil administratif aurait dû prendre les choses en main avant avec l'ACG et faire une meilleure répartition. Il y aura bientôt une solution, mais pour l'instant c'est quand même la Ville qui assume cette charge.

Pour le Parti libéral-radical, il faut cesser de vouloir toujours plus de prestations sans penser aux finances. Il y a une réflexion sérieuse à mener pour faire des économies, et être en cohérence pour que ces activités (par exemple l'accueil des sans-abris, les frais de routes, les pompiers) soient mutualisées avec d'autres communes, voire données au Canton. Il doit aussi être possible de privatiser certaines prestations. Enfin, une réflexion doit être menée sur des pratiques imposées, par exemple les 30 km/h dans toute la Ville de Genève, sans étudier les impacts économiques d'une telle décision. Il faudrait faire venir de nouveaux habitants aux revenus élevés, plutôt que faire toujours plus de logements sociaux pour avoir de nouvelles rentrées fiscales. Il faudrait prioriser des subventions qui aident les habitants de Genève, et qui puissent si possible relancer l'économie.

Le communiqué de presse de la Ville de Genève annonce des comptes 2021 catastrophiques; cela n'encourage pas non plus le Parti libéral-radical à approuver ces comptes, puisqu'il a l'impression que le Conseil administratif ne prend pas la réelle mesure des choses.

Le Parti démocrate-chrétien constate qu'à année exceptionnelle, résultats exceptionnels dans le mauvais sens. Il déplore qu'il y ait cette perte mais comprend que les circonstances étaient particulières et nécessitaient de la réactivité et un travail dans l'urgence de la part du Conseil administratif dont il salue la réactivité que ce soit dans l'ancienne législature ou celle-ci. Néanmoins, certaines dépenses interrogent, notamment sur les frais liés au Covid et au sans-abrisme. Le Parti démocrate-chrétien comprend toutefois que la Ville a dû prendre ses responsabilités, et tous ces litiges et ces discussions entre le Canton et la Ville ne sauraient prendre en otage les plus précaires. Le Parti démocrate-chrétien considère par conséquent que la Ville a bien fait d'agir à ce niveau. S'agissant des subventions, il a pris note que certaines seront peut-être amenées à être remboursées en partie, puisque dans les subventions accordées certaines ne correspondent pas à une activité qui a eu lieu de la part des associations subventionnées. Le Parti démocrate-chrétien sera attentif à ce qu'il en sera l'année prochaine, puisqu'il faut attendre la clôture des comptes des associations en question

pour se déterminer. Toutefois, il déplore ne pas avoir eu des réponses claires à toutes ses questions, notamment sur l'exactitude formelle des comptes. Le Parti démocrate-chrétien attend toujours une réponse satisfaisante sur l'existence de la participation administrative de la Coopérative du Renouveau de Saint-Jean dans les comptes 2020 alors que le magistrat avait dit que la Ville s'en était dessaisie courant 2020. Pour ces motifs, le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra sur les comptes. Sa position peut évoluer en plénière en fonction des réponses complémentaires. Ces comptes confirment les craintes et les réserves du Parti démocrate-chrétien par rapport au budget 2021 qui semble d'autant moins réaliste. On voit en effet que les recettes ont été surévaluées et les gains non touchés suite aux gratuités sous-estimées, par conséquent en ce qui concerne le budget 2021, comparé aux comptes 2020, on peut s'attendre à être loin du compte.

Pour le Parti démocrate-chrétien, il est difficile d'entendre certains refuser les comptes alors que le Conseil municipal a accepté moult dépenses supplémentaires face à la situation inédite du Covid et que les autorités ainsi que les groupes ont soutenu les dépenses nécessaires. Sur la RFFA, c'est un mauvais argument car il y a eu une hausse de revenus sur les personnes physiques, qui était prévue dans le budget. On voit aussi que c'est l'autofinancement le plus catastrophique depuis des années par rapport aux investissements. Par rapport à l'augmentation de la dette, on peut vivre avec puisque les taux hypothécaires sont bas, mais cela reste un souci majeur. Elle grimpe depuis 2010, il faut vraiment penser à mettre un frein à certaines dépenses ou à certains projets qui ne pourront pas voir le jour de la manière espérée. Il est vrai que ces choix devront être faits par les magistrats dans un premier temps, car chacun a assumé ses fonctions, ils devaient aussi marquer leur territoire. La Ville, qui a maintenant des grands bateaux comme la Comédie, devra assumer le GTG comme auparavant, ce qui devient des priorités. On se plaint du Canton, mais il a les mêmes difficultés de la Ville. Il y a une politique et des répartitions à faire, dont la clé est peut-être des choix à faire sur des domaines particuliers. Les comptes indiquent que les charges de personnel sont restées très stables, malgré le fait qu'il a fallu remplacer le personnel malade durant le Covid et que des gens ont fait des heures supplémentaires. Il aurait été possible de dire qu'il fallait faire des économies, et de ne pas rembourser les gens qui occupent les locaux de la Ville. La Ville a pris les devants et elle doit l'assumer. Les pertes des actions de la BCGe sont aussi importantes. Autrement, les revenus budgétés sont supérieurs, donc la casse a été limitée. 2020 est aussi une année particulière puisque la moitié du Conseil administratif a été renouvelé avec la situation du Covid en arrière-plan. Cette nouvelle magistrature s'en est très bien sortie durant ses six premiers mois. Il est aussi satisfaisant que le Conseil municipal soit parvenu à travailler ensemble dans de bonnes conditions; espérons qu'il en sera de même en 2021.

Le Parti démocrate-chrétien s'abstient car le MCH2 est d'une opacité crasse qui rend le Conseil municipal dépendant des réponses obtenues dont une partie

est peu satisfaisante, par exemple une réponse est que les salaires sur certaines subventions ont été maintenus et puis, après une remarque d'un commissaire, on ajoute qu'il y a quand même des frais de production. Sans les réponses formelles à des questions très précises, il n'est pas été possible d'accepter ces comptes car cela ne reflète pas la réalité des chiffres présentés. Sur le plan politique, il faudra mettre en avant de priorités, et faire en sorte d'avoir des réponses plus précises et rapides du Canton et le mettre devant ses responsabilités, quitte à ce que ce soit un oui ou un non, afin que le Conseil municipal puisse faire des choix par rapport à cela après.

Pour le Mouvement citoyens genevois, en une année exceptionnelle marquée par le Covid, l'exécutif a paré au plus pressé en engageant un certain nombre de dépenses et de non-recettes puisque beaucoup d'exonérations ont été accordées aux commerçants, aux locataires commerciaux, etc. Il fallait le faire. La situation était exceptionnelle et il fallait réagir, et le Conseil administratif a réagi. Il est possible de s'interroger pour les crèches. Il est vrai que le Conseil municipal aurait pu être consulté, mais le monde ne va pas périr demain parce que les employés des crèches ont été payés à 100%. Sur les sans-abris, la décision de tout regrouper pour éviter des contaminations supplémentaires a coûté très cher, à savoir 7 millions de francs supplémentaires votés en urgence au mois de septembre, cela peut questionner. Aujourd'hui on est revenu à une situation ante: il n'y a plus d'accueil généralisé des sans-abris, et on voit que la Ville peine à financer cela puisqu'il n'y a plus de crédit supplémentaire. Le budget 2022 sera pire que le budget 2021. On peut critiquer mais c'est une situation extraordinaire, donc il faut savoir raison garder. Les comptes sont aussi consécutifs à l'entrée en vigueur de la RFFA, qui a entraîné un certain nombre de diminutions de recettes. Ce qui dérange, ce n'est pas le fait de la Ville, c'est que ces comptes sont provisoires puisqu'il n'y a aucune certitude ni sur les recettes fiscales ni sur les subventions. Cependant c'est un processus usuel, et certaines associations avaient besoin des subventions en entier pour payer les salaires. Chaque année, il y a des rectifications de l'administration fiscale cantonale sur les recettes fiscales relatives aux personnes physiques et sur les personnes morales. Cela va dans tous les sens, et ce qui est curieux c'est que cela n'aille pas dans le même sens que l'Etat. La question a été posée sans recevoir plus d'éclaircissement. C'est extrêmement dérangeant de recevoir des chiffres provisoires car les comptes doivent être exacts et cela reste compliqué et aléatoire pour les années à venir. Le Mouvement citoyens genevois ne pense pas qu'il y ait d'erreur fondamentale, hormis cette problématique concernant la Coopérative du Renouveau de Saint-Jean qui est marginale. Ces comptes correspondent à l'activité déployée par la Ville. Que l'on soit d'accord ou pas avec cette activité, c'est une chose, mais les comptes sont justes, donc le Mouvement citoyens genevois les acceptera. Le Mouvement citoyens genevois fera une proposition d'amendement qui est de passer l'entier du déficit dans la réserve conjoncturelle car la réserve est là pour

absorber le déficit, donc cela n'a pas de sens de n'en absorber qu'une partie. Cela ne change pas le résultat ni le capital propre, puisque la réserve est une sous-rubrique du capital propre. Cela rend les choses plus claires.

Selon le Mouvement citoyens genevois, il est toujours facile de faire des comparaisons, mais il faut qu'elles soient justes: ce n'est pas parce que d'autres communes sont dans les chiffres noirs que la Ville de Genève aurait dû l'être aussi. La Ville a été particulièrement active dans la lutte contre le Covid et a dispensé des aides. Il n'a pas compris ce que la Ville a fait à la place du Canton qui a dépensé plus de 700 millions de francs. La Ville n'a pas fait d'aide directe aux entreprises hormis celle votée pour la Fondetec qui n'a pas répondu aux attentes, notamment en raison de la subsidiarité. La Ville a agi avec les bons solidaires. Le reste elle l'a fait pour les citoyens de la Ville. Elle a octroyé la gratuité des loyers et un certain nombre de choses que n'ont pas fait les autres communes. Carouge l'a fait et est aussi en déficit. Les petites communes ont été moins confrontées aux difficultés concernant les entreprises et les locaux commerciaux ainsi qu'aux sans-abris qui sont essentiellement dans les communes urbaines. Il faut aussi savoir que l'ACG refuse, dans le PL déposé au Grand Conseil pour répartir les charges des sans-abris, que des montants y soient articulés. Donc il ne suffit pas de dire «Il n'y a qu'à...». Le Mouvement citoyens genevois relève aussi que la RFFA a quand même eu un effet, cependant la Ville a été incapable de donner un chiffre parce que l'Etat a été incapable de donner un chiffre. Il n'en demeure pas moins que les personnes morales ont rapporté 12,5 millions de francs de moins en 2020; on peut dire que c'est l'effet des correctifs des années précédentes ou n'importe quoi d'autre, cela n'est pas vérifiable. Une chose est sûre, ce sont les 12,5 millions de francs de moins, il y a donc eu certainement un effet probablement moins fort compte tenu du fait qu'une bonne partie des entreprises a dû fermer pendant un certain temps. Il y a des endroits à examiner, notamment ce qui se passe au GIAP ainsi qu'à la FASE qui coûte énormément d'argent, ce qui continuera puisque l'Etat veut se débarrasser de la partie qu'il finance pour la donner aux communes. Il n'y a aucun contrôle dans ces deux domaines qui coûtent extrêmement cher pour une efficacité dont on peut douter. Il invite les commissaires à aller sur le site de la CdC qui a fait une analyse partielle et intéressante de l'action de la FASE. Il n'est pas aussi pessimiste que certains, et c'est pour cela que le Mouvement citoyens genevois accepte les comptes. La Ville aurait pu être bénéficiaire mais elle n'aurait pas fait les actions qu'elle a faites. Au lieu de continuer de verser des subventions pour que les gens puissent toucher leur salaire, notamment dans les domaines de la culture et du sport, la Ville aurait économisé, mais cela aurait été une erreur. Les actions faites étaient nécessaires, et il faut assumer ces comptes et se réserver pour l'avenir, puisque normalement le prochain budget devrait avoir 7 millions de francs de moins dans le plan de retour à l'équilibre. Mais c'est à la charge de l'exécutif. La Ville a agi et a bien fait d'agir, et cela a pour conséquence un déficit important.

Les Verts voteront les comptes 2020 et saluent la réactivité de la Ville de Genève et de son personnel pour répondre aux besoins de la population, des personnes sans abri, ainsi que pour répondre aux besoins des milieux de la culture et de l'économie, plus particulièrement de ceux qui ont été touchés par la situation sanitaire. Ils les remercient également pour leur adaptabilité dans cette période qui a exigé de chaque personne de sortir de ses sentiers battus et de travailler dans l'urgence assez fréquemment. Pour Les Verts, les comptes illustrent les mesures prises par le Conseil administratif ainsi que celles demandées par le Conseil municipal pour faire face à des situations urgentes et permettre à un certain nombre de personnes d'avoir des ressources financières pour vivre. Cette réactivité a un coût certain, et les mesures prises, ajoutées aux baisses fiscales dues à la RFFA ainsi qu'à la baisse des actions de la BCGe font que la Ville de Genève est l'une des cinq communes à présenter des comptes déficitaires à hauteur de 47,5 millions de francs. Les Verts acceptent la proposition du Conseil administratif de faire passer les 30 millions de francs dans la réserve conjoncturelle, car l'objectif est bien de pallier le manque de recettes dues à des situations imprévues, à savoir le quotidien de ces quinze derniers mois. Les comptes questionnent sur le report de charges Canton-Ville. La prise en charge importante du sans-abrisme par la Ville rappelle que le Canton doit toujours 10 millions de francs annuels à la Ville relatifs aux frais de routes. Les Verts regrettent un manque de clarté dans la présentation des comptes qui rend la lecture de la ligne politique du Conseil administratif difficile. Ils sont conscients que ce manque de clarté provient du plan comptable MCH2, dont l'intitulé des lignes rend leur affectation obscure. C'est aussi lié au regroupement sous différents grands packs, comme la culture où les subventions sont regroupées par thématique, et ce n'est pas toujours très clair pour savoir qui touche quoi. Cela ne permet pas d'identifier spécifiquement les types de public atteints. De plus, la modification des départements liée à la nouvelle législature n'aide pas, car quelques mois avant le budget a été fait sur la nouvelle structure départementale, et on a un budget 2021 qui ne comprend pas la même structure que les comptes 2020. La fluctuation des chiffres amène un manque de clarté sur les comptes définitifs. Les Verts espèrent qu'en 2021 la lecture sera plus aisée. Les Verts sont conscients qu'un déficit de 47,5 millions de francs, avec le retour à l'équilibre à atteindre en 2028, péjore in fine les ressources de la Ville de Genève pour 2021, et cela aura une forte répercussion sur les discussions budgétaires 2022. Ces budgets devront être appréhendés d'une autre façon par le Conseil administratif et le Conseil municipal, car cela pose la question de la rationalisation de certaines activités. Cela devrait amener des échanges intéressants.

Pour les Verts, on ne contrôle pas la bourse, l'argent dépensé pour le Covid valait le coup: sur les 56 millions de francs qui recouvraient les domaines économique, social et culturel, plus de 40 millions de francs ont été dépensés pour l'économie, et tout a été voté à l'unanimité. Les Verts se questionnent sur l'attitude de certains partis qui se plaignent de ces dépenses alors qu'au niveau de la

Confédération ils ont fait tout le contraire. Il est aussi très étrange que des partis se plaignent de dépenses qu'ils ont votées. A ce titre, les Verts ont été très porteurs pour maintenir le tissu économique local. Pendant que d'autres niveaux étatiques ne le faisaient pas, la Ville a pris ses responsabilités pour maintenir le tissu social et l'axe économique important qui à l'arrêt, aurait empêché de nombreuses personnes de travailler, surtout dans les petites et moyennes entreprises (PME). Il a fallu attendre 2022 pour que les choses se soient décantées au niveau de la Confédération et du Canton. Cela pose des questions sur le report de charges, entre la Ville et le Canton. Il est clair que le Canton devrait prendre ses responsabilités, et qu'un des enjeux majeurs est de clarifier qui fait quoi. Il faudra effectivement faire attention aux dépenses et aux recettes, et trouver des moyens de recettes. Cependant, l'arrivée de riches contribuables n'apportera peut-être pas plus de recettes car le Canton fait du dumping économique au niveau mondial et il faudrait peut-être trouver un niveau plancher de taxation. Il est clair que pour le budget il faudra travailler sur l'articulation entre qui fait quoi entre le niveau municipal et les niveaux supérieurs, et ce que font les différents acteurs sur des questions de mutualisation. L'important est de travailler sur l'avenir.

Pour l'Union démocratique du centre, il n'y a pas d'effet dû au Covid ni à la RFFA dans ces comptes. Les mesures extraordinaires engagées ont eu un certain coût, mais ce coût a été largement couvert par les économies réalisées avec les activités à l'arrêt pendant une année. Dans les comptes, les charges d'exploitation correspondent aux charges d'exploitation budgétées pour 2020, ce qui n'arrive quasiment jamais, puisque en général les charges d'exploitation explosent mais sont couvertes par un surplus d'impôts. C'est bien la démonstration qu'en réalité il y a eu autant d'économies réalisées du fait du stand-by que de coûts extraordinaires liés aux mesures spécifiques au Covid. Il n'y a pas non plus eu d'effet dû à la RFFA puisqu'en réalité la Ville a encaissé 30 millions de francs de plus d'impôts que ce qui a été budgété. Les recettes d'impôts des personnes physiques ont augmenté et ont compensé la légère diminution de l'impôt sur les personnes morales. On constate que toutes les communes de Suisse ont profité de l'année pour faire des réserves. Les communes fonctionnent comme les ménages privés qui ont été privés de restaurants, de voyages à l'étranger, etc. et toutes les communes ont renoncé à toute une série d'activités qui leur ont permis d'épargner de l'argent. Il n'y a que la Ville de Genève qui réussit l'exploit de ne pas finir dans les chiffres noirs. Les communes suburbaines comme Vernier, Meyrin ou Grand-Saconnex qui ont aussi des charges sociales importantes à assumer, qui avaient aussi des budgets dans le rouge puisque la RFFA les autorisait à démarrer avec un budget déficitaire, finissent avec des comptes dans le noir. Sur ces comptes, il y a un poste très préoccupant, celui des crèches. Sans créer une seule place de crèche, avec tous les parents à la maison, la Ville réussit l'exploit de dépenser 5,3 millions de francs de plus. Avec ces crèches, on est en train de marcher sur la tête. Un article récent indique que le coût du personnel dépasse la capacité des

parents, même en leur demandant une contribution raisonnable. On peut continuer à avancer en fermant les yeux, mais dépenser 5,3 millions de francs alors que l'on n'a rien créé et que tous les parents étaient à la maison, c'est symptomatique d'un service qui ne tourne pas rond, et qui ne tournera pas mieux s'il est municipalisé. Les explications reçues ne sont pas satisfaisantes puisque M^{me} Kitsos envoie la patate chaude à M^{me} Alder en disant que cet argent a été dépensé avant son entrée en fonction sans plus d'explications. C'est un des points les plus graves qui ressort de ces comptes. Les comptes servent aussi à être comparés avec le budget: les frais d'entretien immobilier ne sont systématiquement pas dans la cible puisqu'ils sont de 6 millions de francs supérieurs à ce qui a été budgété. Pour l'année 2021, le Conseil administratif n'a pas voulu augmenter ce montant, donc ce sera 6 millions de francs de plus dans les comptes 2021. La FAD a bénéficié d'une augmentation de sa subvention à hauteur de 4,3 millions de francs en prévision de l'ouverture de la Nouvelle Comédie. Or, en raison de la crise sanitaire, ce montant n'a pas été intégralement versé du fait du décalage forcé de la date d'ouverture de cet établissement. Au moment du budget, l'Union démocratique du centre considérait que la subvention à la FAD était trop élevée. Dans les comptes 2020, on voit déjà que l'on aurait pu calibrer plus précisément cette subvention. C'est aussi à cela que sert la lecture des comptes, c'est de voir qu'au stade du budget le Conseil administratif n'est pas capable de viser juste. L'Union démocratique du centre acceptera ces comptes car, au-delà des critiques que l'on peut faire, toutes les questions ont reçu des réponses. Il n'a pas constaté d'erreurs dans ces comptes. Cependant, on peut dire que l'Hôtel Métropole n'est pas comptabilisé correctement si on se réfère aux remarques du contrôle interne. C'est comme si le personnel de l'Hôtel Métropole était salarié d'une entité qui n'existe pas, alors qu'ils sont directement à la charge de la Ville de Genève; il n'y a pas de raison de comptabiliser l'Hôtel Métropole comme une participation, comme si la Ville était actionnaire d'une entité qui n'existe pas. Cela pourrait justifier un refus des comptes, mais c'est historique donc il est possible de l'assumer. Constatant qu'il y avait 70 000 francs dont on ne savait pas à quoi ils avaient servi, l'Union démocratique du centre avait aussi demandé le détail des dépenses du SRE; elle a reçu la réponse qu'effectivement ces 70 000 francs n'ont jamais été dépensés, donc qu'ils ne devraient pas être comptabilisés. Est-ce que l'on veut maintenir artificiellement les lignes à un certain niveau ou est-ce une simple maladresse, mais il y a 70 000 francs de subvention de trop; il y a aussi les participations à la Coopérative du Renouveau de Saint-Jean. Tous ces points pourraient justifier un refus du budget, mais ce sont plutôt des points de détail, donc malgré cela l'Union démocratique du centre acceptera les comptes.

Pour le Parti socialiste les comptes négatifs de la Ville sont principalement marqués par les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire. Les comptes présentent un déficit de 47 millions de francs qui s'explique par une facture Covid estimée à 56 millions de francs pour 2020 et à une dépréciation de 21 millions de

francs liée à la forte baisse du cours des actions de la BCGe détenues par la Ville. Sans ces deux événements exceptionnels qui contribuent au déficit à hauteur de 77 millions de francs, les comptes auraient été bénéficiaires. Dans un contexte sanitaire et social inédit, ces chiffres démontrent la solidité de la Ville. Grâce aux correctifs fiscaux, la Ville a accumulé d'importants excédents ces dernières années. La réserve conjoncturelle dotée pour la première fois en 2018 a permis à la Ville de disposer d'une réserve importante supérieure à 100 millions de francs qui, elle, sera précieuse pour affronter les prochains exercices.

Le Parti socialiste félicite le Conseil administratif pour la gestion des effets de la crise sanitaire et sociale. Genève a su prendre ses responsabilités. Il tient également à remercier l'administration qui a su redéployer ses moyens et adapter ses prestations. Tous les départements ont fait un excellent travail. Pour le Parti socialiste, il est tout à fait juste de payer les collaborateurs des crèches à 100%. La Ville de Genève est un employeur responsable et, dans cette période difficile, il fallait être juste et solidaire. La Ville de Genève, avec sa position de ville-centre, a beaucoup plus de charges que les autres communes donc il faudrait faire attention quand on fait des comparaisons avec les autres communes suisses. Pour citer quelques réalisations importantes sur l'année 2020, il y a l'élaboration d'une planification scolaire et parascolaire pour garantir l'égalité des chances, la mise en place d'un dispositif d'hébergement d'urgence pérenne afin de contribuer à la lutte contre le sans-abrisme, le déménagement de la Comédie au cœur du nouveau quartier des Eaux-Vives, l'initiation de la réforme de la gouvernance de la petite enfance afin de garantir la création de nouvelles places de reconnaître l'éducation préscolaire comme une mission de service public et de revaloriser les métiers de la petite enfance exercés à 90% par des femmes, le développement de l'information sociale afin de faciliter l'accès aux prestations et lutter contre le non-recours via le bureau d'information sociale, l'inauguration de la première salle dédiée à la danse contemporaine en Suisse romande, la mise en place d'un système de bons et la suspension des loyers commerciaux pour soutenir l'économie, l'extension et la rénovation du MHN, l'adoption de l'allocation de rentrée scolaire pour toutes et tous sans distinction de statut, l'ouverture de la bibliothèque de la Cité le dimanche, la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des bibliothèques scientifiques et patrimoniales Swisscovery, la création par le service informatique de la Ville d'une e-billetterie en ligne pour les piscines municipales. Les chiffres le démontrent, la santé financière de la Ville est bonne. En période de crise, les collectivités publiques, en particulier celles qui ont accumulé des excédents par beau temps, doivent garantir des prestations et répondre aux nouveaux besoins de la population, en particulier des personnes les plus fragilisées par la crise. Ce déficit exceptionnel ne saurait justifier des coupes préventives dans le budget 2022. Pour toutes ces raisons le Parti socialiste votera les comptes 2020.

Pour le groupe Ensemble à gauche, 2020 a été une année très particulière avec le changement de Conseil administratif en pleine crise du Covid. L'année étudiée

consiste en sept mois du nouveau Conseil administratif, et cinq mois de l'ancien qui a élaboré le budget. Ce sont donc des comptes de transition. L'effet dû à la RFFA existe, et l'effet du Covid également. Le groupe Ensemble à gauche trouve que le nouveau Conseil administratif a fait face au défi du Covid avec une adaptation adéquate. L'ancien également, qui a dû réagir de toute urgence au moment où ils étaient en train de ranger leurs affaires. Il fallait faire face aux répercussions directes, comme les annulations, les fermetures, etc. Le Conseil administratif avait aussi dû faire très rapidement des choix, par exemple renoncer à des rentrées d'argent comme les loyers commerciaux ou les taxes des terrasses; d'abord en prenant seul des décisions, puisqu'il y a eu une période où il n'y avait pas de réunions du Conseil municipal, puis dans la proposition des crédits les autorisant à des dépenses supplémentaires. Le groupe Ensemble à gauche tient à rappeler que la plupart de ces crédits ont été votés à une grande majorité, voire à l'unanimité du Conseil municipal, ce qui était exceptionnel. Il est aussi vrai que, dans cette crise, il fallait décider vite sans avoir toute la connaissance et le recul que l'on a aujourd'hui. Le groupe Ensemble à gauche est d'avis que le Conseil administratif a fait preuve d'une action et d'une réaction adéquates. Au niveau de la présentation des comptes, il a trouvé intéressant le chapitre (pages 214-221) qui montre l'effet direct du Covid au niveau des comptes, autant dans les non-entrées que dans les dépenses; cependant, pour le groupe Ensemble à gauche, l'effet indirect du Covid dans l'ensemble des activités était encore plus fort. Toutefois, par département, les répercussions ont été différentes. Au DACM, les travaux ont pu continuer excepté une brève période d'arrêt. Pour le groupe Ensemble à gauche, le rôle des investissements est d'autant plus important en période de crise, et constitue une politique anticyclique. C'est un facteur important dans la gestion de cette période de crise. Le groupe Ensemble à gauche est d'avis que la distinction de ce qui relève de l'entretien des bâtiments et de ce qui relève des investissements n'est pas assez claire. Il faudrait que cela le soit, car si l'un relève des investissements, l'autre relève du fonctionnement. La culture et le sport, qui faisaient partie d'un seul département avant d'être séparés, ont été deux secteurs tout particulièrement touchés par les fermetures, et qui ont continué de l'être tout au long de l'année contrairement à d'autres activités. Selon le groupe Ensemble à gauche, le soutien de la Ville dans ce domaine était conséquent et important. Le maintien des subventions était essentiel, puisque ce sont des salaires, des loyers et l'assurance d'une continuité. Même si des associations ont une partie importante de bénévoles, s'il y a une rupture des moyens à disposition, cela peut mettre leur action, même après, en péril. Il a aussi été vu dans les comptes que c'est différent selon les domaines culturels. Au niveau du théâtre et de la danse, il y a beaucoup de personnes salariées. Ce n'est pas le cas dans le domaine de la musique ou des arts visuels où les répercussions dues au Covid étaient différentes. Ces deux secteurs ont eu besoin d'un plus grand soutien financier et vont rester fragiles comme cela a été bien expliqué. Même si des activités et des représentations ont été préparées, il faudra trouver comment organiser le calendrier pour réaliser ces représentations, et

qu'elles trouvent un public. Il faudra veiller très attentivement à ces possibilités. Il y a aussi une attention particulière à avoir par rapport aux jeunes engagés au niveau de la culture ou du sport, un certain nombre ayant arrêté leur activité. Il sera très important de faire en sorte que cela ne se transforme pas en rupture. Cela implique des moyens, pour les associations, de pouvoir suivre leurs bénéficiaires ou les personnes avec lesquelles elles travaillent. Le DCSS a tout particulièrement été touché. Le défi du Covid par rapport à l'urgence sociale est évident. Cela pose la question de la relation entre le Canton, l'ACG et la Ville qui est un enjeu de longue date, et qui reste un problème. La Ville ne peut pas tout porter; elle cherche à modifier ce rapport et à impliquer davantage les autres communes et le Canton mais c'est un enjeu difficile et, en tant que Conseil municipal, il faudra soutenir ces négociations. Le groupe Ensemble à gauche tient à rappeler qu'il y a un réel défi du développement des prestations avec l'augmentation de la population et les nouveaux besoins sociétaux, tout particulièrement pour le parascolaire et la petite enfance qui demandent une augmentation très claire. Avec cette évolution de la société, même si ce n'est pas dans l'actualité directe, il faut interroger le fait que la petite enfance soit traitée différemment que l'école. Cette dernière est obligatoire, mais quand les deux tiers des enfants sont dans ce type de structure il est nécessaire de se demander quelles responsabilités devrait avoir la collectivité publique par rapport à la prise en charge et s'il ne faudrait pas envisager la gratuité comme c'est le cas pour l'école. Mais c'est une musique d'avenir. Il trouve que le choix fait d'assurer le 100% du paiement des salaires dans le domaine de la petite enfance est un choix correct, car la Ville et les associations doivent être des employeurs exemplaires. La Ville n'était pas la seule à assurer ce 100%, même si ce n'était pas la règle. Donner un signe de cette manière, c'est important. Le groupe Ensemble à gauche trouvait aussi juste que les parents ne doivent pas payer s'ils ne pouvaient pas déposer leurs enfants, donc il est clair que cela a généré des revenus en moins. Le travail du SPF est aussi à relever, puisque sa charge de travail a été augmentée de 25% avec toutes les difficultés que cela a pu représenter sur une partie de l'année. Dans ce département, il y a aussi eu toute la préoccupation par rapport à la situation des jeunes qui ont aussi été moins soutenus par les activités proposées par la Ville et qui se sont retrouvés dans une situation plus fragile. Ce sera un enjeu pour l'année prochaine d'y répondre de la manière la plus adéquate possible. Tous les départements ont été touchés, comme la Voirie et la police municipale du DSSP. Le fait qu'il y ait eu beaucoup moins de manifestations fait que ce département a dû beaucoup changer. Le fait que la Ville ait renoncé aux loyers commerciaux à des moments donnés ainsi que tout l'appui donné aux acteurs économiques sont salués par le groupe Ensemble à gauche qui les trouvait utiles, diversifiés, et en complémentarité avec la Confédération et le Canton. C'étaient des dépenses supplémentaires qui engendrent un déficit, mais elles étaient nécessaires. C'est plutôt un point positif que la Ville ait eu cette capacité d'intervention. Le groupe Ensemble à gauche relève que, pour une partie du personnel, cette année a signifié une charge bien plus grande avec une situation

d'exception qui a demandé beaucoup d'adaptation et de flexibilité, et il est important de les remercier pour cette participation. Pour beaucoup de métiers, cela a demandé un investissement plus important, de renoncer à des vacances ou à des jours de congé, de changer d'activité. C'était période exceptionnelle qui impliquera des changements importants par la suite, comme le travail à distance qui doit être bien discuté avec les partenaires sociaux. Pour toutes ces raisons, le groupe Ensemble à gauche acceptera ces comptes, et constate que les enjeux pour 2022 seront des défis au moins aussi importants. Même si la situation sanitaire pourra être meilleure, les répercussions sociales seront particulièrement difficiles. L'année illustre aussi le rôle essentiel de la collectivité publique en période de crise, et l'importance de lui accorder des moyens pour y faire face.

Votes

La délibération I est acceptée par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

L'article premier de la délibération II est accepté par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

L'article 2 de la délibération II est accepté par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

L'article 3 de la délibération II est accepté par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

L'article 4 de la délibération II est accepté par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

L'article 5 de la délibération II est accepté par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

La délibération II dans son ensemble est acceptée par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

Concernant la délibération III, le Mouvement citoyens genevois propose que le prélèvement sur la réserve fasse le total de la diminution de la fortune, à savoir 48 400 442 francs, parce que c'est le déficit qui est de 47 millions de francs, auquel s'ajoute le prélèvement et l'attribution annuelle liées au fonds spéciaux, ce qui ajoute une petite différence.

La délibération III amendée est acceptée sans opposition par 13 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG, 3 PLR) et 2 abstentions (PDC).

La proposition PR-1450 ainsi amendée est acceptée par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (PDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

Délibération III – Affectation du résultat

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 3 et l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – L'affectation du résultat de l'exercice.

L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 d'un montant de -48 400 442 francs, comme suit:

Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	-48 400 442
Report à nouveau dans la fortune nette	0
Total	-48 400 442

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

Annexe: tableau récapitulatif de la nationalité et du lieu de résidence des 430 personnes engagées en 2020 en Ville de Genève

**Tableau récapitulatif de la nationalité et du lieu de résidence
des 430 personnes engagées en 2020**

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
DACM	Auxiliaire	Française	Lausanne	Suisse
DACM	Auxiliaire	Suisse	Pully	Suisse
DACM	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
DACM	Employé-e	Française	Thoiry	France
DCSS	Auxiliaire	Française	Ambilly	France
DCSS	Auxiliaire	Française	Ambilly	France
DCSS	Auxiliaire	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
DCSS	Auxiliaire	Suisse	Bernex	Suisse
DCSS	Auxiliaire	Suisse	Veyrier	Suisse
DCTN	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
DCTN	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
DCTN	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DCTN	Employé-e	Suisse	Bellevue	Suisse
DCTN	Employé-e	Suisse	Amancy	France
DEUS	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DFEL	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DFIN	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
DFIN	Employé-e	Française	Thonon-les-Bains	France
DFIN	Employé-e	Italienne	La Rippe	Suisse
DPBA	Employé-e	Espagnole	Genève	Suisse
DPBA	Employé-e	Française	Gland	Suisse
DPBA	Employé-e	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
DRH	Auxiliaire	Française	Ville-la-Grand	France
DRH	Auxiliaire	Suisse	Lacconnex	Suisse
DRH	Auxiliaire	Suisse	Soral	Suisse
DRH	Auxiliaire	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
DRH	Auxiliaire	Suisse	Grand-Saconnex	Suisse
DRH	Employé-e	Suisse	Gland	Suisse
DRH	Employé-e	Suisse	Vésenaz	Suisse
DRH	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
DSG	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Chêne-Bougeries	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Les Acacias	Suisse
DSG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSG	Employé-e	Belge	Genève	Suisse
DSIC	Auxiliaire	Portugaise	Genève	Suisse
DSIC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSIC	Auxiliaire	Syrienne	Genève	Suisse
DSIC	Employé-e	Française	La Croix-de-Rozon	Suisse
DSIC	Employé-e	Française	Bursinel	Suisse
DSIC	Employé-e	Française	Thoiry	France
DSIC	Employé-e	Française	Segny	France
DSIC	Employé-e	Suisse	Bernex	Suisse
DSSP	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSSP	Auxiliaire	Suisse	Cologne	Suisse
DSSP	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
DSSP	Employé-e	Suisse	Aire	Suisse
ECO	Auxiliaire	Brésilienne	Genève	Suisse
ECO	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
ECO	Auxiliaire	Kosovo	Genève	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
ECO	Auxiliaire	Portugaise	Genève	Suisse
ECO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
ECO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
ECO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
ECO	Auxiliaire	Uruguayenne	Genève	Suisse
ECO	Employé-e	Macédonienne	Meyrin	Suisse
ECO	Employé-e	Marocaine	Genève	Suisse
ECO	Employé-e	Portugaise	Genève	Suisse
ECO	Employé-e	Portugaise	Grand-Lancy	Suisse
ECO	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
ECO	Employé-e	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
ECO	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
ENE	Employé-e	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
GIM	Auxiliaire	Suisse	Meyrin	Suisse
GIM	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
GIM	Employé-e	Suisse	Cologne	Suisse
GIM	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
GTG	Auxiliaire	Française	Zurich	Suisse
GTG	Auxiliaire	Française	Crissier	Suisse
GTG	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
GTG	Auxiliaire	Française	Vers	France
GTG	Auxiliaire	Française	Evian-les-Bains	France
GTG	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
GTG	Auxiliaire	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
GTG	Auxiliaire	Suisse	Nyon	Suisse
GTG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
GTG	Auxiliaire	Suisse	Delémont	Suisse
GTG	Auxiliaire	Tunisienne	Prangins	Suisse
GTG	Employé-e	Espagnole	Chêne-Bougeries	Suisse
GTG	Employé-e	Française	Viry	France
GTG	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
GTG	Employé-e	Suisse	Les Avanchets	Suisse
GTG	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
LEX	Auxiliaire	Suisse	Troinex	Suisse
LEX	Auxiliaire	Suisse	Hermance	Suisse
LEX	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
LOM	Auxiliaire	Suisse	Chêne-Bougeries	Suisse
LOM	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
LOM	Employé-e	Suisse	Les Avanchets	Suisse
MAH	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
MAH	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MAH	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MAH	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MAH	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MAH	Employé-e	Française	Genève	Suisse
MAH	Employé-e	Française	Vésenaz	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Lausanne	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Lausanne	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MEG	Auxiliaire	Suisse	Grand-Lancy	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
MHN	Auxiliaire	Colombienne	Perly-Certoux	Suisse
MHN	Auxiliaire	Espagnole	Thonon-les-Bains	France
MHN	Auxiliaire	Française	Gaillard	France
MHN	Auxiliaire	Française	Gaillard	France
MHN	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
MHN	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
MHN	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
MHN	Auxiliaire	Suisse	Lausanne	Suisse
MHN	Auxiliaire	Suisse	Essertines-sur-Rolle	Suisse
MHN	Auxiliaire	Suisse	Versoix	Suisse
MHN	Auxiliaire	Suisse	Lausanne	Suisse
SCM	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SCM	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
SCM	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SCM	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SCM	Auxiliaire	Suisse	LE Landeron	Suisse
SDPE	Auxiliaire	Française	Corsier	Suisse
SDPE	Auxiliaire	Française	Puplinge	Suisse
SDPE	Auxiliaire	Française	Bonne	France
SDPE	Auxiliaire	Suisse	Bellevue	Suisse
SDPE	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
SDPE	Employé-e	Française	Andilly	France
SDPE	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SDPE	Employé-e	Suisse	Crans-près-Céigny	Suisse
SEC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SEC	Auxiliaire	Française	Vevey	Suisse
SEC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Prangins	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Hermance	Suisse
SEC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SEC	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SEC	Employé-e	Suisse	Carouge	Suisse
SEJ	Auxiliaire	Espagnole	Genève	Suisse
SEJ	Auxiliaire	Suisse	Vésenaz	Suisse
SEJ	Auxiliaire	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
SEJ	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SEJ	Employé-e	Française	Divonne-les-Bains	France
SEJ	Employé-e	Suisse	Carouge	Suisse
SEP	Employé-e	Française	Meyrin	Suisse
SEP	Employé-e	Suisse	Chêne-Bougeries	Suisse
SEP	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SEVE	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SEVE	Employé-e	Suisse	Hermance	Suisse
SEVE	Employé-e	Suisse	Collex-Bossy	Suisse
SIS	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SIS	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Espagnole	Grand-Lancy	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Les Breuleux	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Châtel-St-Denis	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Duillier	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Lausanne	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Veytaux	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Renens	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	La Croix-de-Rozon	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Tannay	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Troinex	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Bernex	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Vich	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Meyrin	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Aire-la-Ville	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Onex	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Neuchâtel	Suisse
SIS	Employé-e	Suisse	Brenthonne	France
SIS	Auxiliaire	Française	Pregny-Chambésy	Suisse
SOC	Auxiliaire	Algérienne	Chêne-Bourg	Suisse
SOC	Auxiliaire	Allemande	Chêne-Bourg	Suisse
SOC	Auxiliaire	Belge	Ville la Grand	France
SOC	Auxiliaire	Camerounaise	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Camerounaise	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Espagnole	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Espagnole	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Cologne	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Cologne	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Versoix	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Française	Cessy	France
SOC	Auxiliaire	Française	Viry	France
SOC	Auxiliaire	Française	Viry	France
SOC	Auxiliaire	Française	Viry	France
SOC	Auxiliaire	Française	Viry	France
SOC	Auxiliaire	Française	Fillinge	France
SOC	Auxiliaire	Française	Gaillard	France
SOC	Auxiliaire	Française	Annemasse	France
SOC	Auxiliaire	Française	Prévessin Moëns	France
SOC	Auxiliaire	Italienne	Plan-les-Ouates	Suisse
SOC	Auxiliaire	Italienne	Chêne-Bougeries	Suisse
SOC	Auxiliaire	Ivoirienne	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Kosovo	Veyrier	Suisse
SOC	Auxiliaire	Kosovo	Veyrier	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
SOC	Auxiliaire	Marocaine	Gex	France
SOC	Auxiliaire	Portugaise	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Portugaise	Carouge	Suisse
SOC	Auxiliaire	Roumaine	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Confignon	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Meyrin	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Chêne-Bougeries	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Chêne-Bougeries	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Les Acacias	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Prangins	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Lausanne	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Lausanne	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Le Lignon	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Vésenaz	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Châtelaine	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Châtelaine	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Yvermire	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Le Lignon	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Bellevue	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Bellevue	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Vessy	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Vernier	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Vernier	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Corsier	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Meyrin	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SOC	Auxiliaire	Suisse	Pougny	France
SOC	Auxiliaire	Suisse	Pougny	France
SOC	Auxiliaire	Suisse	Andilly	France
SOC	Auxiliaire	Vénézuélienne	Genève	Suisse
SOC	Employé-e	Suisse	Carouge	Suisse
SOC	Employé-e	Suisse	Chancy	Suisse
SPF	Auxiliaire	Française	Châtelaine	Suisse
SPF	Auxiliaire	Française	Sion	Suisse
SPF	Auxiliaire	Française	Plan-les-Ouates	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Givryns	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Chêne-Bourg	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SPF	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPF	Employé-e	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
SPF	Employé-e	Suisse	Carouge	Suisse
SPM	Auxiliaire	Portugaise	Petit-Lancy	Suisse
SPM	Employé-e	Portugaise	Châtelaine	Suisse
SPM	Employé-e	Portugaise	Genève	Suisse
SPM	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SPM	Employé-e	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
SPM	Employé-e	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
SPM	Employé-e	Suisse	Onex	Suisse
SPM	Employé-e	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Brésilienne	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Française	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Française	Les Acacias	Suisse
SPO	Auxiliaire	Française	Collex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Française	Sciez	France
SPO	Auxiliaire	Française	Feigères	France
SPO	Auxiliaire	Italienne	Meyrin	Suisse
SPO	Auxiliaire	Malienne	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Portugaise	Veyrier	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
SPO	Auxiliaire	Portugaise	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Portugaise	Onex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Bernex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Versoix	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Meyrin	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Petit-Lancy	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Auxiliaire	Suisse	Cessy	France
SPO	Employé-e	Brésilienne	Collex-Bossy	Suisse
SPO	Employé-e	Française	Viry	France
SPO	Employé-e	Suisse	Bernex	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Plan-Les-Ouates	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Meyrin	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Bardonnex	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Collonge-Bellerive	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Meyrin	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Onex	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Genève	Suisse
SPO	Employé-e	Suisse	Veigy-Foncenex	France
SRE	Employé-e	Suisse	Ballaison	France
TAX	Auxiliaire	Suisse	Collex	Suisse
TAX	Employé-e	Suisse	Gilly	Suisse
VVP	Auxiliaire	Bosniaque	Grand-Lancy	Suisse
VVP	Auxiliaire	Dominicaine	Genève	Suisse
VVP	Auxiliaire	Espagnole	Genève	Suisse
VVP	Auxiliaire	Espagnole	Genève	Suisse
VVP	Auxiliaire	Espagnole	Genève	Suisse
VVP	Auxiliaire	Française	Châtelaine	Suisse
VVP	Auxiliaire	Kosovo	Plan-les-Ouates	Suisse
VVP	Auxiliaire	Portugaise	Grand-Lancy	Suisse
VVP	Auxiliaire	Portugaise	Cologny	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Grand-Lancy	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Confignon	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Cointrin	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Carouge	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Veyrier	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Meyrin	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Onex	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse

Services	Statut de salariés	Nationalité	Localité domicile	Pays domicile
VVP	Auxiliaire	Suisse	Genève	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Thônex	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Chêne-Bougeries	Suisse
VVP	Auxiliaire	Suisse	Plan-les-Ouates	Suisse
VVP	Employé-e	Portugaise	Satigny	Suisse
VVP	Employé-e	Suisse	Le Grand-Saconnex	Suisse
VVP	Employé-e	Suisse	Cranves Sales	France

23 août 2021

B. Rapport de minorité M^{me} Patricia Richard.

Le Parti libéral-radical n'acceptera pas ces comptes pour plusieurs raisons que nous détaillons ci-dessous.

Il y a eu un dépassement de 47 millions de francs, dont une partie est certes expliquée et prévue, mais 56 millions de francs pour le Covid c'est énorme, sachant que 39 communes sur 45 ont réussi à faire des économies et par conséquent un boni, contrairement à la Ville de Genève, qui représente un total non négligeable de 65 millions de francs.

Cela en assurant leurs engagements également et en proposant aussi des gratuités sur les marchés et les terrasses, comme nous.

En proposant aussi des bons de relance, comme nous, mais en compensant sur des prestations non essentielles.

Le personnel des crèches a été payé à 100% pendant la crise, donc 20% à la charge de la Ville, et la gratuité a été offerte pour les enfants qui n'ont pas été gardés.

Cette décision a été prise par l'ancien Conseil administratif. C'est donc un peu une année en porte-à-faux puisqu'il y a eu un changement de législature en même temps que la crise qui a donc été traitée en partie par l'ancien Conseil administratif et en partie par le nouveau.

Néanmoins, cette décision aurait dû être soumise au Conseil municipal avant d'être prise.

Un autre problème, galopant, est le sans-abrisme.

Par décision, toutes les personnes ont été envoyées à la caserne des Vernets, ce qui a coûté une énorme rallonge de 7 millions de francs, entièrement aux frais de la Ville, alors que le Canton aurait dû participer au coût.

Cela fait depuis 2017 que le Parti libéral-radical alerte le DCSS, en expliquant que ce n'est pas à la Ville de toujours payer et, en trois ans, nous n'avons touché qu'un petit million qui figurera dans les comptes 2021.

M^{me} Alder nous a informés en 2019, lors de la présentation du budget, être en contact pour négocier avec l'ACG, suite à des sollicitations répétées année après année par le Parti libéral-radical.

Or, les discussions n'ont démarré que dans le courant de l'année dernière, et cela a coûté très cher à la Ville.

C'est grâce au Parti libéral-radical, qui a trouvé les 1,5 million de francs estimés par le département dans le budget, que l'on a pu ouvrir les accueils à l'année pour tous les grands précaires.

Mais ça ne doit en aucun cas dire que la Ville assume tout, ce qui n'est pas normal.

On se retrouve avec un transfert de charges lent et silencieux, où la Ville assume des charges supplémentaires sans avoir les revenus équivalents, ce qui est contraire à la LRT.

Concernant les questions posées, il n'a pas été répondu à toutes avec beaucoup de sérieux. Une question avait par exemple été posée par le Parti libéral-radical en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par rapport à la légère augmentation des Noctambus alors qu'ils ont été arrêtés pendant des mois.

La réponse de M^{me} Kitsos a été que le Canton enlevait une participation donc c'est la Ville qui paie la différence. Or, les Noctambus n'ont pas fonctionné. Les chauffeurs ont touché les RHT. On ne sait donc pas où est cet argent!

La Ville a également décidé d'octroyer des prestations à tout le monde, or toutes les associations n'ont pas encore présenté leur bilan; il y aura peut-être des retours, mais il n'y a pas de transparence par rapport à cette possibilité aujourd'hui.

A quelle hauteur seront les remboursements, car peu ont eu des activités?

Certaines dépenses interrogent, notamment sur les frais liés au Covid et au sans-abrisme et restent sans explications claires.

Le Parti démocrate-chrétien attend toujours une réponse sur l'existence de la participation administrative de la Coopérative du Renouveau de Saint-Jean dans les comptes 2020 alors que le magistrat avait dit que la Ville s'en était dessaisie courant 2020. Les réponses données à ce jour ne sont pas encore satisfaisantes, ni pour le Parti démocrate-chrétien, ni pour le Parti libéral-radical.

L'exécutif a paré au plus pressé et a engagé un certain nombre de dépenses et de non-recettes, puisque beaucoup d'exonérations ont été accordées aux commerçants et aux locataires commerciaux, entre autres. Ce qui était la chose à faire, mais cela ne représente en aucun cas 56 millions de francs.

Certes, les comptes sont aussi consécutifs à l'entrée en vigueur de la RFFA, et cela a entraîné un certain nombre de diminutions de recettes.

Le Parti libéral-radical est conscient de l'effort du personnel pour répondre aux besoins de la population et salue leur adaptabilité dans cette période qui a exigé de chaque personne de sortir des sentiers battus.

Le Canton doit toujours 10 millions de francs annuels à la Ville dus aux frais de route.

Le Parti libéral-radical n'a pas l'impression que l'ancien Conseil administratif se soit posé la question de la rationalisation de certaines activités, et n'a pas l'impression que le nouveau Conseil administratif ait entamé cette réflexion.

Cette crise a permis à la commune de faire des économies dans certains domaines, mais en même temps le coût a été important sur d'autres points.

On est dans une situation particulièrement difficile puisque les comptes sont à cheval entre deux législatures et sont marqués par cette crise sanitaire, d'autant qu'avec les décisions des autorités fédérales, les collectivités publiques ont dû adapter des prestations et mettre en place des plans de protection qui ont coûté cher.

Nous allons diminuer la réserve conjoncturelle de 47 millions de francs sur total de 140 millions de francs. Sans correction de cap, il ne nous reste que deux ans et demi de réserve.

Le Parti libéral-radical approuve néanmoins certaines actions menées durant cette crise.

Entre autres, la gestion dans le domaine culturel où les artistes ont pu continuer à être payés et recevoir les subventions promises même si les spectacles n'ont pas pu être donnés en public, les bons d'achats solidaires pour soutenir les commerçants, la suspension des taxes pour le domaine public.

Ou encore les repas distribués aux plus démunis.

En revanche, nous aurions souhaité que le Conseil administratif profite de l'occasion pour faire des réformes structurelles pour diminuer les frais de fonctionnement.

Il y a toujours plus de postes, et la nouvelle législature a repris tous les postes et on en a même ajouté puisqu'il y aura encore un délégué à l'économie, entre autres.

La Ville ne se rend pas compte qu'il est peut-être temps de diminuer ses frais de fonctionnement.

La gestion financière des rénovations est souvent mal budgétée et toujours sous-évaluée.

Nous avons des dépassements dans le budget de fonctionnement dans les travaux, notamment sur les énergies et l'entretien des routes et des bâtiments.

Certains services pourraient être mutualisés, et des prestations données avec l'aide d'autres communes.

On voit entre autres les sempiternelles nouvelles motions pour des activités de loisir que la Ville veut mettre en place alors qu'avant il y avait un service de loisirs cantonal.

Il y a une réflexion sérieuse à mener pour faire des économies, et être en cohérence pour que ces activités soient faites de façon mutuelle avec d'autres communes, voire données au Canton.

Il faut cesser de vouloir toujours plus de prestations sans penser aux finances.

Certains rêvent déjà de créer la maison de la migration dans l'ancienne Comédie.

Toutes les mesures extraordinaires engagées ont eu un certain coût, mais ce coût aurait dû être largement couvert par les économies réalisées avec les activités à l'arrêt pendant une année.

Il n'y a pas eu d'effet RFFA puisqu'en réalité la Ville a encaissé 30 millions de francs de plus d'impôts que ce qui a été budgété.

Les recettes d'impôts des personnes physiques ont augmenté et ont compensé la légère diminution de l'impôt sur les personnes morales.

On constate que toutes les communes de Suisse ont profité de l'année pour faire des réserves.

Les communes fonctionnent comme les ménages privés qui ont été privés de restaurants, de voyages à l'étranger, etc., et toutes les communes ont renoncé à toute une série d'activités qui leur ont permis d'épargner de l'argent. Il n'y a pratiquement que la Ville de Genève qui réussit l'exploit de ne pas finir dans les chiffres noirs.

Les communes suburbaines comme Vernier, Meyrin ou Grand-Saconnex qui ont aussi des charges sociales importantes à assumer, qui avaient aussi des budgets dans le rouge puisque la RFFA les autorisait à démarrer avec un budget déficitaire, finissent avec des comptes dans le noir.

Les frais d'entretien immobilier sont de 6 millions supérieurs à ce qui a été budgété.

La FAD a bénéficié d'une augmentation de sa subvention à hauteur de 4,3 millions de francs en prévision de l'ouverture de la Nouvelle Comédie. Or, en raison de la crise sanitaire, ce montant n'a pas été intégralement versé du fait du décalage forcé de la date d'ouverture de cet établissement.

Un communiqué de presse de la Ville de Genève annonce déjà que les comptes 2021 seront catastrophiques, et que le Conseil administratif annonce qu'ils ont

demandé aux employés de la petite enfance de dénoncer leurs conventions collectives de travail pour renégocier des salaires.

Ils annoncent également que les annuités ne seront pas versées en 2022, alors qu'ils nous ont dit la même chose en 2020 pour le budget 2021 pour finalement trouver une manière de les introduire dans le budget.

Cela n'encourage pas non plus le Parti libéral-radical à approuver ces comptes, nous avons l'impression que le Conseil administratif ne prend pas la réelle mesure des choses.

Rien que l'accueil des personnes sans abris a coûté 17 millions de francs, certes dus à l'hébergement à la caserne des Vernets, mais c'est quand même un énorme supplément que la Ville a financé à elle seule. Sans compter les travaux d'urgence pour le centre Frank-Thomas que la Ville va bientôt perdre.

Le Parti libéral-radical pense que le Conseil administratif aurait dû prendre les choses en main avant avec l'ACG et faire une meilleure répartition au niveau de l'accueil des sans-abris.

Au niveau des frais de route, la Ville attend toujours.

Comme les pompiers où la Ville assume plus que sa part. Il y aura bientôt une solution, mais pour l'instant c'est quand même la Ville qui assume cette charge.

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera ces comptes.

Le Parti libéral-radical prévient le Conseil administratif et le Conseil municipal qu'il n'acceptera pas d'augmentation d'impôts pour les habitants de la Ville.

19 mai 2021

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de M^{me} Joëlle Bertossa.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des sports le 27 avril 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Monica Granda, le 7 mai 2021. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Juliette Gaultier, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

Séance du 7 mai 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint du DSSP, M. Gianni Dose, contrôleur de gestion du DSSP, et de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)

M^{me} Barbey-Chappuis propose de faire un résumé de l'année 2020. Le DSSP comporte six services, dont trois ont été considérés pendant la pandémie comme effectuant des missions essentielles: le Service d'incendie et de secours (SIS), le Service Voirie – Ville propre (VVP), ainsi que le Service de la police municipale (SPM). Ces derniers ont continué à délivrer des prestations durant toute l'année malgré le Covid et le confinement. Les trois autres services n'étaient pas considérés comme effectuant des missions essentielles mais ont également été impactés par le Covid. Le Service de l'espace public (SEP) s'est occupé notamment des terrasses, extensions et des exonérations de taxes; le Service logistique et manifestations (LOM) a été en première ligne pour l'achat de matériel visant à protéger les collaborateurs (masques, gel hydroalcoolique, etc.), il s'est aussi occupé des illuminations de Noël. Enfin le SPO a été particulièrement impacté par le Covid puisqu'à l'exception des deux mois de fermeture complète (du 13 mars au 11 mai), les installations ont toujours été en partie ouvertes depuis la nouvelle législature. Il a fallu mettre en place des jauges, des flux de protection, les achats de billets en ligne et revoir constamment les plannings des clubs. Un travail important de suivi auprès des clubs et des associations sportives a dû se faire pour constamment s'adapter aux mesures mises en place. M^{me} Barbey-Chappuis a dans ce sens instauré une coordination au niveau des communes pour la mise en place des mesures sanitaires, de manière à garantir la meilleure lisibilité possible pour les usagers et les usagères des infrastructures sportives.

L'objectif du SPO a été d'utiliser au maximum la marge de manœuvre laissée par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat pour permettre l'accessibilité aux infrastructures aux jeunes de moins de 12 ans d'abord, puis de moins de 16 ans, puis de moins de 20 ans; et aux sportifs d'élite pour qu'ils puissent poursuivre leurs entraînements. L'autre objectif pendant le Covid était de soutenir les clubs et les manifestations impactés par la crise. Le Conseil administratif a décidé de maintenir les soutiens financiers aux manifestations qui étaient annulées telles que la Course de l'Escalade ou le Geneva Open. Un guichet unique Covid a été mis en place à l'initiative de quatre collectivités: la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG), le Fonds cantonal d'aide au sport et le Canton. Un fonds spécial a été créé en 2020, doté de 1 million de francs. M^{me} Barbey-Chappuis indique que 80 clubs en ont bénéficié pour un montant équivalant à 850 000 francs débloqués en 2020. Ce fonds a été renouvelé pour 2021 car la crise continue à impacter les clubs qui risquent de perdre des sponsors au vu des difficultés économiques que rencontrent les entreprises et de perdre des membres et donc des cotisations. Il est donc très important de renouveler ce fonds Covid.

Dans ce contexte pandémique, l'autre objectif poursuivi par le département était de proposer des activités sportives covid-compatibles, d'encourager la pratique du sport en évitant les grands rassemblements. Le SPO a ainsi lancé la Canopée. M^{me} Barbey-Chappuis a remplacé l'Escale, qui était très orientée buvette, pour un projet qui faisait le lien avec le SPO (106 cours de sports pour tous les publics ont ainsi été proposés à la Canopée). Le SPO a également lancé des capsules sport avec 55 cours offerts à la population, 1700 personnes en ont bénéficié, dont 80% de femmes. Le SPO travaille sur une édition 2021 pour cet été qui réponde à tous les publics (familles, seniors, femmes, etc.).

Le DSSP a continué de travailler sur les projets d'infrastructures. Les crédits d'investissements ont respecté le calendrier planifié dans le plan financier d'investissement (PFI). Il y a ainsi eu le dépôt de quatre propositions devant le Conseil municipal dont le crédit de construction des Eaux-Vives qui figure à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Le DSSP a aussi déposé la demande de crédit pour la halle de tennis du Bois-des-Frères qui est la première pièce du domino de rénovation des infrastructures sportives (elle a été présentée le 5 mai dernier au sein de la commission des travaux et des constructions). Il y a eu aussi une proposition de crédit pour des vestiaires provisoires au centre sportif du Bois-de-la-Bâtie et des Libellules pour répondre à l'augmentation de la pratique féminine. Pour finir, le projet de Maison du sport figure à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal. Le DSSP a poursuivi les réflexions concernant les travaux de rénovation du Bout-du-Monde avec la définition du programme, de l'image directrice qui permettra de lancer les études dans le courant de l'année. M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que c'est un plaisir de s'occuper du SPO et qu'elle tient à être présente sur le terrain, car il est important de soutenir les équipes genevoises. C'est le rôle du ou

de la magistrat-e de mettre en avant le sport genevois et de mettre en valeur tout le soutien que la Ville de Genève apporte à ses clubs et ses associations, grâce au SPO et des infrastructures de Genève.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quels ont été les montants alloués aux évènements organisés en Ville de Genève (Canopée, capsules sport) et si ceux-ci comptent être réitérés.

M^{me} Barbey-Chappuis précise qu'il y aura une nouvelle édition en 2022. L'édition de 2021 a été faite dans l'urgence, mais le DSSP a eu la joie de voir que ces évènements répondaient à une attente. Ce n'est pas une prestation très coûteuse pour la Ville de Genève, environ 8000 francs ont été dépensés alors que de nombreuses personnes ont été touchées. Les cours étaient pleins à quasi 90% à chaque fois. En termes de coûts-bénéfices, ça a été une opération vraiment positive pour la Ville et les habitants. Le département travaille sur le programme de cette année, avec la Canopée organisée tous les jours (yoga, Pilates, cross training, relaxation famille) et de nombreuses activités parents-enfants (yoga parents-enfants). Le département travaille aussi sur les capsules sport avec toute une série d'activités. La fameuse gym-poussette sera reconduite. Les cours seront donnés à Baby-Plage, au stade de Richemont, à l'île Rousseau et au centre sportif de Varembe. Le SPO va mettre en stand-by les cours de danse puisqu'avec la situation sanitaire il est difficilement imaginable de les maintenir. Le programme sera annoncé d'ici une quinzaine de jours.

M^{me} Barbey-Chappuis propose de passer de page à pages. Elle précise que la répartition des départements est faite selon la précédente législature, ce qui fait que le sport se situe à plusieurs endroits.

Les pages 22, 23 concernent les capsules sport et l'extension des horaires d'ouverture de la piscine de Varembe jusqu'à 22 h, le mardi et le mercredi (la nage étant un sport très populaire et demandé).

Un commissaire demande si des personnes ont dû être engagées en raison de l'extension des horaires.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que ça a été voté au projet de budget fin 2019. Il y avait deux gardiens de baignade, un mécanicien pour piscine et une caissière à 50%.

Le même commissaire demande s'il n'y a pas assez de mécaniciens piscine déjà en place.

M^{me} Bonvin indique que ce n'est pas le cas dans la mesure où il y a une permanence vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans ce domaine et tout cela dans le cadre du règlement sur l'aménagement du temps de travail (RATT).

Le même commissaire demande si le département a essayé de trouver des solutions pour utiliser les personnes déjà présentes.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que c'est le souci constant d'utiliser les personnes pour ce qu'elles font mais qu'il y a des statuts relativement contraignants (RATT). Il n'est pas possible de déroger à ce cadre réglementaire en ce qui concerne les employés de la Ville de Genève.

Une commissaire précise qu'à la page 23, il y a le titre: «la culture et le sport vecteurs de l'excellence et du rayonnement de Genève» mais qu'il n'y a aucun exemple pour le sport.

M^{me} Barbey-Chappuis indique qu'il n'y a pas eu beaucoup de manifestations cette année. Si on prend l'exemple du Gonet Geneva Open en ce moment, la venue de Roger Federer va avoir un impact sur le rayonnement de Genève. En termes de visibilité et d'image pour Genève, ce sont des retombées économiques importantes, c'est de l'image dans les médias et ça vaut encore plus que les campagnes de promotion de Suisse Tourisme.

La présidente propose de passer à la page 218: «sports et loisirs».

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute qu'il y a eu du manque à gagner en raison de la fermeture des piscines pendant deux mois. A leur réouverture, en raison des contraintes imposées en termes de jauges, certains créneaux ont entraîné des tarifs réduits. Ces différents éléments contribuent à la baisse d'entrées au niveau de la billetterie et expliquent l'écart entre ce qui avait été budgétisé et les comptes.

Un commissaire a des questions concernant la page 54, il indique qu'il y a eu beaucoup de collaborateurs en moins sur la culture et sport. Il demande si c'est notamment du côté de la culture ou s'il y a eu un évènement en particulier, s'il y a moins de contrats temporaires en raison de la situation sanitaire. Il précise qu'il y a 45 équivalents temps plein (ETP) de moins entre 2019 et 2020. Il aimerait savoir s'il y a eu des diminutions de postes disponibles pour les sports.

M^{me} Bonvin informe qu'en ce qui concerne le sport en particulier, il faut se référer à la page 354 où il y a moins 0,5 en écart de poste. Les chiffres des ressources humaines sont fournis par la Direction des ressources humaines (DRH) et il est difficile de les expliquer.

Un commissaire s'enquiert du report de la signature de la convention pour l'Académie du Servette aux Evaux, il demande quelles sont les chances de la signer, et quels en sont les termes. Il aimerait aussi savoir ce qu'il en est de la première équipe suite à l'échec du Pré-du-Stand.

M^{me} Barbey-Chappuis souligne que ce sont deux dossiers qui ont bien occupé le département cette année. La magistrate a intégré la Fondation des Evaux comme représentante de la Ville de Genève en juin 2020 (la Ville a 3 voix sur 11,

les autres étant réparties entre Confignon, Bernex, Onex et Lancy). L'Académie devait déménager au Pré-du-Stand pour laisser la place à Balexert pour la construction du cycle. Le Conseil des Etats a maintenu, suite au refus de Pré-du-Stand, le fait que le cycle devait être construit à Balexert et que c'était urgent pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves dans le secteur. Le Canton a approché la Fondation des Evaux au printemps dernier pour voir dans quelle mesure l'Académie pouvait y être accueillie pendant une période provisoire. Une étude de faisabilité a été lancée pour voir si les besoins de l'Académie pouvaient trouver une place adéquate aux Evaux. L'Académie représente environ 200 jeunes avec un staff de 54 personnes. Ils ont besoin de quatre terrains, trois en synthétique, un en herbe et un bâtiment pour abriter les salles de réunion, de massage, de classe (sport-art-études), etc. Il se trouve qu'aux Evaux il y a déjà quatre terrains et il faudrait élargir trois d'entre eux pour qu'ils soient homologués selon les normes de l'Association suisse de football (ASF) et les transformer en synthétique. Le quatrième pourrait être laissé au naturel, sans être ni élargi ni homologué mais il devrait cependant être rénové. L'étude de faisabilité a démontré que les Evaux pouvaient constituer une piste intéressante pour accueillir d'une manière provisoire l'Académie. Deux conventions sont à bout touchant, elles devaient être signées ces derniers jours mais par gain de paix, cette signature a été reportée à début juin puisque des communes riveraines sont impactées en termes de mobilité. Tout le monde s'accorde à dire qu'entre le début des discussions, il y a un chemin important qui a été fait sur les questions de mobilité. M^{me} Barbey-Chappuis précise qu'elle est tout à fait positive concernant l'issue qu'il y aura d'ici quelques semaines. Quelques garanties ont été demandées et obtenues du côté de la Ville de Genève au sein des Evaux, notamment le fait que les coûts induits par l'Académie ne pèseraient pas sur les finances de la fondation et des communes, car selon la loi sur la répartition des tâches, le pôle football relève de la compétence exclusive du Canton. C'est à lui de payer pour les investissements à faire aux Evaux et les charges d'investissements que la venue de l'Académie fera peser sur le site. La Ville de Genève a également demandé à ce que les équipes actuelles puissent continuer à bénéficier des heures d'entraînements sur les terrains qu'elles occupent. Il y aura une consultation publique du projet de convention qui sera organisée la semaine qui vient dans un souci de transparence auprès des riverains. Ce sont des discussions menées avec beaucoup d'acteurs, il était jusqu'ici compliqué de transmettre ces conventions alors qu'elles ne sont pas encore finalisées. M^{me} Barbey-Chappuis soutient que ces conventions devraient rassurer les gens au vu de ce qui y figure en matière de mobilité, d'environnement ou d'impact financier. Une étude sur l'impact environnemental vient par ailleurs de sortir et s'avère tout à fait rassurante voire positive concernant les effets de la venue de l'Académie aux Evaux.

En ce qui concerne la deuxième question, l'équipe première est une équipe itinérante, qui n'a pas de lieu d'entraînements et qui s'entraîne entre Plan-les-Ouates,

Balexert et le stade de Genève. La magistrate indique avoir été contactée l'été dernier par les dirigeants du Servette qui demandaient dans quelle mesure il était envisageable d'avoir un espace pour l'équipe première à Vessy. Le département travaille avec le Canton et le service de M^{me} Perler pour voir dans quelle mesure ils arriveraient à créer un terrain d'entraînement à Vessy.

La présidente passe aux pages 319 et 320.

Un commissaire constate une diminution des charges d'environ 507 000 francs sous le poste prestations de services et honoraires. Il demande quelles ont été les dépenses évitées.

M^{me} Bonvin répond qu'il s'agit majoritairement de prestations sportives qui ont dû être annulées en raison du Covid. Elles sont à mettre en corrélation avec la diminution des revenus pour les prestations sportives.

La présidente passe à la page 327.

Une commissaire demande si le fonds alloué pour le Covid a été essentiellement développé dans une perspective de soutien aux associations.

M^{me} Bonvin indique que l'attribution au fonds Covid a été répartie sur deux fonds: le fonds pour les manifestations et le fonds pour le multisport, qui équivaut au montant de 250 000 francs dont le détail sera précisé dans un rapport qui sera publié fin juin et qui détaillera l'utilisation globale du fonds (les 850 000 francs).

La présidente passe aux pages 328 et 329.

Un commissaire demande d'où viennent les coûts liés aux championnats de gymnastique artistique qui devaient avoir lieu en 2020 mais qui ont été déprogrammés. Il précise qu'il y a eu des coûts et surcoûts et étant donné qu'il y avait une demande de budget particulière auprès de la Ville (pour des tapis), il souhaite savoir s'il y a eu un décompte à part ou si les variations figurent dans les comptes de l'association cantonale de gymnastique.

M^{me} Bonvin indique que les championnats du monde mentionnés figurent dans le fonds pour manifestations. A partir de la page 350, il y a le détail de tous les fonds pour les subventions. Concernant les praticables dont il est fait mention, l'Association genevoise de gymnastique (AGG) va devoir les acquérir cette année ou l'année prochaine. Ceux-ci sont nécessaires pour l'AGG et vont être loués pour les championnats du monde. Il n'y aura donc pas de surcoûts pour l'AGG, ces changements étaient prévus par rapport à l'usure des anciens praticables et donc nécessaires. Certains d'entre eux ont déjà été vendus, ce qui a permis d'en racheter des nouveaux, et tout cela est fait par l'AGG.

Un commissaire constate qu'il n'y a pas eu de soutien pour le motocyclisme cette année et demande si c'est parce que le SPO ne soutient plus les sports motorisés.

M^{me} Bonvin informe que la Ville ne soutient plus les sports motocyclistes, la ligne va être corrigée et n’apparaîtra plus dans le budget 2021.

Le même commissaire demande s’il y a eu des demandes.

M^{me} Bonvin répond qu’il y en a eu à l’époque mais qu’il s’agissait des Meyrinos qui concernaient Meyrin en particulier, depuis il n’y en a plus eu.

Un commissaire signale que la ligne pour les e-sport est à 5000 francs. Il demande s’il y a des explications pour le fait que les 5000 passent à 0 franc.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que ces sports ne répondent pas aux critères du SPO puisqu’il y a seulement les sports qui sont aux JS ou aux Swiss Olympic qui peuvent être soutenus, dès lors ils ne rentraient pas dans les critères de subvention.

Le même commissaire demande pourquoi les fonds de soutien au bénévolat (300 000 francs) et pour le sport féminin (200 000 francs) sont peu utilisés.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que le Covid a passablement impacté les clubs. Le fonds de soutien pour le sport féminin consiste surtout dans l’accompagnement des clubs qui souhaitent créer des équipes féminines. En 2020, les clubs n’étaient pas vraiment dans cet état d’esprit et c’est compréhensible.

M^{me} Bonvin ajoute que le fonds s’intègre dans l’activité du club qui est soutenu par le fonds du sport. Le fonds pour le sport féminin devient une part importante légitime du club signifiant qu’à terme, ce fonds devrait pouvoir être inclus dans le fonds de soutien au sport sans qu’il n’y ait de distinctions de genre. Concernant le fonds de soutien au bénévolat, il a la particularité d’aider le bénévolat pour les activités sportives. Le SPO avait pour projet de soutenir Genève Bénévolat et devait soutenir la fameuse fête du bénévolat qui n’a finalement pas vu le jour, c’est pourquoi ce fonds n’a pas pu être utilisé entièrement.

Un commissaire demande si le fonds de soutien au sport féminin dans la catégorie sport urbain est cantonné au sport urbain ou s’il s’étend au sport de manière générale.

M^{me} Bonvin précise que c’est un fonds qui soutient tout le sport féminin de manière plus globale.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que s’agissant du soutien au bénévolat, le projet d’infrastructures de maison du sport est attendu par les bénévoles.

Une commissaire demande si le montant du soutien supplémentaire octroyé aux clubs de basket et de football signifie qu’il y a plus de clubs soutenus ou plus d’argent pour des clubs en particulier.

M^{me} Bonvin précise que ce sont les deux et renvoie à la page 350.

La même commissaire demande si c'est habituel qu'il y ait une différence entre ce qui est prévu et le résultat final.

M^{me} Bonvin indique que la réalité du terrain change chaque année, ce qui implique que les dépenses peuvent aussi varier par rapport au budget défini bien en amont. Ce qui est important, c'est surtout qu'il n'y ait pas un dépassement de l'enveloppe globale, tous fonds confondus.

Un commissaire indique qu'il s'intéresse à ceux qui n'ont plus rien et en particulier la voile et le tir. Il ajoute que ces clubs ont parfois des besoins, des infrastructures à payer pour continuer à survivre. Il demande s'il n'y a pas eu de demandes ou s'il s'agit de suppression de subvention.

M^{me} Bonvin répond qu'il n'y a pas eu de demande pour la voile en 2020. Le tir sportif détient des fonds propres et n'est donc pas éligible aux demandes. Le SPO a un projet avec eux pour effectuer d'éventuels changements de cibles dans les lieux mais rien n'est effectif à ce jour.

Un commissaire demande si la problématique liée à Genève Snowsports a été réglée (la subvention avait été réduite).

M^{me} Bonvin le confirme et ajoute qu'ils n'ont pas fait de demandes supplémentaires et que leurs comptes sont positifs à ce jour.

Un commissaire indique que le Genève Rugby Club touche 10 000 francs de subventions alors qu'ils sont domiciliés à Plan-les-Ouates. Ils ont déménagé à Plan-les-Ouates car ils touchent 60 000 francs. Il aimerait savoir pourquoi ils touchent encore 10 000 francs de subvention alors qu'ils ne sont pas en Ville de Genève.

M^{me} Bonvin indique que le club s'appelle Genève – Plan-les-Ouates. Ils ont le titre de Genève puisqu'avant la réactivation du Servette Rugby Club, il n'y avait pas de club sur la Ville de Genève, le club représentait les deux. Etant donné les liens très forts avec les juniors et les associations cantonales, ces deux clubs sont soutenus par la Ville de Genève.

Un commissaire indique que le Servette Rugby Club s'entraîne sur un terrain à Balexert car ils n'ont pas d'autres terrains où s'entraîner, c'est un club en six ans qui a 400 licenciés. Il précise que ce club est sinistré alors qu'il se développe fortement, qu'il fait de l'intégration par le sport et qu'il y a un très fort développement au niveau des scolaires.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle a rencontré MM. Fischer et Studer avec qui elle a pu échanger sur cette problématique. La magistrate est consciente que le Servette Rugby Club cherche un terrain pour son équipe première. Ils ont analysé la piste de Frontenex qui n'est malheureusement pas envisageable pour différentes raisons. Elle croit savoir que le club discute avec la commune

du Grand-Saconnex où il pourrait y avoir une solution envisageable. Elle rappelle que la Ville de Genève fait le maximum pour les différents clubs mais qu'il est impossible de répondre à toutes les demandes. En l'occurrence, les dimensions et les exigences de la ligue fédérale 1 impliquent d'avoir un stade avec des tribunes de 3000 places complètement fermé, c'est difficile à trouver ou à construire en Ville de Genève.

Le même commissaire précise qu'il avait déjà amené ce dossier il y a trois ou quatre ans. Il ajoute que le mouvement juniors se développe fortement et qu'il n'y a pas suffisamment d'infrastructures pour accueillir le nombre de licenciés.

M^{me} Bonvin répond que le département soutient les mouvements dont le commissaire vient de parler à hauteur de 25 000 francs. Concernant l'activité sur le terrain, les jeunes du Servette sont accueillis sur le terrain de rugby à Vessy en fonction des disponibilités. Le planning fait l'objet d'intenses négociations entre le club de football américain et l'association cantonale de rugby qui représente les clubs. Elle ajoute que beaucoup de jeunes du Servette qui sont en M21 et M18 ne sont pas licenciés sur le championnat suisse mais exclusivement sur le championnat français et qu'il faudra à un moment donné faire un choix pour les accueillir en fonction des demandes.

La présidente passe à la page 335.

Une commissaire demande si le département a chiffré l'impact des mesures Covid sur les gratuités distribuées en 2020.

M^{me} Bonvin précise que les gratuités au SPO ne sont pas calculées sur une année civile mais sur une année sportive. Cette période s'étend de juillet 2019 à juin 2020, ce qui implique que l'effet Covid a été réparti. Le SPO n'a pas fait d'annulations de factures lorsque les infrastructures étaient fermées. Le changement est notable particulièrement dans les manifestations mais les infrastructures sont restées ouvertes tout au long de l'année hormis les deux mois de fermetures entre mars et mai.

Un commissaire demande s'il y a toujours les problématiques des buvettes concernant les horaires de fermetures et en particulier à Richemont.

M^{me} Bonvin indique que la buvette de Richemont est un bail de la Gérance immobilière municipale (GIM) et non pas une convention du SPO comme pour les buvettes de stade. La problématique n'était pas seulement liée aux nuisances mais la buvette étant dans le centre sportif, elle ne peut pas être ouverte lorsque le centre sportif est fermé et ce pour des raisons de sécurité. Cela est d'ailleurs clairement indiqué dans le bail. Concernant Urania Genève Sport (UGS) buvette, le problème est réglé depuis que la direction du club a changé et l'application de la nouvelle loi est respectée par toutes les buvettes sur les stades.

Le même commissaire fait remarquer qu'à Richemont les entraînements se terminent à 21 h 30 et la buvette ferme à 22 h. Il y a donc peu de temps pour que les sportifs puissent aller boire un verre après leurs entraînements. Il demande s'il n'y aurait pas de solution possible notamment avec les personnes du hockey sur gazon.

M^{me} Bonvin indique que ce n'est pas possible puisque les infrastructures sportives sont sous la responsabilité du SPO, il n'est pas possible de demander à des personnes du hockey sur gazon qu'elles gèrent une infrastructure telle que Richemont.

Le même commissaire demande ce qu'il en est au niveau de la gestion et de la fermeture de la buvette du Bout-du-Monde.

M^{me} Bonvin informe que le nouveau tenancier a signé son bail pour le 30 mars 2020 et que les heures de fermetures sont liées aux horaires de fermetures du centre.

Un commissaire rebondit à propos de la buvette du stade de Richemont. Il a entendu dire que la buvette devait fermer à 22 h et que les équipes finissent à 22 h. Il affirme que ça ne semble pas très rentable de fermer la buvette à l'heure où les équipes terminent. Il demande s'il y a une marge de manœuvre.

M^{me} Bonvin indique que les entraînements finissent à 21 h 30 et que le stade ferme vers 22 h-22 h 30 (temps de change, etc.). Dans le cas où la buvette resterait ouverte jusqu'à 23 h/23 h 30 cela signifierait que le gardien devrait rester jusqu'à la fermeture. Sur le fond il n'y a pas de souci mais il faut être conscient que ça représente des ressources humaines et donc des coûts supplémentaires.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que si des moyens doivent être investis, elle préférerait investir dans le soutien au sport et aux clubs plutôt qu'à l'extension des horaires pour que les sportifs puissent boire des verres après leurs entraînements.

Prises de position et vote

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe est satisfait des explications liées aux écarts et acceptera les comptes du SPO.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe ne voit jamais de grande différence entre ce qui se fait chaque année. Le Parti libéral-radical espère que M^{me} Barbey-Chappuis amènera un nouveau souffle dans ce département des sports qui en a grandement besoin. Le groupe ne refusera pas les comptes mais s'abstiendra.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe approuvera ces comptes et ajoute que M^{me} Barbey-Chappuis est une sportive de haut niveau et qu'elle a vraiment à cœur le sport. Le remaniement des départements

lui permettra probablement d’avoir plus d’autonomie pour soutenir le sport en Ville de Genève.

Un commissaire du l’Union démocratique du centre indique que son groupe s’abstiendra sur les comptes 2020 du SPO. L’Union démocratique du centre se réjouit que M^{me} Barbey-Chappuis ait repris ce département car elle est certainement très compétente et dynamique et ajoute qu’elle va sûrement apporter un nouveau souffle très positif pour que ce soit la magistrate qui dicte les directives et donne les instructions et non pas l’administration.

Un commissaire du groupe des Verts déclare que son groupe soutiendra la validation des comptes. Les mesures extraordinaires qui ont eu lieu en 2020 et le changement de magistrat supposent qu’il faut valider ces comptes. Le groupe des Verts sera plus attentif aux comptes 2021 pour voir l’orientation que M^{me} Barbey-Chappuis donnera à sa politique publique en matière de sport.

La présidente déclare que son groupe Ensemble à gauche soutiendra aussi les comptes. Le groupe Ensemble à gauche a vu que les changements étaient vraiment liés aux mesures Covid et aux changements d’organisation. Il s’agit plutôt de voir comment ça va évoluer dans le futur. Le groupe Ensemble à gauche pense que M^{me} Barbey-Chappuis peut mener à bien une politique des sports à Genève.

La commission des sports accepte les comptes 2020 par 10 oui (3 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG, 1 MCG) et 3 abstentions (2 PLR, 1 UDC).

20 mai 2021

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 27 avril 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Didier Lyon, le 7 mai 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

Séance du 7 mai 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Edouard Martin, collaborateur personnel, M. Serge Mimouni, directeur adjoint du DCSS, M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ), M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC), M^{me} Pascale Lecuyer-Gauthier, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE), M^{me} Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil (CIV), M^{me} Anne Humbert Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF)

M^{me} Kitsos rappelle que ces comptes sont à cheval entre deux législatures. Ils sont fortement marqués par la crise sanitaire, des décisions des autorités fédérales qui ont fait que les collectivités publiques ont dû adapter les prestations et mettre en place les plans de protection.

Les Villes ont joué un rôle essentiel afin d'atténuer les conséquences, on se retrouve à devoir pallier certains manquements dans les politiques sociales.

Une augmentation des besoins des personnes les plus précaires a forcé ses services à trouver des solutions, cumulant cette problématique à la réduction des capacités d'accueil. Il a fallu se mobiliser pour trouver des solutions au cas par cas.

Le Conseil municipal a fait face aussi en accordant des ressources supplémentaires pour l'hébergement d'urgence. Il a aussi été très actif dans les propositions effectuées et a amené des points à l'agenda politique qui ont permis de répondre au mieux à cette situation.

Les principaux axes de la nouvelle législature:

- Répondre aux besoins préscolaires, scolaires et parascolaires, et à l'obligation légale d'offrir des infrastructures de qualité au Canton afin que tous les élèves

puissent être scolarisés dans les meilleures conditions, en tenant compte des augmentations d'effectifs annuels, expliquées par l'augmentation du taux de travail des femmes et la densification urbaine.

- Le besoin urgent des pavillons scolaires dont le projet a été voté en décembre 2020 et qui demande une planification qui ne doit pas échouer pour satisfaire les besoins en 2022.
- L'allocation de rentrée scolaire sans distinction de statut a été entrée au budget 2021.
- La restauration scolaire (et parascolaire) selon une politique alimentaire qui prend en compte la transition écologique et la prévention sanitaire auprès des enfants.
- Le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes afin d'éviter que les femmes ne soient forcées de trouver des solutions si elles n'ont pas de place de garde pour leurs enfants.
- La réforme par étapes de la gouvernance de la petite enfance afin d'œuvrer pour l'égalité entre hommes et femmes mais aussi pour éviter l'augmentation des déficits année après année. 700 nouvelles places d'accueil sont prévues mais ne répondront pas à la demande, le département cherche donc des possibilités foncières.
- La politique de la jeunesse pour lutter et prévenir la vulnérabilité sociale. La Ville a un rôle important à jouer dans ce domaine et doit pouvoir travailler en réseau avec tous ses partenaires pour développer et renforcer une politique de proximité. Les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) sont douze (5 pour 100 jeunes de 18 à 25 ans) et la volonté est d'augmenter cette équipe. Il s'agit de développer l'insertion professionnelle, de développer les liens intergénérationnels et de prévenir la violence et toutes les formes de discrimination qui augmentent le risque d'isolement et à terme de suicide. L'idée est de mettre en place un dispositif de prévention nocturne en 2021 dans les quartiers Ouches-Servette-Concorde.

La société de la longue vie se profile d'ici à 2050 et le défi est de voir comment les personnes peuvent rester le plus longtemps à domicile, ce qui se fait en aménageant les logements, en palliant l'isolement par le développement des activités seniors au sein des quartiers. Cette politique se décline en sept axes:

- le réseau;
- l'information pour l'accès aux prestations;
- la mobilité et l'accessibilité;
- l'habitat;
- la participation et la reconnaissance sociale;
- la lutte contre l'isolement et l'exclusion;

- elle se poursuit par des prestations monétaires en complément des rentes d'assurance-invalidité (AI).

La cohésion sociale: les liens sociaux et les conditions de vie au sens large. Le but étant de prévenir, d'intervenir et de créer des liens dans les quartiers grâce à une participation citoyenne innovante et qui amène des éléments structurants qui permettraient d'atteindre les buts des politiques.

L'information et la lutte contre le non-recours aux prestations sociales (cf. étude du professeur Bonvin). Cela se fait via les points d'information sociale et le Bureau d'information sociale (BIS) en adaptant les supports, en limitant la multiplicité des acteurs et en simplifiant les procédures administratives.

Les dispositifs d'hébergement d'urgence pour lutter contre le sans-abrisme. L'enjeu est de pouvoir pérenniser les dispositifs en soulageant la Ville qui participe seule actuellement.

Soutenir l'accessibilité et l'inclusion afin de lutter contre toute forme de discrimination. L'idée est de travailler sur cinq points:

- l'aménagement architectural (accès pour les personnes à mobilité réduite);
- l'accueil des usagers;
- la sensibilisation du personnel à ces thématiques;
- l'information du public;
- la participation politique.

Pour 2020, les principales réalisations ont été:

Ecoles

Lors du semi-confinement il a fallu maintenir un accueil pour les enfants qui n'avaient pas d'autres solutions. A la réouverture il a fallu appliquer les mesures de protection. Cela a été fait en augmentant le taux d'activité des collaborateurs de l'école et en augmentant le nombre de prestataires de nettoyages. La fête des écoles n'a pas été organisée mais un souvenir et un bon d'achat ont été offerts à tous les enfants.

Restauration scolaire

Dix réfectoires ont été ouverts et le service des repas a été revu pour respecter les mesures de protection. Il a fallu engager du personnel pour assumer ces tâches et pallier l'absence du personnel vulnérable.

Structures d'accueil de la petite enfance

Mise en place d'un accompagnement externe en matière de santé et de protection au travail. Renforcer la sécurité des enfants et du personnel. Lors du semi-confinement la Ville a maintenu un accueil minimum pour les enfants dont les parents exerçaient une profession de «nature essentielle» et les parents n'ont pas été facturés lorsqu'ils ne pouvaient plus avoir de prestation. L'organisation du dispositif n'a cependant pas permis d'éviter la fermeture de structures. La Ville étant organisée par secteurs et la gouvernance réalisée par des comités associatifs, les remplacements n'ont pas été possibles par manque de souplesse et de centralisation. Si la Ville avait le pilotage en ligne directe cela aurait pu être évité. De plus, la facturation a été ajustée en fonction de la crise et des mesures fédérales qui empêchaient certains parents de travailler.

Les interventions des TSHM ont été réorientées vers de la prévention sur l'espace public.

La ligne téléphonique gratuite Solidarité 65+ a été mise en place, des équipes y ont été réaffectées pour répondre aux besoins des personnes âgées en leur amenant des aides concrètes (courses, visites, administratif, etc.).

Le programme Cité Seniors s'invite chez vous a été organisé en partenariat avec la Ville pour organiser des activités à distance. Aujourd'hui les activités en présentiel ont recommencé.

Le dispositif d'urgence sociale a été mis à rude épreuve: le DCSS a réorganisé le dispositif lors du premier semi-confinement afin de limiter la propagation du Covid et en diversifiant ses missions (distribution alimentaire, etc.). 130 lits en surface et à l'année ont été mis sur pied à Frank-Thomas (qui devra être rendu en 2022). L'ancienne caserne des Vernets a été réaménagée pour accueillir 220 personnes aussi jusqu'à l'été. Ce sont des tours de force logistiques réalisés par le Service social (engagement de personnel, réaffectation, changements de lieux, etc.). En juin le Conseil municipal a octroyé des ressources supplémentaires avec la proposition PR-1411 pour prolonger et augmenter les capacités d'accueil.

L'Association des communes genevoises (ACG) octroiera 1 million de francs à la Ville pour l'hébergement d'urgence, mais cela ne suffira pas.

Les distributions alimentaires ont été pilotées par la direction des services du DCSS suite aux impulsions associatives. Un pôle social a été mis en place avec un suivi des associations et en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Association suisse des locataires (Asloca). Le Canton a tardivement proposé un budget de 5 millions de francs aux Colis du cœur et à la fondation Partage. La Ville a piloté ce pôle jusqu'en octobre, le Canton a repris le pilotage mais la Ville octroie une gratuité pour ce lieu.

Dès le mois d'août le DCSS a décidé de soutenir l'association pour la sauvegarde du logement afin de travailler en amont sur un accompagnement social.

Le DCSS a mis en place un plan d'action pour répondre aux enjeux sociaux du Covid qui mobilise les différents services transversalement.

La distribution de repas qui se fait normalement dans les clubs sociaux a posé problèmes mais a pu rester ouverte à l'emporter en été et au printemps. Dès octobre, les repas ont été distribués à la salle communale de Plainpalais, ce qui a permis en plus de faire de l'information sociale.

Le réveillon de la solidarité a été annulé, il a fallu adapter la prestation en partenariat avec les associations pour organiser des repas festifs via un soutien financier.

Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) a été en première ligne aussi avec les 4000 défunts pris en charge en 2020. L'augmentation a atteint 140% au mois d'octobre avec un pic à 20 décès par jour (contre huit normalement). Les infrastructures datent des années 1970 et le matériel tombe en panne fréquemment, consomme beaucoup et est difficile à réparer. Un travail est mené pour leur rénovation. Le SPF a donc utilisé la morgue des HUG grâce au soutien du Service d'incendie et de secours (SIS) pour les transports afin d'assumer ses missions sept jours sur sept. Des auxiliaires ont été engagés et du personnel des autres services municipaux a été réaffecté au SPF.

Pour l'état civil, le but était d'assumer les prestations essentielles, le numérique ayant contribué à sécuriser les documents. Les cérémonies de mariage et de partenariat ont été célébrées de façon restreinte.

Les principaux écarts entre le budget et les comptes 2020

La Ville a heureusement accumulé un certain nombre d'excédents budgétaires et dispose d'une réserve conjoncturelle importante.

Les comptes présentent un déficit de 47 millions de francs, ramené à -17 millions de francs après prélèvement sur la réserve conjoncturelle. La facture Covid représente 56 millions de francs pour 2020. Si l'on prend la facture Covid et la dépréciation de 21 millions de francs liée à la forte baisse du cours d'actions de la Banque Cantonale de Genève (BCGe), on voit que la situation n'est pas si catastrophique étant donné les charges de ville-centre qui ont été démultipliées en période Covid. Cela montre en effet que tout a été fait pour adapter les prestations et répondre aux besoins de la population.

On constate une augmentation des revenus fiscaux qui comporte les rattrapages des années précédentes. La Ville a une forme de stabilité malgré le contexte.

Concernant le DCSS, les comptes sont à plus de 300 millions de francs. Le budget initial du département se montait 286 millions de francs au début de l'exercice, comprenant le budget de La ville est à vous après son rattachement au Service de la jeunesse (SEJ) en juin 2020. A l'issue du bouclage, 16 millions de francs de dépassement sur les charges ont été constatés. Ce qui s'explique par les mesures sanitaires et sociales estimées à 17 millions de francs pour le DCSS, ce qui représente 30% des coûts Covid totaux pour la Ville.

Le Service de la petite enfance (SDPE): dépassement de 8,3 M dont 7,4 M sont des coûts Covid (suspension de la facturation surtout pendant le semi-confinement de mars 2020); +1,7 M pour financer l'augmentation des primes perte de gain à laquelle les Institutions de la petite enfance (IPE) ont été confrontées (pour 2021 cet élément a été pris en compte); baisse de revenu de 0,6 M (participation de la Confédération aux coûts Covid: +2,1 M en compensation d'une partie des pertes d'exploitation des structures d'accueil au printemps 2020); -1,2 M (contribution de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui contribue financièrement pour chaque nouvelle place de crèche créée mais ce montant a été surévalué car on attendait plus de nouvelles places de crèche); -0,8 M de la contribution intercommunale pour la création de nouvelles places de crèche; -0,6 M de versements de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) (inférieur de 5% au montant initialement prévu à cause des impacts économiques de la crise sanitaire).

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO): dépassement de 2,3 M (coûts Covid de 1,6 M, dont 1,4 M sont les besoins accrus en nettoyages et achat de matériels et produits), 0,2 M de subventions supplémentaires versées aux associations de cuisines scolaires pour engager du personnel supplémentaire, et dans le calcul des coûts Covid ne paraissent pas les montants non dépensés qui créent un équilibre (annulation de la fête des écoles: -0,4 M qui ne sont pas inclus dans les coûts Covid).

Les revenus: -0,4 M (remboursement des associations et habitants qui louent des locaux qui n'ont pas pu être mis à disposition).

Autres variations: +0,2 M pour l'école de Pré-Picot (participation plus importante de la commune de Cologny aux charges).

Le Service de l'état civil (CIV): non-dépensé de -0,2 M, +0,1 M coûts Covid (plans de protection); -0,1 M (baisse commandes de carte d'identité, etc.); -0,2 M de charges de personnel (vacance d'un poste d'officier d'état civil).

Les revenus: -0,4 M diminution des activités du CIV (mariages, reconnaissances, etc.); -0,1 M revenus des assurances du personnel plus importants que budgétés.

Le SPF: non-dépensé de -0,7 M, coûts Covid +0,3 M (engagement d'auxiliaires, nettoyages, achat de matériel); -0,7 M de dépenses générales (opération

neutre car changement de méthode de comptabilisation des charges liées aux prestations assurées gratuitement pour les personnes domiciliée en Ville de Genève), -0,3 M de dépenses générales hors coûts Covid (réserve pour la maintenance des fours, coupes sur les lignes 31), +0,7 M avec l'augmentation du nombre de décès (qui correspond à la hausse de 23% des décès (50% des personnes ont une gratuité) et 14% de revenus par rapport à 2019), -0,3 M de hausse du budget liée à une révision des tarifs pour mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

Le Service social (SOC): dépassement de +7,3 M expliqué par des coûts Covid +9 M (8 M pour le dispositif d'hébergement d'urgence caserne des Vernets et Frank-Thomas: les charges de personnel (2,9 M), les nettoyages et la sécurité (4,2 M), les repas (0,9 M), +0,6 M pour les ajustements aux contraintes sanitaires (changements de lieux pour les distributions alimentaires), +0,2 M pour les autres prestations du Service social (Cité Seniors, points informations, ligne urgence sociale, espaces de quartiers), +0,2 M en lien avec les refacturations internes d'autres départements ou services imputés au DCSS (Service logistique et manifestations (LOM) par exemple).

En comptant la proposition acceptée avec le crédit supplémentaire de 6,9 M, pris en compte comme une ressource supplémentaire, le dépassement résiduel du SOC s'élève à moins de 1% du budget, soit 0,4 M.

Le SEJ: non-dépensé de -0,5 M, +0,1 M coûts Covid (plan solidarité 65+ et mesures sanitaires mises en place), -0,3 M dans les variations (retard dans les maisons de quartier), -0,3 M de charges de personnel inférieures aux montants budgétés par les services compétents.

La direction du département: non-dépensé de -0,4 M (-0,2 M de postes auxiliaires qui n'ont pas été utilisés et -0,2 M sur les subventions qui ont été imputées au ECO (Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)).

Page 29

Une commissaire demande un point de situation de la réforme de la gouvernance de la petite enfance.

M^{me} Kitsos répond qu'aujourd'hui le Conseil administratif a validé le travail sur le projet pilote de municipalisation qui verra le jour avec la crèche qui ouvrira à l'écoquartier de la Jonction, 170 places supplémentaires. Le travail actuel porte sur les collocations de postes avec la Direction des ressources humaines (DRH) pour voir ce que cela représentera en termes de coûts. Une étude chiffrée est menée à un niveau plus large et ces éléments seront présentés fin juin au Conseil administratif et à la commission des finances.

M^{me} Lecuyer-Gauthier ajoute que le service travaille actuellement sur le projet de chiffrage d'une municipalisation par étapes dont la crèche de l'écoquartier de la Jonction sera la première en 2023. Les collocations des postes donneront le chiffrage en termes d'équivalents temps plein (ETP), la charge salariale représentant 85% du montant total. Un travail sur les scénarii est mené et le chiffrage sera présenté au Conseil administratif au mois de juin.

Une commissaire demande quand le DCSS a repris la gestion des quatre restaurants scolaires suite à la dissolution de l'association des restaurants scolaires et qui va reprendre la gestion.

M^{me} Widmer répond en septembre 2020, et que cela va rester définitivement à la Ville. L'association est dissoute. Dans l'intervalle, celle de Champel a aussi arrêté son activité à cause de la faiblesse du tissu associatif, pour le moment l'opération est neutre financièrement. La facturation a été confiée au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) qui le gère et le Service des écoles achète des repas à un prestataire externe qui est payé pour part par les parents et pour part par la réallocation de la subvention à l'association.

Une commissaire demande si le tissu associatif des autres écoles va mener à la dissolution d'autres associations.

M^{me} Widmer répond que le tissu associatif des associations de cuisines et restaurants scolaires est très varié. Certaines associations ont été mises à mal avec le Covid. C'est un tissu qui alerte le DCSS sur sa fragilité depuis de nombreuses années mais toutes les associations ne sont pas dans des situations égales, certaines gèrent bien, d'autres sont acculées par les contraintes sanitaires et sécuritaires. L'ECO les accompagne, mais à terme elle pense que d'autres associations arrêteront.

Un commissaire demande si on arriverait en Ville à répondre plus rapidement à la demande pour des places en crèches si l'on favorisait le modèle des crèches familiales tout en formant des assistantes familiales comme c'est le cas à Saint-Jean.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond qu'aujourd'hui il y a une quarantaine d'accueillantes de crèches familiales (ACF) mais ce mode de garde n'est pas plébiscité par les parents.

Un commissaire demande s'il y a de nouvelles informations en matière de planification scolaire pour 2022-2023, il demande si l'on se considère comme prêts pour 2025-2027.

M^{me} Kitsos répond qu'il y a plusieurs facteurs dont les compositions des quartiers qui sont renouvelées et changent les besoins, la densification entre en jeu aussi malgré les prévisions du Service de la recherche en éducation (SRED), pour répondre à ces besoins, deux départements doivent collaborer et les processus

politico-administratifs prennent beaucoup de temps (cinq ans), ce qui empêche des prévisions précises à moyen terme.

M^{me} Widmer ajoute que la cause est multifactorielle. Le SRED a certes eu un modèle qui ne reflétait plus l'entier de la réalité, mais en parallèle les besoins du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ont évolué, les effectifs du GIAP ont explosé, l'école inclusive, des quartiers ont changé, se sont densifiés, etc. On ne peut pas accuser seulement le SRED.

Les inscriptions ont eu lieu en février et le modèle du ECO pour cette année est parfait. Cependant les pavillons sont attendus et les délais sont très serrés. L'ECO travaille avec le département des constructions dans une planification jusqu'à 2027 et tout ce qui a été lancé répondra aux besoins scolaires et parascolaires.

Un commissaire demande si la situation est stabilisée avec ces pavillons et si les projections prévoient qu'on en aura besoin pour les années suivantes.

M^{me} Widmer répond qu'a priori il n'y aura pas besoin de pavillons supplémentaires pour 2027. Les pavillons qui seront installés pourront être déplacés pour accueillir d'autres élèves lors de rénovations.

Une commissaire demande combien d'élèves peuvent accueillir les modulaires qui seront installés en 2022-2023, et pour les réfectoires scolaires?

- aux Allières six pavillons pour un accueil de 120 élèves;
- à Trembley six pavillons pour un accueil de 120 élèves;
- à Vieusseux neuf locaux et Franchises neuf locaux, le temps de la rénovation de l'école Liotard pour un accueil de 350 élèves.

M^{me} Widmer répond que des réfectoires scolaires modulaires peuvent être mis en place. Une proposition sera soumise au Conseil municipal pour la réfection des cuisines et des réfectoires pour faire face à l'augmentation des besoins.

Une commissaire demande ce qui empêcherait de moduler et de rehausser des écoles pour y inclure des crèches par exemple. Cela permettrait d'envisager une extension des places plus rapide.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que la seule contrainte est que des crèches dans les derniers étages ne répondent pas forcément aux contraintes sécuritaires du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) qui sont de privilégier des espaces ouverts sur des terrains verts ou des terrasses, ce qui est difficile à mettre en place.

M. Mimouni explique qu'un plan d'action par quartier est développé. En collaboration avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), des terrains constructibles sont identifiés et des travaux seront lancés d'ici à 2023.

Page 30

Un commissaire demande si le budget a été approuvé par le Conseil d'Etat compte tenu du Covid. Il demande si l'étude sur le sans-abrisme a commencé et quand seront disponibles les conclusions.

M^{me} Kitsos répond qu'elle pense que le Conseil d'Etat a approuvé le budget en 2020. Elle ajoute que les conclusions du rapport sont prévues pour le mois de juin.

Un commissaire trouve que c'est très peu compte tenu du fait que l'accueil d'urgence est un problème genevois. Il demande si l'on peut faire pression pour obtenir plus.

M^{me} Kitsos répond qu'un avant-projet de loi a été balayé en octobre 2020. Après cette décision, elle a multiplié les contacts pour un premier engagement des communes, mais trop tard pour passer par les processus budgétaires. C'est pour cela que l'ACG a proposé de passer par le Fonds intercommunal (FI). Ce dernier a clamé qu'aucune base juridique ne les autorisait à verser ce million. Celui-ci a finalement été obtenu et représente un bon signal en tant que premier pas qui a permis de maintenir les abris de la protection civile (PCi) ouverts jusqu'en mars.

Durant l'hiver, la commission sociale de l'ACG ne se réunissant plus, c'est le comité et M. Magnin qui ont travaillé avec le Canton sur une nouvelle base légale qui amène un désengagement de l'Etat (alors qu'un engagement pérenne était un point soulevé par les communes) hormis sur les compétences sanitaires qui sont de toute façon de sa compétence et sur l'identification de locaux sans contrainte. L'Etat se désengage de cette politique publique.

Concernant les autres communes, ce projet n'a pas été étudié à la commission sociale par les gens qui suivent ce sujet et elle le déplore. La pression qui a eu lieu est une concordance d'intérêts contre le projet du député Bayenet qui prévoyait un fonds de 10 M. On peut aisément comprendre que les communes ont privilégié un projet de loi (PL) non contraignant financièrement pour être sûres que le PL Bayenet ne passe pas alors que les députés étaient prêts à l'accepter.

Elle n'a pas été associée aux travaux, la commission sociale n'a pas été consultée et le projet est tout de suite arrivé à l'assemblée pour contrer le PL Bayenet.

Ce PL permet tout de même d'avoir une politique publique inscrite qui mentionne un accueil inconditionnel. Mais sans clé de répartition financière, la Ville devra consulter toutes les communes. Elle ne voit pas quelle marge de manœuvre elle a pour forcer les communes à participer davantage financièrement. La mutualisation des ressources ne pourra être atteinte qu'en intégrant cette politique dans la loi.

Elle est étonnée que les associations ne s'expriment pas sur ce point car l'enjeu est central actuellement et elle ne trouve pas les militants qu'elle espérait.

Elle travaille avec les députés pour faire en sorte qu'il y ait un ajout sur le financement.

Une commissaire demande si le DCSS continuera à promouvoir les services en ligne pour les citoyens genevois.

M^{me} Da Broi répond que durant le premier semi-confinement son service s'est rendu compte qu'un certain nombre de démarches en ligne n'étaient pas disponibles facilement. Il a donc été demandé à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) d'ouvrir de nouvelles démarches en ligne, ce qui devrait se réaliser d'ici à la fin de l'année.

Une commissaire demande s'il est possible d'avoir une projection pour les demandes de prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et l'AI qui puisse figurer en annexe des documents des comptes. Elle constate en effet une augmentation entre le budget et les comptes et aimerait savoir si de nouvelles augmentations seront prises en compte pour les budgets à venir.

M. Schroft répond que dans le cadre du projet de budget 2022 cet élément sera ajusté pour mieux correspondre aux besoins de la population et aligner le budget et les comptes. Il propose de transmettre les projections par écrit.

Un commissaire demande si le personnel du Bureau d'information sociale (BIS) aide les personnes à remplir les documents pour faire valoir leurs droits aux aides cantonales ou seulement municipales.

M. Schroft répond que dans les points infos, tous les habitants qui le sollicitent sont soutenus pour faire valoir leurs droits aux prestations autant cantonales que municipales ou fédérales. Des collaborateurs sont en mesure d'offrir un soutien pour remplir des formulaires ou fixer des rendez-vous individuels pour délier des situations plus complexes.

Une commissaire aimerait savoir si une ébauche du projet de médiation de nuit est déjà élaborée.

M^{me} Pédat répond qu'à ce stade les grandes lignes ont été dessinées avec un dispositif axé sur des questions sociales. Les moyens à disposition pour ce premier projet permettront à des binômes de patrouiller de nuit sur le terrain. Il sera monté en collaboration avec les TSHM et les agent-e-s de la police municipale (APM) ainsi que la police cantonale. Les missions principales sont d'aller vers la population, de travailler et traiter les situations directement de manière globale et pas axée sur l'individu. Il s'agit donc de médiation nocturne sur l'espace public.

Une commissaire demande si les démarches en ligne pour l'état civil ont été réalisées en collaboration avec le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et où sont passées les lignes budgétaires.

M^{me} Da Broi répond que le travail ne se fait jamais seul. Les demandes pour de nouvelles démarches en ligne ont été adressées à la DSIC en fonction du retour des citoyens durant la période du Covid, le projet est en phase de pré-travail à la DSIC. Ces nouvelles démarches seront basées sur des modèles existants. Le coût budgétaire, qui n'est pas énorme, sera pris en charge par la DSIC dans le cadre du développement.

M. Mimouni ajoute que toutes les demandes des départements sont consolidées au niveau du département informatique qui va, auprès du Conseil administratif sur délégation de département de la transition numérique, proposer un schéma directeur pour l'ensemble de la Ville. Il y a ensuite une programmation pluriannuelle de l'ensemble des budgets de développement informatique.

Un commissaire remarque que la Ville accueille, en tant que centre, des problématiques qui ne sont pas uniquement genevoises et que des partenariats sont construits pour le Grand Genève ou dans le domaine de la culture, du territoire et du transport. Elle se rend compte qu'il n'y a aucune construction du Grand Genève dans le domaine social et que la Ville récupère une partie de la précarité transfrontalière. Elle demande s'il ne faudrait pas penser le Grand Genève de manière sociale aussi pour soulager la Ville, elle s'interroge sur les limites données à l'aspect sanitaire que le Canton doit prendre en charge.

M^{me} Kitsos répond que le Grand Genève touche des problématiques très larges comme le logement transfrontalier ou le fait que Genève est un grand centre qui offre des possibilités régionales. Beaucoup de personnes peuvent venir de plus loin que la France voisine. Néanmoins, quand une personne a accès à des droits sociaux en France, elle doit pouvoir les faire valoir en France et il n'y a aucun sens à les maintenir dans des dispositifs d'urgence qui ne leur offrent pas de perspectives à long terme.

M. Schroft répond qu'il y a une collaboration ponctuelle avec les voisins français et vaudois pour faire en sorte que les personnes obtiennent les droits auxquels ils ont droit sur leur territoire d'origine.

Un commissaire demande si une date de lancement du dispositif de prévention nocturne est disponible et si le personnel est déjà recruté.

M^{me} Pédat répond qu'il n'y a pas de date, que le recrutement est en cours et que des ouvertures de postes doivent être validées. La prévision est pour septembre 2021.

Un commissaire demande si des partenariats sont possibles avec d'autres communes et le Canton dans le cadre de l'hébergement et s'il y a des possibilités de construire ou de profiter de constructions pérennes, et quel est le profil des personnes engagées pour le projet de correspondance de nuit.

M^{me} Kitsos répond qu'il y a deux temporalités: l'urgence de remplacer Frank-Thomas pour 2022 où la construction n'est pas possible. Sur ce point la Ville cherche une location ou des pavillons d'occasion qui pourraient être rachetés ou loués à un autre Canton et les placer sur une parcelle de la Ville. Sur le long terme le but est d'avoir une structure pérenne en surface en construisant ou en achetant une construction (avec tout le travail dans le plan financier d'investissement (PFI) et en collaboration avec le DACM que cela implique). La pérennisation a des conséquences positives sur les bénéficiaires et sur le Service social qui n'aura plus besoin de déménager et pourra se concentrer sur la qualité de la prestation. Pérenniser le dispositif avec du personnel engagé sur le long terme est un objectif central.

M^{me} Pédat répond que la profession de correspondant de nuit n'a pas de formation propre, il n'y a pas des compétences propres hormis d'être capable d'aller vers les gens, d'avoir des notions en termes de médiation. Il s'agit d'expérience plus que de certifications.

Page 31

Un commissaire demande si le projet de distribution alimentaire a été piloté par la Ville de mai à septembre. Il demande ce que fait la Ville depuis et si ces distributions continueront.

M^{me} Kitsos répond qu'elle met à disposition la salle du Palladium gratuitement (70 000 francs pour 2020) et a organisé le pôle social à la patinoire des Vernets. Il y a cependant moins de besoins liés au pôle social car les bénéficiaires ont été identifiés.

M. Mimouni ajoute que la Ville met à disposition des salles comme le Palladium puis la salle du Môle qui sera mise à la disposition des Colis du cœur jusqu'à la fin de l'année. La Ville offre un soutien en subventions ponctuelles pour les Colis du cœur. Elle a par ailleurs offert beaucoup de soutiens ponctuels pour la distribution alimentaire et l'urgence sociale en général en 2020.

Une commissaire demande si une réflexion est menée sur la lutte contre l'insécurité alimentaire à court et long terme.

M. Mimouni répond que l'enquête du professeur Bonvin a démontré qu'un travail en amont serait le plus efficace en matière d'accès aux droits, de prévention d'expulsion des logements et d'information sociale.

Une commissaire remarque que les distributions alimentaires ne conviennent pas à certaines cultures qui n'y ont donc pas recours et font appel à des associations culturelles qui œuvrent parfois sans subvention.

M^{me} Kitsos répond que le DCSS s'est basé sur les partenariats existants avec Partage et les Colis du cœur ainsi qu'une cinquantaine d'autres partenaires. Le DCSS a pu centraliser un pôle social qui a permis un accompagnement social qui n'aurait pas été possible sans ces partenariats. Vu l'ampleur de la problématique le DCSS a voulu répondre de manière universelle à la demande en travaillant avec ces 50 partenaires et éviter de recourir à des petits partenaires décentralisés, il est impossible de faire des colis individualisés au vu du nombre de bénéficiaires. Il s'agit d'une prestation de type humanitaire et pas de travail social à proprement parler. Une approche plus digne, ancrée dans le travail social doit être développée, mais durant la crise il a fallu répondre de manière large à la demande.

Une commissaire s'inquiète du sort de ces familles qui, n'ayant pas recours à l'aide de la Ville, ne sont pas orientées et n'ont pas accès aux informations car elles passent sous le radar social.

M. Mimouni répond que le BIS a pour but d'offrir cette information sociale avec une prestation intégrée.

M^{me} Kitsos répond que les points d'information existent aussi.

Un commissaire demande si la subvention à l'Association pour la sauvegarde du logement des précaires sera renouvelée et si le Canton participe.

M^{me} Kitsos répond qu'elle était ponctuelle mais qu'elle a été renouvelée. Elle aimerait qu'elle soit pérennisée, mais le Canton ne participe pas.

Un commissaire demande si l'on a une idée des coûts qu'on éviterait en travaillant en amont car il semble que cette approche soit très bénéfique.

M^{me} Kitsos répond que des études le montrent, l'accès au logement est essentiel et le processus de précarisation est un enchaînement de phénomènes qui font que si la personne décroche il est plus difficile de mener un travail social car il y aura plusieurs aspects à traiter en plus du logement (physique, psychique, social, etc.). Il faut investir dans le social en amont pour garantir des conditions de vie acceptables sans exclusion ni marginalisation.

M. Schroft confirme. Une étude réalisée par le professeur Bonvin a démontré que le coût de l'intervention sociale ou sanitaire était significativement plus élevé que l'intervention préventive.

Une commissaire demande quels sont les critères pour le logement dans les 155 places en hôtel et si les bénéficiaires doivent présenter une pièce d'identité.

M. Schroft répond que ces 155 places sont payées par le Canton sur une base légale, des accords entre le DCSS et le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE) sont contractés et cela dépend des accords entre le CausE et les hôteliers. Il n'est pas au fait de la procédure administrative. Les personnes

doivent cependant avoir un degré d'autonomie compatible avec un hébergement hôtelier (pas le public accueilli à Frank-Thomas par exemple).

Une commissaire demande si les jeunes qui se font passer pour des mineurs non accompagnés (MNA) mais commettent des délits peuvent bénéficier d'une place d'hébergement s'ils ont été jugés.

M. Schroft répond que le SOC n'a pas de critères liés au statut juridique ou aux aspects pénaux. Toutes les personnes sont acceptées du moment qu'elles respectent le règlement et s'y tiennent.

Une commissaire demande si des ressortissants français ont accès aux Colis du cœur.

M. Mimouni répond qu'un contrôle a été mis en place concernant l'octroi des aides. Les personnes doivent être envoyées par un partenaire social, Caritas ou le Centre social protestant (CSP) qui vérifie le statut de la personne et son accès aux droits.

Page 32

Une commissaire demande si, depuis le déplacement de la distribution des repas de Plainpalais, la fréquentation est la même.

M. Schroft répond qu'elle est élevée bien qu'elle ait perdu certains bénéficiaires. Une hausse a même été remarquée puis la fréquentation s'est stabilisée.

Page 373

Aucune question.

Page 374

Une commissaire, ligne 312, demande ce qu'est la rubrique «alimentation et élimination» car elle revient souvent.

M. Martin répond que cette ligne comprend des charges aux comptes compétents. Ce sont des frais d'électricité, d'eau, de chauffage et de gaz des différents bâtiments et services qui ne concernent pas le DCSS.

Une commissaire, ligne 314, «travaux d'entretien» que l'on retrouve dans tous les services et qui augmentent partout. Elle demande si ce sont les frais de nettoyage liés au Covid.

Tous les chefs de service répondent que c'est le cas.

Page 375

Un commissaire, point 426, demande la raison de l'écart énorme sous «remboursement».

M^{me} Widmer répond que c'est lié à la dissolution de l'association scolaire de Trembley car la Ville encaisse désormais directement les frais des repas auprès des parents. Avant, l'argent passait sur les lignes subventions en déficit car il était directement versé à l'association.

Une commissaire, ligne 310, demande en quoi consiste l'augmentation des achats de matériel et de marchandises.

M^{me} Widmer répond que maintenant la Ville achète directement la prestation, toujours dans le cas de l'association de Trembley.

Page 376

Aucune question.

Page 377

Un commissaire, point 425, comprend que pendant le Covid les obsèques étaient gratuites.

M^{me} Humbert Droz répond qu'il n'y a pas eu de changement par rapport à l'accès à la gratuité des obsèques pour les personnes décédées durant la crise sanitaire. Il s'agit d'un changement de comptabilisation lié à la gratuité et au fait que les taxes d'incinération ne sont plus mentionnées dans les revenus. Les charges s'équilibrent mais cela apparaît de manière artificielle dans ce budget.

Pages 378 à 383

Aucune question.

Page 384

Une commissaire, ligne 57 «aide sociale et domaine de l'asile» trois lignes avant la fin, demande ce qu'est l'augmentation de 25 000 francs sans lettre explicative pour l'insertion sociale (cela représente plus d'un quart du budget ordinaire), et ce qui a été subventionné avec ce supplément.

M. Mimouni répond que le détail figure à la page 397. Il s'agit de subventions ponctuelles octroyées en 2020 suite à des demandes déposées dans le cadre du Covid. Une augmentation similaire a aussi lieu sur la ligne «insertion

sociale», qui couvre des octrois de subventions spécifiques par rapport à des demandes effectuées par des entités associatives dont la liste figure aux pages 396-397.

Une commissaire pose une question sur une ligne concernant les aînés pour un montant de 54 470 francs.

M. Mimouni répond que durant cette année les entités qui travaillent dans le champ de la vieillesse ont été moins actives à cause du confinement. De plus, ce chiffre ne représente pas tout ce qui a été fait par la Ville envers les aînés (plan de solidarité 65+ financé en partie par la réallocation d'une subvention de l'Agenda 21 d'abord prévue pour la Croix-Rouge et l'aide au départ). Il y a également des financements passés par des fonds privés qui ont permis de financer des actions aînés sous forme de subventions ponctuelles.

Page 385

Une commissaire, «sports et loisirs, colonies diverses et travaux aux colonies», demande ce que cela concerne.

M^{me} Widmer répond que c'est la ligne de 150 000 francs votée au précédent budget et qui a été attribuée au département. C'est l'ECO qui paie une subvention aux élèves quand ils participent à un camp.

Une commissaire demande ce qu'il en est des places de parking des écoles que les employés de la Ville paient et si ces montants figurent toujours dans les comptes du DCSS.

M^{me} Widmer répond que cela revient au ECO. Ce ne sont pas des employés mais ce sont des enseignants qui louent des places de parking dans les écoles.

La même commissaire demande si la gratuité est offerte pour les crèches qui ont des places de parking.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que ce n'est pas pour les employés mais pour les livraisons. Elle propose de donner une réponse par écrit.

Une commissaire demande une réponse écrite pour les crèches de la rue de Saint-Jean et celle du quai du Seujet. Ci-dessous.

Secteur petite enfance de Saint-Jean

- Deux places se trouvent devant l'espace de vie infantine (EVE) Germaine-Duparc, 39 rue de Saint-Jean;
- trois places se trouvent devant l'EVE Le Gazouillis, 2 rue Lamartine. Ces deux bâtiments sont propriété de la Ville qui les met gratuitement à la dispo-

sition du secteur, y compris les espaces autour des bâtiments, ce qui inclut également les places de parking. Le personnel de ces deux crèches n'a pas accès aux places de parking, s'agissant d'emplacements de dépose-minute réservés aux parents amenant ou reprenant leurs enfants qui fréquentent ces lieux d'accueil. Il n'existe aucune autre place de parking prise en charge par le secteur.

Secteur petite enfance de Saint-Gervais

- deux places (N^{os} 321 et 322) se trouvent en sous-sol du bâtiment abritant l'EVE du Seujet, 36 quai du Seujet. Ces places sont propriété de la Ville de Genève et font l'objet d'un bail à loyer; celui-ci est réglé par le secteur. La place N^o 321 est occupée par du personnel de la structure qui verse à celle-ci un montant mensuel de 125 francs (prix coûtant). La place N^o 322 est occupée par du personnel de la structure qui verse à celle-ci un montant mensuel de 140 francs (prix coûtant);
- une place (N^o 11) se trouve de plain-pied dans le parking extérieur, 6 rue des Terreaux-du-Temple. La place N^o 11 est occupée par le cuisinier de la cuisine de production du Faubourg qui verse au secteur un montant mensuel de 190 francs (prix coûtant). Il n'existe aucune autre place de parking prise en charge par le secteur.

Page 386

Un commissaire demande comment on explique l'écart de 10 000 francs pour la fondation Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA).

M^{me} Pédât répond que le DCSS a une enveloppe pour BAB-VIA dont une partie part à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) pour les frais de salaires qui peuvent changer.

Le même commissaire demande si la FASe est gérée par le Canton.

M^{me} Pédât répond que oui mais la Ville la subventionne en payant les salaires.

Page 387

Une commissaire demande à quoi est liée l'augmentation pour le Noctambus sachant qu'ils n'ont pas fonctionné pendant une longue période.

M^{me} Pédât répond que c'est une augmentation de 2% de frais fixes qui a lieu chaque année par rapport aux frais de fonctionnement du Noctambus. Les communes financent les Noctambus et le Canton fournit un complément au déficit qu'il a diminué cette année.

Page 388

Une commissaire, ligne 34 «sports et loisirs», demande ce que fait l'association Aqua-Diving et ce qu'est cette dépense alors qu'elle n'était pas budgétée en 2020 et a reçu 784 francs alors qu'elle était budgétée en 2019.

M. Mimouni répond qu'elle a pour but la promotion, l'enseignement et le conseil de toute activité sportive en lien avec les sports aquatiques. Une gratuité des locaux lui a été octroyée en septembre 2019.

Page 389

Une commissaire, ligne 57 «Carrefour-Rue et Coulou», demande à quoi est due l'augmentation de 19 046 francs.

M. Mimouni répond que c'est une réévaluation de la valeur locative du bâtiment, qui a été rénové.

Pages 390-391-392-393

Aucune question.

Page 394

Un commissaire, ligne 34, demande ce qu'est l'association Train-Passion.

Une commissaire répond que c'est une association qui collectionne des petits trains.

Une commissaire demande à combien d'obsèques gratuites le chiffre correspond.

M^{me} Humbert Droz répond que 1731 deuils gratuits ont eu lieu en 2020 (contre 1500 en moyenne sur une année normale) sur un total de 2790 deuils.

Page 395

Un commissaire demande ce que sont les 3360 francs de parking pour la Maison de quartier de Plainpalais.

M^{me} Pédat répond que c'est le parking pour le minibus qui sert à déplacer les enfants.

Page 396

Une commissaire demande si des audits sont faits auprès des associations subventionnées ponctuellement et si des demandes de comptes sont faites régulièrement ou seulement annuellement ainsi que qui est en charge de la vérification.

M. Mimouni répond que la procédure est suivie par l'Unité de vie associative (UVA). Pour chaque demande une évaluation vise à définir si la compétence est cantonale ou communale, la demande est instruite et octroyée ou non. Les entités qui sont subventionnées doivent fournir un reporting sur l'activité réalisée pour garantir le suivi.

M^{me} Kitsos répond que le règlement stipule bien que tous les éléments doivent être fournis (comptes révisés, rapports d'activités, etc.), l'évaluation doit avoir lieu chaque année par l'UVA et que les associations doivent fournir tous les documents à chaque demande de subventionnement. Si cela n'est pas fourni, la subvention n'est pas octroyée. Dans le cas de subventions importantes, des conventions seront contractées avec des contrôles plus poussés.

Elle demande si des contrôles plus poussés peuvent être décidés ponctuellement sur quelques associations.

M. Mimouni répond que sur les nominatives oui mais sur les ponctuelles pas spécifiquement sauf en cas de doute.

La même commissaire demande ce qu'il en est des associations subventionnées nominativement mais qui demandent une subvention ponctuelle en plus pour financer un projet spécifique.

M^{me} Kitsos répond que c'est possible et que des associations peuvent recevoir une subvention ponctuelle sur plusieurs années. Les critères d'attribution seront repris par la nouvelle responsable de l'UVA pour avoir une vision globale de tous les projets. Des subventions historiquement octroyées peuvent être remises en question si la compétence est cantonale, mais cela a un poids politique qu'il faut peser. Sur cette page ce sont des partenaires de longue date du DCSS.

M. Mimouni explique que pour les grosses subventions ponctuelles (CausE, Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS), Paidos, etc.), des contrôles poussés sont effectués et une convention est contractée. Pour des entités qui reçoivent de petits montants, seul un reporting d'activité est demandé.

Encore la même commissaire remarque que dans le cadre de l'hébergement d'urgence, 2020 est la première année où le CausE et le CAPAS sont pleinement en charge. Or leur gouvernance a été mise en cause, notamment dans *Le Courrier* qui les accusait de trop payer leur direction. Ceux-ci ayant été auditionnés par la CCSJ directement après les faits pour avoir des éclaircissements ont délié la situation en expliquant le poids des frais de sécurité et d'encadrement. Néanmoins, elle

demande si des contrôles poussés sont envisagés pour économiser sur ces coûts afin d'accueillir plus de personnes.

M. Mimouni répond que le DCSS a reçu les comptes audités du CAPAS hier. Ils seront examinés et l'ensemble des coûts de l'hébergement d'urgence sera mis à plat en parallèle dès que les résultats de l'étude seront disponibles. Ainsi, la meilleure prestation au meilleur coût sera mise en œuvre.

La commissaire demande si un retour pourra être fait à la CCSJ quand cette évaluation sera faite.

M^{me} Kitsos répond que oui, avec plaisir.

Un commissaire, ligne 11 «insertion sociale», demande en quoi consiste le soutien exceptionnel d'urgence Covid-19 mars-avril 2020, 30 000 francs.

M. Mimouni répond que ce sont les repas servis à midi à Carrefour-Rue pour soutenir les entités associatives qui ont dû annuler leurs événements de fin d'année.

M^{me} Kitsos répond que c'est une réaffectation des coûts des réveillons de la solidarité qui permet de décentraliser ces repas.

Une commissaire, ligne 3, demande si la subvention ponctuelle aux 6 Logis sera pérennisée au prochain budget.

M^{me} Kitsos répond qu'elle y travaille car l'association a obtenu d'excellents résultats mais il y a plusieurs étapes avant de donner une subvention nominative. L'instruction du dossier est en cours.

Elle demande si le dispositif s'est arrêté.

M^{me} Kitsos répond qu'il continue.

Un commissaire demande s'il y a une volonté de pérenniser la subvention à l'association Paidos.

M^{me} Kitsos répond qu'avant de pérenniser il faut mettre à plat tous les éléments que l'étude qui sera disponible en juin mettra en avant.

Un commissaire attendait plus d'écart de dépenses par rapport à l'inclusion sociale. Il demande quelles sont les raisons de ce peu de dépenses et s'il n'y avait pas de demandes.

M. Mimouni répond que la première phase de la crise Covid et l'opération des Vernets n'ont coûté que 25 000 francs grâce à un gros financement privé et à une participation accrue des acteurs privés. Il y a ensuite eu les 6,8 millions de francs votés par le Conseil municipal. Enfin la Ville a réaffecté du personnel dans les champs les plus urgents des politiques sociales. De plus des subventions nominatives ont été versées à des associations qui ont énormément œuvré.

Une commissaire demande si le DCSS est attentif aux éventuelles thésaurisations des associations. Elle demande si des réajustements seront faits pour 2021 en tenant compte des comptes 2020 fournis par les associations demandeuses qui n'ont soit pas utilisé l'entier de leur subvention à cause du Covid, soit demandé des rallonges en raison de la crise.

M. Mimouni répond que si des entités thésaurisent, la subvention ne sera pas octroyée pour l'année suivante comme le demande le règlement sur l'octroi des subventions.

M. Martin répond que la Ville est soumise au règlement sur les conditions d'octroi des subventions municipales. Quand la subvention monétaire n'est pas entièrement utilisée, elle doit être restituée au prorata du financement du projet par la Ville de Genève selon l'article 11 dudit règlement. Les travaux seront menés à la réception des comptes des entités pour 2021.

Une commissaire demande s'il y a plus d'associations qui auront besoin d'un subventionnement supplémentaire ou plus d'associations qui devront retourner des subventions.

M. Mimouni répond que le DCSS a déjà reçu beaucoup de demandes de subventions nominatives d'entités en charge de l'urgence sociale qui ont dû augmenter leur volume de prestations et qui souhaitent le pérenniser. Il précise que beaucoup d'associations ont reçu des soutiens de privés durant la crise mais cherchent actuellement une pérennisation des subventions.

Page 397

Une commissaire demande si la Ville a un budget pour subventionner la prestation de la Croix-Rouge en termes de subsides pour les personnes migrantes.

M. Mimouni répond que non.

M^{me} Kitsos répond que cela dépend du statut des personnes. Si ce sont des requérants d'asile, la compétence est cantonale et régie par des forfaits fédéraux. La Ville doit y être attentive.

Une commissaire, ligne 5 «association des habitants du Petit-Saconnex et Genêts», soutien pour l'animation culturelle au Jardin de la paix 8000 francs, demande ce que c'est.

M. Mimouni répond que l'objectif de ce projet était de proposer des animations culturelles destinées aux habitantes et habitants au «Jardin de la paix», situé entre le parc Trembley et la promenade des Crêts. Les animations ont eu lieu du 1^{er} août au 30 septembre. Il s'agissait principalement d'animations musicales et de rencontres patrimoniales.

Un commissaire demande le détail de l'écart dans la ligne pour la jeunesse à la fin de la page.

M. Mimouni répond qu'il s'agit de la somme des lignes qui suivent et que le détail figure en dessous et en haut de la page 398. Ce qui importe au DCSS est d'être en accord avec la somme totale de 2,8 M indiquée à la page 398 indépendamment du détail. Ce sont les actions des unités associatives qui comptent et le département peut s'autoriser de dépasser sur quelques lignes pour répondre aux besoins associatifs exprimés et qui reflètent des besoins sociaux.

Page 398

Un commissaire demande ce qu'est l'association Jonction chante et pourquoi ce n'est pas financé par le département de M. Kanaan si c'est une chorale.

M. Martin répond que l'association a pour but de favoriser les contacts entre les personnes de différents âges et origines par la musique.

Un commissaire demande pourquoi elle ne fait pas l'objet d'une ligne.

M. Martin répond qu'il s'agit d'un projet ponctuel organisé de janvier à juin tous les jeudis soir.

Page 399

Un commissaire voit qu'il y a encore 26 postes vacants. Elle demande si ce sont des départs, des postes qui n'ont pas été pourvus parce que les profils recherchés n'ont pas été trouvés ou si une autre raison peut être avancée. Elle demande si des avancées ont eu lieu dans le recrutement durant le premier trimestre.

M. Martin répond que c'est une photographie au 31 décembre 2020, la vision est donc partielle. Pendant l'année 2020 la priorité a été de répondre à l'urgence de la crise sanitaire, l'énergie n'a donc pas été mise pour engager du personnel fixe à long terme. La situation se normalise depuis janvier et il y a actuellement 10 postes vacants en moins. Le rythme des embauches monte encore pour revenir à une situation normale.

Positions des groupes et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe s'abstiendra malgré la qualité de la présentation car il reste des questions en suspens qui trouveront réponse par écrit. Le Parti libéral-radical remarque que la magistrate connaît déjà très bien son département et le gère bien. Le Parti libéral-radical remercie le DCSS pour son travail.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe a approuvé le budget 2020 et approuvera par conséquent ces comptes qui ne présentent pas d'anomalies. La crise sanitaire a été un élément majeur en 2020 et dans ce contexte le Parti démocrate-chrétien salue l'agilité des services de la Ville pour assurer les prestations auprès de tous. Cela dit, le Parti démocrate-chrétien a une inquiétude face à la facture sociale de cette pandémie et aux besoins sociaux plus globalement qui sont en constante augmentation et ce depuis avant la pandémie déjà. Le Parti démocrate-chrétien enjoint au Conseil administratif de faire des arbitrages et de trouver des solutions dans le cadre des ressources à disposition en sachant que la manne publique n'est pas inépuisable.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remercie la magistrate et ses chef-fe-s de service et déclare que le Mouvement citoyens genevois approuvera ces comptes.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe approuvera ces comptes. Dans une telle crise, il estime que le DCSS s'en sort bien, le déficit est acceptable même si à son avis on aurait pu dépenser plus.

Un commissaire du Parti socialiste se félicite que dans cette période difficile de crise sanitaire les besoins sociaux aient été pris en compte. Le Parti socialiste se félicite du professionnalisme et de la clarté des comptes soumis par le DCSS à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et les acceptera.

Un commissaire du groupe des Verts déclare que son groupe félicite le DCSS pour sa créativité face à la pandémie et pour sa volonté inédite et renouvelée de régler le problème intolérable du sans-abrisme à Genève. Le groupe des Verts n'a rien à redire sur la qualité des comptes et relève qu'étant donné que les aides fédérales AVS et AI sont insuffisantes et que les Cantons ne compensent pas alors que la pyramide des âges s'inverse, une créativité encore accrue du DCSS sera demandée. Les Verts acceptent ces comptes et souhaitent bonne chance à toutes et tous pour relever ces défis.

Le président déclare que son groupe l'Union démocratique du centre approuvera ces comptes et remarque la bonne collaboration et l'organisation du DCSS, sa flexibilité, l'efficacité de sa lutte dans l'urgence du Covid-19 ainsi que la clarté des explications fournies. Néanmoins, l'Union démocratique du centre remarque une augmentation des charges du social et estime qu'il faudra trouver des solutions à court et moyen terme pour réduire la voilure pour le prochain budget.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse accepte les comptes 2020 par 12 oui (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 3 abstentions (PLR).

25 mai 2021

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de M^{me} Salma Selle.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 27 avril 2021. La commission, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, a étudié cette proposition lors de la séance du 6 mai 2021. La commission traite de plusieurs départements, elle a donc procédé à trois auditions différentes lors de cette séance. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que la rapporteuse remercie pour sa célérité.

Séance du 6 mai 2021

Audition pour la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) avec M. Sami Kanaan, maire et M. Thomas Royston, directeur de la DSIC

M. Kanaan commence en rappelant la particularité de ces comptes, qui sont non seulement répartis entre deux législatures mais qui plus est s'inscrivent dans un contexte de Covid. La DSIC a donc eu un rôle transversal au sein de l'administration.

M. Royston entame la présentation les comptes 2020. L'année 2020 a débuté avec la mise en place du nouveau site de la Ville mais très rapidement, le mois de mars a été frappé par la pandémie. Le département a alors dû assurer le fonctionnement en télétravail de mille collaboratrices et collaborateurs. La démarche a commencé avec la mise en place de VPN afin de garantir l'accès à distance aux postes de travail, et s'est ensuivi le développement des visioconférences avec Webex. Les dispositifs d'urgence ont été rattachés au réseau informatique et le service a fourni des aides ponctuelles à d'autres départements, par exemple durant la distribution alimentaire aux Vernets ou pour la mise en place des cérémonies virtuelles. Au mois de juin, les membres de la nouvelle législature ont été équipés et formés au matériel informatique et la DSIC a effectué des transferts pour accompagner la réorganisation des départements. Au mois d'octobre, pendant la deuxième vague de Covid, le télétravail est devenu obligatoire, ce qui a nécessité d'équiper les personnes et les salles pour assurer les réunions en visioconférence. En parallèle, d'autres projets ont eu lieu dont la mise en ligne des collections de la BGE et des archives de l'administration.

De façon plus détaillée, tout d’abord, le chapitre 30 concerne les frais de personnel et une sous-dépense est visible. En 2019, le Conseil municipal avait voté un certain nombre de postes, recrutés dans le courant de l’année 2020, mais les charges ne sont arrivées que début 2021, donc ne sont pas encore présentes dans les comptes.

Ensuite, concernant le chapitre 31, il y a un écart de 4,5% visible pour les achats externes. Cette sous-dépense s’explique par les projets qui ont été repoussés ou annulés à cause de la pandémie mais elle a aussi permis de compenser les dépenses liées au télétravail. Globalement, il y a une augmentation des coûts à la DSIC. Dans ce chapitre, les coûts sont néanmoins stables, fluctuant entre 9,5 et 10,5 millions de francs, mais c’est au niveau des charges fixes que les charges sont à la hausse, ce qui est lié aux coûts de maintenance ou de souscriptions à des nouveaux logiciels. Pour contenir cette hausse, il faut travailler sur les charges variables, afin de les réduire. Les charges variables correspondent principalement aux charges entourant les projets, qu’il s’agisse d’externalisation ou de différents tests, et qui doivent être basculées sur les crédits d’investissement. Une autre possibilité d’économie est de mutualiser les applications sur des plateformes stratégiques communes. En 2021, un poids plus important sur les charges de personnel est également à planifier. Concernant les crédits d’investissement, 5,5 millions ont été dépensés en 2020, soit trois fois plus qu’en 2017. Cette hausse est une bonne nouvelle puisque cela signifie que les projets du service ont repris et que la transformation numérique de l’administration continue son chemin. Il est donc important de continuer à investir, notamment dans des plateformes communes, pour limiter les coûts du chapitre 31.

Enfin, le plan directeur de la transformation numérique en Ville de Genève sera publié en juin. Il expliquera la politique publique de transition numérique de la Ville, avec des axes plus politiques concernant le numérique responsable ou l’innovation, et s’axera autour des attentes de plusieurs publics. La DSIC présentera également plusieurs propositions devant la commission prochainement, y compris le sixième PSIC et une proposition de réallocation permettant de réallouer des fonds restants d’anciens crédits sur de nouveaux portefeuilles de projets.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire demande la proportion de personnes disposant d’un ordinateur de la Ville par rapport à celles disposant de leur propre matériel.

M. Royston répond qu’il y a 3500 utilisateurs dans l’administration, le département dispose de 1000 ordinateurs, ce qui permet à un tiers des personnes d’utiliser un ordinateur appartenant à la Ville.

M. Kanaan précise qu’un certain nombre de collaborateurs de l’administration ne peuvent pas travailler à distance, que la stratégie du Conseil administratif

se concentre principalement sur les personnes pouvant avoir recours au télétravail, et que cette stratégie est en accord avec la consigne du Conseil fédéral qui indique que le télétravail est obligatoire pour les personnes ayant un métier le permettant.

Une commissaire souhaite savoir si des logiciels de surveillance sur la productivité ont été mis en place pour le télétravail, une pratique qu'elle n'encourage en aucun cas.

M. Royston répond que la DSIC a uniquement monitoré le nombre de personnes connectées en simultané pour assurer le fonctionnement, il n'y a pas eu de surveillance.

Une commissaire souhaite en savoir plus sur la manière de travailler envisagée par la DSIC quant aux charges variables.

M. Royston répond que la DSIC va chercher à inclure dans les crédits l'intégralité des coûts du projet, qui jusqu'à présent incluait le crédit l'achat du logiciel et le travail du prestataire pour la mise en œuvre du logiciel. Or un logiciel informatique suppose un nombre conséquent d'actions annexes, des actions qui sont aujourd'hui portées par le budget de fonctionnement. Ces frais pourraient être pris en compte dans le crédit.

Une commissaire souhaite savoir quelles pratiques liées au télétravail vont être maintenues après la crise sanitaire.

M. Kanaan répond que la directive sur le télétravail mise à jour l'automne passé par le nouveau Conseil administratif préconise de favoriser le télétravail à temps partiel, et ce même en temps normal. Pour les personnes ayant un taux d'activité supérieur à 80%, deux jours de télétravail seront possibles. Pour les personnes travaillant à un taux inférieur, une journée sera possible.

M. Royston ajoute que la mise en place du télétravail génère une appétence pour les ordinateurs portables et donc des demandes pour remplacer des postes fixes par des ordinateurs portables, qui sont en moyenne 50% plus chers. Cette hausse aura un impact sur la prochaine proposition que la DSIC portera devant la commission.

Une commissaire souhaite en savoir plus sur l'organisation des cérémonies funéraires. Elle demande également si la Ville a envisagé d'inclure des logiciels open source pour réduire les coûts.

Pour les cérémonies virtuelles, M. Royston répond que la demande est venue du Service des pompes funèbres et que la DSIC a orienté le service vers une société spécialisée dans la prise d'image et de son pour diffusion sur Internet. Pour les logiciels open source, seuls les codes de ces logiciels sont en accès libre,

la maintenance et le support sont fournis par des sociétés spécialisées, donc ces logiciels ne sont pas nécessairement moins chers. La DSIC essaye effectivement d'utiliser l'open source dans la mesure du possible.

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département 4, accompagnée par M. Gianni Dose, contrôleur de gestion au DSSP, et par M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint du département

M^{me} Barbey-Chappuis entame sa présentation en rappelant que le département de la sécurité et des sports (DSSP) a été particulièrement impacté par la pandémie. Trois de ses services ont été considérés comme remplissant des missions essentielles, soit le Service de la police municipale, le Service Voirie – Ville propre (VVP) et le Service d'incendie et de secours (SIS), et leurs prestations ont continué à être délivrées malgré le Covid-19. La police municipale était en première ligne pour faire appliquer les mesures sanitaires. 941 sanctions ont certes été délivrées, mais c'est principalement en termes de prévention et de sensibilisation que les agents de la police municipale (APM) ont été actifs, notamment pour répondre aux angoisses et aux questions de la population. Le SIS a été très impliqué dans la gestion de la crise, notamment dans le cadre de l'organe communal de coordination et de conduite (ORCOC) mis en place par la Ville. Le SIS a notamment apporté un soutien extrêmement précieux à différents services de la Ville, notamment au Service social ou au Service des pompes funèbres, en aidant à la levée des corps. Le service de la Voirie a également maintenu son action de ramassage et de tri des déchets.

Durant l'année 2020, l'ouverture en permanence des trois casernes du SIS a été mise en place, ce qui a représenté un énorme effort en termes d'organisation. Les travaux de mise en œuvre du futur groupement intercommunal ont été poursuivis, le projet de loi ayant été voté en octobre 2020 au Grand Conseil. Le basculement interviendra au 1^{er} janvier 2022. La police municipale a continué d'assurer sa mission de sécurité de proximité, qu'il s'agisse de la lutte contre les incivilités, contre les nuisances sonores, contre les débarras sauvages ou contre la petite délinquance. Le DSSP a également essayé de maintenir de l'animation en Ville, le Service logistique et manifestations (LOM) a continué à s'investir pour l'accrochage des décorations de Noël ou pour l'organisation du Geneva Lux. Le Service de l'espace public a lui aussi été impacté par le Covid, puisqu'il est notamment en charge des terrasses, et il a organisé les exonérations de taxes sur le domaine public décidées par le Conseil administratif.

Questions et remarques des commissaires

Une commissaire souhaiterait avoir plus d'informations sur le maintien des cérémonies funéraires durant la première vague.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que le Service des pompes funèbres dépend de M^{me} Kitsos, mais que le SIS a effectivement été impliqué pour pallier le manque de personnel, notamment pour la levée des corps.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que le plastique à usage unique est banni depuis le 1^{er} janvier 2020. Après une période de sensibilisation, les sanctions ont commencé à être appliquées au mois de juin. Les premiers retours font état de très peu de problèmes.

Une commissaire note que le nouveau cahier des charges des APM a été retardé et souhaite savoir si le coût sera reporté sur 2021.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y a une volonté de mutualiser les ressources entre les communes disposant d'une police municipale et que le processus de recrutement commun permanent vient d'être mis en place.

M. Lebedinsky précise que l'impact sera décalé, et note que la police municipale de la Ville participe à ces formations avec ses propres instructeurs, ce qui permet de réduire les coûts.

Une commissaire revient sur l'interdiction du plastique à usage unique et note qu'un système de consigne avait été évoqué lors d'une précédente plénière, elle aimerait savoir si cette solution a été envisagée au niveau de la Ville.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cette question a été évoquée au sein de la délégation pour la transition écologique, et note qu'il paraissait prématuré de prévoir une obligation de vaisselle consignée à court terme, le Conseil administratif essayant actuellement de soutenir les manifestations ayant encore la capacité d'être maintenues à la faire dans le contexte très difficile du Covid. Cependant, ces discussions ont été engagées, et la Ville regardera comment les choses se font à Lausanne pour s'en inspirer. La vaisselle réutilisable pose néanmoins quelques questions concernant son impact environnemental, son nettoyage impliquant d'importantes quantités d'eau et d'énergie.

Un commissaire aimerait savoir, au vu de l'augmentation de la quantité de déchets dans l'espace public, si le service de la Voirie a pu gérer ce besoin, ou si certains points de services ont dû être réorganisés.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'on a effectivement observé une utilisation accrue de l'espace public suite à la fermeture des restaurants, ce qui a déplacé le problème des déchets sur la voie publique. La Ville a été confrontée pour la première fois à ce problème l'été dernier et n'avait pas pu anticiper autant qu'elle l'aurait souhaité. Des auxiliaires sont toujours engagés durant l'été pour renforcer les équipes de la Voirie, et des moyens ont été débloqués pour que ces effectifs soient encore augmentés pour l'été à venir.

Le président aimerait savoir où en est le projet de réaménagement de la rade, présenté par l'ancien magistrat.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'une proposition concernant des aménagements sur le long terme sur le quai Wilson a été envoyée et acceptée à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Des discussions ont eu lieu également pour de légers aménagements provisoires sur le même quai cet été. La Ville doit cependant attendre l'autorisation du Canton, via la capitainerie cantonale, compétent pour ce qui a trait à la baignade, pour ensuite mettre en œuvre un éventuel aménagement provisoire du quai.

Un commissaire revient sur la question des terrasses et souhaite savoir si l'exonération de taxe pourrait être prolongée.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle qu'elle avait proposé au Conseil administratif en janvier dernier d'étendre l'exonération de taxe pour les terrasses jusqu'au 30 juin. Pour la gratuité, il avait été convenu qu'un point serait à nouveau fait dans le courant du printemps en fonction de la situation. L'autorisation d'exploitation pour les terrasses a, elle, été prolongée jusqu'en février 2022.

Un commissaire note qu'à la ligne 310, page 361, concernant le LOM, on trouve un écart en lien avec le matériel sanitaire. Il note que le Canton avait acquis une importante quantité de matériel sanitaire et souhaite savoir qui a payé pour l'acquisition de ce matériel.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que tout le matériel délivré aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville a été acquis par la Ville. Le LOM était effectivement en charge de l'acquisition de tout ce matériel (masques, gel, plexiglas, etc.), des chiffres qui n'étaient pas prévus au budget et qui expliquent l'écart important mentionné.

Une commissaire aimerait savoir quelle somme est perdue par la Ville en exonérant de taxe les exploitants de terrasses.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle n'a plus les chiffres exacts en tête mais que cela doit représenter plus d'un million par année. L'exonération globale, c'est-à-dire également pour les marchés par exemple, est d'environ 3 millions. Le département transmettra par écrit le détail précis des montants.

Un commissaire note qu'à la ligne 450, page 361, il est inscrit «prélèvements spéciaux et fonds capitaux des tiers» et aimerait savoir à quoi cela correspond.

M. Dose répond que cela correspond à l'utilisation des fonds spéciaux, soit les partenariats avec des fonds privés ou publics, et que cela est dérivé sur le compte de résultats annuel au 31 décembre 2020. En fait, la ligne 350 correspond à l'attribution aux fonds et financement spécial des capitaux de tiers (Revenus) et la ligne 450 au prélèvement sur les fonds et financement spécial des capitaux de tiers (Charges). Aux comptes pour la Ville cela représente soit un écart positif,

soit un écart négatif (voir page 247 des comptes). Ces chiffres sont aujourd’hui budgétés suite à l’introduction de MCH2, pour plus de transparence.

Un commissaire note une différence défavorable entre le budget des primes de fidélité et le montant comptabilisé.

M. Dose répond que la DRH budgétise ces comptes. Le prime de fidélité correspond au treizième salaire et aux primes de fidélité pour les personnes ayant un contrat datant d’avant 2012. La DRH estime ces budgets, ce qui peut parfois expliquer leur décalage avec les comptes, notamment lorsqu’un nouveau poste n’est pas pris en compte.

M^{me} Barbey-Chappuis note que le DFEL est en charge de ces questions.

Un commissaire revient sur la gouvernance intercommunale du SIS et souhaite savoir si le budget 2021 sera impacté par l’entrée en vigueur de cette nouvelle structure.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le budget 2021 ne sera globalement pas impacté.

M. Lebedinsky précise que la Ville pourrait budgéter certains frais d’honoraires, pour des avis de droit par exemple, en 2021 concernant la concrétisation du transfert du SIS vers le groupement intercommunal. Pour 2022, il existera toujours une ligne budgétaire pour le financement du SIS dans le budget comme charge liée. Ce groupement intercommunal sera financé par les communes, et chaque commune devra contribuer selon une clef de répartition établie en fonction de sa population et du nombre d’emplois. La Ville paiera environ 44%, du budget de fonctionnement du groupement. Au niveau du montant, celui de la contribution de la Ville de Genève devrait stagner, tandis que le montant total de la contribution des autres communes augmentera progressivement, afin notamment de pouvoir financer l’ouverture de deux nouvelles casernes dans des zones périurbaines sur les dix prochaines années.

M^{me} Barbey-Chappuis note que cette augmentation liée aux futures ouvertures de deux casernes dans les secteurs de Bernex/Plan-les-Ouates et Vernier/Meyrin sera prise en charge par le renforcement de la participation financière des autres communes.

Le président aimerait savoir ce qu’il adviendra du foncier avec cette nouvelle structure.

M. Lebedinsky répond que le foncier reste la propriété de la Ville, avec des baux établis par la Ville. Concernant les biens mobiliers (équipement, véhicules, etc.), ils seront mis à la disposition du groupement intercommunal, qui payera les amortissements restants. Les biens mobiliers appartiendront au groupement une fois les amortissements payés.

Une commissaire aimerait savoir si des transferts de charges ont eu lieu entre la commune et le Canton dans le DSSP.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que des discussions ont lieu dans un groupe de travail au sein duquel siègent des représentants de l'ACG et du Canton. Différents dossiers sont étudiés dans ce cadre, notamment la question de la police de proximité, l'ACG ayant laissé entendre que la police de proximité cantonale pourrait être reprise par les communes, ce qui pourrait avoir un impact sur le DSSP.

Audition de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE) et de M^{me} Dominique Moret El-Gharbi, adjointe de direction responsable des finances. M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) n'a pas pu être présent

M. Oertli entame sa présentation en rappelant que le SEVE a mis en place la gestion différenciée des espaces verts il y a environ dix ans. Ce mode de gestion écologique est en permanence adapté et perfectionné en fonction des besoins. Un monitoring plus ciblé sur la biodiversité sera mis en place cette année. La gestion écologique se traduit également dans les investissements. Au niveau des revêtements utilisés dans les parcs, les revêtements perméables sont privilégiés. Ils sont moins chers mais nécessitent plus d'entretien que les revêtements imperméables. Ce coût supplémentaire est à la charge du budget de fonctionnement. La tempête d'août dernier a fortement impacté les grands parcs de la Ville. Presque deux cents arbres sont tombés en une nuit.

Questions et remarques des commissaires

Le président note que page 362, ligne 391 on observe une augmentation de 22% des prestations de services, et souhaite savoir si cette augmentation est liée à la tempête du mois d'août.

M^{me} Moret El-Gharbi répond qu'il s'agit des imputations internes, et que l'on parle ici de petits montants. Les honoraires des entreprises se trouvent eux à la ligne 313. Les travaux liés à la tempête se trouveraient plutôt à la ligne 314.

Une commissaire revient sur le comptage des nouveaux arbres plantés et rappelle que M. Gomez avait expliqué en plénière qu'une nouvelle technique consistait à planter des arbres très près les uns des autres afin qu'ils se cannibalisent. Elle comprend donc que si l'on plante trois arbres, il n'en restera qu'un seul, et souhaite savoir comment la Ville procède alors au comptage.

M. Oertli répond que l'exemple donné par M. Gomez se réfère à des zones boisées, dont les arbres plantés ne sont pas comptabilisés. Jusqu'à présent, les 533 nouveaux arbres plantés en 2020 correspondent à des arbres isolés, plantés

dans les parcs ou sur domaine public et ne comprennent pas les plantations forestières et sous-bois. Cependant, la création de zones boisées va se multiplier dans les parcs et la question du calcul se posera effectivement. En effet, on devrait les comptabiliser en mètres carrés et non pas en termes de nombre d'arbres.

Une commissaire note que l'on observe des différences entre le budget et les comptes au niveau des loyers, du leasing, du fermage et de frais d'utilisation. Elle souhaite comprendre comment s'explique une telle différence et savoir si ces écarts sont prévisibles.

M^{me} Moret El-Gharbi explique que le groupe 392 correspond à la nouvelle parcelle que le SEVE loue au Bois-des-Frères. Cette dépense ne pouvait pas être budgétée puisque le service ne disposait pas à ce moment-là des montants.

M. Oertli précise que ce déplacement était prévu depuis très longtemps. Après avoir dû quitter la ZIV, le SEVE a dû trouver un lieu alternatif pour accueillir l'équipe de chauffeurs. Ce n'est que durant la dernière semaine du mandat de M^{me} Salerno que le SEVE a appris qu'il avait obtenu cette surface pour accueillir les chauffeurs.

M^{me} Moret El-Gharbi explique que le groupe 316 correspond à de la location de petits véhicules électriques pour les parcs et à la location d'un camion pour l'équipe des travaux, le leur étant en panne. Cette différence a été engendrée par la panne de certains véhicules, des solutions de remplacement ayant dû être louées.

M. Oertli ajoute que le parc de véhicules du SEVE est vieillissant et polluant, certains camions ayant vingt ans. Avec un tel parc, les pannes sont plus fréquentes, ce qui nécessite de louer des véhicules plus souvent.

M^{me} Moret El-Gharbi note que des nacelles pour la taille ont également dû être louées dans l'attente de l'achat de matériel aux normes, ainsi qu'une pelle mécanique pour le cimetière de Saint-Georges.

Une commissaire note que beaucoup de plantations d'arbres sont prévues et souhaite savoir si une réflexion sur un processus cyclique est prévue, notamment s'il est possible de planter des arbres puis de les déplacer après quelques années.

M. Oertli répond que tous les arbres plantés dans le domaine public sont plantés dans de bonnes conditions, imposées par le Canton. Certains arbres plantés il y a cinquante ans poussent dans de moins bonnes conditions, ce qui peut amener à un vieillissement prématuré. Il s'agit cependant là d'un phénomène marginal. Le principal phénomène rencontré est le dépérissement des arbres dû au changement climatique. La seule réponse que le SEVE peut alors apporter est de planter des essences adaptées au climat futur et d'assurer la sécurité de ces arbres. Les arbres plantés en Ville le sont pour rester dans la durée mais on retrouve ces phénomènes cycliques dans les pépinières. Une fois l'arbre planté en Ville, il n'y a pas de volonté de le déplacer ultérieurement.

Une commissaire aimerait savoir ce que M. Oertli entend par sol perméable et s’il y a un ordre de grandeur pour pouvoir comparer le coût de construction au mètre carré pour un revêtement perméable et pour un revêtement imperméable.

M. Oertli répond qu’un revêtement perméable absorbe une partie des précipitations contrairement au béton ou au goudron qui sont étanches. Le coût de construction d’un revêtement perméable est d’environ un tiers moins cher qu’un revêtement imperméable (estimation très approximative). Les revêtements imperméables sont beaucoup plus simples au niveau de l’entretien et plus durables alors que dans les revêtements perméables se créent rapidement des nids-de-poule. Ce type de revêtements implique également une plus grande tolérance vis-à-vis de la saleté.

Une commissaire note que l’idéal serait alors de travailler avec des véhicules plus adaptés pour l’entretien de ces revêtements.

M. Oertli répond que l’entretien est assuré par des entreprises privées de génie civil qui disposent de machines spécialisées. Le nettoyage est en revanche majoritairement manuel.

Le président souhaite savoir s’il serait possible de comparer les coûts d’entretien au mètre carré pour ces deux types de surfaces.

M. Oertli répond qu’il pourrait fournir ce chiffre ultérieurement.

Une commissaire observe que certains sols mélangent de l’herbe et du béton, et aimerait savoir si ces revêtements sont abordables.

M. Oertli répond que ces sols sont des surfaces bétonnées avec des alvéoles végétalisées. Cependant, cela implique d’amener beaucoup de béton. Ce type de revêtements se trouve souvent dans des parkings, même si la végétalisation est limitée lorsque la place de parc est occupée en permanence.

Une commissaire revient sur la question du parc de véhicules, et aimerait savoir quel serait le budget du renouvellement de ce parc.

M. Oertli répond que le budget d’investissement pour les véhicules est relativement stable. Cependant, les véhicules écologiques ou moins polluants coûtent nettement plus cher. La Ville achète dans la mesure du possible des véhicules électriques, mais cela ne permet pas de renouveler tout le parc. Le SEVE conduit par ailleurs un audit sur la mobilité interne au sein du service afin de limiter les transports inutiles et de perdre le moins de temps possible sur les routes.

Une commissaire aimerait savoir comment est garantie la sécurité des employés du SEVE, notamment lorsque ces derniers doivent traverser des routes avec du trafic ou grimper sur certains arbres.

M. Oertli répond que les consignes de sécurité sont très strictes et que la direction du service tient au respect des règles de sécurité. La Ville ne peut pas se permettre de prendre ces questions de sécurité à la légère. Cependant, cela n'empêche pas certains collaborateurs de se sentir peu concernés.

Un commissaire revient sur la ligne 316 et comprend que pour le futur budget 2022, cette ligne devra être augmentée. Il se demande également si l'on ne pourrait pas imaginer doubler le montant de cette ligne.

M. Oertli répond qu'à défaut d'être augmentée, cette ligne devra au moins être compensée. Il rappelle que la Ville inaugure les nouveaux aménagements du bois de la Bâtie dans quelques semaines et note que la Ville ne pourra pas improviser sur la gestion. M^{me} Moret El-Gharbi précise que le SEVE espère avant tout ne pas devoir assumer de coûts supplémentaires liés au Covid. Les dépenses de l'année précédente seront analysées, et si un besoin ressort de ces dépenses, cette ligne sera augmentée, au détriment d'autres postes de dépenses.

Une commissaire rappelle que l'on parle souvent de nombreux arbres centenaires sur le territoire de la Ville et aimerait savoir comment sont répertoriés ces arbres et à quelle fréquence cet inventaire est mis à jour.

M. Oertli répond qu'un inventaire recense tous les arbres isolés, avec leurs noms, leurs positions et leurs dimensions. Cet inventaire est la référence pour la gestion du patrimoine arboré. Toute action menée sur un de ces arbres est répertoriée dans cet inventaire. Cependant, cela ne concerne que les arbres isolés et non pas les zones boisées, de différentes tailles et que l'on trouve majoritairement dans les grands parcs de la Ville. Cette deuxième typologie n'est pas relevée de manière individuelle, mais par surface. La Ville gère également des zones de forêt. L'inventaire couvre environ 25 000 arbres.

Une commissaire revient sur la question de la gestion des déchets, et rappelle que l'on a vu une forte augmentation de ces déchets sur le sentier des Falaises. Elle aimerait savoir où se retrouve cette augmentation.

M^{me} Moret-El Gharbi répond que cela se trouve dans le groupe 314, des entreprises privées étant majoritairement intervenues. M. Oertli précise que l'on a constaté une multiplication par cinq des dépenses de nettoyage sur les dix dernières années. Lorsqu'il est entré en fonctions il y a treize ans, le SEVE n'intervenait pas les week-ends dans les parcs. Le service effectue aujourd'hui jusqu'à deux passages par jour pendant le week-end dans certains parcs.

Un commissaire revient sur le registre des arbres et souhaite savoir si tous les arbres du territoire de la Ville y sont inscrits. Il précise que lors d'une séance plénière, il avait demandé à M. Gomez le nombre d'arbres en Ville, et que ce dernier lui avait répondu que les chiffres à disposition dataient de 2012.

M. Oertli répond que cet inventaire est cantonal et que toutes les communes ayant un inventaire le transmettent au Canton. L'inventaire a effectivement été entièrement remis à jour en 2012, une mise à jour complète est prochainement nécessaire. Cependant, toutes les nouvelles plantations sont rapidement saisies dans l'inventaire et localisées avec un GPS.

Le président note qu'une bonne partie du budget du SEVE est dépensé dans des frais de voirie pure. Avec l'utilisation de plus en plus importante des parcs, le président se demande s'il n'y aurait pas une décision politique à prendre pour laisser le SEVE entretenir les parcs et transférer le nettoyage à la Voirie.

M. Oertli rappelle qu'il y a une dizaine d'années, le SEVE nettoyait tous les espaces verts, même les squares de quartier. Sous M. Maudet, une réflexion avait été menée pour transférer une partie de cette charge à VVP. L'entretien des parcs était resté au SEVE, tandis que le nettoyage des squares avait été transféré à la Voirie. Cela avait généré un transfert d'une vingtaine de personnes. Il partage l'avis du président, et trouve qu'un transfert du nettoyage à la Voirie ferait probablement plus sens, surtout au vu de l'augmentation des besoins. D'autre part, les conceptions du nettoyage diffèrent entre le SEVE et VVP, il serait donc plus cohérent de tout confier à un seul service.

Prises de position des partis et vote

Le Parti démocrate-chrétien prend acte des comptes et s'abstient.

Le Parti libéral-radical prend acte des comptes et s'abstient.

Le Mouvement citoyens genevois prend acte des comptes et s'abstient.

L'Union démocratique du centre s'abstient pour les comptes 2020 et tient cependant à remercier les différents départements auditionnés pour leur travail et leur souplesse face à la crise du Covid.

Le Parti socialiste tient à saluer le travail fourni par les départements dont les comptes ont été étudiés en commission, afin d'assurer la pérennité et la qualité du service public pour tous les Genevois et Genevoises en 2020. Sont particulièrement à saluer l'agilité et la capacité d'adaptation dont les équipes ont su faire preuve, tous départements confondus, pour réagir rapidement et efficacement à la situation inédite induite par le Covid, ayant entraîné des changements profonds d'organisation et de manière de travailler, notamment la généralisation du télétravail et les difficultés qui se sont présentées avec elle. Pour les raisons précédemment évoquées, le Parti socialiste approuve les comptes 2020 des départements relevant de la compétence de la CSDOMIC.

Ensemble à gauche approuve les comptes 2020 de la proposition PR-1450 présentés et traités lors de la séance de la CSDOMIC du 6 mai.

Le groupe des Vert-e-s tient à saluer le travail réalisé par les services auditionnés en CSDOMIC pour l'année 2020. En conséquence, le groupe des Vert-e-s valide les comptes étudiés ce jeudi 6 mai.

La commission passe au vote de la proposition PR-1450, qui est approuvée par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) et 7 abstentions (1 MCG, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC).

25 mai 2021

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de M^{me} Amanda Ojalvo.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 27 avril 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, le 12 mai 2021. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Laura Kiraly, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 12 mai 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM

M^{me} Perler commence par indiquer que le DACM est un département avec seulement 266 collaborateurs mais avec beaucoup de charges, surtout au niveau des investissements. Il existe seulement deux ou trois subventions dans le budget de fonctionnement, ce qui signifie que très peu de dépenses sont effectuées. En revanche, il y a eu des dépassements dans le budget de fonctionnement, notamment sur les énergies et les entretiens de routes et de bâtiments. A ce titre, la Ville (son département et celui de M. Gomez) est toujours en négociation avec l'Etat de Genève pour l'entretien des routes. Un accord doit être finalisé. Elle poursuit en soulignant que les charges de personnel dans le budget de fonctionnement sont stables. En effet, ce sont surtout les énergies qui provoquent des dépassements, lesquels sont récurrents. La jauge des investissements fixée à 130 millions a été légèrement dépassée en atteignant 139 millions, ce qui n'est pas un énorme dépassement mais montre une régression par rapport aux comptes 2019. Elle précise que le Conseil administratif soutient une politique anticyclique et ce d'autant plus fortement dans le contexte de la crise sanitaire qui se prolonge. Ces comptes la concernent personnellement pour les mois de juin à décembre et sont présentés selon la configuration de la précédente législature du Conseil administratif.

M^{me} Malignac ajoute que malgré la situation sanitaire, les chantiers se sont poursuivis dans l'ensemble et que quelques économies de chauffage ont été faites parce que des bâtiments ont été fermés (par exemple: musées, écoles). Malgré tout, l'activité du département a été maintenue de manière stable durant cette année très difficile traversée avec le Covid. Elle souligne que le DACM a tout mis

en œuvre pour que les activités soient le moins perturbées. Cela a été possible grâce à un engagement et à une adaptabilité très importants des équipes.

Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid, un commissaire questionne d'éventuels contrôles des sous-traitances étrangères de la part de la Ville afin de privilégier les entreprises genevoises pour les futurs travaux.

M^{me} Malignac répond que la Ville sollicite des entreprises genevoises sur le marché de gré à gré. Le DACM respecte le code des marchés publics et donc la mise en concurrence s'effectue selon les règles et les seuils définis par ce code. Ainsi, toutes les entreprises habilitées peuvent répondre à la demande et sont jugées de manière équivalente. La possibilité de privilégier des entreprises genevoises est un sujet récurrent. Quant au contrôle, la Ville est extrêmement vigilante. D'ailleurs, elle finance chaque année la commission paritaire pour procéder à des contrôles accrus sur les chantiers de la ville, afin de s'assurer que tous les travailleurs en place sont en règle.

Un commissaire souligne qu'il serait intéressant de donner du travail aux entreprises genevoises, même si elles sont un peu plus chères, plutôt que de les soutenir via des subventions.

Malgré le dépassement du budget pour l'entretien des routes, un commissaire signale que les routes sont en mauvais état et que l'entretien ne suit pas. Concernant l'augmentation des frais pour le chauffage des bâtiments de la Ville, il questionne la contradiction entre les comptes qui font état d'une augmentation des frais pour le chauffage et l'idéal politique des Verts qui combat le réchauffement de la planète.

Concernant l'entretien des routes, M^{me} Perler souligne que toutes les routes des communes genevoises, sauf celles de la Ville, sont prises en charge par l'Etat. Elle mentionne un très ancien accord qui accorde l'entretien de la Ville des routes de l'Etat de Genève, et en contrepartie la prise en charge de l'Etat des frais de police sur le territoire de la Ville. L'entretien des routes est évalué à environ 18 millions de francs par année. L'Etat de Genève ne verse que 8 ou 9 millions de francs. La Ville est toujours en négociation avec l'Etat pour trouver une issue à ce défaut de financement. Cependant, cela n'explique pas que les routes soient mal entretenues. La Ville est très attentive à cette problématique. Elle reçoit d'ailleurs de nombreux messages de citoyens qui signalent des défauts majeurs risquant d'entraîner des accidents graves. Le DACM intervient le plus rapidement possible sur son budget d'entretien courant pour répondre provisoirement ou définitivement à ces signalements. M^{me} Perler mentionne d'autres types d'entretien qui sont planifiés. Le Conseil municipal est d'ailleurs souvent saisi de propositions du Conseil administratif, notamment pour le phonoabsorbant des routes ou des propositions plus spécifiques pour procéder à des réaménagements complets lors de travaux.

Concernant la demande de privilégier les entreprises genevoises, M^{me} Perler rappelle l'existence de lois très claires aux niveaux fédéral et cantonal. Elle mentionne l'obligation de payer les travailleurs détachés aux tarifs des conventions collectives des branches qui sont signées sur le territoire.

Concernant les flux, le nouveau Conseil administratif mène une politique énergétique plus dynamique pour les économies d'énergie. Le Conseil administratif est en train de mettre en œuvre cette politique. Elle souligne qu'il faut un certain temps pour que les bénéfices soient constatés.

De plus, la facture peut être alourdie dans un premier temps en vue d'économies, notamment lorsque des investissements importants doivent être entrepris. Elle cite le cas des Minoteries et des investissements importants de la Ville pour le raccordement des réseaux de chaleur. M^{me} Perler souligne que la Ville est en discussion régulière avec les Services industriels de Genève (SIG) concernant les tarifs qui sont appliqués. Elle rappelle que le Conseil municipal avait voté une motion afin que la Ville prenne un abonnement plus respectueux de l'environnement. Ce dernier est en l'occurrence plus cher par rapport aux autres types d'abonnement à disposition. La Ville tient compte de cette demande du Conseil municipal et négocie des tarifs avec les SIG parallèlement. Elle s'accorde sur le fait qu'il y a une opportunité à saisir dans leur relation avec les SIG pour tenter de négocier des contrats qui soient favorables à la politique de la Ville.

Un commissaire questionne la responsabilité des SIG sur le mauvais état des routes. En effet, les SIG rebouchent mal les routes lorsqu'ils effectuent des travaux. Il questionne un défaut des SIG. Il demande également si la suite des travaux ne doit pas être prise en charge par la Ville.

M^{me} Malignac répond que lorsque les SIG interviennent sur une chaussée pour poser ou réparer des canalisations, les SIG sont responsables du chantier et de remettre la chaussée en état.

Un commissaire souligne que le travail est effectué de manière sommaire. En effet, après leur intervention, il reste des fissures et des bosses. Les cyclistes sont les premières victimes de ce mauvais travail. Il souligne que cela devrait être mis au point avec les SIG.

M^{me} Perler assure au commissaire que la Ville réclamera auprès des SIG lors que des fins de travaux laisseront à désirer.

Il semble à un commissaire que lors de travaux des SIG, le revêtement est à la charge de la Ville.

M^{me} Malignac répond que s'il s'agit d'un chantier conjoint avec les SIG-Ville, la Ville intervient et en profite pour poser du phonoabsorbant. Elle conclut qu'effectivement cela dépend des chantiers, soit s'ils sont conjoints SIG-Ville, ou pas.

La présidente annonce le traitement page par page des comptes.

Page 17

Un commissaire questionne le délai de remise du document commencé en septembre 2020 s'intitulant «Concept énergétique territorial Ville de Genève».

M^{me} Malignac répond que le document sera finalisé à la fin de l'année 2021.

Une commissaire mentionne 4443 logements construits entre 2010 et 2019. Elle questionne l'estimation de la construction de logements sociaux ces quatre prochaines années.

M^{me} Malignac répond qu'elle n'a pas ces prévisions.

Une réponse écrite sera envoyée aux commissaires.

Un commissaire précise que les 4443 logements mentionnés dans les comptes sont des logements que la Ville a autorisés par son préavis, et non pas des logements construits par la Ville.

M^{me} Malignac annonce 2130 logements supplémentaires en 2020 au niveau cantonal.

Page 18

Une commissaire questionne la période d'essai au Pavillon de la danse.

M^{me} Malignac répond que cela est tout à fait habituel. Lorsqu'un bâtiment est livré, il y a une période de rodage pour permettre aux bénéficiaires de s'installer, de répéter et de prendre possession des installations.

Une commissaire questionne l'ouverture du Pavillon de la danse.

M^{me} Malignac répond qu'il est ouvert mais qu'il n'accueille pas encore de public en raison du Covid.

Concernant l'entretien et la valorisation des bâtiments, la présidente demande si la méthode de la terra-bloc est privilégiée.

Un commissaire précise qu'il s'agit d'utiliser la terre présente sur un lieu où sera construit le bâtiment afin de fabriquer des éléments de construction.

M^{me} Malignac répond que cette technique est utilisée quand cela est possible. Elle mentionne la construction d'un bâtiment parascolaire entièrement en terra-bloc (y compris la structure) au parc Geisendorf.

La présidente et une commissaire questionnent l'utilisation d'une architecture qui privilégie les matériaux bio-sourcés et les matériaux déjà sur place ou qui privilégie la construction sur des sols déjà installés plutôt que sur des sols riches en biodiversité.

M^{me} Malignac répond que ce sont des réflexions présentes, notamment dans les appels d’offres. Ils essaient de récupérer au maximum tout ce qui peut l’être et d’éviter de s’installer sur des espaces de verdure, soit de construire sur des espaces déjà construits. Elle mentionne que des projets qui souhaitent végétaliser des espaces déjà construits seront également proposés au Conseil municipal.

M^{me} Perler informe qu’elle souhaite donner un mandat à un bureau pour une analyse qui permettra de situer la Ville sur son niveau de recyclage des matériaux afin de se positionner et de s’améliorer le cas échéant.

La présidente questionne le cheminement de la création du parc de la pointe de la Jonction.

M^{me} Malignac répond que le Conseil municipal a voté le projet de délibération PRD-162 pour initier une phase d’étude (urbanisme, diagnostic de la pollution des sols) et une démarche participative afin de relever les potentiels et les envies d’aménagement de la population pour la création d’un parc à la pointe de la Jonction. La démarche participative aurait dû se mener l’été dernier mais les bus des Transports publics genevois (TPG) n’avaient pas encore libéré le site. Le travail se mènera donc cet été. L’objectif de la démarche participative est de recueillir les envies de la population avec l’appui d’ateliers, d’animations et de propositions de scénarios d’aménagement très tranchés. Le recueil de l’information sera fait par le groupement de mandataires et en particulier par un mandataire spécialisé en démarche participative. Ils devront consolider toutes ces informations afin de définir les lignes directrices pour l’aménagement du futur parc de la Jonction. Elle souligne qu’une proposition d’étude sera déposée prochainement au Conseil municipal.

La présidente questionne les conclusions du projet de délibération. Elle souhaite des précisions sur les modalités de la démarche participative.

M^{me} Perler répond que l’origine du projet a été une pétition qui demandait la création d’un parc à la pointe de la Jonction, puis le projet de délibération PRD-162 a été voté car la commande du Conseil municipal était que le projet soit participatif. Elle évoque le Forum Jonction qui s’occupe de la démarche participative. Un mandataire accompagne les autorités afin d’établir l’image directrice du projet. Elle mentionne également un appel à projets qui sera lancé pour l’occupation du site libéré des TPG. En effet, en attendant que l’image directrice et qu’un plan localisé de quartier soient produits, un appel à projets sera lancé pour occuper ce site. Une partie sera occupée par des porteurs de projet et une autre partie par la Ville de Genève, notamment le département de M^{me} Barbey-Chappuis. Elle mentionne également des négociations avec l’Etat de Genève afin de devenir propriétaire des parcelles de la pointe de la Jonction et du site des TPG, lesquels ont un droit de superficie valable jusqu’en 2038.

M^{me} Perler précise que les négociations en cours ont pour but que la Ville devienne propriétaire des terrains, y compris ceux qui appartiennent aux TPG.

La présidente questionne la modalité des appels à projets du site libéré par les TPG.

M^{me} Perler répond que cela sera instigué par le département de M^{me} Barbey-Chappuis. Le cahier des charges a d'ailleurs été approuvé par le Conseil administratif ce matin. Ainsi, les critères et les conditions pour l'occuper ont été établis. Elle souligne que le jury, composé d'un membre par département ou par service, validera un certain nombre de projets.

La présidente questionne d'éventuelles constructions en dur.

M^{me} Perler indique qu'il s'agira de constructions temporaires.

La présidente questionne la dimension financière de l'occupation par la Ville du site des TPG.

M^{me} Malignac répond que les négociations foncières sont en cours. Une convention de mise à disposition du terrain par les TPG et l'Etat est en cours de signature afin que la Ville puisse mener la démarche participative et assurer l'occupation temporaire du site jusqu'au démarrage du chantier.

La présidente questionne la présence de ces éléments dans les comptes.

M^{me} Malignac répond qu'il s'agira d'une proposition présentée plus tard. Cela n'est pas dans les comptes.

La présidente questionne l'investissement de la Ville.

M^{me} Malignac mentionne le projet de délibération de 500 000 francs. Il s'agit d'un crédit d'investissement qui est ouvert.

Un commissaire souligne qu'il est arrivé dans le passé que la pointe de la Jonction soit noyée par les deux rivières. Il souligne également qu'il ne faudra pas oublier cela lors des travaux futurs.

Un commissaire mentionne le désir émis via un sondage de la population de construire un marché couvert permanent, soit sur la pointe, soit dans la halle des TPG.

Concernant la végétalisation d'espaces publics et la préservation de la biodiversité, la présidente questionne la place des fruitiers dans les appels d'offres et les concours d'architecture.

M^{me} Malignac répond que le choix des plantations est fait sur propositions des mandataires et en collaboration avec le Service des espaces verts (SEVE). Au stade du projet du parc de la Jonction les essences ne sont pas encore connues. Le choix des essences se fait en fonction du projet, du contexte, des contraintes d'entretien et des enjeux de sécurité. Elle souligne que des arbres fruitiers sont

parfois plantés dans des parcs, notamment des cerisiers sans fruits pour ces raisons d'entretien et de sécurité. Pour chaque projet, le type d'arbres plantés est réfléchi.

M^{me} Perler réaffirme les enjeux d'entretien des arbres fruitiers. Elle ajoute que des essences plus délicates peuvent être imaginées dans les parcs. Elle mentionne les risques de sécurité, notamment le cas de lauriers dont les baies étaient toxiques.

La présidente mentionne un article sur la souveraineté alimentaire et le concept de ville nourricière. Il s'agirait de planter des arbres comestibles (framboisiers, vignes) contrairement aux lauriers dont les baies étaient toxiques. Elle demande si ce genre de projet concernant la végétalisation est considéré de manière sérieuse et approfondie dans les appels d'offres ou les concours.

M^{me} Perler répond que la mise à disposition d'arbres fruitiers impose un accompagnement pédagogique car il s'agit de distinguer ce qui est comestible et ce qui ne l'est pas. Elle souligne que des parcs publics genevois ont déjà planté des arbres fruitiers. Il s'agit néanmoins d'un autre type d'entretien. Concernant les appels d'offres, elle n'a pas connaissance de demandes d'arbres fruitiers. Cela ne signifie pourtant pas qu'il faille exclure les arbres fruitiers dans un projet.

M^{me} Malignac ajoute que la plantation d'arbres fait toujours l'objet d'une réflexion entre le SEVE et les Conservatoire et jardin botaniques (CJB), pour les questions spécifiques à la biodiversité et aux changements climatiques mais aussi pour s'assurer de l'adéquation au site dans lequel ces derniers seraient plantés.

Page 19

Un commissaire souligne que les tests de limitation de la vitesse à 30 km/h au boulevard du Pont-d'Arve et au boulevard de la Tour se sont révélés probants. Il questionne la possibilité d'envisager la mesure gratuite de cette limitation de vitesse pour lutter contre le bruit au lieu de poser du phonoabsorbant. Il ajoute qu'en effet à une vitesse de 30 km/h une voiture fait beaucoup moins de bruit qu'à 50 km/h par son roulement. A partir de 50 km/h, le bruit du roulement dépasse le bruit du moteur.

M^{me} Perler confirme. Cependant, la Ville va continuer à poser le phonoabsorbant. Concernant le 30 km/h, la Ville a demandé à l'Etat de permettre la limitation de vitesse à 30 km/h. La Ville instaure cette limitation partout où elle en a la compétence. Elle souligne que cette demande se porte essentiellement sur les grands axes.

M^{me} Malignac ajoute qu'un travail est en cours avec l'Etat pour obtenir que la zone 1 et la zone 2 soient mises à 30 km/h afin de réduire le bruit. Elle

souligne que le phonoabsorbant permet le cumul des actions car il permet de réduire quelques décibels sur des charges de trafic importantes.

Une commissaire questionne le maintien du calendrier des travaux d'extension de la gare de Cornavin.

M^{me} Malignac répond que le calendrier n'a pas été modifié. Les travaux devraient se terminer entre 2030 et 2032, selon les secteurs. L'objectif est que les travaux de la place de Cornavin se fassent avant les travaux de la gare et ceux de la place de Montbrillant après.

M^{me} Perler ajoute que le démarrage des travaux dépend des Chemins de fer fédéraux (CFF). Le Canton s'associe à ces travaux pour le développement des TPG. La Ville doit se coordonner avec les CFF et le Canton pour aménager le pourtour. Elle mentionne des réunions régulières du comité technique et de pilotage. En effet, il s'agit d'un immense chantier qui se coordonne à chaque étape avec des validations techniques très régulières mais également un suivi périodique au niveau politique.

Une commissaire questionne le nombre d'habitants impactés par le bruit, alors qu'il est mentionné que la réduction des nuisances sonores se monte à 3000 habitants.

M^{me} Malignac répond que l'objectif est d'assainir 77 km de routes. Aujourd'hui, seulement 36 km (46%) ont été assainis. L'autre stratégie est d'augmenter les routes avec une limitation à 30 km/h.

Une commissaire souligne que malgré la réduction du bruit, le boulevard du Pont-d'Arve reste très bruyant.

M^{me} Malignac répond qu'il est nécessaire de cumuler les mesures. Elle souligne que les valeurs limites ont été réduites mais le seuil reste élevé. Cela permet d'être moins mauvais mais certaines rues sont encore sujettes à beaucoup de trafic. Elle cite la rue de Chantepoulet et la rue de la Servette.

Une commissaire questionne l'échelle de réalisation de l'objectif d'assainissement des routes.

M^{me} Malignac répond qu'environ 5 km de routes par année sont assainis.

M^{me} Perler ajoute que cela paraît peu mais que c'est déjà pas mal. Concernant le nombre des personnes impactées par le bruit, il est nécessaire de se référer aux statistiques cantonales. Sur le canton de Genève, 125 000 personnes sont impactées par le bruit. Cela comporte aussi bien le bruit supportable qu'insupportable. Elle mentionne des comptages effectués au boulevard du Pont-d'Arve et au boulevard de la Tour qui ont montré qu'il était nécessaire de prolonger la mesure. M^{me} Perler mentionne la pose de vitrages pour diminuer le bruit. En effet, son

objectif est que chaque locataire puisse ouvrir ses fenêtres sans que le bruit soit insupportable.

Une commissaire questionne la manière de mesurer le bruit, via la satisfaction des habitants ou via des mesures de décibels.

M^{me} Malignac répond que les décibels sont mesurés via des appareils.

M^{me} Perler ajoute qu'une motion au Grand Conseil a été déposée pour que des mesures régulières soient effectuées dans différents quartiers.

Un commissaire questionne l'augmentation de la vitesse sur les tronçons de moyenne ceinture.

M^{me} Perler répond que la demande politique de diminution de vitesse à 30 km/h, validée par le Conseil administratif, concerne également les routes sur la moyenne ceinture.

Un commissaire demande si cette limitation de vitesse concernera également les vélos électriques.

M^{me} Perler répond qu'ils seront concernés.

La présidente questionne la gestion des demandes d'extension des terrasses dans le cadre des mesures Covid qui peuvent impliquer une augmentation du bruit pour les habitants.

M^{me} Perler répond que ces demandes sont essentiellement traitées par le département de M^{me} Barbey-Chappuis. L'augmentation du bruit pour les riverains est une préoccupation du Conseil administratif. Une solution sera trouvée pour satisfaire les uns et les autres, notamment en limitant les horaires d'ouverture des terrasses.

La présidente évoque des plaintes d'habitants sur la rue de l'Ecole-de-Médecine et la difficulté pour ces derniers de vivre dans ces conditions.

M^{me} Perler confirme qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation de la Ville et du Canton. Il s'agit de trouver l'équilibre entre la prévention de la police et l'effort des tenanciers de bars et restaurants dans des rues habitées par des riverains. M^{me} Barbey-Chappuis est en train de mettre en place une stratégie.

Une commissaire questionne les données sur les nuisances liées à la pollution générée par le trafic automobile en Ville de Genève.

M^{me} Perler répond qu'il existe des statistiques cantonales. Elle mentionne des capteurs de pollution, notamment à la Jonction, qui indiquent le niveau de pollution. Elle mentionne une loi cantonale qui permet d'imposer la circulation des plaques paires ou impaires lorsqu'un certain seuil de pollution est dépassé. La Ville est très attentive à cet enjeu des effets de la pollution. M^{me} Perler ajoute que

dans une perspective d'économie de moyens, la Ville se coordonne avec ce qui est déjà fait par l'Etat pour améliorer la situation dans la commune, notamment un plan cantonal qui a valeur de loi sur la pollution, le bruit ou encore l'énergie. Des études plus spécialisées peuvent éventuellement être entreprises.

Page 20

Concernant les éclairages nocturnes, une commissaire souligne qu'il est indiqué qu'une diminution de 42% a été constatée, et ce grâce aux matériaux plus performants qui assurent un meilleur éclairage et une meilleure consommation d'énergie. Elle questionne l'utilisation d'éventuelles installations ou dispositions avec de l'énergie solaire ou photovoltaïque afin d'expliquer cette diminution.

M^{me} Malignac répond que l'économie d'énergie provient du matériel changé. Concernant la source d'énergie, la Ville a choisi de commander aux SIG l'électricité qui a la plus grande part d'énergie propre (photovoltaïque ou locale). Cependant, la Ville n'a pas pour objectif de créer son propre réseau d'électricité.

La présidente mentionne l'événement «La nuit est belle» au mois de mai qui consiste à éteindre les éclairages pendant toute une nuit. Elle questionne la possibilité d'approcher les entreprises privées dont les enseignes sont très lumineuses.

M^{me} Perler répond qu'elle a adressé 350 lettres aux plus grands commerces et entreprises de la place en espérant que cela fasse boule de neige sur les plus petites structures. Elle mentionne la tenue d'une conférence de presse qui a eu lieu lundi avec le Canton et les autorités du Grand Genève. Elle souligne que l'accent a été mis sur la biodiversité. Elle ajoute que des animations et des balades seront organisées pour sensibiliser à cette problématique.

La présidente questionne la dimension de la sécurité de ce projet.

M^{me} Perler répond que l'enjeu de sécurité est important et a été évoqué lors de la conférence de presse. Elle cite le plan lumière qui sera remis lors de la prochaine session du Conseil municipal. Une attention particulière a été apportée à l'éclairage pour la biodiversité et pour les femmes. Concernant la sécurité routière et de personne, il s'agirait de placer des détecteurs de mouvements sous les passages piétons par exemple.

La présidente questionne les économies de l'événement «La nuit est belle».

M^{me} Malignac répond que les retombées sont anecdotiques étant donné les frais pour organiser la coupure du réseau de lumière.

Un commissaire mentionne l'initiative «0 Pub en Ville» pour lutter contre la publicité. Il questionne l'avis de M^{me} Perler et du Conseil administratif sur ce texte, et la possibilité d'un contre-projet.

M^{me} Malignac précise que le département de M^{me} Perler traite cet enjeu d'un point de vue juridique, alors que le département de M. Gomez le traite d'un point de vue financier.

M^{me} Perler répond que le Conseil administratif a été sollicité par l'Etat de Genève sur la validité de cette initiative. La Ville considère que l'initiative doit être validée dans son ensemble, tout en ayant conscience de la perte de revenus de 3 à 4 millions de francs par mois. Concernant la position du Conseil administratif de proposer un contre-projet, le Conseil administratif n'a pas encore abordé cette question.

Page 300

Une commissaire questionne la forte augmentation aux lignes 316 dans chaque rubrique.

M^{me} Perler répond qu'il s'agit de dépenses de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Cela est répercuté dans tous les services et tous les départements.

La présidente mentionne la location des bâtiments de 54 000 francs.

M^{me} Perler répond qu'il s'agit d'une maison qui est occupée par des locataires, plus particulièrement d'un héritage de M. Pagani qui avait libéré la villa Freundler à la rue de Carouge avec une négociation d'un contrat sur cette maison. Ce bail est aujourd'hui résilié par la Ville de Genève. Elle mentionne une procédure au tribunal concernant une requête d'évacuation.

Etant donné que cela n'a pas été budgété, une commissaire demande si cela le sera systématiquement dorénavant.

M^{me} Perler répond qu'il s'agit d'une charge et d'un revenu.

M^{me} Malignac ajoute que cela est compensé par une recette équivalente. La recette n'est pas imputée sur la même ligne de la charge.

M^{me} Perler précise que la recette se trouve dans le compte 448.

Un commissaire questionne la multiplication par sept du montant à la ligne 309 «Autres charges de personnel».

M^{me} Malignac répond qu'il s'agit de la formation.

M^{me} Perler ajoute qu'il est difficile de budgéter les formations car elles sont données au gré des opportunités.

M^{me} Malignac ajoute que la Direction des ressources humaines (DRH) budgète la formation.

La présidente questionne la ligne 330 «Immobilisations corporelles du PA».

M^{me} Perler questionnera le département des finances.

Une commissaire questionne les augmentations récurrentes et systématiques (de près de 40%) tant sur les postes 330 et 316 dans des services du département.

M^{me} Malignac répond que le département subit ces imputations. La question sera posée au département des finances.

Un commissaire questionne les dédommagements budgétés à 70 000 francs et comptabilisés à seulement 10 000 francs à la ligne 317.

M^{me} Malignac répond que des dédommagements n'ont pas eu lieu en raison du Covid.

M^{me} Perler précise que des frais de participation à des congrès, des frais de déplacement, des frais de repas ou encore des frais de réception n'ont pas été dépensés en raison du Covid.

Une commissaire questionne la nature des «prestations de services et honoraires» aux lignes 313. De plus, elle souhaite savoir si ces derniers ne sont pas déjà comptabilisés dans les projets en cours.

M^{me} Malignac répond que cela correspond à des besoins d'études pour des projets qui n'ont pas encore de crédit d'investissement (par exemple: étude de faisabilité), mais aussi pour des projets qui sont financés par le budget d'entretien pour lesquels des études sont nécessaires.

Un commissaire questionne la différence (multiplication par six) entre les salaires des auxiliaires budgétés et comptabilisés dans les comptes à sept positions.

M^{me} Malignac répond qu'il s'agit d'estimations trop optimistes des ressources humaines (RH).

Un commissaire questionne la possibilité d'être davantage pessimiste sur l'estimation. Il trouve que la différence est énorme. L'estimation était bien trop optimiste par rapport aux salaires réels.

M^{me} Perler souligne que les RH retombent peut-être sur leurs pattes sur l'ensemble des départements. Il est difficile d'anticiper des arrêts maladie, des accidents ou des absences.

Page 301

Un commissaire questionne l'augmentation des travaux d'entretien à la ligne 314.

M^{me} Perler souligne que la réponse est à la page 305. Il s'agit d'hébergements d'urgence à Frank-Thomas et à la caserne.

Une commissaire questionne la ligne 301 concernant le Patrimoine bâti de 7 millions de francs.

M^{me} Malignac répond qu'il y a plus de collaborateurs à la Direction du patrimoine bâti (DPBA) (50) qu'au Service d'urbanisme (URB) (20).

La présidente souligne que cela explique la part de la cotisation patronale.

Une commissaire questionne la différence de cotisation patronale entre les services.

M^{me} Malignac répond que cela dépend de la composition du service. Ces lignes sont remplies par les RH.

Page 302

Un commissaire questionne la diminution de la ligne 301 concernant les salaires du personnel.

M^{me} Malignac répond qu'il s'agit d'une vacance entre les postes occupés et les remplacements.

Un commissaire constate la sous-budgétisation des formations à la ligne 309 «Autres charges de personnel».

La présidente demande des précisions concernant le type de formations données.

M^{me} Malignac mentionne des formations Ville de Genève reventilées par département, des formations obligatoires (par exemple les chauffeurs poids lourds devant mettre à jour leur permis) et des formations «métiers».

La présidente questionne l'augmentation de ces formations étant donné la période Covid.

M^{me} Malignac répond que les collaborateurs ont tout autant travaillé en période Covid. Il s'agit davantage de formations qui ont été annulées. Elle ajoute que certains collaborateurs ont également été réaffectés dans d'autres départements pendant la période Covid (caserne des Vernets, cimetière); il y a eu moins de collaborateurs sans charge de travail et plus de nouvelles missions à entreprendre.

La présidente questionne la diminution à la ligne 317 concernant les dédommagements.

M^{me} Malignac répond qu'il s'agit des repas, des événements, des manifestations et des congrès qui n'ont pas eu lieu.

Une commissaire demande si les nombreuses baisses de revenus sont toutes liées au Covid, notamment à la ligne 426 ou encore à la ligne 469.

M^{me} Malignac répond que la ligne 426 correspond à des modifications du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), soit à des écritures budgétaires. Depuis 2020, les énergies sont remboursées. Cela est imputé à la ligne 443 au lieu de la ligne 426. L'explication se trouve à la page 305, lettre j.

Concernant les autres revenus, ce groupe correspond au regroupement de la taxe CO₂ sur les achats de mazout et sur la base de la masse salariale. Suite aux nouvelles dispositions fédérales, la redistribution basée sur la masse salariale a été diminuée de presque 60%, ce qui explique cette différence. L'explication se trouve également à la page 305.

Un commissaire questionne la différence avec le montant budgété concernant les travaux d'entretien à la ligne 314.

M^{me} Malignac mentionne un problème récurrent avec les dépenses. Tous les ans, des demandes d'augmentation de budget sont formulées mais ne sont pas obtenues, alors que le patrimoine augmente chaque année. Le département est obligé d'intervenir pour des travaux urgents. M^{me} Malignac ajoute que le budget était de 37 000 francs, mais la dépense se monte à 184 000 francs. Cela est dû à un problème de budget pour l'entretien. M^{me} Malignac mentionne une demande de coupe des budgets mais manifestement le département n'y arrive pas.

La présidente souligne que ces travaux sont indispensables.

M^{me} Malignac cite le cas du pont des Bergues. Le département doit souvent intervenir rapidement pour des entretiens et dépasser le budget. Il y a un réel et récurrent problème de budgets autant sur le budget d'entretien des routes, des ponts, etc. que sur le budget pour l'entretien du patrimoine bâti.

M^{me} Perler rappelle que lors de l'étude du budget, le Conseil administratif avait exposé à la commission des travaux et des constructions et à la commission des finances le manque de plusieurs millions dans le département au niveau du budget, et de manière récurrente. Cette récurrence permet d'équilibrer le budget en comptant sur le fait qu'il n'y aura pas d'urgences et peu de travaux d'entretien car les comptes étaient dans le noir. Elle mentionne une habitude tant du Conseil administratif que du Conseil municipal d'accepter ce fait. Elle avait attiré l'attention des commissions sur ces difficultés avec les budgets en termes d'entretien des flux d'énergie, des aménagements ou du patrimoine bâti. Elle rappelle que M. Philippe Meylan, directeur du DPBA, avait présenté l'état du Patrimoine administratif (PA) avec les urgences et les demandes d'entretien qui manquaient d'un montant de 3 à 5 millions de francs.

Concernant le groupe 319 dans les comptes à sept positions, plus particulièrement le compte 3199.060 intitulé «cotisations à divers groupements» de plusieurs dizaines de milliers de francs, un commissaire souhaiterait recevoir la liste des groupements qui ont bénéficié de montants et le détail des montants reçus.

M^{mes} Perler et Malignac lui transmettront ces informations.

Page 303

Un commissaire questionne les inscriptions de prestations propres à l'actif à la ligne 431.

M^{me} Perler répond qu'il s'agit de prestations du personnel facturées aux investissements. Lorsqu'il y a une proposition d'investissement, un calcul de prestations du personnel s'effectue. L'explication se trouve sous la lettre o à la page 305. Ces prestations sont facturées et calculées proportionnellement aux investissements et aux dépenses. L'activité en 2019 a été exceptionnelle car il y a eu des chantiers très importants comme les Minoteries ou la Comédie.

Un commissaire mentionne les subventions des collectivités publiques à la ligne 463. Il semble qu'il avait été imaginé dans le budget que la convention avec l'Etat serait signée. Il questionne les raisons du retard de la signature de cette convention.

M^{me} Malignac répond que les parties ne sont pas d'accord sur le montant. Le Canton souhaite donner 12 millions, alors que la Ville souhaite recevoir 18 millions.

Page 306

Une commissaire questionne la différence entre le budget et les comptes à la ligne 63 concernant les subventions monétaires du Canton pour l'écluse du Seujet.

M^{me} Malignac répond que la Ville n'a pas touché les 13 000 francs. Elle n'a pas connaissance des raisons.

La présidente questionne la promotion d'expositions/publications architecturales (cantons) à la ligne 33. M^{me} Malignac répond qu'il y a eu moins d'expositions.

Page 308

Un commissaire souligne que le département aurait souhaité au budget 243,5 équivalents temps plein (ETP). Finalement, seulement 226 postes sont occupés. Il demande si des recherches sont toujours en cours ou si les besoins du département étaient plus bas que prévu.

M^{me} Malignac répond que les besoins du département sont à la hausse. Il y a eu beaucoup de recrutements par le passé. La différence est due aux recrutements car aujourd’hui ils sont beaucoup moins importants que les 19,8. Cela est également dû à des départs et à des réorganisations.

M^{me} Perler souligne qu’il s’agit d’un processus relativement long. En moyenne, il faut six mois.

Un commissaire questionne l’augmentation des besoins de postes d’ingénieurs.

M^{me} Malignac confirme les besoins en postes d’ingénieurs et d’ouvriers. Elle mentionne différentes embauches qui ont eu lieu.

Pendant la période Covid, les processus d’embauche des RH ont été mis en suspens car les services RH avaient priorisé leurs activités sur des mesures urgentes liées au Covid. Du retard a donc été pris sur les processus d’embauche.

Un commissaire demande s’il faut anticiper au budget 2022 davantage de demandes en termes de postes.

M^{me} Malignac précise qu’il ne s’agit pas de demandes de postes mais du résultat entre les postes occupés et les postes vacants. Le département est en sous-capacité, notamment en raison de l’augmentation de la jauge des investissements et des besoins d’entretien.

Un commissaire souligne que le département des travaux de la Ville de Zurich compte une centaine de collaborateurs. Il est surpris de la différence avec la Ville de Genève. De plus, la Ville de Zurich fait appel à des entreprises extérieures, alors que la Ville de Genève bénéficie d’architectes et d’ingénieurs. Il s’inquiète des nouveaux postes en cette période de récession.

M^{me} Malignac répond que le département a plus de collaborateurs qu’au département des travaux car il y a aussi les services de l’énergie, de l’urbanisme, de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité, les unités de la conservation du patrimoine et des opérations foncières, entre autres. Le Service des travaux de la Ville de Genève est donc loin des 100 collaborateurs de la Ville de Zurich.

Une commissaire questionne le journal d’architecture.

M^{me} Perler confirme qu’il s’agit d’une revue d’architecture que la Ville subventionne.

Une commissaire questionne la liste complète.

M^{me} Perler répond que ce sont ceux indiqués et il n’y en a pas d’autres.

M^{me} Perler signale les nombreux renseignements sur les crédits et les investissements (en cours, terminés) aux pages 194 et suivantes.

Un commissaire questionne M^{me} Perler sur la manière d’appréhender la compréhension de chacune des colonnes.

M^{me} Perler répond que le tableau se lit par service de département. Les conseillers municipaux pourront se référer aux comptes lorsqu’ils ont une question sur une proposition. Le rapport, le numéro du plan financier d’investissement (PFI), la désignation du crédit, le moment du vote et les amortissements cumulés sont indiqués.

Un commissaire questionne la notion de soldes à amortir. Il cite un exemple.

M^{me} Perler répond qu’il s’agit d’un montant partiellement amorti. Elle précise qu’un objet ou des travaux ont des durées d’amortissement variables. Ce qui est indiqué est le moment à partir duquel l’objet a été concrétisé. Il est indiqué le solde à encore amortir, sachant que les amortissements sont toujours imputés plus tard dans les comptes.

La présidente souligne qu’il s’agit d’un document qui avait été sollicité lorsque le Parti libéral-radical était majoritaire pour le suivi des travaux de M. Pagani afin d’avoir une vue d’ensemble sur ce qui avait été fait (et pas été fait) et ce qui était en suspens par rapport aux propositions votées. Concernant le solde d’amortissement, une somme ne peut pas être amortie si elle n’a pas encore été dépensée. Si les travaux n’ont pas commencé, alors il existe un solde d’amortissement.

M^{me} Perler ajoute que dans les comptes 2019 se trouve l’information que la présidente a évoquée.

La présidente remercie, relève la qualité des réponses et libère M^{mes} Perler et Malignac.

Discussion et votes

La présidente questionne les membres de la commission des travaux et des constructions sur leur disposition à voter les comptes ce soir.

Par 12 oui (3 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 PDC, 3 PLR) contre 2 non (UDC, MCG), les comptes 2020 seront votés ce soir.

Un commissaire de l’Union démocratique du centre, au nom de son groupe, refusera les comptes. Il n’est pas satisfait de leur présentation, notamment le fait que la page 304 se réfère à la page 302 et à la position 314. Il souligne des incohérences dans les comptes concernant le contexte de la crise Covid au sujet de l’entretien des routes et de la mise en place de bandes cyclables qui ont été inutiles.

La présidente souligne qu’il aurait dû poser sa question aux auditionnées.

Le commissaire répond que tous les renseignements sont inscrits dans les comptes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaitait questionner les auditionnées sur les prévisions de dépassement du budget. Il est clair que M^{me} Perler aurait eu de la peine à répondre étant donné la situation économique dramatique liée au Covid. Ainsi, il s'est abstenu de poser cette question. Il souhaite que la commission des travaux et des constructions n'oublie pas de poser cette question ces prochaines années.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien, au nom de son groupe, prendra acte des comptes, d'autant plus que les comptes sont à cheval sur deux législatures.

Au nom de la commission des travaux et des constructions, la présidente souhaite saluer le travail de M^{me} Malignac, qui a répondu patiemment et de manière détaillée.

La présidente procède au vote des comptes 2020.

Par 8 oui (3 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 EàG) contre 2 non (UDC, PLR) et 4 abstentions (2 PLR, 2 PDC), la commission des travaux et des constructions accepte les comptes 2020.

26 mai 2021

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) le 27 avril 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Danièle Magnin, les 10 et 17 mai 2021. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Camelia Benelkaid et M. Daniel Zaugg, que nous remercions pour leur travail.

Séance du 10 mai 2021

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice du département, Virginie Keller, cheffe de service et de Anne Mathieu, administratrice du département

A l'aide d'un Powerpoint, M^{me} Bachmann expose les points principaux relatifs aux comptes de l'année 2020, une année particulière marquée par la pandémie. Les mesures prises par le département sont résumées ci-après.

Mesures internes: le premier cas de Covid-19 ayant été identifié en février 2020, le Conseil fédéral a décrété le 16 mars 2020 la situation extraordinaire et fermé les institutions culturelles en imposant le télétravail obligatoire. Quelques jours après a été créée la task force départementale afin d'organiser cette nouvelle vie. Durant l'été a eu lieu la phase «stop and go», avec une réouverture temporaire des théâtres, musées puis les salles culturelles et le Jardin botanique. Puis, à la fin de l'année, une phase d'accompagnement avec des dispositifs d'indemnisation et de soutien aux acteurs culturels.

Mesures externes: décision du maintien des subventions le 23 mars 2020, et ce malgré l'annulation ou le report de manifestations. Dès le mois de mars, la Ville participe au dispositif de la Confédération et du Canton qui a été mis en place autour de l'ordonnance sur la culture, donnant lieu à la proposition PR-1430 que le Conseil a votée pour une contribution de 2,3 millions de francs pour l'indemnisation des pertes des acteurs culturels subventionnés par la Ville de Genève. S'ajoutent à ces mesures plusieurs soutiens validés par le Conseil administratif tels que @ILoveArtistesDici ainsi que des projets de résidences dans des institutions ou encore des rabais de 30% pour la location de salles.

M^{me} Bachmann rajoute le souci d’offrir néanmoins un été 2020 culturel à la population genevoise. Dans ce but, les charges non dépensées (p.ex. Fête de la musique) ont été réattribuées dans deux grands programmes: un appel à projets avec plus de 300 projets et 18 retenus qui ont permis de valoriser la scène artistique locale et surtout de faire des petites formules d’évènements culturels avec un budget de 300 000 francs. Le redimensionnement de la saison estivale a permis 49 concerts dans cinq lieux comme l’Alhambra ou encore le Victoria Hall.

Deux nouveaux équipements culturels les ont occupés: la Nouvelle Comédie et le Pavillon de la danse. M^{me} Bachmann rappelle que la Nouvelle Comédie, qui aurait dû ouvrir ses portes en septembre 2020, ouvrira officiellement en août 2021. Quant au Pavillon de la danse, la remise des clefs s’est faite en octobre 2020, il vient d’aménager et de rouvrir au public avec des spectacles adaptés.

Les projets numériques. Cette année a été marquée par de très grands projets numériques: Mirabilla.ch, une plateforme de valorisation des collections numérisées des institutions patrimoniales de la Ville, ainsi que le basculement de la bibliothèque sur Swisscover, qui est une nouvelle plateforme en ligne des 11 bibliothèques scientifiques et patrimoniales. Enfin, les Jardins botaniques ont développé un outil collaboratif pour gérer les collections patrimoniales à l’échelle européenne, qui s’appelle Botalista.

Le programme d’action climat et environnement comporte deux volets, que M^{me} Bachmann rappelle. Le premier est une mise en œuvre des mesures urgentes comme les achats durables, l’économie d’énergie ou la réduction de déchets. Le deuxième concerne le développement d’un programme de réflexion, de débats et d’expositions pour un changement profond de paradigme à long terme (partenariat MHN-CJB).

Rappel global des chiffres: s’agissant des comptes 2020, M^{me} Mathieu informe la commission que le DCS (*ndlr: département de la culture et du sport, devenu le DCTN le 1^{er} juin 2020*) est à 305 millions de francs de dépenses pour un budget de 315 millions de francs. De ces chiffres ont été extraits uniquement ceux de la culture avec un total de 11 millions de francs de dépenses pour 12 millions de francs de budget. La contribution du département de la culture représente 250 millions de francs aux comptes avec une amélioration par rapport au budget à hauteur de 7,3 millions. Au niveau de l’ensemble de la culture, tous comptes confondus (les comptes sous leur responsabilité mais aussi les comptes qui sont sous la responsabilité d’autres départements, appelés comptes compétents), l’économie sur les charges est de 8,6 millions malgré les soutiens exceptionnels donnés en 2020. Les charges sont en diminution, en partie expliquée par le Covid. Les recettes sont aussi inférieures au budget en grande partie à cause de la crise sanitaire. Mais au final il ressort une amélioration de 7,3 millions.

S'agissant des charges par nature: M^{me} Mathieu ajoute qu'au niveau des charges de fonctionnement, on trouve 8,6 millions de francs se composant principalement de charges de personnel avec 4,6 millions de francs d'écart, lié au délai dans le recrutement. S'agissant des biens et des services, on observe un écart de 2,9 millions de francs toujours à cause du Covid. Ensuite, un écart de 1 million sur les charges de transfert. Sur les légères hausses de ce tableau, il y a une hausse de 0,7 million sur les attributions aux fonds mais ces dépenses sont compensées par des revenus et n'ont pas d'impact sur le résultat global. Enfin, une hausse de 0,2 million de francs sur les subventions à redistribuer, là aussi compensée par des revenus.

Revenus en baisse: M^{me} Mathieu indique que les diminutions de revenus sont essentiellement en lien avec les fermetures liées à la crise: des exonérations de loyers et des diminutions de recettes sur les billetteries.

Comptes sous responsabilité: la contribution finale du département de la culture reste moindre que prévu au budget à hauteur de 2 millions de francs. En effet, les charges sont en forte diminution (-4,7 millions de francs) et les recettes sont très inférieures au budget en raison de la fermeture des institutions (2,7 millions).

Analyse par services, charges: M^{me} Mathieu rappelle que le DCS a présenté ces charges par service plutôt que par nature de comptes. Les principaux écarts sont sur le Service culturel (voir slide 15). L'influence de la proposition PR-1430 s'est fait ressentir avec 2,2 millions de francs, compensée au niveau d'un écart budgétaire sur la FAD à hauteur de 2,1 millions de francs. Il y a aussi la restitution de l'OSR prévue à hauteur de 0,4 million de francs ainsi que toutes ces non-dépenses liées à l'annulation de la Fête de la musique. Pour les autres institutions, il y a essentiellement des non-dépenses liées aux fermetures comme les frais de surveillance, les frais d'expédition ou encore les frais d'annonces.

Analyse par services, revenus: M^{me} Mathieu poursuit. Au niveau du Service culturel, on trouve les recettes non réalisées suite aux fermetures des salles et aux annulations/rabais exceptionnels. Également pour la BGE, il y a eu moins de prestations à cause du Covid. Les dépenses ont été identifiées, mais les diminutions de charges ou les non-charges n'ont pas été identifiées. C'est pour cela qu'il y a un impact Covid pour le DCS à hauteur de 5,5 millions de francs mais l'impact reste positif car ce n'est pas une surcharge.

Dispositif de soutien dans le cadre de l'ordonnance fédérale 1: M^{me} Bachmann rajoute que la proposition a été bouclée et que les dépenses effectives sont de 2 214 000 francs. Cet argent a permis de subventionner ou indemniser les pertes de 115 subventionnés de la Ville de Genève. Le guichet lui-même a reçu pour cette période 510 dossiers dont plus de 300 ont été approuvés et contrôlés par un fiduciaire externe.

M. Kanaan complète en posant un regard vers l’avenir:

- répondre aux défis actuels: ce matin a eu lieu l’instance de concertation entre le Conseil fédéral, le Canton et les villes pour échanger sur la meilleure manière de soutenir les acteurs. Les compensations pour réduction de l’horaire de travail (RHT) vont se terminer et Berne ne souhaite pas les prolonger. Il s’agira donc le cas échéant de trouver des solutions alternatives concernant les artistes;
- développer la participation culturelle et numérique;
- soutenir la création culturelle dans sa diversité;
- mobiliser la culture et le numérique pour répondre aux défis d’aujourd’hui et participer aux débats contemporains, un thème qui prend de l’ampleur: des HES, notamment, forment aujourd’hui des gens hautement qualifiés. Ces personnes déposent dès la fin de leur formation des projets de mise en scène et la Ville n’arrive pas à répondre à toutes les demandes tant les offres deviennent importantes;
- inscrire la Ville dans une transition numérique responsable et inclusive;
- mener à bien les évolutions institutionnelles nécessaires en matière de partenariats publics pour la culture. Cela concerne essentiellement l’initiative IN-167 dont un dépôt de projet de loi est prévu d’ici à la fin de cette année;
- concrétiser les grands chantiers culturels nécessaires à la pérennité artistique et au rayonnement de Genève. Le Muséum, pour lequel la commission des travaux s’est prononcée favorablement concernant un projet d’extension et de rénovation. Le MAH, pour lequel un crédit d’étude du concours d’architecture sera disponible d’ici à une année environ. Quant au BAC, il sera probablement disponible bientôt. Restera la BGE, un nécessaire mais gros chantier.

Ses priorités:

- œuvrer en faveur d’une reconnaissance et d’une juste rémunération des artistes;
- œuvrer à un renversement de paradigmes s’agissant des enjeux climatiques et environnementaux. A ce titre, le Conseil administratif a confirmé que le Muséum et le conservatoire du Jardin botanique étaient les deux institutions de référence pour la biodiversité en Ville, ensemble avec le Service des espaces verts et d’autres institutions.

M. Kanaan conclut en disant que la culture est non seulement hautement légitime pour elle-même mais elle est vitale en termes de valeurs collectives. Il espère que la Fête de la musique pourra avoir lieu cette année, même en format réduit, et rappelle que la culture a toute sa place dans le monde économique avec 7,6% des emplois à Genève et 9,5% du PIB cantonal.

Après cette présentation très complète, la présidente passe au tour des questions.

Un commissaire demande quelle est la différence entre les 315 dossiers approuvés et les 115 qui ont fini par être subventionnés. M^{me} Keller répond que les 315 dossiers approuvés ne sont pas tous des acteurs culturels qui dépendent de la politique publique de la Ville de Genève, d'où les 115 dossiers subventionnés. Les autres 200 personnes ont reçu une subvention du dispositif cantonal/fédéral. Elle ajoute que certains de ces crédits sont sous sa responsabilité, notamment la bourse de recherche qui est ouverte jusqu'au 30 avril. Concernant les subventions urgentes, ils sont en train d'étudier les dossiers pour les résidences artistiques avec un crédit de 800 000 francs.

Une commissaire revient sur l'été culturel 2020 (slide 4) et demande comment cela se fait qu'il n'y ait que 300 000 francs d'enveloppe globale avec le nombre de projets proposés.

M^{me} Keller répond qu'ils ont été prudents et raisonnables car ils ne connaissaient pas les pertes engendrées en termes de recettes pour cette année. Elle complète en disant qu'il y avait certes l'appel à projets mais aussi la manifestation «Cet été, c'est concerts!» qui a coûté 492 000 francs, le projet @IloveArtistesDici qui a coûté 140 000 francs et le projet de résidence pour les groupes de musique ayant coûté 103 000 francs. M. Kanaan confirme.

Une commissaire demande s'il y a eu un déficit dans leur bilan annuel. Et s'il y a un excédent, comment et à qui est-il attribué?

M. Kanaan précise que la loi sur l'administration des communes (LAC) oblige à gérer un budget à l'année. Cela veut dire qu'il n'est pas possible de garder l'argent non dépensé au-delà de la fin de l'année. Quant à l'excédent du département de la culture, tous comptes confondus, celui-ci s'élève à 7,2 millions de francs et sur les comptes qui sont sous sa responsabilité, ce dernier s'élève à plus de 2 millions de francs.

Une commissaire demande si l'excédent pourrait être alloué à des artistes dont la demande avait été refusée par le passé étant donné les temps de crise au niveau de la culture.

M. Kanaan rappelle que cette question concerne l'appel à projets de juin 2020, des concerts, le projet @IloveArtistesDici ou encore les résidences dans les musées. On doit aussi distinguer la première de la 2e vague dans le sens où, lors de la première, toutes les institutions ont dû fermer physiquement, tandis que lors de la deuxième, certaines ont eu le droit de travailler bien que sans public.

Une commissaire rappelle la proposition PR-1447, votée le 9 mars avec une clause d'urgence de 3,9 millions de francs. Elle demande s'il avait été trop pessimiste de penser que l'on aurait besoin d'autant d'argent.

M. Kanaan répond par la négative. Le premier crédit voté en novembre concernait les aides fédérales complétées par les aides cantonales, et dans le

cadre de l'accord politique, les aides municipales pour les subventionnés Ville de Genève. En mars personne ne savait quand tout allait rouvrir. Cette situation a spécialement impacté les artistes à titre individuel pour lesquels la situation reste très critique jusqu'à aujourd'hui. Sur les 3,9 millions, 2 millions de francs étaient destinés aux bourses individuelles.

Examen des comptes

Pages 21 à 24: département de la culture et du sport (les comptes relatifs aux sports ayant été examinés par la commission des sports, les questions ne concernent que la culture)

Une commissaire questionne sur le bilan et les coûts de l'ouverture de la Bibliothèque de la Cité les dimanches en tant que projet pilote.

M. Kanaan répond que la phase pilote a été une réussite. Elle a cessé en mars 2020 puis rouvert à chaque fois que possible. Ce projet est désormais pérenne.

Une commissaire demande en quoi le Muséum d'histoire naturelle et le Jardin botanique sont particulièrement importants pour les enjeux climatiques.

M. Kanaan lui répond que le rôle des institutions muséales et scientifiques est de traiter les enjeux scientifiques en général, d'où le rôle fondamental de ces deux institutions dont la spécialité est la biodiversité. Ils ont lancé un programme (PACE) qui comprend la mise en œuvre de mesures urgentes ainsi que le développement d'un programme de réflexions, de débats et d'expositions pour un changement profond de paradigme à plus long terme. Le Muséum par exemple inspecte les insectes vivants dans notre milieu urbain.

Pages 44-45: Classification fonctionnelle

Aucune remarque.

Page 311: Culture (et Sport) – synthèse des comptes

Une question à la colonne 31, MAH: comment se fait-il que les charges soient aussi élevées (7,767 millions) en année de réduction de travail?

M^{me} Bachmann répond qu'il y a effectivement un non-dépensé de 1,2 million de francs qui est l'expression de la fermeture Covid. Ils couvrent des frais fixes qui sont engagés et continuent malgré la crise sanitaire. Le MAH a continué de travailler et de préparer des expositions. Mais surtout ces chiffres englobent les travaux d'entretien réguliers et les travaux d'aménagement extraordinaires liés aux mesures sanitaires (détails à la page 315), car celles-ci ont un coût.

S'agissant des concessions publiques, il est demandé qui en fixe les conditions d'attribution et quel en est le nombre.

M^{me} Bachmann répond que ces concessions ne concernent pas des institutions complètes. Elles sont destinées à des tiers qui exploitent une cafétéria, un restaurant, une boutique ou un bar au sein d'une institution culturelle. A travers ce régime s'exerce une sorte de contrôle sur les prix, la qualité des objets. En contrepartie la rémunération ne se fait pas sous forme de loyer mais sous forme de pourcentage du chiffre d'affaires. Concernant le nombre exact, elle se chargera de l'envoyer par mail.

Il est demandé si l'Usine fait partie de ces concessions.

M^{me} Bachmann répond par la négative. L'Usine est sous convention de mise à disposition d'un bâtiment public. En revanche, le Petit Café de l'Ariana est sous concession, pour exemple.

La présidente déplore qu'au Grand Théâtre, au Muséum et au Victoria Hall où la nourriture est devenue médiocre, les prix aient explosé depuis le changement d'entreprise. Elle demande donc comment les choix des entreprises sont faits et quels sont les contrôles réels.

M. Kanaan rappelle que les contrats sont mis au concours, mais qu'il est très difficile de trouver des partenaires car, contrairement aux croyances populaires, ce n'est pas rentable. M^{me} Bachmann ajoute qu'une alternative serait d'exploiter eux-mêmes les cafés et buvettes, mais ils ne sont pas sûrs de pouvoir maintenir pour autant des prix attractifs.

Page 312: comptes de fonctionnement

Une question est posée concernant la colonne 3001, Direction de la culture et du sport. Que regroupe la colonne 300 Autorités et commissions?

M^{me} Mathieu répond que cela concerne les jetons de présence des séances avec des commissions d'experts ou participation à des conseils de fondation.

Encore sur le chapitre 3001, Direction de la culture et du sport, colonne 309 Autres charges de personnel, il est demandé pourquoi les comptes arrivent à 55 504 francs avec des charges initiales de 2968.

M^{me} Bachmann répond que ce sont des frais non budgétisés sur des comptes de la DRH que ceux-ci imputent à leur service à la fin de l'année.

Et comment les charges sont-elles montées jusqu'à 68 350 francs au chapitre 3106 colonne 300?

M^{me} Keller répond que les commissions fonctionnaient normalement au Service culturel durant l'année 2020 puisque l'ensemble des subventions ont été octroyées. Il y a effectivement un dépassement depuis plusieurs années car le nombre de commissions externes a augmenté, suite au rapport du CFI.

Il est aussi demandé à la colonne 317 un exemple de «dédommagement».

M^{me} Bachmann répond que ce sont des notes de frais comme des frais d'hébergements ou de repas.

Page 313: comptes de fonctionnement

Une commissaire s'intéresse à la manière dont le Grand Théâtre a procédé pour le dédommagement des artistes.

M. Kanaan rappelle que le Grand Théâtre n'avait pas le droit aux aides fédérales puisque c'est une institution de droit public, mais a eu le droit au budget complémentaire de la LAC avec les RHT. Ils ont donc dédommagé la plupart des artistes locaux mais pas tout le monde, le plus compliqué étant les artistes étrangers. M^{me} Bachmann rajoute que certains artistes concernés n'habitaient pas en Suisse, ils ont donc procédé au cas par cas, car ces personnes pouvaient prétendre à une indemnisation dans leur propre pays.

Une question est posée concernant le chapitre 3106 colonne 330: que représente l'immobilisation corporelle du PA?

M^{me} Mathieu répond qu'il s'agit ici de la dépréciation des actifs utilisés par l'administration pour son propre fonctionnement. Le PA est défini comme le patrimoine administratif pour les activités de l'administration et le PF est le patrimoine financier (p.ex. immeubles). Le PF ne s'amortit pas, contrairement au PA. Ce n'est donc pas un compte sous responsabilité de la Culture.

Page 314: comptes de fonctionnement

Pas de remarques.

Page 315: comptes de fonctionnement

Une commissaire demande s'il y a eu des excédents de coûts liés aux conditions sanitaires concernant la désinfection ou les installations spéciales.

M^{me} Mathieu répond que cela fait partie des 5,5 millions de francs prévus pour la Culture.

Page 316: comptes de fonctionnement

Une commissaire souhaite revenir sur la volonté du directeur de changer l'appellation du MEG car elle pense que ce serait une déculturation des racines genevoises. Elle propose d'auditionner le directeur du MEG.

Page 317: comptes de fonctionnement

Sur le chapitre 3205, Musée de l'Ariana, il est demandé comment il se fait que les charges de personnel ont augmenté alors qu'elles ont diminué partout en raison de la réduction d'activité.

M^{me} Bachmann répond que l'Ariana est le seul musée genevois à recevoir une subvention de la Confédération. Parmi les choses que la Confédération prend en charge, on compte les salaires d'auxiliaires (inventaire et médiation). Le dépassement est à lire avec sa contrepartie financière qui est le revenu de la Confédération.

Page 318: comptes de fonctionnement

Sur le chapitre 3301, Bibliothèques et discothèques municipales colonne 426, il est demandé des explications.

M^{me} Mathieu répond que ce chiffre contient les remboursements des assurances accidents et maternité.

Page 319: comptes de fonctionnement

Il est demandé à quoi sont dus les excédents de charges.

M^{me} Mathieu revient sur la ligne 350 qui justifie à peu près cet écart et c'est la budgétisation des fonds qui est très difficile à anticiper d'une année à l'autre. Mais cet écart ne génère pas d'écarts aux comptes de résultats.

Page 324: subventions monétaires

Une commissaire demande comment expliquer autant de dépassements alors que l'activité était en retrait.

M^{me} Keller précise que les «excédents» relèvent des fonds ponctuels. Pour exemple, le fonds ponctuel pour le soutien à la danse est divisé en trois: le soutien à la création, le soutien à la manifestation et le soutien à la création conventionnée. A noter que les uns compensent *in fine* les autres.

Page 325: subventions monétaires

Une commissaire demande, sur la colonne Livres, si rien n'a été budgétisé parce que cela est cantonal.

M^{me} Keller répond que le reste des fonds Livres a été transféré à la BGE. Les 12 500 francs représentent une recette récupérée suite à une affaire.

La présidente demande quels sont les critères pour obtenir une aide si une chorale n'est pas membre de l'AGECO.

M^{me} Keller dit qu'il n'y a pas besoin d'être membre de l'association pour obtenir un soutien du fonds général, chacune peut déposer un dossier.

Page 327: subventions monétaires

Sur le chapitre 3204 Muséum d'histoire naturelle, concernant le Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan, on demande ce qu'ils y réalisent.

M. Kanaan répond que c'est un centre de recherches en sciences naturelles, notamment en plantes médicinales. M^{me} Bachmann enverra le reste des informations par mail.

Pages 331/332: subventions non monétaires (gratuités)

Sur le sous-chapitre 32 Culture, autres, il est demandé ce qui s'est passé avec l'atelier artiste ZIC – Châtelaine 43 qui n'apparaît pas aux comptes.

M^{me} Mathieu répond que c'est un atelier qui a été attribué à Swissborder en cours d'exercice, donc il n'était pas budgétisé.

Page 333: subventions non monétaires (gratuités)

Aucune remarque.

Page 334: subventions non monétaires (gratuités)

Une commissaire demande des explications au chapitre 3110 concernant l'augmentation au Grand Théâtre.

M^{me} Mathieu répond qu'il s'agit d'une adaptation à l'augmentation des surfaces suite à la restauration du bâtiment et à la réintégration des nouveaux lieux.

Page 335: subventions non monétaires (gratuités)

Pas de remarques.

Page 339: subventions ponctuelles

Il est demandé pourquoi le projet I Love #ArtistesDici est aussi présent.

M^{me} Keller répond que le projet consistait à apporter du soutien aux artistes dans le besoin durant la période Covid puisqu'ils n'ont pas eu de rémunération. La somme de 140 000 francs, répartie entre six lieux différents, a permis d'engager une septantaine d'artistes.

Sur l'association F-Information, il est demandé pourquoi le soutien est ventilé en plusieurs subventions, dont celle de la Bibliothèque, plutôt que de leur attribuer une seule somme à distribuer en interne.

M. Kanaan répond que l'activité de F-Information est subventionnée par diverses sources, sociales et cantonales. Que cela fait des années qu'elle jongle pour financer sa Bibliothèque et que cette subvention ponctuelle a pour but de l'aider en cette période de crise.

Page 340: subventions ponctuelles

Une commissaire demande pourquoi l'association La Cédille figure deux fois au chapitre DIR – handicap et culture. M^{me} Bachmann se renseignera et lui donnera une réponse.

Pages 341/342: subventions ponctuelles

Pas de remarque.

Page 343: subventions ponctuelles

Soutien aux musiques actuelles. Une commissaire demande de combien est le soutien. M^{me} Keller répond que le soutien s'élève à 551 000 francs.

Page 344: subventions ponctuelles

La présidente observe que certaines entités de musiques et chorales sont classées dans la création musiques classiques et contemporaines pour environ 1 million de francs. Elle se demande pourquoi les ensembles vocaux et choraux ne sont pas tous classés au même endroit.

M^{me} Keller répond que les uns sont considérés comme professionnels, les autres pas.

La présidente ne comprend toujours pas pourquoi ils ne sont pas regroupés et aimerait des détails quant au présumé professionnalisme des chanteurs pour Capella Genevensis, Ensemble Cantatio, la Psallete de Genève, le Cercle Bach et le Chant Sacré.

M^{me} Keller répondra par écrit.

Pages 345/346: subventions ponctuelles

Aucune remarque.

Page 347: subventions ponctuelles

Sur la question du streaming, adopté par plusieurs ensembles durant le confinement, il est demandé quels sont les frais supplémentaires générés par cette pratique.

M^{me} Keller répond qu'en effet, cela a un coût et que beaucoup n'avaient pas les moyens de se le permettre. C'est pour cela que la proposition PR-1447 contient 350 000 francs de soutien consacré au streaming.

Pages 348/349: subventions ponctuelles

Aucune remarque.

Une commissaire s'interroge sur la raison pour laquelle Heart Geneva n'a pas reçu de subvention en 2020. M. Kanaan répond que cette association a sollicité la Ville il y a quelques années. Qu'elle ne les avait pas convaincus, car ne soutenant pas clairement les artistes genevois. Accessoirement, les échanges étaient peu cordiaux voire irrespectueux envers le personnel de son département.

La présidente demande quelles seraient les recettes pour l'année 2021 selon leurs estimations. M. Kanaan répond que cette question est davantage une question de budget qu'une question relative aux comptes. Il craint cependant les effets du Covid sur les années à venir et ajoute que l'Union des villes suisses a fait paraître un communiqué la semaine précédente qui montrait que les finances des villes en 2020 ont clairement été touchées par la crise Covid.

Séance du 17 mai 2021

Prises de position des groupes et vote

Le Parti démocrate-chrétien opte pour l'abstention dans la mesure où, selon lui, la commission ne peut que prendre acte de la proposition PR-1450.

Le Parti socialiste va approuver les comptes. Il reconnaît la qualité du travail des services en cette année si particulière: leur réactivité, leur capacité d'adaptation et leur esprit de mission sont à saluer. La bonne collaboration et les liens de confiance avec le magistrat sont évidents. Les questions ont été posées durant la séance et les réponses du magistrat et de ses services sont satisfaisantes.

Les Verts approuvent les Comptes annuels 2020. Ils remercient le département pour son engagement envers des projets en lien avec l'environnement.

Le groupe Ensemble à gauche approuve les Comptes annuels 2020. Il salue en particulier le travail mené par l'administration.

Le Parti libéral-radical rappelle qu'il n'avait pas soutenu toutes les subventions culturelles inscrites au budget. Ce sentiment partagé l'amène à opter pour l'abstention.

L'Union démocratique du centre s'abstiendra également de voter ces comptes.

Le Mouvement citoyens genevois opte à son tour pour l'abstention.

La présidente met donc au vote la proposition PR-1450, qui est acceptée par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) et 7 abstentions (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC).

Annexes:

- présentation Powerpoint
- courrier de M. Kanaan en réponse aux questions posées par la CARTS



Commission des arts et de la culture 10 mai 2021

Département de la culture et de la transition numérique

PR 1450 Comptes 2020

1- Les faits marquants en 2020



2.



Mesures de soutien et d'adaptation

COVID19

Mesures internes

Dès Printemps 2020

Task force départementale
Coordination et soutien aux équipes – relai de l'EM ORCOC – veille continue OFSP

Déploiement du télétravail

Portail VPN pour 600 ordinateurs portables, accès simultané à distance étendu à 3500 collaborateurs et collaboratrices, équipement ORCOC et Webex (+Legislative / 2021)

Été 2020

Gestion du « stop & go »

Redéploiement de l'offre culturelle (L'été c'est concert et Appel à projet pour 49 concerts et 18 projets)

Accompagnement

Appels à projet pour les artistes, préparation de nouvelles mesures de soutien pour 2021, suivi de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral (projets de transformation) monitoring des impacts financiers...

Mesures externes

27.03.2020

Décision CA de maintenir les subventions malgré l'annulation ou report de manifestations

Participation de la Ville au dispositif **Indemnisation des pertes financières** dans le respect de ses missions

11.10.2020

Dépôt d'une **PR-1430** au CM crédit budgétaire supplémentaire en 2020 pour une **contribution de 2.3 millions** de la Ville au dispositif Confédération / Canton

Soutiens validés par le CA :
@IlloveArtistesdici
Projets de résidences dans les institutions
Rabais 30% location des salles

L'été culturel 2020



Appel à projets «été culturel 2020»

300 projets reçus, **18 projets** retenus

Valoriser la scène artistique locale

(Re)créer le lien entre artistes et public & favoriser une mixité sociale

Explorer et expérimenter de nouvelles formes et de nouveaux lieux

Enveloppe globale de 300'000 francs



(Re)programmation estivale

49 concerts dans 5 lieux (Alhambra, Victoria Hall, MAH, CJB, Ariana)

Réaffectation de budget de la Fête de la Musique et Musiques en été

Artistes locaux

Gratuit sur inscription, Concerts à guichets fermés

Respect des consignes sanitaires

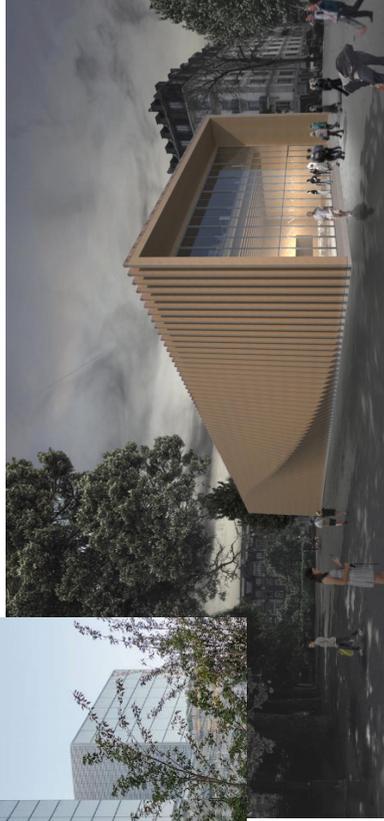
Deux nouveaux grands équipements culturels

La Nouvelle Comédie

Le Pavillon de la danse

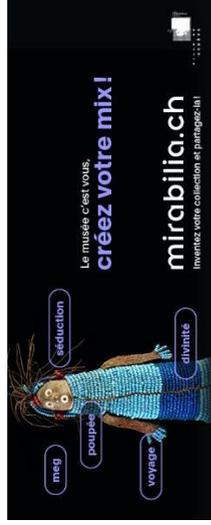


au service de la création artistique
et des publics



Les projets numériques

Mirabilia.ch plateforme de valorisation des collections numérisées des institutions patrimoniales de la Ville



swisscovery Ville de Genève



Portail de recherche en français



Réseau d'environ 500 bibliothèques et archives en Suisse



3,0 millions d'ouvrages



REVUES, DOSSIS, ARTICLES, MÉTIERS DE DOCUMENTS



Choix de la bibliothèque de documents

swisscovery nouvelle plateforme en ligne des 11 bibliothèques scientifiques et patrimoniales

Botalista outil collaboratif open source pour les jardins botaniques, à l'initiative des CJB



Outil open source pour gérer vos collections botaniques

Accueil Concept Logiciel Communauté News A propos

Programme d'Action Climat et Environnement (PACE)

Une démarche en 2 volets

- 1. Mise en œuvre de mesures urgentes**
 - Achats durables 
 - Economies d'énergies 
 - Réduction des déchets 
 - Economie circulaire, réemploi 
 - Expositions écoresponsables 
 - Sobriété numérique 
 - Limitation des déplacements 
 - Préservation biodiversité 
 - Produits du terroir 
- 2. Développement d'un programme de réflexion, de débats et d'expositions pour un changement profond de paradigme à plus long terme (partenariat MHN – CJB)**
 - 
Espace d'auto-défense environnementale
AGIR au MHN
 - 
CJB et MHN signataires du Global coalition
«#UnitedforBiodiversity»

2. Les comptes 2020

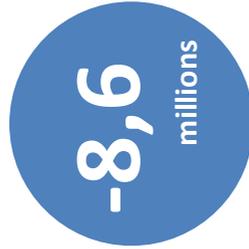


2 - Comptes 2020 – vue d'ensemble

Département de la culture et du sport	Budget	Comptes	Ecart
Total des charges	315 591 571	304 957 957	-10 633 613
dont Culture	269 479 333	260 896 978	-8 582 355
Total des revenus	17 808 042	14 169 933	-3 638 109
dont culture	12 292 842	10 962 165	-1 330 677
Contribution nette Culture (charges - revenus)	257 186 492	249 934 814	-7 251 678

2 - Comptes 2020 – vue d'ensemble

Une gestion financière maîtrisée



Les charges sont contenues les soutiens exceptionnels dans le contexte de la crise Covid sont financés par des non dépensés sur le fonctionnement

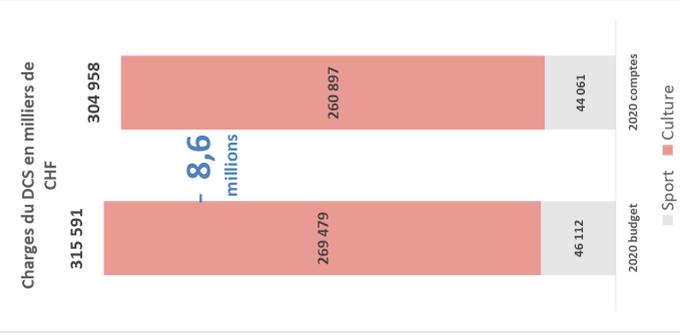


Les recettes sont inférieures au budget manco sur les locations de salle et les recettes de billetterie - en raison de la fermeture des institutions pour l'essentiel

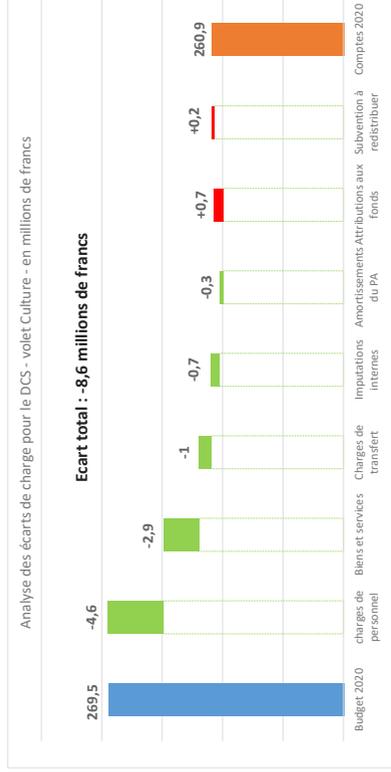


La contribution nette du DCS au déficit de la Ville est en amélioration par rapport au budget (volet culture – sans le sport)

2 - Comptes 2020 – charges par natures



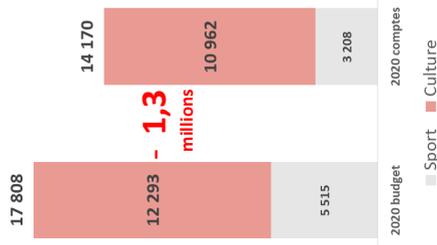
Malgré le contexte de crise COVID, le DCS enregistre une **économie de charge supérieure à 10 millions de francs, dont 8,6 millions pour les services de la culture.**



Les économies (hors personnel) sont liées essentiellement aux fermetures et annulations d'événement (fête de la musique).
Les légers dépassements (fonds et subventions à redistribuer) n'induisent pas d'écart de résultat (écritures compensées)

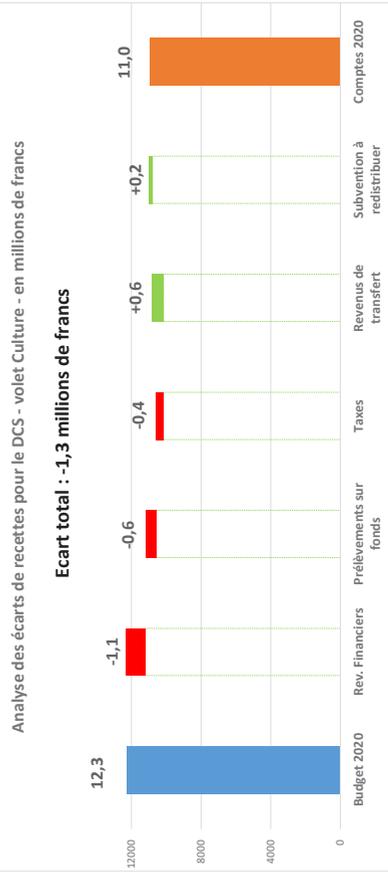
2 - Comptes 2020 – revenus en baisse

Recettes du DCS en milliers de CHF



Les baisses de revenus sont liées au contexte de crise COVID et s'expliquent par la fermeture des lieux (exonération des loyers et diminution des recettes de billetterie). L'écart budgétaire sur les prélèvements de fonds n'a pas d'incidence sur le compte de résultat.

Les hausses de revenus résultent de soutiens externes (fonds intercommunal +0,2 reversés) et soutiens par des tiers (MAH +0,4 et ARI +0,2).



2 - Comptes 2020 – comptes sous responsabilité (*)

Comptes de compétence départementale	Budget	Comptes	Ecart
Total des charges	109 025 119	102 247 596	-6 777 523
dont Culture	98 296 207	92 588 205	-5 708 002
Total des revenus	11 900 827	5 654 708	-6 246 119
dont culture	6 394 327	2 831 731	-3 562 596
Contribution nette Culture (charges - revenus)	91 901 880	89 756 474	-2 145 406

(*) essentiellement comptes des rubriques 31 (biens et services) 36 (charges de transfert et 4 (revenus)

2 - Comptes 2020 – comptes sous responsabilité (*)

Résultats contrastés pour les institutions, la crise sanitaire a un impact important sur les revenus des services du département

-4,7
millions

Les charges sont en forte diminution
les soutiens exceptionnels dans le contexte de la crise Covid sont financés par des non dépensés sur le fonctionnement

2,7
millions

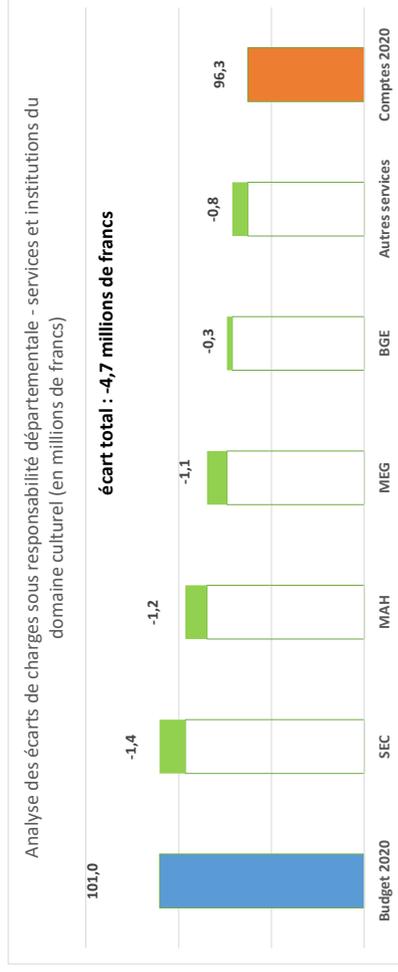
Les recettes sont très inférieures au budget en raison de la fermeture des institutions

-2,0
millions

La contribution nette du DCS au déficit de la Ville est en amélioration par rapport au budget (volet culture – sans le sport)

(*) essentiellement comptes des rubriques 31 (biens et services) 36 (charges de transfert et 4 (revenus) 14.

2 - Comptes 2020 – analyse par services, charges



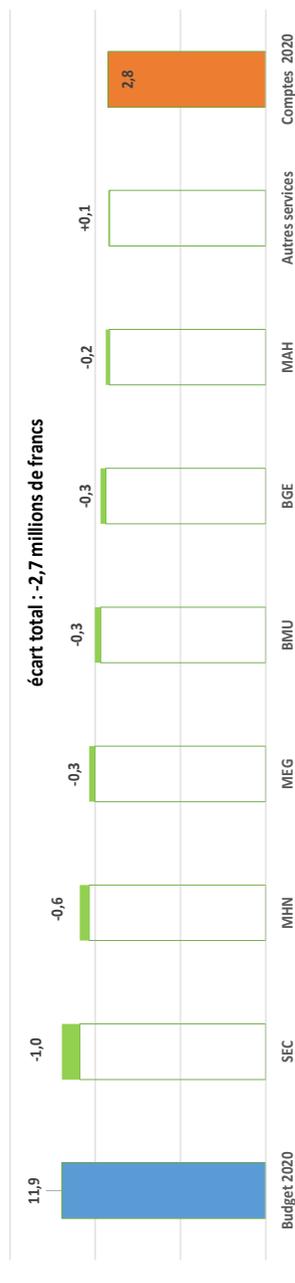
Principaux écarts | charges

- **SEC** PR 1430 soutien culture (+2,2) ; FAD décalage 6 mois pour la hausse de la subvention(-2,1), annulation FM (-1,3) ; restitution OSR (-0,4)
- **MAH** Economies sur les frais de surveillance (-0,6), les frais d'exposition, les frais d'annonce et prestations
- **MEG** Economies sur les prestations, frais d'atelier, frais d'annonces
- **BGE** Baisse des prestations de service (-0,2) des achats de livre (-0,1)

Les diminutions de charges sont directement en lien avec la crise sanitaire et les périodes de fermetures induites 15.

2 - Comptes 2020 – analyse par services, revenus

Analyse des écarts de **revenus** sous responsabilité départementale - services et institutions du domaine culturel (en millions de francs)



Principaux écarts | Revenus

- **SEC** Recettes non réalisées sur les locations de salles (VH, Alhambra...) suite aux annulations COVID et rabais exceptionnels (-0,8) + pertes de billetterie (-0,5) suite annulation des concerts de « Musiques en été » et « Concerts du dimanche ».
- **BGE** Recettes non réalisées suite aux fermetures COVID (taxes, prestations de service, amendes)
- **Musées** Recettes non réalisées suite aux fermetures COVID (billets des expos, visites guidées, redevances, ventes diverses et locations)

3. Face à la crise sanitaire





Mesures de soutien et d'adaptation

Mesures internes

Dès Printemps 2020

Task force départementale
Coordination et soutien aux équipes – relai de l'EM ORCOC – veille continue OFSP

Déploiement du télétravail
Portail VPN pour 600 ordinateurs portables, accès simultané à distance étendu à 3500 collaborateurs et collaboratrices, équipement ORCOC et Webex (+Legislative / 2021)

Été 2020

Gestion du « stop & go »
Redéploiement de l'offre culturelle (L'été c'est concert et Appel à projet pour 49 concerts et 18 projets)

Automne 2020

Accompagnement
Appels à projet pour les artistes, préparation de nouvelles mesures de soutien pour 2021, suivi de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral (projets de transformation) monitoring des impacts financiers...

Mesures externes

27.03.2020

Décision CA de maintenir les subventions malgré l'annulation ou report de manifestations

Participation de la Ville au dispositif **indemnisation des pertes financières** dans le respect de ses missions

11.11.2020

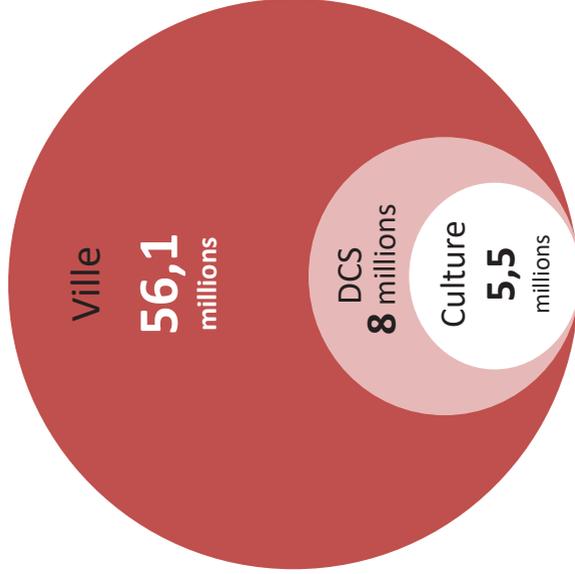
Dépôt d'une **PR-1430 au CM** crédit budgétaire supplémentaire en 2020 pour une **contribution de 2.3 millions** de la Ville au dispositif Confédération / Canton

Soutiens validés par le CA :
@IloveArtistesdici
Projets de résidences dans les institutions
Rabais 30% location des salles 18.



Impacts financiers des mesures de soutien

Coûts estimés en francs



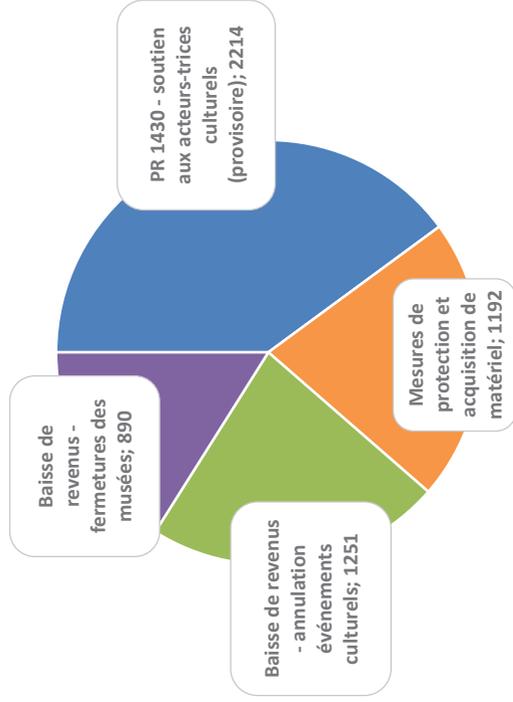
Nota : Ces estimations ne prennent pas en compte les économies de charges liées aux fermetures et annulations d'événements.



Impacts financiers des mesures de soutien pour la culture

Estimation
5,5
millions

Répartition des coûts COVID estimés pour le domaine de la culture (en milliers de francs)



Dispositif de soutien dans le cadre de l'ordonnance fédérale 1



Demandes du périmètre de l'ordonnance

80% taux d'indemnisation (taux théorique).

50% Confédération | 50% Canton et Ville de Genève (pour ses subventionnés)



510
reçus

315
approuvés
après contrôle fiduciaire et de
la commission COVID-culture

115
Subventionnés
de la Ville de
Genève

Crédit budgétaire
voté

2 300 000 CHF

Dépenses aux
comptes

2 214 000 CHF

21.

4- Regard vers l'avenir





Plan de soutien extraordinaire 2021

Soutien aux métiers de la culture et de l'offre culturelle

PR 1447
3,9 millions

- ✓ Des **bourses de recherche** - 2 millions
- ✓ Des **subventions** urgentes - 1,3 million
 - Résidences artistiques
 - Captations et / ou diffusions
 - Accompagnement des organisations professionnelles
- ✓ Des **projets** de valorisation du travail des artistes - 600 000 francs

Les priorités de la législature

-  Répondre aux défis actuels et futurs de la crise COVID
-  Développer la participation culturelle et numérique
-  Soutenir la création culturelle dans sa diversité
-  Mobiliser la culture et le numérique pour répondre aux défis d'aujourd'hui et participer aux débats contemporains
-  Inscrire la Ville dans une transition numérique responsable et inclusive
-  Mener à bien les évolutions institutionnelles nécessaires en matière de partenariats publics pour la culture
-  Concrétiser les grands chantiers culturels nécessaires à la pérennité artistique et au rayonnement de Genève

Les grands projets d'équipements culturels

Musée d'histoire naturelle

Le nouveau MAH



Les grands projets d'équipements culturels

Bâtiment d'art contemporain



La Bibliothèque de Genève



Les grands dossiers



- ⊕ Œuvrer en faveur d'une reconnaissance et d'une juste rémunération des artistes
- ⊕ Enjeux climatiques et environnementaux : mesures urgentes et renversement des paradigmes
- ⊕ Numérisation et valorisation en ligne du patrimoine genevois
- ⊕ Transformation numérique de l'administration au service de la population
- ⊕ Université populaire du numérique

La culture est essentielle

La culture directement créatrice de **valeur économique**

7,6% des emplois et 9,5% du PIB cantonal (juin 2017, «Le poids de l'économie culturelle et créative à Genève : analyse quantitative des effets directs» José V. Ramirez & Joëlle Latina)



La culture génératrice de **valeurs sociales, humaines, citoyennes,** essentielles au bien vivre-ensemble

Le nombre d'emplois recensés faisant partie du champ de l'ECC spécifique à cette étude est de **27'866 emplois, soit 7,6% des 366'764 emplois comptabilisés pour l'ensemble de l'économie genevoise**. Ce chiffre correspond à **6,8% des emplois en équivalents plein-temps (ETP) dans le canton**. En termes de valeur ajoutée (brute), la **production au sein de l'ECC génère une valeur estimée de 4'530 millions de francs, soit 9,5% du produit intérieur brut (PIB) cantonal**.

In «Le « poids » de l'économie créative et culturelle à Genève : Analyse quantitative des effets directs

Résumé, juin 2017

José V. Ramirez & Joëlle Latina»



Carts

PR-1450 – Comptes 2020 de la Ville de Genève

Compléments d'information apportés par le Département de la culture et de la transition numérique à la suite de l'audition du 10 mai 2021

1. Liste des concessions de service public et règlement municipal des concessions de service public

Le Conseil administratif a adopté le 18 septembre 2018 le règlement fixant les conditions d'attribution des concessions de service public (LC 21 374) :

<https://www.geneve.ch/sites/default/files/talend/reglements/LC21374-reglement-fixant-les-conditions-attribution-des-concessions-service-public.pdf>

Ce règlement va être adapté en considération de la loi fédérale sur les marchés publics qui a été révisée et qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2021.

Voici la liste des concessions de service public émises par le DCTN :

- Buvette du Victoria Hall
- Cafétéria du Muséum d'histoire naturelle
- Boutique du Muséum d'histoire naturelle
- Salon de thé du Musée Ariana
- Café du Musée d'ethnographie
- Salle pluridisciplinaire du Carré-Vert

2. Legs Berlinerblau

Le Fonds Renée Berlinerblau est un fonds spécial de la Ville de Genève constitué par la part de fortune que Madame Renée Berlinerblau lui a légué, conformément au testament du 27 février 2005. Selon les dernières volontés de la testatrice, le Fonds Renée Berlinerblau doit être utilisé par la Ville de Genève :

- Pour les activités botaniques des Conservatoire et Jardin botaniques ;
- Pour le remplacement et l'entretien des petites fontaines.

3. Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan

Le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) a été fondé en Suisse, en août 1951, par la Société Helvétique - aujourd'hui Académie Suisse des Sciences Naturelles (ASSN). Sa mission est d'encourager et soutenir les recherches en partenariats Nord-Sud en Côte d'Ivoire et dans les pays de la région ouest africaine. Les recherches de base et les recherches

appliquées sont entreprises selon les priorités nationales et régionales pour générer des résultats utiles au développement. Les objectifs du CSRS sont :

- promouvoir la recherche scientifique et technique en partenariat ;
- exécuter des projets au sein d'équipes de chercheurs ivoiriens, africains suisses et d'autres nationalités ;
- assurer la diffusion, la publication et la vulgarisation des résultats de recherche au niveau national, régional, et international ;
- apporter son concours aux universités et grandes écoles à la formation de chercheurs et d'étudiants (à partir du niveau Diplôme d'Etudes Approfondies, DEA) ;
- contribuer au renforcement des infrastructures et équipements scientifiques et techniques ;
- participer aux réseaux internationaux en vue de faciliter l'accès et la diffusion des résultats et informations scientifiques ;
- contribuer à la promotion de la coopération et des échanges scientifiques dans la sous-région de l'Afrique de l'ouest.

Les CJB utilisent cette infrastructure pour développer des projets de recherche en Afrique occidentale et pour accueillir des chercheurs ivoiriens en formation.

4. Association Cédille

Cédille est l'association qui gère le site « culture accessible » :

<https://culture-accessible.ch>

Le soutien de cette association permet la promotion de l'offre culturelle qui est mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap : spectacle audiodécrit, spectacle traduit en langue des signes, spectacle sous ou surtitré, visite adaptée, etc.

Ce site regroupe toutes les informations utiles par type de handicap. Il est aussi adaptable en mode lecture en fonction des besoins des personnes.

La Direction du DCTN octroie souvent en plusieurs fois sur l'année les soutiens concernant l'accès à la culture. En 2020, l'association Cédille a ainsi reçu CHF 20'000.- versés en deux fois CHF 10'000.-.

5. Classification des soutiens ponctuels dans le domaine de la musique

1. Soutien aux Musiques et chorales

Cette ligne de soutiens ponctuels permet de soutenir des projets dans le domaine des fanfares et chorales. Les attributions concernent :

L'aide à la création musicale

L'aide pour un ensemble ou un groupe musical

L'aide à une manifestation

2. Soutien aux Musiques classiques et contemporaines

Cette ligne de soutiens ponctuels permet de soutenir des projets regroupant une majorité d'artistes professionnels. Les attributions concernent :

L'aide à la création musicale

L'aide pour un ensemble ou un groupe musical

L'aide à une manifestation

3. L'AGECO bénéficie d'un soutien nominal de CHF 247'500.- et d'une convention de subventionnement quadriennale :

<https://www.geneve.ch/sites/default/files/2021-03/Convention-AGECO-2019-2022-ville-geneve.pdf>

Les sociétés actuellement membres de l'AGECO sont :

Le Motet

La Psallete Genève

Cercle Bach

Le Chant Sacré

Le Choeur de l'Université

Cantus Laetus

Le Choeur de Pont Vert

Par ailleurs, Le Motet, La Psallete Genève, Cercle Bach et Le Chant Sacré bénéficient d'un soutien complémentaire sur la ligne de Soutiens Musiques classiques et contemporaines pour leur fonctionnement. Ces soutiens feront l'objet d'une proposition de transfert au budget 2022 sur la ligne nominale de l'AGECO.

4. Pour rappel, voici les critères d'attribution des subventions ponctuelles à la création et aux manifestations musicales :

https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_3/Documents_de_de_marches/subventions/criteres-subventions-creation-musicale-ville-de-geneve.pdf

5. Soutien ponctuel à Opérami : les soutiens aux Musiques classiques et contemporaines sont octroyés à des ensembles constitués majoritairement de professionnel-le-s, mais ceci n'exclut pas la participation des amateurs aux projets.